

LES PERRIN DE LA COURBEJOLIERE

UNE FAMILLE NOBLE DES MARCHES DE BRETAGNE

III- Publications et Généalogie



Archives familiales

2011

LES PERRIN DE LA COURBEJOLIERE

UNE FAMILLE NOBLE DES MARCHES DE BRETAGNE

III- Publications et Généalogie

*Pierre de Boishéraud
Philippe Roussel*

2011

Sommaire

<i>Documents publiés sur les Perrin de la Courbejolière</i>	<i>9</i>
<i>Un peu d'histoire locale</i>	<i>11</i>
<i>Un rendez-vous romantique</i>	<i>12</i>
<i>Récits de La révolution à Saint-Lumine et aux environs</i>	<i>15</i>
<i>Les cahiers de doléances</i>	<i>17</i>
<i>Saint-Lumine</i>	<i>21</i>
<i>Aigrefeuille</i>	<i>27</i>
<i>Clisson</i>	<i>31</i>
<i>Extraits des registres paroissiaux</i>	<i>39</i>
<i>Saint-Lumine</i>	<i>41</i>
<i>Clisson</i>	<i>45</i>
<i>Notice sur les Perrin par le Comte De L'Estourbeillon</i>	<i>49</i>
 <i>Généalogies</i>	
<i>Perrin de la Courbejolière</i>	<i>57</i>
 <i>Gareau de l'Espine</i>	 <i>69</i>
 <i>Le Roux</i>	 <i>71</i>
<i>Documents Le Roux</i>	<i>73</i>
 <i>Fourré de la Paillerye</i>	 <i>75</i>
<i>Documents Fourré</i>	<i>79</i>

<i>Gouyon</i>	83
<i>Généalogie Gouyon</i>	85
<i>Lettre de Mme de la Celle</i>	95
<i>Documents Gouyon</i>	101
<i>Charles amaury Gouyon</i>	111
<i>Boschier d'Ourxigné</i>	109
<i>Documents Boschier</i>	113
<i>Chauvin de la Muce</i>	119
<i>De la Muce</i>	125
<i>Du Bois de Baulac</i>	133
<i>De Champagne</i>	135
<i>De la Noüe</i>	141
<i>Tableau généalogique</i>	146
<i>Mort de la Noüe-bras-de-fer</i>	147
<i>De Teligny</i>	149
<i>De dinan</i>	151
<i>D'avaugour</i>	153
<i>Du gemadeuc</i>	155
<i>Du Chastel</i>	157
<i>D'Acigné</i>	163
<i>De coetmen</i>	165
 <i>Richard de la Pervençhère</i>	 167
 <i>Le Ray de la Clartais</i>	 171
<i>Généalogie le Ray</i>	173
<i>Jean françois le Ray de la Clartais</i>	177
<i>Jean le Ray de Saint-Même</i>	181
<i>Le Ray de la Clartais et le Ray du Fumet</i>	189
<i>Documents Le Ray</i>	201
 <i>Tableaux généalogiques descendants et ascendants</i>	 207
<i>Perrin</i>	
<i>Gouyon</i>	
<i>Chauvin de la Muce</i>	
<i>Leray de la Clartais</i>	

AVERTISSEMENT

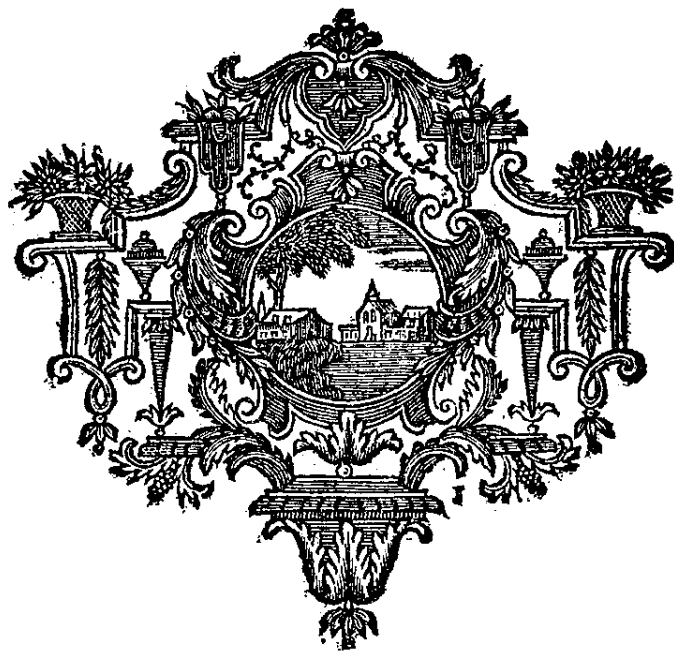
Ce livret d'archives familiales a été constitué comme étant la deuxième partie des annexes du livret « *les Perrin de la Courbejollière, une famille noble des marches de Bretagne* », la première partie des annexes regroupant les documents d'archives concernant la famille Perrin elle-même.

On trouvera ici quelques documents concernant les Perrin et publiés à diverses époques ainsi que les généalogies de toutes les familles alliées. Ces généalogies ne prétendent pas être complètes et montrer toutes les descendances, elles ne montrent souvent que les ascendants des épouses Perrin, elles n'ont en effet été regroupées que pour dresser un arbre généalogique ascendant. A ce propos, il est curieux de noter que, vu le nombre de générations jusqu'où il est possible de remonter, on se trouve devant le problème des grains de blé sur un échiquier, dont on fait doubler le nombre à chaque case, et, s'il était possible de remonter chaque branche, nous nous trouverions un nombre phénoménal d'ancêtres, d'autant plus qu'il n'en a été trouvé que peu communs à plusieurs branches.

Les généalogies des familles Jaillard de la Maronnière, Mesnard de Touchepest et Marin de la Mustière ont été publiées dans le livret « *Pierre Perrin, capitaine huguenot* », celle des Boulonais de Saint-Simon le sera dans le livret sur la Courbejollière au XXème siècle, et celle des Goguet de Boishéraud le sera dans le livret concernant cette famille.

Quelques publications concernant les Perrin ont déjà été présentées dans le livret "*Pierre Perrin, capitaine huguenot*" ainsi la notice du comte de l'Estourbeillon : "*le château de la Courbejollière*", et celle de Jean-François Caraes sur Pierre Perrin.

Documents publiés sur les
Perrin de la Courbejollière





Les origines du château de la Courbejollière restent incertaines, les archives ayant été brûlées ou pillées à diverses reprises.

Le site aurait été occupé d'abord par une villa gallo-romaine, puis par une « motte féodale ». Un château fort y fut construit avant le 14^{ème} siècle, époque à laquelle, en 1351, on trouve la première mention écrite de la famille PERRIN de la COURBEJOLLIERE. Lors de la réformation de la noblesse en 1669, il est attesté que la famille PERRIN possède depuis plus de 400 ans les seigneuries de la COURBEJOLLIERE et de la VIVANCIERE. On peut sans doute imaginer le plan primitif grâce au tracé des douves, alimentées par un affluent de la Sèvre, et caractérisées par leurs trois boucles.

La COURBEJOLLIERE était une place forte située dans ce que l'on appelait « Les Marches », le long de la frontière contestée entre Bretagne et Poitou. C'était, au 16^{ème} siècle, une maison florissante si l'on en juge par un des rares vestiges de cette époque : la belle cheminée Renaissance du grand salon. Les PERRIN de la Courbejollière adhèrent alors au protestantisme. Pierre PERRIN participe à de nombreux combats dans le parti du futur HENRY IV. Aussi, en 1591, le duc de MERCOEUR, gouverneur de Bretagne et ligueur, charge le seigneur de GOULAIN de GOULAIN d'assiéger la Courbejollière. Les troupes de Goulaine sont appuyées par un canon venu de Nantes, cautionné par un certain Gilles ROBIN, de Montaigu, désireux de se venger d'un séjour forcé dans un cachot de la Courbejollière. Pierre PERRIN, gravement blessé peu auparavant au pont de

Monnières, réussit à s'échapper avec huit de ses hommes. Le seigneur de Goulaine s'empare de la Courbejollière vers le 26 septembre et y laisse deux compagnies pour démanteler les fortifications et détruire les bâtiments. Ceux-ci furent reconstruits par la suite, vraisemblablement suivant leur plan actuel.

A la Révolution, Alexandre Emmanuel PERRIN rejoint l'armée du prince de CONDE; son épouse, un moment internée à l'Entrepôt de NANTES, rachète la Courbejollière vendue comme bien national en 1796. Mais les bâtiments, pillés et incendiés, ont subi de graves dommages.

Ils sont relevés, vaille que vaille. Le dernier homme de la famille PERRIN de la COURBEJOLLIERE, qui avait participé à toutes les campagnes napoléoniennes et s'était réfugié au BAIMBOU, s'éteint en 1857. La Courbejollière passe alors dans la famille d'une de ses sœurs, épouse de Jean GOGUET de BOISHERAUD; celui-ci, ancien émigré, à son retour en France, avait renoncé à relever les ruines de BOISHERAUD (en VALLET) complètement détruit, et achète le manoir de la GUERIVIERE en Maisdon.

Son petit fils, Sébastien Goguet de Boishéraud, sculpteur dont certaines œuvres sont conservées à Nantes, hérite de la Courbejollière en 1886 et y entreprend une première tranche de restauration, relevant notamment la tour principale. Son neveu, Pierre Mosnay de Boishéraud poursuivra les travaux de remise en état, en particulier de la tour sud.

(Extrait du journal de la mairie)

Un rendez-vous romantique :

La Courbejolière en Ste. Lumine de Clisson

Comme à La Haie-Fouassière, l'église et le château sont voisins, et ils restent ses symboles dominants.

Par les « Archives Départementales » et des lectures diverses, je connaissais le Château de la Courbejolière, ainsi que les familles Perrin et Goguet qui l'ont habité et illustré, mais je n'avais jamais eu la possibilité d'aller admirer la silhouette de l'édifice si souvent vantée par de bons amis.

J'arrive de Saint-Lumine-de-Clisson; j'ai contourné la gentilhommière fortifiée, ceinturée de douves et je garde une bonne impression d'ensemble de cette curieuse demeure, harmonieuse, à la fois médiévale et romantique.

Cet édifice date surtout de l'époque féodale, et ce fut le centre d'un fief important, dépendant de la Baronnie de Clisson; certains vestiges rappellent le XV^e et l'on sait qu'un chef huguenot, Perrin, se défendit vaillamment derrière ses tourelles et murs, contre l'attaque des Ligueurs; il combattit aux côtés d'Henri de Navarre et de Lanoue Bras de Fer.

Mais, ruiné et détruit, on sent que de puissantes mains de fées, nettement romantiques, ont, vers 1810-1820, restauré le manoir. Le tout garde une riche ambiance et l'argent ne manquait certes pas aux rénovateurs ou rénovatrices fidèlement attachés au passé.

Qui donc, a pu relever avec autant de goût ce symbole médiéval, avec créneaux, fuies, pont-levis, chapelle, labyrinthe, charmille tout en respectant le passé ?

Qui a aimé ce lieu et y a rêvé ?

Lamartine aurait pu y venir avec Elvire, la Nantaise Julie Bouchaud des Heyrettes, et ils n'auraient certes pas été déçus du tout, - rien ne dit qu'ils n'y soient pas venus.

Mélanie Waldor et Alexandre Dumas y auraient été reçus, alors que Louis-Philippe avait envoyé « le général tricolore » pour tenter d'y modifier l'esprit public.

Et pourquoi pas Jules Sandeau et Marie Dorval qui aimaient tant Pornic et Clisson ?

Les œuvres d'Elisa Mercoeur étaient toutes achetées par les propriétaires du lieu, avec celles d'Edouard Richer, Emile Souvestre, Tollenare, Mellinet, Antoine Leray et Ludovic Chaplain.

La veuve de Piter Deurbroucq, née Landrièves des Bordes, faillit bien entraîner

Balzac dans cette orbe artistique qui fut brillante au Pays Nantais

On n'a jamais bien su au juste où cette élite se réunissait en campagne.

Clisson fut un des lieux aimés de cette période à cause des Lemot de la Garenne, et des Bloyet-Rousseau, qui exaltèrent le mythe d'Héloïse et d'Abélard, mais Saint-Lumine et la Courbejolière sont à la porte même de Clisson, et nous y voyons un des nids du romantisme, tout comme à Jarzé, à Saché ou à Plaisance en Saint-Herblain.

Adélaïde Perrin de la Courbejolière dame Goguet de Boishéraud.

Le milieu des officiers bleus de la Révolution, aux environs de Clisson, et ayant soutenu **Hoche**, puis F. Cacaault, comptait : **Paimparey**, fixé à Vallet; **Guillemé et Cornu**, établis à la Mercredière (Pallet); **Clair Deguer**, époux de Juliette Goguet; **Pierre Antoine Jary**, et surtout les **Le Ray**, dits de Chaumont, de La Clartais, de Saint-Même, de la Plaine, avant tous conservé une grande partie de leur fortune de planteurs et de négriers.

Anne Le Ray, fille d'un armateur nantais, ami de Franklin, Paul Fones, et bien protégée par les officiers de la Garde Nationale, n'avait guère quitté le beau lieu de La Courbejolière, malgré toute la suspicion qui pesait sur son mari, Alexandre Perrin de La Courbejolière.

Elle avait prêté tous les serments exigés et avait obtenu des autorités civiles et militaires tous les certificats de civisme désirables. Elle avait fait valoir qu'elle était fille de républicain et mère de trois filles : Adélaïde-Cécile, Lucie, Léonide. Elle était l'homme de la famille.

Hoche, Deguer, Paimparay furent reçus chez elle, comme le furent, quelques années plus tard, les deux frères Cacaault. Ceux-ci montrèrent à leurs amies tous les trésors artistiques qu'ils accumulaient alors à Clisson, avant de les donner à la Ville de Nantes.

Les muses, **Cécile, Luce, Léonide**, entourant leur mère **Anne Le Ray** étaient connues dans la région.

Il semble qu'Alexandre Dumas, en séjour à Clisson et à Montfaucon près de Mélanie Waldor, en 1831-32, ait recueilli l'histoire d'**Angélique des Mesliers** qu'il a appelée « Anne de Beaulieu », des lèvres mêmes des hôtes de La Courbejolière. Il a narré avec talent la dramatique aventure de cette demoiselle des Mesliers, que Marceau voulait sauver de l'échafaud.

Le grand-père d'Angélique des Mesliers (1715-1793), Charles des Mesliers, avait épousé une Goguet de Boishéraud, originaire de Vallet, c'est dire si tous ces événements de l'époque révolutionnaire étaient bien connus à La Courbejolière et vivaient intensément dans les mémoires.

Adélaïde-Cécile, devenue Madame Goguet de Boishéraud, reste pour nous la châtelaine, soutenue par sa mère, qui a fait reconstruire La Courbejolière et lui a donné son allure et son ambiance poétiques. La fortune des armateurs **Le Ray** permettait des dépenses. La belle cheminée à hotte sculptée de la grande salle du château est une merveille.

Cette châtelaine est morte en 1854, ayant bien connu tout le club des lettrés nantais qui avaient fait vivre : « Le Lycée Armoricaïn, la Revue de Ouest, la Mosaïque de l'Ouest et la société Académique ».

Jules Sandeau, qui épousa en 1842 à Nantes Pauline Portier, l'habituee des châteaux de Montbert, de Clisson et de Plaisance en Saint-Herblain, se plut dans ce milieu cultivé qu'il a évoqué dans : « **Dr Herbeau** », « **Mademoiselle de Kirouard** », « **Marianna** » ...

La documentation.

Nous avons voulu voir ce que nous donnait la consultation des listes électorales et du cadastre... de Saint-Lumine-de-Clisson pour cette même période.

Alexandre Perrin de La Courbejolière, qui fut maire de sa commune, meurt peu après la chute de la Restauration. Son beau-frère **Boulonnois de Saint-Simon** le remplace un moment à la Mairie, mais il préférerait sa résidence de Saint-Mars-de-Coutais (le Buttay).

Ce furent surtout les châtelaines qui eurent le privilège de la durée et de la célébrité en la gentilhommière évoquée. Ce sont **Adélaïde-Cécile** Goguet de Boishéraud, **Lucie** Boulonnois de Saint-Simon, **Léonide** Perrin de La Courbejolière, qui restent les trois sœurs et les trois fées de ce lien.

En feuilletant les registres d'état civil, nous avons constaté ceci :

C'est en 1807 qu'eut lieu le mariage de J.-B. Goguet de Boishéraud avec Adélaïde-Cécile Perrin. Parmi les assistants signent : Leray, Richard de La Pervençière, Hilarion de Coutances...

Et c'est en 1814 que sa sœur Lucie épousa Alexandre Boulonnois de Saint-Simon, originaire de Saint-Mars-du-Désert.

Aux deux mariages, la mère Anne Le Ray étale sa belle écriture aisée et courante, révélant la grande dame très cultivée.

Le poète, bibliothécaire, Joseph Rousse, de Pornic, qui était allié aux Le Ray, négociants et officiers de Marine, a écrit, un peu avant 1900, une poésie dans laquelle il chante **La Courbejolière** : « Antique manoir aux murs crénelés ». Et il rappelle une châtelaine à l'aimable sourire et au front argenté. Il salue le propriétaire **Sébastien Goguet de Boishéraud**, son ami, « artiste épris de rêves et d'études ».

Les sculptures de ce châtelain (1847 à 1914) sont en effet remarquables, et il continuait dans cette oasis, la tradition des Cacault et des Lemot. On garde de lui les bustes de : Elisa Mercoeur, Cambronne, Dugast-Matifeux, Bureau, Orioux, Sarradin ...

Le Muscadet.

La fin du XIX^e siècle vit le développement du vignoble en la région, malgré les attaques du phylloxéra. Ce fut un phénomène important.

L'aisance commença à entrer dans les foyers avec le développement de l'instruction, longtemps retardée, ainsi qu'on en peut juger par une pétition de 1843.

Il fallut se prononcer pour la conservation du cimetière ancestral, ou pour un nouveau.

La majorité vota en faveur de l'ancien, mais voici comment les résultats sont exprimés :

150 habitants se servent encore d'une croix, faute de mieux.

25 personnes seulement signent, et, parmi elles, **Léonide de La Courbejolière**, la dernière des gentilles muses.

Lorsque Saint-Lumine prendra des armoiries pour marquer ses bonnes bouteilles de vin, il serait tout indiqué de rappeler le **lion** des Perrin, ou les **coquilles Saint-Jacques** des Goguet, ou tout simplement peut-être la silhouette du couple romantique : Musset-George Sand.

Il est toujours plaisant de finir par des histoires, car chez nous l'humour garde ses droits :

On nous conte que, lors des **Inventaires**, la population imagina tout soudain de faire un barrage en amenant des roues de voitures et de charrettes. L'enthousiasme fut si fort qu'il s'éleva une barricade géante qui fit faire demi-tour à la gendarmerie.

Les roues furent d'abord retirées par les moins enragés qui prirent les meilleures, puis les

retardataires n'eurent bientôt plus que du rebut, d'où colère et plaintes.

Et c'est la même gendarmerie qui fut mobilisée pour régler le différend ! Ce qui ne se fit pas sans rires ni sourires, ni sans verres de muscadet.

Autrement, la population ne se souvient guère des familles ayant régné au château.

Ce qu'on rappelle volontiers, ce sont les éternelles histoires d'oubliettes et des souterrains; ceux-ci relieraient la Gentilhommière au donjon de Clisson.

On parle aussi de fantômes et d'apparitions autour des douves.

Il serait plaisant d'enregistrer les voix des ombres de ces lieux pour « sons et lumières ». Ainsi, la Courbejolière se retrouverait vraiment rattachée au château de Clisson, dont les voix lointaines sont entendues chaque mercredi et samedi, aux beaux soirs d'été.

L'essentiel, aujourd'hui, n'est-il pas de rattacher Saint-Lumine de Clisson au Pays du Muscadet, attendu que la commune est bel et bien comprise dans ce fief.

A. GERNOUX.

*Quelques récits de la révolution à
Saint-Lumine*

et

dans les villages environnants

Cahier de doléances de la paroisse de Saint-Lumine de Clisson

Extrait du recueil des cahiers de doléance en Loire Atlantique

Cadre administratif

Sénéchaussée de Nantes
Subdélégation de Clisson
Canton actuel de Clisson

Démographie

Nombre de feu : 200 à peu près
Dénombrement de 1790 : 1500 habitants (1)
Surface de la paroisse : 1809 ha
Densité : 83 ha/km²

Cahier original, mais proche de ceux du voisinage (voir Maisdon sur Sèvres)

Assemblée

Annoncée le dimanche 29 mars 1789. Réunie le dimanche 5 avril en la sacristie.
Président : Zacharie Gilbert de Pontchateau, lieutenant (2)
Présents : 23 ; Signatures : 8

Liste des présents :

Guillaume Leclerc, Julien Vilaine, Pierre Chiron, Louis Richard, Pierre le Roi, François Vinet, Pierre Bouchaud, Jean Minguet, Louis Minguet, François Bonnet, Pierre Batard, Julien Pouvreau, Jean Pouvreau, Mathurin Douillard, Mathurin de l'Hommeau, Jean Remaud, Jean Valleton, Pierre Dugast, Mathurin Richard, Julien et Pierre Hardouin, Pierre Fonteneau et Alexis Douillard.

Elus

Jean Pouvreau et Louis Richard (3)

Paroisse d'étendue moyenne pour un pays de bocage, elle le doit, comme ses voisines des bords de Maine et de Sèvre, situées entre Clisson et Nantes, à l'ancienneté de sa fondation et de son peuplement. La culture de la vigne est venue compléter les ressources de la polyculture-élevage qui fait vivre la majorité. Vin, foin et grains constituent une triade respectée. On ne dit rien des eaux-de-vie, ni du bétail.

Saint-Lumine est dans l'orbite seigneuriale de Clisson. L'assemblée est présidée par un officier de cette châellenie. L'affluence est plutôt faible, d'autant que le nombre de feux signalés semble fortement sous-évalué. Au total, moins de 10 % des ménages ont comparu. Le caractère rural des populations est révélé par le faible pourcentage des signataires.

Il n'est pas douteux qu'il y eût consultation entre Saint-Lumine et sa voisine Maisdon. Les cahiers sont les mêmes, et l'écriture est celle de Favereau de la Bouffardière qui préside à

1- Chiffre arrondi fortement semble-t-il.

2- de la châellenie de Clisson, ou juge en second

3- Les deux députés étaient absents, à Nantes, le 7 avril 1789

Maisdon. Quatre thèmes classiques de dénonciation sont développés : la surcharge fiscale, toujours bonne première, les justices seigneuriales, dont on a peine à croire ce qui nous en est dit, les « déprédations » des meuniers - expression violente -, enfin, le problème de la mendicité qui laisse soupçonner l'intervention du recteur.

Il semblerait que les attaques de caractère anti-seigneurial soient liées à l'absence, dans le Clissonnais, des seigneurs dominants et aux comparaisons que la paroisse établit avec l'état de ses voisines, situées plus au sud, dans les Marches. Quoi qu'il en soit, le juge président n'écarte aucune critique. La seule famille noble, les Perrin de la Courbejollière, ne paraît d'ailleurs pas en cause.

La communauté réagit, semble-t-il, fortement à la question du vagabondage. Est-ce dû à l'imaginaire d'un petit groupe de notables, ou bien, à une circulation bigarrée sur la grand route toute proche ? On ne saurait le dire.

Cahier contenant les doléances des manants et habitants de la paroisse de Saint-Lumine-du-Bois près Clisson. Le dit cahier rédigé en conformité des volontés du Roi consignées dans les règlements des 24 janvier et 16 mars dernier et de l'ordonnance de Monsieur le Sénéchal de Nantes en date du ... icelle notifiée à Pierre Le Roi et Pierre Fonteneau, marguilliers en exercice du 29 mars dernier par Périerre, huissier.

Les soussignés et autres qui ne savent signer, dénommés en tête du procès-verbal d'assemblée de ce jour, assemblés en Corps politique en la sacristie de l'église de Saint-Lumine-du-Bois, les tous formant la plus saine partie (4) des habitants de la paroisse du dit Saint-Lumine, instruits des grands motifs qui déterminent Sa Majesté à consulter tous les sujets au moment qu'elle se dispose à assembler les Etats généraux de son Royaume, ont cru devoir mettre dans leur cahier les articles qui suivent :

Art. 1. Que le Roi soit humblement supplié de faire arrêter à l'Assemblée des Etats généraux que désormais il n'existera plus d'exemption pécuniaires en faveur d'aucun des trois ordres de L'Etat, que tous sans distinction seront assujettis au paiement de toutes les impositions quelconques de quelque nature qu'elles puissent être, chaque particulier suivant ses facultés individuelles (5).

Art. 2. Que Sa Majesté soit pareillement suppliée de faire arrêter à la dite assemblée la suppression de la corvée personnelle des grands chemins qui détourne le cultivateur (6), parce que pour la confection et l'entretien des dits chemins il sera fait un fonds auquel tous les ordres contribueront également, et néanmoins par des règles de proportion aux facultés d'un chacun.

Art. 3. Que pour établir plus d'équité proportionnelle dans la répartition des impôts et plus d'influence sur la chose publique en ce qui concerne cette répartition, il n'y aura plus qu'un seul rôle pour la capitation, sur lequel seront imposés les nobles, les anoblis, les privilégiés et tous les gens du Tiers Etat proportionnellement aux facultés de chaque contribuable.

4- Senio pars. Il s'agit des notables reconnus comme tels et inscrits sur la liste d'aptitude au recrutement en tant que marguillier ou fabriqueur

5- Proportionnellement à ses revenus

6- En l'obligeant à travailler gratuitement sur la route

Que par une suite de cette règle d'équité, les seigneurs qui jusqu'ici se sont fait autoriser à ne payer le vingtième de leurs biens-fonds situés en différentes paroisses que par un seul taux, dans celles où se trouvent situés leurs châteaux (7), paieront leurs parts de toutes les impositions réelles quelconques dans chaque paroisse à raison de la quantité et du revenu annuel des biens qu'ils y possèdent.

Art. 4. Que la levée des milices sera supprimée dans les campagnes, que chaque paroisse sera autorisée à faire un fonds quelconque pour l'achat des miliciens, pour parfaire lequel fonds contribueront également ceux du Tiers Etat qui sont assujettis au tirage, même les valets et les domestiques (8) des deux premiers ordres de l'Etat.

Art.5. Que le franc-fief, droit odieux par lui-même et levé avec rigueur en la province de Bretagne, ne sera plus perçu de la manière qu'il l'a été jusqu'à présent, que ce droit sera levé par un second vingtième imposé chaque année sur les biens nobles possédés par les gens du Tiers Etat, lesquels, pour cet effet, seront tenus à en faire des déclarations (9), lesquelles seront remises aux préposés à la répartition de ce droit.

Art. 6. Que les seigneurs de fiefs ne percevront plus de droits de lods et ventes sur les contrats d'échange, parce que la perception qu'en a été faite jusqu'à présent est opposée au texte formel de l'article 66 du droit coutumier de cette province.

Art. 7. Que considérant, les dits habitants, combien sont onéreux dans cette province les différents degrés de Justices seigneuriales par tous lesquels un plaideur est obligé de passer en certaine matière pour obtenir un jugement souverain, quels frais énormes ils entraînent, quels retardements préjudiciables ce plaideur éprouve (10), Sa Majesté soit suppliée de faire arrêter dans l'Assemblée des Etats généraux, qu'en événement (11) qu'on ne se portât pas à créer des sièges royaux dans des villes du second ordre de la province, par l'extinction et la suppression générale des justices des seigneurs, en réservant néanmoins à ceux-ci des droits utiles et honorifiques de leurs fiefs (12), les justices seigneuriales soit hautes, soit moyennes, ressortissantes à d'autres justices seigneuriales, relevantes du Roi, seront et demeureront éteintes et supprimées à jamais, et consolidées à ces dernières pour la juridiction contentieuse seulement, nonobstant les franchises et immunités de la Province qui dans cette circonstance doivent céder au bien public. (13)

Art. 8. Que les premiers et principaux juges des justices seigneuriales, ressortissantes par appel aux sièges royaux seront gradués (14) conformément aux constitutions des ducs de Bretagne et aux anciennes ordonnances des rois prédécesseurs de Sa Majesté, qu'ils seront tenu d'étudier en droit pendant trois ans avant d'obtenir le grade de licencié, sans pouvoir en être dispensés par bénéfice d'âge.

7- La vérification des rôles montre le contraire

8- Ils étaient exempts du tirage au sort

9- C'est là une proposition originale

10- Ce sont là des affirmations démenties par la réalité (cf. le Pallet)

11- Au cas où

12- L'égalité n'est pas revendiquée au plan social

13- Les justices des Seigneurs ont tellement été multipliées par des sous-inféodations, qu'un particulier se trouve quelquefois nécessité de plaider dans quatre de ces justices. La justice du Houssay, qui est celle de Trans en ce diocèse ressortit par appel de la châtellenie de Saint-Mars-la-Jaille. Cette châtellenie ressortit de celle de la Motte-Glain. Les appellations de la Motte-Glain se portent en la baronnie d'Ancenis, enfin les appellations de cette baronnie se relèvent devant les juges royaux de Nantes.

14- Ils sont avocats, le plus souvent, et titulaires d'une licence en droit

Art. 9. *Que pour arrêter le cours des déprédations des meuniers, surtout ceux de l'outre-Loire qui par opposition au texte formel de l'article 387 de la coutume, et au mépris des différents arrêts du Parlement de cette province lèvent au douze (15) et souvent au-dessous leur droit de mouture et qui pour légitimer en apparence leurs pillages opposent aux réclamants les sommes considérables qu'ils paient annuellement aux propriétaires de leurs moulins (16), et les charges accablantes que ceux-ci leur imposent. [Que] le Roi soit supplié de faire arrêter aux Etats généraux, que dans la province de Bretagne aucun moulin, soit à eau, soit à vent, ne pourra être affermé que, préalablement, le prix du bail n'en ait été réglé par trois experts qui prêteront serment en justice, que après ce préalable le meunier qui l'aura affermé ne pourra prendre aux différents moutaux que la seizième partie de leurs grains, lorsque le meunier ira prendre les grains dans leurs maisons à peine contre le meunier, en cas de contravention prouvée, de restitution de ses pillages et de peine corporelle.*

Art. 10. *Que pour bannir et faire disparaître la mendicité dans l'étendue du Royaume, en même temps secourir l'humanité souffrante, chaque paroisse sera tenue de nourrir les pauvres domiciliés qui se trouveront dans son enclave. Que pour cet effet il y sera formé un bureau de charité composé d'un certain nombre de notables, du nombre desquels seront le recteur, le juge et le procureur fiscal du lieu, que ce bureau d'administration temporelle sera comptable devant l'Evêque diocésain soit l'un de ses représentants(17). Que les ressources de ce bureau consisteront tant dans les aumônes fondées ou non fondées, dans deux quêtes qui seront faites par an, que dans une somme quelconque qui sera imposée et levée sur tous les biens-tenants dans la paroisse et sur les ecclésiastiques séculiers et réguliers qui y possèdent des bénéfices (18). Observant, les habitants, que les bénéficiers obligés aux termes des saints canons notamment suivant le texte formel du Concile de Trente (19) chap. 8 Sect. 24 d'exercer l'hospitalité et de faire les aumônes, doivent porter et payer une portion plus considérable de la somme à imposer que les laïcs biens-tenants (20) en la paroisse.*

Qu'enfin après l'établissement d'un Bureau de Charité dans chaque paroisse, ceux des pauvres qui seront trouvés errants et mendiants seront arrêtés et reclus dans des maisons de force. Les dits habitants suppliant Sa Majesté de faire arrêter dans ses Etats généraux que ses ordonnances et celles des rois ses prédécesseurs rendues sur le fait des mendiants et des vagabonds, seront inviolablement observées(21) dans l'étendue de son Royaume.

Clos le présent cahier sous les seings de ceux des habitants qui savent signer seulement, les dits jour et an que devant ; rayés six mots nuls.

J. Hardouin, Pierre Fonteneau, Julien Pouvreau, Jean Pouvreau, François Bonnet, Jean Brossaud, Louis Richard, Jean Valton, ne varietur, Gilbert de Pontchâteau, juge.

Arch. Départ. de Loire-Atl., C 575.

Texte et commentaires : Ph. Bossis.

15- Ils doivent lever, au sixième, le grain qui retribue leur travail, au quinzième, ils le prennent chez le paysan

16- En fait, les loyers ont doublé en 50 ans

17- Il n'y a donc pas ici de défiance de l'église ou des officiers seigneuriaux

18- C'est remettre l'assistance sociale aux mains de la paroisse

19- Réformateur de l'église catholique (1545-1563) qui a vécu sur ses décisions jusqu'en 1870

20- Propriétaires

21- La rigueur ne fut pas appliquée.

La révolution à Saint-Lumine

(Extrait du journal de la commune)

Comme dans toutes les communes du canton de Clisson, la Révolution laissa des traces sanglantes à Saint-Lumine, surtout entre 1793 et 1794. Les « colonnes infernales », notamment, massacrèrent une partie des habitants.

En mars 1790, le recteur de Saint-Lumine, C. Gauthier, fit partie des neufs électeurs du canton. La commune avait voté avec Monnières. Il en fut de même en 1791 et 1792. En effet, Lorsque l'assemblée nationale constituante issue des états généraux de 1789, divisa la France en départements et créa les cantons, Saint-Lumine de Clisson était rattaché au canton de Monnière.

A propos des élections de l'an VII, on trouve cet extrait des délibérations de l'administration municipale :

« Du dix neuf floréal, an sept de la république française une et indivisible. Séance où présidait le citoyen Bouchaud et assistaient les citoyens Perthuis, agent municipal de la commune de Monnière, Jean Rambaud, agent de celle de Saint-Fiacre, et Louis Richard, continuant provisoirement de faire fonction d'agent de celle de Saint-Lumine jusqu'à son remplacement. Présent le citoyen Langlois, commissaire du directoire exécutif.

Sur la réquisition du citoyen Langlois, commissaire du directoire exécutif, portant que les assemblées communales n'ayant point eu lieu dans les communes de Maisdon et Saint-Lumine au mois de germinal dernier, les places d'agents et d'adjoints municipaux dans ces deux communes sont demeurées vacantes par la sortie des citoyens Peneau et Pierre Batard, administrateurs temporaires de la commune de Maisdon nommés l'an six, et par la démission de Louis Richard agent et Pierre Vinet adjoint de celle de Saint-Lumine. Que la place d'adjoint municipal de Monnière demeure également vacante. Le citoyen Jean Gaillard élu par l'assemblée communale du dit lieu, tenue le dix germinal dernier, n'ayant pas accepté.

Qu'en conséquence, l'administration municipale doit, aux termes de la constitution, art. 188, d'adjoindre des citoyens choisis dans chacune de ces communes, et capables d'y remplir les fonctions d'agent et d'adjoint jusqu'aux élections prochaines. L'administration ayant pris cet objet en considération, et unanimement délibéré sur le choix des citoyens capables de remplir les fonctions d'agent et d'adjoint dans les susdites communes, et après avoir entendu le commissaire du directoire exécutif, arrête qu'il s'adjoit aux termes de la constitution, art. 188, les citoyens ci-après nommés, savoir :

Le citoyen Quiriou, officier de santé à Maisdon, en remplacement du citoyen Joseph Peneau, agent municipal de la commune de Maisdon; et le citoyen René Cailler, demeurant à la Maisdonnière, en remplacement du citoyen Pierre Batard, adjoint municipal de la même commune. Le citoyen Jean Bonnet, farinier demeurant au lieu du Pay dans la commune de Saint-Lumine; et le citoyen Louis Rivière, demeurant à Saint-Lumine, en remplacement du citoyen Pierre Vinet, adjoint municipal de la même commune. Enfin, le citoyen Gabriel Giraud, demeurant à Monnière, en remplacement du citoyen Jean Gaillard, adjoint municipal de la commune de Monnière.

Il sera écrit par le président à chacun des citoyens ci-dessus dénommés, pour les informer de leur nomination et les inviter à se trouver à la première séance.

Fait et arrêté en administration municipale à Monnière, les jours mois et an ci-dessus.

Pour expédition : Bouchaud, président, Diguet, secrétaire »

Louis Richard habitait à la Jorsonnière. Dans certains documents de l'époque, il est désigné comme laboureur à bœufs. Dans un autre, du 2 avril 1792, il est nommé comme étant maire de Saint-Lumine.

La feuille paroissiale du 3 novembre 1977 rapporte :

Pendant la révolution de 1793

« Les anciens aïeux qui ont survécu ont raconté bien des faits et leurs misères à leurs descendants.

Tout d'abord, quand les révolutionnaires passaient par bande dans les villages, ils volaient, ils pillaient, ils incendiaient les maisons, histoire de faire du mal. Les paysans partis se cacher dans les bois avaient emporté tout ce qu'ils pouvaient, cachant dans la terre, dans des barriques dont ils avaient enlevé le fond, leur pommes de terre, leur blé, les haricots et surtout du mil et du linge qu'ils ne pouvaient pas emporter. Quand le soir, la nuit venue, ils revenaient à la maison, la cuisinière pilait le mil, le faisait cuire et parfois le portait à sa famille demeurée cachée.

La plupart n'avaient gardé qu'une seule vache pour pourvoir à leurs besoins. Les autres vaches, ils les tuaient et les mangeaient entre tous. En ce temps, il n'y avait à St Lumine ni boucherie ni épicerie ni boulangerie. Pour faire du pain, les gens écrasaient leurs blés, même celui qui avait été grillé dans les incendies; ils l'écrasaient dans des bassins de pierre à l'aide de masses, et ensuite ils le tamisaient un peu et boulangaient le tout. On chauffait le four et l'on cuisait ce pain. Souvent, le pain cuit, la bande passait et l'emportait, comme cela est arrivé à la Hauture. Une fois, une mère Rose était à cuire le pain avec son mari, l'ennemi est arrivé, ils ont tout emporté. Une autre fois elle était à faire du pilier, il est arrivé quatre soldats qui lui ont dit : « bonne femme, tu nous arranges bien, sers nous des cuillères et prépare-toi. Tu vois ce qui t'attends » Toute calme et résignée, elle sort et s'en va se cacher sous le pont du grenouiller. Elle a échappée à une mort certaine.

A la basse Grossière, deux voisines ont été surprises, un matin, elles se sont sauvées, abandonnant tout, n'ayant pas eu le temps de se rendre à la caverne des « Allas », elles se sont cachées dans un buisson de houx.

Il y avait un cantonnement près de la Villardent, sur le bord du chemin qui mène à la rivière. Ce champ s'appelle le Lavino. Ils y ont été de longs mois. Stupéfaction, il y avait une petite fille de 11 ans, du nom d'Henriette. Cette petite, ils l'avaient recueilli au Loroux Bottereau. Cette troupe avait passé par là peu de temps après un carnage. La fillette avait vu tuer ses parents, frères et sœurs et ses voisins. Seule, elle était désemparée, épouvantée, les soldats l'avaient adoptée avec eux. Elle était venue là, elle faisait leur vaisselle, elle lavait, cousait un peu et ramassait du bois. Quand les soldats partirent, ils la laissèrent au Sorroux, elle a été demander l'hospitalité au Fresne chez Dourneau qui l'ont gardée quelque temps et l'ont reconduit dans son pays. Plus tard, elle s'est mariée et elle est revenue sur les lieux et elle a raconté son existence, elle a dit : « pas un seul soldat ne m'a manqué de respect »

Au lieu dit « le champ du four », sur le coteau qui descend vers la rivière, il y a eu un massacre de soldats ou de personnes, on ne sait pas au juste, les gens qui vivaient aux alentours n'étaient pas bien rassurés et ils n'allaient guère de ce côté. »

La feuille paroissiale du 22 septembre 1977 rapporte :

Les colonnes infernales

« Le 12 février 1794, à la nouvelle qu'une bande de soldats révolutionnaires approchaient de St Lumine, chacun s'était enfui ou caché. Toutes les maisons du bourg furent fouillées et pillées. Une auberge pourtant était restée ouverte, elle occupait l'emplacement actuel de la maison de la famille Musset et était tenue par un nommé Bossy.

Le chef de la colonne y pénètre : « brigande, dit-il à la femme de la maison, tu vas nous servir à boire. » et, comme celle-ci s'exécute de bonne grâce, « garde tes filles, ajoute-t-il en apercevant des enfants tremblants de frayeur, car je ne réponds pas de mes soldats ». Des petites filles fuyant devant l'ennemi et n'avaient pas eu le temps d'aller plus loin, elles étaient entrées là et venaient d'être prises pour les enfants de la maison. Parmi elles était une petite fille de sept ans, Rose Hardouin, devenue plus tard femme Hortais, elle vécut assez longtemps et raconta bien des fois ses tristes souvenirs. Elles furent donc épargnées, mais les soldats au dehors se livraient à tous les excès de la cruauté. Au bas du bourg se trouvaient des buissons ou femmes et enfants se croyaient en sécurité, les soldats les y découvrirent et en firent un vrai massacre. Une petite fille dont le père était déjà mort se trouva protégée par le cadavre de sa mère, elle s'appelait Victoire Mainguet. Seule, elle échappa à cette boucherie dont furent victimes, avec sa mère, Françoise Fonteneau, bon nombre d'autres parmi lesquelles : Marie Mindon, Marie Deniou, Françoise Couillaud, Marguerite Coulon, Jeanne Béliard, Mathurine Brosseau, Louise Brochard, Mathurine Viaud, Louise Valton, Madeleine Dugast, Françoise Orieux, etc ... Ces quelques noms furent conservés, mais il en est bien d'autres que l'on ne connaît pas. Après le bourg, le Fresne, la Grossière, la Hauteure, subirent ce même jour de semblables massacre. »

La feuille paroissiale du 28 juin 1979 rapporte :

«Pendant la révolution, St. Lumine de Clisson portait le nom de St. Lumine des Bois. La commune comptait alors 1450 habitants. Les habitants y vivaient pauvrement des produits d'un sol couvert en grande partie de taillis et de landes. Mais si on n'y connaissait pas la richesse, on y vivait heureux quand même. Les habitants ne pouvaient consentir à sortir de leur paroisse; ils s'y mariaient presque toujours, préférant y vivre dans l'indigence plutôt que de perdre leur liberté pour jouir de l'opulence des villes voisines.

La paroisse fut vraiment sinistrée pendant la révolution de 1793. Ce n'est que le 12 février 1794 que les bandes révolutionnaires pénètrent chez nous; Ce même jour, il y eut 38 victimes, on en compte 15 au bourg, 4 au Fresne, 9 à la Grossière et à la Hauteure.

Une jeune fille du Fresne d'une quinzaine d'année reçut un coup de sabre sur la tête dans le chemin qui va à la Pouzinière, la croyant morte, les bleus l'ont laissée sur le terrain. Il y eut aussi un enfant de 4 ans, dont les parents tenaient un café dans les bas du Fresne, qui resta dans un fossé pendant plusieurs jours; il s'était caché sous les fagots de fournil.

Une jeune femme fût aussi attaquée, croyant se sauver avec son enfant, elle fut saisie par les bleus et tuée sur le champ ainsi que son enfant.

Monsieur le Curé fut tué dans l'allée de la Courbejollière, et comme St. Lumine faisait parti du canton de Monnières, il fallait aller à la messe à Maisdon. N'ayant pas de cierge pour faire faire la communion à leurs enfants, les femmes du Fresne avaient inventé une petite bougie : avec une tête d'oignon, elles y faisaient couler de la cire d'abeille. Monsieur le curé de Maisdon leur a même demandé de les garder pour dire la messe.

Monsieur le Curé d'Aigrefeuille est venu demander l'hospitalité dans une maison du Fresne pour se cacher.

Comme les bandes révolutionnaires cherchaient les objets de valeur, les cloches et la croix d'argent de la paroisse furent cachées dans la fosse près de l'église. ».

Peu soucieux de vérité historique mais bien plutôt enclin au romantisme et au blanchiment de tous les excès, un journal local a publié le récit suivant :

Légendes et récits du pays Nantais histoire de chauffeur

« En 1793, la Courbejollière n'était habitée que par le père Ludovic, un brave et vieux paysan auquel Mr de la Courbejollière, avant d'émigrer, avait confié la garde de son château. Un soir de novembre, il pouvait être 7 heures, le père Ludovic, qui venait de souper, fumait sa pipe, tout en somnolant devant un bon feu de pins, dans la grande salle du rez-de-chaussée. Depuis quelques instants, son chien, le museau allongé sur les chenets, dressait l'oreille et grognait. Le bonhomme n'en prenait cure : « paix donc ! Fanor, disait-il, paix donc ! ». Soudain Fanor bondit, aboyant à pleine gueule. Puis, avant même que le père Ludovic ait eu le temps de se lever, une fenêtre s'ouvrait toute grande. Trois individus, le visage barbouillé de suie, s'élançaient dans la pièce. L'un d'eux tua le chien d'un coup de pistolet, le second saisissait Ludovic à la gorge, et le dernier le ligotait au dossier de sa chaise. Les deux premiers individus, cette besogne faite, se rangeaient de chaque côté de la cheminée. Et le troisième, qui semblait être le chef de la bande, se portait devant le vieux paysan :

- eh bien, père Ludovic, que penses-tu de cette visite ?

- Je pense que vous êtes des misérables. Et si vous voulez ma peau, faites vite, car je n'aime pas à languir.

- te tuer ! Eh jamais. Nous ne te voulons pas de mal, nous désirons simplement causer un peu avec toi.

- d'abord, répliqua le paysan, tu perds ton temps en déguisant ta voix. Tu es barbouillé de suie, tu t'es mis du rouge sur la figure. N'empêche que je te reconnais : tu t'appelles Y et tu es de Clisson.

- Causons, reprit l'homme, sans paraître attacher la moindre importance à ce que venait de lui déclarer le brave homme, Causons : ton maître, le ci-devant de la Courbejollière est un lâche; il a fui à l'étranger. Ses biens sont confisqués, et au nom de la république, je viens saisir son or qui est caché ici.

- Tu viens au nom de la république ? Eh bien, fais-moi voir tes papiers.

- il ne s'agit pas de papiers : où ton maître a-t-il caché son or ?

- Tu ne le sauras pas : tu es un voleur, rien de plus : je ne dirai rien.

- Tu ne diras rien ? C'est ce que nous allons voir, A moi, les camarades.

Et les deux autres hommes s'avançant, déchaussent le malheureux, puis l'approchant du feu, lui mettent les pieds nus sur la braise. Ludovic pousse un cri de douleur; on l'écarte du feu.

- Parleras-tu, maintenant, demande l'homme, où est-il cet or ?

- Voleur ! lache ! crie le père Ludovic, assassinez-moi ! Mais jamais, tu m'entends, jamais je ne te dirai la cachette.

- Allons ! tant pis, recommençons !

Et de nouveau les trois chauffeurs s'emparent du vieillard, jettent du bois dans le feu de la cheminée, approchent la chaise, ...

Mais à ce moment, on frappe violemment à la porte ...

- Au nom de la république, ouvrez !

Les trois chauffeurs se regardent, se consultent, ils gagnent la fenêtre, l'enjambent, mais ils sont saisis par les soldats d'une patrouille. Le sergent qui les commandait entre dans la pièce; Il voit le vieillard ligoté sur la chaise, les pieds nus, le grand feu, il devine tout ce qui vient de se passer.

-Eh le vieux, dit-il, on a voulu te chauffer !

Oh là mes lascars, qu'on m'amène les trois bandits.
Le soldat français a toujours dans les veines un vieux reste de sang gaulois. Sur l'ordre du sergent, on déculotte les trois chauffeurs :

- Eh maintenant, dit le sergent, on s'en va leur rôtir autre chose que les pieds à ces artistes.

Et ce qui fut dit fut fait. Le sergent n'était pas cruel, quand les chauffeurs eurent bien chaud, quand ils eurent bien crié, il les renvoya non sans leur administrer à chacun un formidable coup de bien.

Puis, se rapprochant du vieillard dont il a coupé les liens :

- Je crois, mon vieux, que les soldats de la république t'ont tiré d'un mauvais pas; nous autres, on n'est pas des voleurs, on ne va pas te demander où est caché l'or de ton brigand de maître, mais tu vas nous dire où se trouve son vin.

-Ah ! pour ca, jamais ! répond le père Ludovic, je ne vais pas vous le dire; mais si vous voulez bien me porter, car j'ai les pieds trop malades pour marcher, eh bien ! On va tous aller au cellier et je m'en vais trinquer avec vous. Ces sacrés chauffeurs m'ont donné soif. »

Quel dommage que ces vertueux soldats de la République ne soient arrivés plus tôt, ils auraient sûrement évité bien des crimes et des massacres.

La feuille paroissiale du 1 décembre 1977 rapporte :

La fontaine de Hiard

La fontaine de Hiard, dite « la fontaine maudite », se trouvait entre les villages de la brardière et de la Connetière, du coté droit de la route en montant à Remouillé. Dans cette fontaine on a jeté les cadavres des gens du quartier qui auraient été massacrés dans le champ dit « de l'échafaud » qui se trouve sur la butte du moulin en face la Brardière. Après la révolution, cette fontaine fut définitivement comblée et bouchée. Par la suite, on a creusé, de l'autre coté de la route, une autre fontaine qui existe toujours de nos jours et ne manque jamais d'eau.

Avant la révolution, il existait à Saint-Lumine un grand village qui se situait sur la butte des moulins entre la Cantinière et la Noë. Dans ce village, plusieurs familles gagnaient leur vie grâce à leurs moulins à vent; Le coteau était orné de ces beaux moulins qui font l'admiration de notre génération. Malheureusement ceux-ci ont tous disparu dans la tourmente avec le village lui-même. En contre-bas de ce village, une fontaine dite des « Bordonnières » fournissait l'eau pour toutes les ménagères. Il en reste, encore aujourd'hui, un vestige : un puit au fond d'une fosse où les femmes venaient encore récemment, des quartiers avoisinants et même du bourg, laver le linge. Ce village a été complètement incendié et détruit au moment de la révolution et il n'a pas été relevé de ses ruines.

La révolution à Aigrefeuille

En plein cœur de ce qu'on appela la « Vendée militaire » (qui dépassait largement le cadre du département de Vendée, pour englober une partie du Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Loire-Atlantique), Aigrefeuille vécut la Révolution au gré des mouvements de troupes, républicaines ou royalistes.

La localité, située à un important carrefour routier entre le Sud-Ouest et l'Ouest, fut plus de vingt fois investie, tour à tour par les Bleus et les Blancs. En 1793, notamment, elle passa plusieurs fois entre les mains de Charette et de Travot. Le 25 septembre de cette même année, le général républicain Beysser s'arrêta à Aigrefeuille pour soigner une grave blessure contractée quelques jours auparavant, lors d'un affrontement, près de Montaigu.

Un engagement sévère eut même lieu, non loin du bourg, en février 1794, lorsque Charette, qui escortait un convoi destiné à Stofflet, fut assailli par les hommes de Travot.

Aigrefeuille, comme la plupart des communes de la région, prit une part active au soulèvement de mars 1793 provoqué par le recrutement forcé de 300 000 hommes.

La position très ferme de la paroisse ne manqua pas d'attirer des représailles de la part des Républicains, qui envoyèrent à la guillotine plusieurs dizaines d'Agrifoliens. On eut à déplorer aussi des exécutions en rase campagne, comme celle de Françoise-Thérèse Descamps, épouse du riche négociant de Tollenare, propriétaire du château de La Guidoire. La belle Françoise-Thérèse, âgée d'une trentaine d'années, savait se faire des amis et entendait garder ses distances avec les belligérants, non sans les aider le cas échéant. Les Bleus frappaient-ils à sa porte : elle leur offrait gîte et couvert, faisait nettoyer leurs vêtements, bref, se conduisait comme une hôtesse républicaine. Les hommes de Charette survenaient-ils, à leur tour ? Ils avaient droit aux mêmes égards. La jeune femme n'hésitait pas, s'il le fallait, à délier sa bourse pour venir en aide à l'un ou à l'autre. Dans ces conditions, aurait-on pu croire, rien de fâcheux ne pouvait lui arriver. Or, un jour de février 1794, alors qu'elle traversait les champs, en compagnie de l'abbé Agaisse, elle fut agressée par un groupe de Bleus et, sans autre forme de procès, massacrée avec le prêtre.

Pour la petite histoire, il est bon de savoir que La Guidoire avait été, durant plusieurs siècles, la seigneurie des Charette.

En 1790, Aigrefeuille, promue chef-lieu de canton, fut appelée à regrouper les votes de Château-Thébaud et du Bignon pour les élections aux assemblées primaires de la Loire-Inférieure. Le 28 mars, 731 citoyens actifs désignèrent sept électeurs : Roch, maire d'Aigrefeuille; Odéa, recteur du Bignon; Gilles Rousseau, taillandier; de la Turmelière, maire de Château-Thébaud; Michel Moriceau et Julien Blineau, tous deux métayers, et Alexandre Pethuis, marchand tonnelier.

Lors du scrutin du 19 juin 1791 (primaires de l'Assemblée législative), on trouve 638 citoyens actifs, 48 votants et 6 électeurs : à nouveau le maire d'Aigrefeuille, Roch; Charles Houdet, curé de Château-Thébaud, et quatre noms sans précisions : François Corbineau, Jean Guillet, Antoine Pouvreau, et Alexandre Perthuis (sans doute le tonnelier déjà désigné en 1790).

Pour ces primaires de la Convention, le 26 août 1792, cinquante votants et sept électeurs : toujours le maire d'Aigrefeuille, Roch, et six nouveaux noms sans précisions : René Ménardeau, Laurent Maillard, Pierre Guérin, Joseph Vilaine, Pierre Lefèvre et Mariot père. Il est intéressant de noter, à propos de ces élections, que l'abbé Odéa, recteur du Bignon, désigné comme électeur en 1790 par une assistance supposée républicaine, devint par la suite le principal responsable de rassemblements religieux autour de la chapelle Saint-Sauveur, l'église d'Aigrefeuille ayant été fermée et son curé, l'abbé Gabriel Fleury, exilé en Espagne.

On prétend même qu'un miracle se produisit durant l'un des offices de l'abbé Odéa : la guérison d'une jeune fille paralysée des jambes.

En 1808, Napoléon et Joséphine, en visite dans l'ancien Comté nantais, s'arrêtèrent quelques heures à Aigrefeuille, et l'on affirme dans le pays que l'empereur écouta avec beaucoup d'intérêt le récit des affrontements des années 1793-1794.

En 1815, lors d'un des derniers combats des Chouans, le général vendéen de Suzannet fut blessé à La Rocheservière. Conduit à La Haute-Rivière, il y mourut des suites de ses blessures et fut enterré dans l'église de Maisdon.

Pendant le soulèvement légitimiste de 1832, Aigrefeuille ne reçut qu'une brève visite de la duchesse de Berry, mais fut occupée, le 4 juin, par un détachement des troupes de lignes.

Montbert

(Extrait des *belles heures du comté nantais* par Jean-Anne Chalet)

Les deux premières années, en 1789 et 1790, la vie poursuit son cours tant bien que mal. Certes, quelques habitants se découvrent la fibre républicaine et font du tapage, mais, en gros, une certaine sérénité prévaut. En 1791, l'état d'esprit se détériore brusquement lorsque les autorités demandent au clergé de prêter serment. Le curé de Montbert, l'abbé Gestin, refuse et se voit destituer, le 2 février, au bénéfice du « constitutionnel » François Courjault. Les deux prêtres cohabitent un moment jusqu'à l'insurrection de mars 1793, qui oblige Courjault à s'enfuir pour ne pas « être cloué vif sur l'arbre de la liberté ». Comme un peu partout en Bretagne et en Vendée, la conscription forcée de 300 000 hommes fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Montbert devait fournir dix-sept recrues. La plupart des hommes préférèrent prendre les armes avec ceux de Géneston, du Bignon, de Vieilleville. Ils formèrent ainsi, en peu de temps, ce qui fut appelé la « division de Vieilleville », qui devait rejoindre l'armée de Charette.

La division de Vieilleville ne participa pas à l'affaire de Noirmoutiers, mais on lui confia la garde du Carrefour des Sorinières. L'abbaye de Villeneuve devint un camp retranché.

Le 10 octobre 1793, le général Haxo, avec une colonne de 2 000 Bleus, obligea les Vendéens à se replier sur Montbert, où l'on se battit. Faute de munitions, Bartaud fut défait, il n'échappa que de justesse à la capture, sur le Pont de l'Ognon, comme il arriva quatre mois plus tard au général Charette, obligé de fuir devant le général Cordelier.

Bartaud ne survécut guère à cette défaite, car il fut capturé et condamné à mort le 28 décembre 1793. Son remplaçant fut Guéraud de Boisioli, auquel l'écrivain Joseph Rousse a consacré une brochure.

Charette, poursuivi par les troupes de Turreau, Cordelier, Duquesnoy, se retira au début de 1794, dans les landes de Bouaine, véritable repaire de loups, aux fourrés d'ajoncs inextricables, succédaient de hautes genêtaies. Il fixa son Quartier Général à La Sauvagère, tout près de La Goillandière. C'est là qu'il rassura sa troupe, l'égaya, lui refit le moral - c'est là, aussi qu'il créa son corps de cavaliers au plumet blanc, avec des jeunes gens imberbes, comme Félix Thomas de La Brenière, âgés de 16 à 18 ans.

Le 25 février, Turreau, campant à Vieilleville, commanda à ses lieutenants de cerner le général Charette, celui-ci, pour se dégager, eut recours à un stratagème, « il fit arborer au-dessus des hauts genêts en divers lieux successifs, son drapeau blanc, ce qui attira les bleus. Pendant ce temps, Charette s'enfuyait vers Montbert ». Il s'échappa par le pont de cette bourgade, le fit sauter, et gagna la forêt touffue et pleine de souterrains de La Gravelle.

Cordelier s'arrêta sur les hauteurs de Fouinard (Belcour) et, il écrivit à Turreau, le 26 au matin

« Je t'avertis que je vais faire brûler tout ce que je rencontrerai sur ma route ! »

C'est l'époque où il y eut le plus de victimes et de dégâts. Jusqu'en mars et avril 94, Montbert et les environs jurèrent traversés par les « colonnes infernales ». Le 5 avril 94, le général républicain Cambray disperse, dans la forêt de Touffou, un rassemblement d'insurgés qui se replie sur Géneston, lui causant des pertes sérieuses.

Les Sorinières

Les Sorinières devinrent un camp aux mains des bleus et, de là, des expéditions rapides furent lancées sur Le Bignon, Montbert, ... afin de saisir les armes des Rebelles, des charrettes de blé et des troupeaux d'animaux. A la tête de ces incursions, des « guides » du genre de Beilver qui connaissaient fort bien, la région.

Le 8 août un combat eut lieu à la « Bauche argentièrre », contre un groupe d'insurgés qui fut suivi de nombreux autres.

Viellevigne

Au cours de la Révolution, la commune devint le centre du mouvement insurrectionnel de mars 1793, sous la conduite d'un artisan sellier, ancien sous-officier d'un régiment de dragons : Gabriel-Esprit Vignault. Il se révéla un véritable chef militaire, portant même ombrage, par ses qualités, à Charette.

La « division de Vieilleigne », placée sous ses ordres, comprenait quatre compagnies et un groupe de cavaliers. Chaque compagnie regroupait environ soixante hommes. Elle fut un sérieux appoint pour l'armée de Charette, notamment lors du combat de Machecoul, le 10 juin, où Vignault trouva la mort.

Les six premiers mois de 1794, soulignent les *Annales de Nantes*, furent particulièrement terribles, avec l'arrivée à Vieilleigne, de Tureau et de Cordelier, deux des chefs républicains les plus redoutables. Cordelier fit brûler les châteaux de la Falordière, l'Audennière, la Pilotière, le Marchais, le Brûlaire, les Moulins de l'Hommetière et l'église de Vieilleigne.

« Dans de telles conditions, ajoute la revue, on imagine la terreur qui régna ; ceux qui ne voulaient pas s'en aller se cachèrent dans les bois, les landes, les genêts, ou dans des souterrains creusés sur les bords de l'Ognon, par exemple à la Brosse, où la marquise de Goulaine passa cette triste époque, cachée par des fermiers. Au moindre signal annonçant l'arrivée d'une colonne infernale, les hommes prenaient les armes et, camouflés derrière les haies, ils guettaient les «Bleus» au passage, pour leur lâcher le coup de feu. »

A la fin de 1794, des propositions de paix ayant été faites à Charette par les conventionnels en mission à Nantes, il s'ensuivit un armistice. Le chef vendéen, alors à Belleville, se rendit à Vieilleigne, dans les premiers jours de 1795, et y réunit en grand nombre les propriétaires de son territoire et les officiers de son armée ; quelques-uns se montrèrent opposés à la paix, mais la majorité était pour. L'on en vint au traité de la Jaunaie du 18 février 1795.

Durant toute cette période, la plupart des prêtres de Vieilleigne vécurent cachés dans les bois ou chez des particuliers. Ils s'appelaient Joseph Guibaud, Pierre Goillandeau, François Bizeul, Pierre Thomas, Maneuvrier, Jean Girard. Ils reparurent après la paix de 1795.

La révolution à Clisson

(Extraits de *Clisson et ses monuments* par le comte Paul de Berthou)

La Révolution ! Ce fut d'abord l'espoir. L'espérance d'une plus grande justice. Le cahier de doléances était plutôt timide et ne réclamait que la fin des abus. C'est dans l'église de Saint-Jacques, faute de local plus commode, que se réunirent les habitants des paroisses de Clisson, le 29 mars 1789, pour rédiger le cahier de leurs doléances, visant une série de réformes concernant la législation, les impôts et l'administration, à peu près les mêmes que partout ailleurs, et aussi une demande formelle de la conservation des privilèges provinciaux de la Bretagne. Une délégation de Clissonnais fut d'ailleurs envoyée à Paris pour protester contre l'union pure et simple de la Bretagne à la France, votée le 4 août 1789. Ils n'osèrent pas se présenter à l'assemblée, et à leur retour, accusés de complicité avec les rebelles, ils furent emprisonnés, et la municipalité suspendue par le directoire du département.

Lescure et La Rochejacquelin, après leur rôle de garde protecteur du roi à Versailles puis au Louvre trouvèrent refuge au château de Clisson.

Fin juillet 89, lors de la « grande peur », par toute la France, on annonça que des bandes de brigands arrivaient pour tout piller et ravager; aussitôt pour les combattre, on organisa en tous lieux la « garde nationale », pour mettre la France entière en armes.

Clisson fut élevée au rang de chef-lieu de district et l'on convia les citoyens « actifs », c'est à dire payant un minimum d'impôt, les bourgeois, à voter. En 1790, Clisson comptait trois paroisses : Notre-Dame, la Trinité et Saint-Jacques. Boussay, Gétigné, Gorges et Saint-Hilaire-du-Bois (depuis Saint-Hilaire-de-Clisson) furent appelées à voter avec elle.

Le 28 mars 1790, 1048 citoyens actifs désignèrent les onze électeurs suivants - Bureau, avoué et procureur fiscal; Duboueix, médecin et maire de Clisson; Louis Gautret, bourgeois; Lemarié recteur de Gétigné; Paquereau, vicaire de Gorges; Mathurin Baron, métayer; Gautrer, recteur du Boussay; Etienne Paquereau, métayer; du Ronceray, recteur de Saint-Hilaire; Albert de Gétigné, métayer et Rousseau, de Boussay, également métayer.

Le 19 juin 1791, le vote eut lieu aux Cordeliers. On dénombra 1243 citoyens actifs, 46 votants et 12 électeurs : Louis Gautret, Duboueix, Dinot, Boyer, Belorde, Dardel, Peltier, Forget, Andrieux (ancien curé de la Madeleine de Clisson), Aubin, Ménard et Bousseau jeune.

Enfin, le 26 août 1792, 295 votants désignèrent les douze électeurs qui suivent : Gautret, de la Petite-Palaise; Bureau, juge; Forget; Lorient, commissaire du roi; Paviot; Forget, maire de Gétigné; Pierre Lorient, père, tailleur; François Belleruche; Michel Douillard, homme de loi; Pierre Loiret, de Beaulieu; Pierre Braud, de La Brie-en-Gorges et Jean-Julien Grasset, procureur du tribunal.

Les deux derniers procès-verbaux ne sont pas très explicites. On croit reconnaître Louis Gautret, désigné une première fois en 1790, de même que Duboueix, maire de Clisson (pour 1791), et Bureau (pour 1792), devenu juge entre-temps; mais, pour les autres, on en est réduit à de simples suppositions.

Au tout début de l'insurrection, quelques jours après les tirages au sort : le 15 mars 1793, alors qu'on annonce la prise de Cholet par les vendéens, tous les notables de Clisson quittent la ville et se réfugient à Nantes, où ils resteront 3 ans, administrant la ville à distance jusqu'en mars 1796. Clisson est alors victime du flux et du reflux des uns puis des autres, et subit atrocités et incendies. Pierre Cacault s'est établi à Clisson en 1798, son frère François, ambassadeur à Rome pour la négociation du concordat vint le rejoindre en 1804. Frédéric Lemoit s'y établit en 1805. Ils seront les artisans de la renaissance italienne de Clisson.

Saint-Jacques.

Les deux derniers recteurs de Saint-Jacques furent l'abbé René Fruchard qui réunit à son église le service de celle de Saint-Gilles, et après lui, l'abbé Pierre Gogué. L'abbé Fruchard jouissait du bénéfice de Coursay en Monnières, et allait de temps en temps y célébrer la Messe, ainsi qu'il y était obligé. Il résigna en 1789, et son successeur, l'abbé Gogué, homme dont le courage égalait la bonté, refusa le serment schismatique et resta quelque temps le seul recteur catholique de Clisson, encore à son poste: les autres étaient en fuite. Lorsqu'il y eut un prêtre jureur à Notre-Dame, l'abbé Braud neveu, M. Gogué réunit parfois les fidèles en secret. Le jour de la première communion arrivant en 1791, ce prêtre zélé la fit faire à tous les enfants qu'il crut en état d'y être admis, quel que fût leur âge. D'ordinaire, le recteur de Saint-Jacques donnait une collation de laitage à tous les communiantes dans son pourpris, puis les menait en procession à Notre-Dame de Toutes-Joies : cette année, il n'y eut point de procession. M. Gogué fit aussi faire la première communion aux enfants de la Trinité.

Quelques jours après, les gendarmes vinrent l'arrêter : il était très aimé et tous ses paroissiens se désolaient; aussi les gendarmes consentirent-ils à le laisser en liberté, si quelqu'un de notable voulait répondre de sa conduite. Il s'adressa à la nièce du vénérable curé de la ville, l'abbé Braud, perclus et aveugle, dont le neveu avait prêté le serment, et cette personne eut l'indignité de repousser sa demande. Il fut donc arrêté le 29 juin 1791, et arraché du milieu de ses paroissiens en pleurs. On doit croire qu'il parvint à s'échapper, car il suivait la grande armée royale, lors de la bataille de Savenay. Pris avec son père qui l'accompagnait, tous deux périrent, cruellement massacrés par les Bleus après la bataille et avec une sauvage férocité, le 24 décembre 1793. M. Gogué n'avait que 38 ans. Né à Clisson, ordonné prêtre en 1780 et d'abord chanoine de Notre Dame, il avait été nommé recteur de Saint-Jacques le 22 octobre 1789.

Pendant les plus mauvais jours de la persécution révolutionnaire, l'église Saint-Jacques fut transformée en temple « païen », disaient les habitants restés fidèles. On l'appela « le *temple décadaire* », parce que les mariages s'y célébraient chaque jour de *décade*. Au lieu des statues des saints, on y voyait deux grandes planches peintes, représentant deux « déesses », l'une au grand autel, tenant une balance, et l'autre plus petite, avec le livre de la loi.

Les ossements du cimetière Saint-Jacques qui entourait l'église, furent transportés, probablement au début du XIX^{ème} siècle, dans celui de Saint-Gilles, qui devint l'unique cimetière pour toute la ville et ses faubourgs.

Notre dame

Les chapitres ayant été supprimés le 12 juillet 1790, le 23 novembre suivant, plusieurs agents du gouvernement, accompagnés de soldats, se rendirent à Notre Dame, pour en faire l'inventaire. Prévoyant les événements, le chapitre avait préparé contre cet attentat une éloquente protestation, dans laquelle il revendiquait avec courage ses propres droits et ceux de ses fondateurs. M. l'abbé Grégoire, dans sa « *Collégiale de Notre Dame* », nous a conservé le texte de cette belle pièce où se manifestent, avec dignité et mesure, les sentiments d'un clergé soucieux de ses devoirs, qu'une violence tyrannique venait l'empêcher de remplir. Le doyen en commença la lecture devant les commissaires du gouvernement; mais étouffé par les larmes et les sanglots, il ne put achever, et un des chanoines le remplaça.

L'office n'en fut pas moins déclaré interdit; le chœur de la collégiale et tous les locaux capitulaires furent fermés; tous les biens du chapitre furent inventoriés et confisqués. Après 378 ans d'existence, la pieuse fondation du grand connétable avait pris fin.

La collégiale de Clisson fit preuve, devant la persécution, d'un courage et d'une constance admirables. Composée de prêtres fidèles, à leur mission jusqu'à la mort, elle refusa

unanimement le serment schismatique que l'on voulait lui imposer. Plusieurs de ses chanoines, surtout M. Bureau, firent partie des prêtres qui continuèrent en secret à célébrer la Messe, à faire le catéchisme, et à préparer les enfants à la première communion, dans les endroits retirés, notamment au Bois du Collège, que nous supposons avoir été une dépendance du petit collège fondé à la Trinité, par M. Richard de la Vergne. Le doyen, M. Hallouin de la Pénissière, bientôt arrêté, mourut dans l'horrible prison du couvent des Saintes-Clares, à Nantes, le 30 octobre 1793. MM. Lesayeux, Mongis, Loquet et Noël de Kerbodec furent aussi arrêtés, conduits à Nantes et noyés dans la Loire, le 17 novembre 1793. M. Mongis avait été traîné de Clisson à Nantes, attaché à la queue d'un cheval. M. Noël de Kerbodec était en telle vénération dans le pays que sa mort parut offrir quelque chose de surnaturel. Son corps, a-t-on raconté plus tard, revint sur l'eau à plusieurs reprises, et il fallut en fin l'enterrer sur le rivage, non loin de Saint-Donatien - l'herbe, ajoutait-on, n'a jamais poussé sur sa tombe. M. Bureau, après avoir exercé son ministère en se cachant, fut emprisonné, puis exilé. Rentré en France, il mourut à Mouzillon, en 1811.

M. Gaboriaud, fort âgé, échappa à la prison, resta dans le diocèse et mourut pendant la persécution. M. Loiret fut exilé au Portugal, revint en Bretagne et mourut en 1809, aumônier de l'hôpital de Paimboeuf.

MM. Mocquart et Taffonneau furent emprisonnés; mais nous ne savons ce qu'ils devinrent. M. Beaufreton, saisi tout d'abord, put s'évader et vécut déguisé, dans les villages de la paroisse de Gétigné, allant, au péril de sa vie, confesser et administrer les malades. Il échappa comme par miracle à tous les dangers, et mourut simple vicaire à Gétigné, en 1810. Il célébrait souvent la Messe dans le bois de la Roche-Sebien et dans la chapelle de Recouvrance, ainsi que dans les villages de l'Asnerie, de la Saulnerie et de la Rectorière. On l'appelait le «*bonhomme Jeannot*», et il servait parfois comme valet de ferme, pour mieux tromper les recherches. Une vieille femme de Gétigné qui l'employait ainsi sans le connaître, et qui appréciait médiocrement son faible talent pour conduire la charrue, revenant d'entendre la Messe de M. Beaufreton, lui dit, un jour, ne sachant à qui elle parlait: « Je viens d'assister à la Messe d'un bon prêtre qui te ressemblait, mon pauvre Jeannot ! »

Sur la belle conduite des prêtres Clissonnais pendant la persécution, l'on trouvera beaucoup d'autres détails très intéressants, dans l'excellent ouvrage de M. l'abbé Briand: « *Les confesseurs de la foi du diocèse de Nantes* ».

Au mois de mars 1793, la ville de Clisson est occupée par les gardes nationaux. Quant au *vicaire perpétuel* de Notre-Dame, M. Jean Braud, vieillard perclus et aveugle, on le laissa dans son presbytère; mais une horrible mort lui était réservée. Auprès de lui étaient sa nièce dont nous avons relaté la honteuse conduite à l'égard du curé de Saint-Jacques, et son neveu, aussi nommé Braud, prêtre *jureur* qui d'abord avait dû assister son oncle, à titre officieux. A l'approche des paysans royalistes, le 15 mars 1793, l'ancien *vicaire perpétuel* refusa de quitter la ville, à la suite de ses tristes parents, et ceux-ci, le laissant seul et sans aide, s'enfuirent à Nantes avec tous les habitants aisés de Clisson. Peut-être, d'ailleurs, ses infirmités l'empêchèrent-elles de faire partie du convoi des émigrants.

Le 17 septembre, Kléber entra dans Clisson, entre temps évacuée par les Vendéens, et marcha sur Torfou. Battu, il y repassa le 19 et se replia sur Nantes.

Le 28, dans une seconde offensive de l'armée de Mayence, Clisson fut occupée par l'aile gauche commandée par Canclaux. Les Bleus s'y installèrent pour quatre mois, semant la terreur et la désolation. M. Jean Braud fut brûlé vif dans son presbytère, sans pouvoir en sortir. Il était en grande vénération parmi tous les prêtres du pays.

Le château fut incendié, et partiellement détruit. Dans le même temps, des centaines de Clissonnais furent arrêtés, certains exécutés sur place, d'autres envoyés à Nantes. Des gens simples, comme Charles Berti, dit Valentin, né au Piémont, ouvrier plâtrier, fut exécuté le 5 novembre, pour avoir crié « vive le roi ». Théodore Jacques Legge, 42 ans, ci-devant receveur

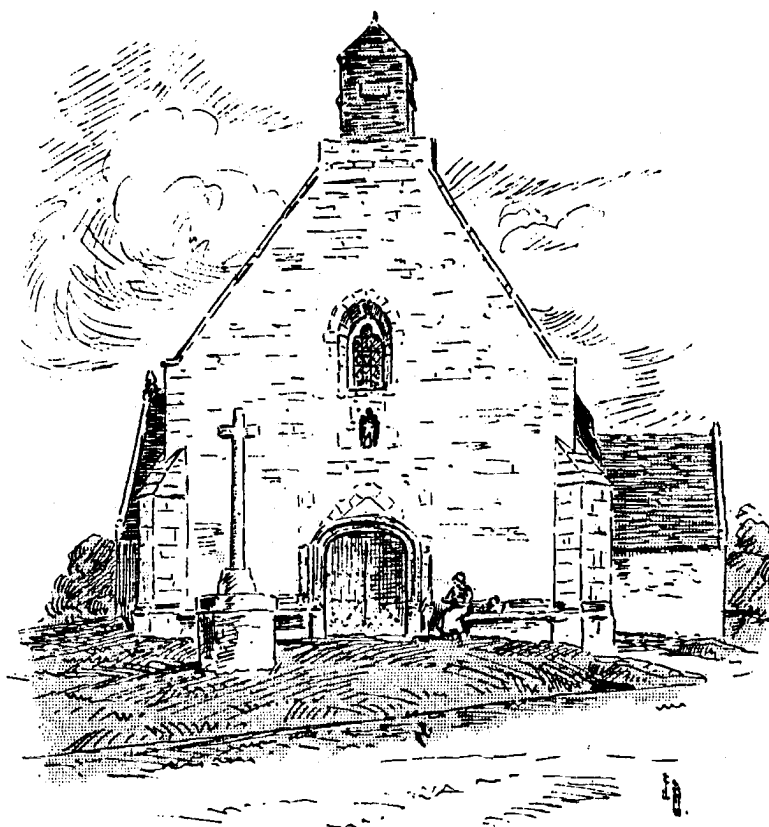
des droits d'enregistrement à Clisson, monta sur la guillotine le 12 novembre, pour « avoir fait partie du comité royaliste établi dans cette ville ».

L'enfeu des seigneurs ne fut point respecté; l'on prit les châsses de plomb, pour en faire des balles. Les corps étaient dans leur entier, mais tombèrent en poussière au contact de l'air.

Enfin, après plusieurs incendies partiels, la ville de Clisson se trouva, en 1794, complètement détruite : ses ruines restèrent même, pendant deux années, abandonnées et désertes.

Notre dame de toutes joies

En septembre 1793, des soldats de l'armée de Mayence, avant leur défaite de Torfou, campèrent dans le *fief* de Toutes-Joies, le vendangèrent et pillèrent la chapelle. Ils allaient vers Gétigné, et deux de leurs traînards, « *ayant des chasubles sur le dos* », furent aperçus près de la croix de Barillé, dans les environs, par un homme qui le raconta plus tard. La chapelle ne fut brûlée qu'en 1794, par une des *colonnes infernales* qui ravagèrent cette malheureuse contrée. Seuls les murs à demi calcinés restèrent debout, et quelques fidèles s'agenouillaient encore parfois auprès d'eux.



Ancienne chapelle de Notre-Dame de Toutes-Joies

Après la Révolution, une pauvre fille, nommée Jeanne Favereau, allait souvent prier sur les ruines du vieux sanctuaire, et résolut de mendier pour le faire rebâtir. Pendant des années, on la vit assise auprès des restes de l'édifice, filant sa quenouille en chantant des complaintes, et tendant la main aux passants. Devant elle, sur une petite table, elle plaçait respectueusement et entourée de fleurs, la statue brisée de Notre-Dame de Toutes-Joies, dont elle avait retrouvé les morceaux. Dès l'aube, elle errait autour des murailles croulantes, récitant son chapelet, à genoux près des débris de la croix du carroi, renversée par les *Bleus*, et quelquefois y restait

longtemps étendue à terre, comme un cadavre. On la disait folle, et les prêtres, occupés à réorganiser le culte et vaquant au plus pressé, faisaient peu de cas de son zèle. Les personnes les plus pieuses la décourageaient, beaucoup s'en moquaient; d'autres, surtout les jours de foire et de marché, la chargeaient d'injures. Sans se rebuter, elle continua sa quête qui ne lui rapporta d'abord que des liards, oboles des pauvres gens. Après plusieurs années de déceptions, après bien des outrages et une vie de privations et de tristesse, elle parvint, « de quatre liards faisant un sou », à réunir dix écus (ou trente francs) dont elle acheta des pierres de tuffeau et quelques matériaux, et aussitôt les travaux commencèrent. Quand elle en vint à la toiture, le désespoir la prit et elle commença une neuvaine à la croix de Barillé, puis parcourut les environs, sa petite statue mutilée à la main et sollicitant la charité publique : elle fit même ainsi le voyage de Nantes.

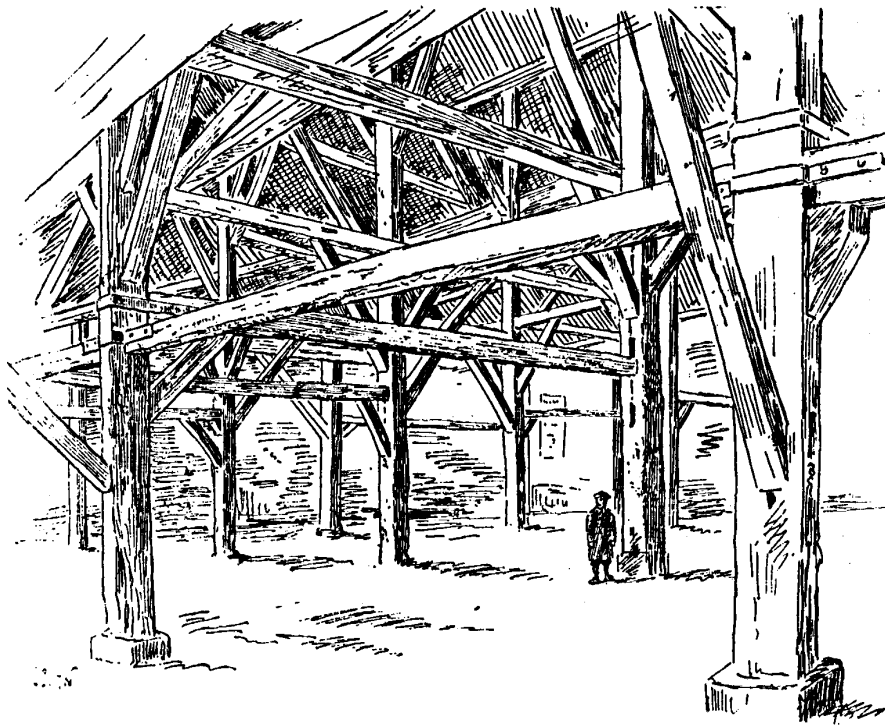
Peu à peu on s'intéressa à l'œuvre de Jeanne Favereau, on lui donna plus d'argent, du bois et divers matériaux, et quelques personnes aisées ouvrirent leur bourse. On put couvrir tout d'abord le petit bras gauche du monument, vers la Garenne Valentin; on en ferma l'arcade avec des planches, et sur l'autel fut placée une statue de la Sainte Vierge, offerte en exécution d'un vœu, pour une guérison obtenue. Enfin, avant de mourir, la vaillante quêtuse eut la consolation de voir sa chapelle terminée et livrée au culte. Il avait été question d'abord d'y placer trois vitraux de couleur, représentant les Trois-Croix de Lorette; mais on dut se contenter d'un petit vitrail, au-dessus de la porte.

Jeanne Favereau avait été aidée par une bonne femme, nommée « la Bougant », qui mendiait à la porte de Toutes-Joies, tandis que sa compagne errait dans les environs. La Bougant était de Saint-Gilles : elle avait été chargée avec Jeanne Favereau, avant la Révolution, du soin d'orner la chapelle et de la tenir propre.

Cet édifice, commencé avec les liards des pauvres et achevé grâce à l'infatigable dévouement d'une simple paysanne, a été impitoyablement démoli en 1890, sacrifié au besoin de nouveauté qui, dans notre temps, a causé la destruction de tant de monuments précieux et vénérables. Celui qui le remplace, quel que soit son mérite, n'a point de tels souvenirs à rappeler : nous doutons même qu'une plaque commémorative y porte le nom de Jeanne Favereau.

Les halles

On peut, se demander comment, après les incendies de 1793 et 1794, il reste encore quelque chose, dans cet édifice de bois, qui soit antérieur à ces funestes dates. Les notes de M. Perraud répondent à cette question : la halle fournit un lieu de campement aux troupes qui traversèrent souvent Clisson pendant le cours de la grande guerre. Ces troupes n'osaient se disperser, et d'ailleurs, les maisons de la ville en usine, n'étaient guère en état de les loger; c'est pourquoi quand le feu a pris à la halle, à diverses fois, il a toujours été éteint par les incendiaires eux-mêmes, soucieux de se garder un abri. Nous ne croyons pas cependant que la halle ait pu traverser la période de 1794, sans subir de notables avaries.



En 1794, les « colonnes infernales » du général Tureau parachevèrent l'œuvre de l'armée de Mayence, fusillant de nombreux prisonniers paysans et ouvriers. A leur départ de Clisson, il ne restait plus que ruines et cadavres : certaines victimes furent précipitées vivantes (hommes, femmes, enfants) dans les puits. L'exploit était le même que celui des Normands! Clisson demeura déserte, abandonnée, durant trois ans.

Dans les ruines des châteaux de Clisson et Tiffauges

5 février 1793

La ville de Clisson, dominée par son imposant château, eut à souffrir des destructions des armées républicaines dès l'automne 1793, lors du passage de l'armée de Mayence. Située sur la route de Nantes, elle connaît tant de passages des armées incendiaires qu'elle sortira ruinée de la guerre.

La première colonne à passer dans la région de Clisson en 1794 est celle de Cordelier, furieux de sa cuisante défaite de Gesté. *« En se portant sur Tiffauges, par Gesté et Mântfaucon, il brûla toutes les maisons et massacra toutes les personnes qu'il trouva sur sa route. "Indépendamment que tout brûle encore, écrivit-il à Turreau, le 6 février, j'ai fait passé six cents particuliers des deux sexes par derrière la haie " (dans une lettre de Cordelier rapportée intégralement par Savary, tome III, p157).*

De Tiffauges il se dirigea sur Clisson où il trouva cachés, dans la salle des archives du vieux château, trois cents paysans. La fumée d'une cheminée où une pauvre femme avait fait du feu pour réchauffer son petit enfant malade indiqua et trahit ces malheureux. Les soldats voulaient les fusiller, comme ils l'avaient déjà fait à tant d'autres, mais, lui, par un raffinement de férocité, leur réserve un nouveau martyr. Il les fait conduire auprès d'une large et profonde citerne, qui se trouvait dans la cour du manoir, et commande de les y jeter tout vifs les uns après les autres. L'ordre est exécuté. Du fond du gouffre on entend bientôt les cris des victimes qui se succèdent dans leur chute, se brisent et se tuent mutuellement. Leurs voix ne forment plus qu'un bruit horrible et confus qui glace d'effroi. Leurs bourreaux, au bord de l'immense puits, ricanent de les voir s'agiter et se tordre dans d'affreuses convulsions; aux accents de désespoir que poussent tous ces malheureux, ils répondent par la Marseillaise et le Ça ira; et, pour les suffoquer plus promptement, les uns comblent de bourrées, de fagots et de planches la citerne autour de laquelle d'autres organisent une danse, pendant le temps que dure ce travail inhumain. » (dans : Félix Deniau, Histoire de la Guerre de la Vendée, tome IV, p 238.)

Dans « Clisson et ses monuments » de Paul de Berthou, on trouve une narration détaillée de cet événement, ainsi que les noms des 18 victimes, dont Jean Douillard, de St. Lumine et des quelques rescapés, dont deux de St. Lumine.

L'authenticité de ce massacre a été contestée par certains historiens jusqu'à ce que l'arbre qui s'élevait à l'emplacement du puits meure, et que l'on ait retrouvé en creusant à cet endroit quantité d'ossements humains. Lors de fouilles de 1961, on exhuma 18 corps : trois hommes, six femmes et neuf enfants. Les jours suivants Cordelier sévit à travers tout le pays de Tiffauges et marque son passage, le 7 février, par un grand massacre aux Landes-Génusson.

Gorges

(Extrait des *belles heures du comté nantais* par Jean-Anne Chalet)

Gorges, comme la plupart des paroisses de la région, fut particulièrement marquée par la Révolution. Les trois prêtres : Dugast, Durand et Paquereau, refusèrent de prêter serment à la Constitution et durent se cacher pour échapper aux persécutions. Dugast, qui était le recteur de Gorges, finit cependant par être dénoncé et, arrêté, emmené à Nantes, il fit partie des premières noyades de novembre 1793.

Les prêtres de la Paroisse, pourtant, avaient fait preuve d'une certaine bonne volonté au début de la Révolution, et l'abbé Paquereau, vicaire fut même nommé électeur le 28 mars 1790.

L'église et de nombreuses maisons furent brûlées en 1794 par les « colonnes infernales », plusieurs habitants de la commune passés par les armes. Une jeune fille de la Ganolière réussit à sauver un encensoir d'argent de l'église en le cachant dans une étable. Entrée avec les Bleus « pour les aider à tout casser », elle profita d'un moment d'inadvertance et dissimula le précieux objet sous sa jupe. D'autres trésors de l'église furent emportés par des paysans et cachés dans la campagne; la plupart cependant, dénoncés par un certain Jacques Pierrard, terminèrent devant le peloton d'exécution pour avoir refusé d'indiquer leurs cachettes.

Monnières

En 1790, Monnières devient chef-lieu de canton, regroupant les communes de Maisdon, Saint-Fiacre et Saint-Lumine de Clisson. Elle le restera jusqu'en 1810.

Les trois scrutins pour la désignation des électeurs aux assemblées primaires de la Loire-Inférieure, se déroulent donc à Monnières, sous son égide, avec les citoyens actifs des communes rattachées.

Le 28 mars 1790, 841 citoyens actifs désignent neuf électeurs : Marie, procureur fiscal de la Galissonnière; Jean Lenoir, père, taillandier; René Giraud, boucher; C.Z. Gautier, recteur de Saint-Lumine; Joseph Bâtard, métayer; Courtais, recteur de Maisdon; Bonavent Raimbaud, marchand; Huteau, notaire et greffier, et Pierre Lévêque, laboureur.

Le 19 juin 1791, le compte rendu cite 932 citoyens actifs, 40 votants et 9 électeurs : à nouveau Marie, de Monnières, avec trois nouveaux habitants de la commune : Bouchaud, jeune; Gaborit, aîné et Jean-François Pichaud. Ensuite, Orhont, curé de Saint-Fiacre; Rambaud, père; Armand Douaud; Gabriel Rivet et Pierre Bastard, de Maisdon.

Enfin, le 26 août 1792, nous retrouvons, comme la fois précédente : Orhont, Rambaud, Bouchaud et Pierre Bastard, ainsi que, sans aucune indication Moreau, Boutin, Joseph Piou, Destouches et Foucaud.

Pierre Le Prince, curé de Monnières, ayant refusé de prêter serment, fut remplacé, en 1791, par le constitutionnel Tannart. Le Prince se cacha un moment dans le pays, puis décida de suivre l'armée de Vendée au moment de l'insurrection du 10 mars 1793. Deux cent quatre-vingts hommes de la commune prirent alors les armes et s'en allèrent grossir les rangs des armées de Charette, Stofflet et de Bruc de Livernière.

En juin 1793, avant le siège de Nantes, Charette établit son quartier général au château de la Galissonnière.

La répression des Bleus fut terrible : plus d'une soixantaine d'hommes furent pris et exécutés entre 1793 et 1794

Registres paroissiaux

Registres de la paroisse de Saint-Lumine de Clisson.

Saint-Lumine de Clisson (Paroisse de). La série des anciens registres de cette paroisse ne commence qu'en l'année 1673, pour se terminer à 1789, chaque année formant un registre. Outre la période de 1668 à 1672, il manque les neuf années suivantes : 1674, 1692, 1701-1705 et 1708. L'année 1714 est incomplète et en mauvaise état.

563 – 1673, 16 août – Baptême de Pierre, fils d'escuyer Pierre Perrin, sgr de la Courbejollière, et de dame Marguerite Le Roux, nommé par Alexandre Perrin, son frère, et Marie-Anne Perrin, sa sœur, en présence de missire Guillaume Perdriau, prestre, et discret et vénérable missire Claude Perrin, sgr de la Vivancière.

Signé : C. Perrin, Charlotte Perrin, G. Perdriau, Houeda, prêtre, Gerouard, prêtre recteur. (M).

564 – 1676, 9 janvier – Baptême de Catherine, fille des mêmes, nommée par escuyer Anthoine Perrin et Marguerite Perrin.

Signé : Gerouard, prêtre, recteur.

565 – 1677, 2 février – Baptême de Guillaume, fils des mêmes, nommé par messire Guillaume de la Tribouille, chevalier, sgr de Beauchesne et damoiselle Marie Perrin.

Signé : Marie Perrin, Guillaume de la Tribouille, Claude Perrin, Pierre Perrin, Grelier, Gerouard, prêtre, recteur. (M).

566 - 1678, 6 janvier - Baptême de Louys, fils des mêmes nommé par messire Louys de la Barre, escuyer, chevalier, sgr du Mortier Boisseau, et damoiselle Anne Perri, en présence de Claude Perrin et Marguerite Preuost.

Signé : Gerouard, prêtre, recteur.

567 - 1680, 10 mai - Sépulture de Marguerite Le Roux, dame de la Courbejollière, inhumée dans l'église de Saint-Lumine.

Signé : M. Gerouard, prêtre, Gerouard, prêtre, recteur.

568 - 1680, 26 décembre - Sépulture, dans l'église, de damoiselle Anne Perrin.

Signé : Gerouard, prêtre, recteur.

569 - 1688, 22 mars - Le corps de messire Pierre Perrin, écuyer, sgr de la Courbejollière, a esté, ce jour 22 mars 1688, inhumé en l'église de Saint-Lumine, par discret missire Louis Cachet, recteur de Saint-Jacques près Clisson, présents grand concours de monde et ont soussignez.

Signé : P. Hantray, vicaire.

570 - 1693, 14 juin - Baptême de François, fils d'escuyer Allexandre Perrin et de damoiselle Janne Fouré, sgr et dame de la Courbejollière, nommé par n, v. et discret missire François Fouré, docteur en théologie et chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Nantes, et damoiselle Catherine Le Roux, veuve de feu n. h. Anthoine Morisson, sieur et dame de Bellair.

Signé à la minute : F. Fouré, Catherine Le Roux, Louis de la Barre, Anne de la Barre, Renée Fouré, Alexandre Perrin, des Mortiers Davy, recteur.

571 - 1694, 12 septembre - Baptême de Pierre-Joseph, fils des mêmes, nommé par escuyer Pierre Perrin et damoizelle Renée Fouré.

Signé au registre : P. Perrin, Renée Fouré, Alexandre Perrin, G. Raffin, vicaire.

572 - 1694, 2 octobre - Sépulture de François Perrin , fils des mêmes, âgé d'un an et 4 mois environ.

Signé : des Mortiers davy, recteur.

573 - 1698, 26 février - Baptême de Jean-François, fils d'écuyer Alexandre Perrin et de dame Janne Fouré, sgrs de la Courbejollière, nommé par écuyer Emanuel-Alexandre et damoiselle Janne-Marie Barbot, non mariée.

Signé : J. Fouré, prêtre.

574 - 1709, 7 janvier - Baptême de Louis-Esmanuel, fils d'escuier René de la Barre et de dame Anne Dupas, sgr et dame du Chastelier, né le 3 dudit mois, nommé par escuier Allexandre-Emanuel Perrin et damoiselle Renée Dupas, fille d'escuier Marain Dupas, sgr de la Bourdinière.

Signé à la minute : Allexandre Emmanuel Perrin, J. Rosier, prêtre vicaire.

575 - 1716, 2 juin - Baptême de Marye-Sainte, fille des mêmes, née le 7 avril de la dite année, nommée par escuier Jan-Baptiste Le Loup, sgr de la Roberdière et damoiselle Julienne Saupin, dame de la Pentière, en présence d'escuier René de la Barre et autres.

Signé : Marye Saupin, Jan-Baptiste Toussaint, Le Loup de la Roberdière, Julienne Saupin, Anne du Pas, J. Rosier, ptre, J. Lucas, Rivet, René de la Barre, R. du Chastelier de la Barre, de la NoëGrelier, J. Bourneuf, prêtre, recteur de Saint-Lumine.

576 – 1719, 3 mars – Sépulture, dans l'église, de messire Alexandre Perrin, sgr de la Courbejollière, âgé d'environ 54 ans.

Signé : J. Bourneuf, recteur de Saint-Lumine et de Maisdon.

577 - 1733 , 28 mai – Sépulture, dans l'église de demoiselle Janne Fouré, veuve de feu escuier Alexandre Perrin, sgr de la Courbejollière, âgée d'environ 80 ans.

Signé : J. Rosier, prêtre recteur de Saint-Lumine.

578 – 1746, 15 mai – Sépulture, en l'église, de messire Alexandre-Emmanuel Perrin, chevalier, sgr de la Courbejollière, âgé d'environ 45 ans. Ancien capitaine de dragons du régiment Dauphin, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, époux de dame Marye-Guyonne de Coutance de la Celle, décédé la veille à son château de la Courbejollière.

Signé : Davaugour, doyen de Clisson, Raoul Prevost, recteur de Gorges, Saulnier Boisrond R.L. (M).

579 – 1754, 12 octobre – Baptême de Alexandre-Emmanuel Perrin, né au château de Clisson le 12 janvier 1750 et ondoyé le même jour, fils de haut et puissant sgr Jan-François Perrin, chevalier sgr de la Courbejollière, et de dame Adelaïde de Goyon de Marcé, nommé par messire Pierre-Joseph Perrin, abbé de la Courbejollière, oncle paternel, et dame Renée-Marguerite Goyon, veuve de messire de Coutance, chevalier sgr de la Celle, représentée par dame de Cazalis Pradinne, épouse de monsieur maître André Adain.

Signé : de Cazalis Adam, Fleuriot de Lousil, Marie Douillard, de Keremar, Adain, Adelaïde Renée Gouyon de la Courbejollière, P. Perrin, abbé de la Courbejollière, P. Guyot, prêtre vaicaire, Saulnier Boirond, recteur. (M).

580 – 1752, 6 novembre – Baptême de Jan-Charles Amaury, né la veille au château de la Courbejollière, fils de hauts et puissants Jan-François Perrin et Renée Adelaïde de Goyon de Marcé, sgr et dame de la Courbejollière et autres lieux, nommé par haut et puissant sgr Jan-Amaury Augier, marquis de Lohéac et autres lieux, conseiller au parlement de Bretagne et haute et puissante dame Charlotte de Goyon, épouse de haut et puissant sgr de Fourché de Quehellac, conseiller au parlement, oncle et tante maternels, représentés par M. l'abbé de la Courbejollière, oncle paternel, et par demoiselle Julienne Le Tourneux, épouse de maître Pierre Grelier, notaire royal et procureur à Clisson.

Signé : Julienne Le Tourneux, Pierre-Joseph Perrin, abbé de la Courbejollière, Saulnier Boisrond, recteur, P. Guyot, ptre vicaire. (M).

581 – 1754, 19 juillet – Sépulture de messire Pierre-Joseph Perrin, clerc tonsuré, sgr de la Courbejollière et autres lieux, décédé la veille, au château de Clisson et inhumé en cette église, en la chapelle de la Sainte Vierge, âgé d'environ 60 ans, en présence de Pierre Douillard, Pierre de Lomeau, Claude Bretet, Jan Brochard et autres, ses métayers, qui ont dit ne savoir signer.

Signé : Saulnier Boisrond, recteur.

582 – 1759, 30 mai – Baptême de Jan-René, né ledit jour, fils de hauts et puissants Jan-François Perrin, chevalier sgr de la Courbejollière et autres lieux et dame Adelaïde de Goyon de Marcé, nommé par messire Alexandre Perrin et demoiselle Adelaïde Perrin, ses frères et sœur.

Signé : Adelaïde Perrin, Alexandre Perrin, Charles Amaury Perrin, Goyon de la Courbejollière, Jan Perrin de la Courbejollière, Saulnier Boisrond, recteur. (M).

583 – 1761, 25 janvier – Sépulture de demoiselle Adelaïde-Hermine Perrin, décédée la veille à la Courbejollière, âgée d'environ 9 ans, fille des précédents.

Signé : Perrine Allard, Saulnier Boisrond, recteur. (M).

584 – 1763, 11 avril – Mariage de écuyer Guillaume Vetellé, chevallier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, major d'infanterie, fils majeur de feu n. h. Pierre Vetellé et de feu dame Agnès Viaud, sgr et dame du Hautpuié, originaire et domicilié de la paroisse de Hercé et demoiselle du Mortier Bossaud, fille majeure de feu n. h. François Souquet, capitaine de vaisseau et de dame Marie-Anne de la Fitte, originaire de la paroisse de Saint-Nicolas de Nantes, en présence de haut et puissant sgr Amaury, marquis de Goyon, maréchal des camps et armées du Roy, messire Jean-François Perrin, chevalier, sgr de la Courbejollière et autres lieux, Claude Lory, capitaine de milice bourgeoise, négociant à Nantes, oncle maternel de laditte dame, Guillaume René Ballan, officier de milice bourgeoise et aussi négociant à

Nantes, cousin-germain au maternel par alliance et demoiselle Françoise Vetellé, sœur de l'époux.

Signé : Marie-Marguerite Souquet, Amaury Goyon, Haupuisé, Jean Perrin de la Courbejollière, l'abbé de Goyon, Claude Lory, Françoise du Haupuisé, Ballan, fils, Goyon de la Courbejollière, Yvonne Guerineau de la Gracianis, Ozenne Ballan, Julie Lory, C. Chameret, Charlotte Lafite, Berard Doizy, Alexandre Emanuel Perrin de la Courbejollière, Charles Amaury Perrin, Saulnier Boisrond, recteur. (M).

585 – 1764, 6 février – Sépulture d'un enfant masle, fils du précédent.

Signé : Le Veneur de Kerampartz, Alexandre Emmanuel Perrin, Saulnier Boisrond, recteur. (M).

586 – 1765, 1^{er} juillet – Sépulture de messire Jan-François Perrin, chevalier, sgr de la Courbejollière, décédé la veille, âgé de 67 ans et quelques mois, vivant époux de dame Adelaïde-Renée Goyon de Marcé.

Signé : J. Chupin, prêtre vicaire, Raoul Preuost, ex-recteur de Gorges, Bretin, doyen, Saulnier Boisrond, recteur. (M).

587 – 1766, 20 janvier – “Le 20^e jour de janvier l'an 1766, feste de Saint-Sébastien, l'un des patrons de cette paroisse, après un service général pour les paroissiens morts dans l'an révolu et une procession de l'église à la cure, s'est faite la bénédiction de la chapelle que Monsieur le recteur a fait construire et orner à ses dépends aux conditions portées par l'acte capitulaire du 1^{er} décembre dernier. La cérémonie faite par Monsieur Belot, recteur de Maisdon, en présence des soussignés.

Signé : Gouyon de la Courbejollière, Souquet Haupuisé, le chevalier Lenfant de Louzil, Cheulier (sic) de l'ordre militaire de Saint-Louis, Haupuisé, ch. De l'ordre royal de Saint-Louis, Taillé, ptre vic. De Maisdon, Amauri Perrin, abbé de la Courbejollière, Pierre Berard, Du Brueix, J. Bzlot, recteur de Maisdon, F.R.F, Metay, gardien des Cordeliers, Braud, recteur de Notre-Dame de Clisson, Fruchard, recteur de Saint-Jacques de Clisson, P. Guyot, ptre semi prébendé, P. Mongis, chanoine.”.

588 – 1766, 14 décembre – Baptême de Anne, née ledit jour, fille d'écuyer Guillaume Vétellé, chevalier de l'ordre royal et militaire de S. Louis, major d'infanterie et de dame Marie-Margueritte Souquet, nommée par écuyer Julien-François Berthault, sgr des Goudrais, parent paternel de l'enfant, et dame Margueritte Lafitte, grande tante maternelle.

Signé : Marguerite Lafite Ve Ozenne, Ecuier Jullien François Berthault, Dupavillon, Saulnier Boisrond, recteur. (M).

589 – 1768, 27 mars – Baptême de Margueritte-Charlotte, née ledit jour, fille des mêmes, nommée par écuyer François Royer de la Poignardière, lieutenant d'infanterie, cousin du trois au quatrième degré du père de l'enfant et dame Charlotte La Fitte, veuve chevalier, tante de la mère de l'enfant.

Signé : Lafite Chevalier, Le Royers de la Poignardière, Adelaïde Renée Goyon de la Courbejollière, Charlotte Lafite, Cécille de la Courbejollière, J. Chupin, prêtre vicaire, Saulnier Boisrond, recteur. (M).

marquis de Granges de Surgères

Régistre de la paroisse de Notre Dame de Clisson.

(Revue historique de l'ouest – 1898)

22 mars 1688 – Sépulture de escuyer Pierre Perrin, agé de 42 ans ou environ, seigneur de la Courbejollière, paroisse de Saint-Lumine, décédé le 21. En présence de noble et discret missire Claude Perrin frère du déffunt et autres.

Signé en la minute : Claude Perrin, prêtre.

12 janvier 1750 – Ondoiment d'un garçon, fils d'escuyer Jean-François Perrin, chevalier seigneur de la Courbejollière et de dame Adelaïde-Renée de Gouyon.

Signé à la minute : P. Perrin, abbé de la Courbejollière. L.A. de Rorthays, Guilheneuf, recteur.

19 octobre 1751 – Baptême de Adelaïde Hermine, fille de haut et puissant seigneur Jan-François Perrin, chevalier seigneur de la Courbejollière, et de haute et puissante dame Adélaïde-Renée de Gouyon de Marcé. Nommée par haut et puissant seigneur Amory-Gédéon de Gouyon, comte de Marcé, brigadier des armées du roy et mestre de camp de la générale dragon, et haute et puissante dame Hermine Angier de Crapado, marquise de Loheac, conseillère du parlement de Bretagne, lesquels en leur absence, ont fait nommer et tenir sur les fonts la ditte baptisée par le sieur Pierre Brellier notaire royal, et par Jacquette-Marie du Mesnils.

Signé : Jacquette-Marie du Mesnils. De Noë, Grelier, Guilheneuf, recteur.

18 fevrier 1753 – Baptême de Augustin-Charles, né le dit jour, fils des mêmes (ecuyer messire Louis de Rortays et dame Marguerite Hallouin) nommé par noble et discret messire Charles Hallouin, prêtre chanoine du chapitre, et demoiselle Marie-Anne Hallouin, tante du baptisé, représentant dame Marie-Rose-Pétronille de la Taste de Threuilac.

Signé : Marie-Anne Hallouin, Hallouin, prêtre chanoine, Pierre Hallouin, P. Perrin, abbé de la Courbejollière, Louis de Chevigné, J.L. des Guignardières Cornu, R. Girard, Cornu, L.A. de Rorthays, Guilheneuf, recteur.

13 juin 1754 – Baptême de Cécile-Christophe, fille d'écuyer Jean-François Perrin, seigneur de la Courbejollière et de dame Adelaïde-Renée de Gouion, nommée par messire Pierre-Joseph Perrin, abbé de la Courbejollière, représentant écuyer messire Christophe de Coutance, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et par Jacquette-Marie du Menis, représentant dame de Saint-Pierre, épouse de M. le marquis de Gouion, qui signent.

Signé : Jacquette-Marie du Menis, P. Joseph de la Courbejollière, Guilheneuf, recteur.

6 juin 1786 – Mariage de messire Pierre Richard seigneur de la rivière, d'Abbaretz, Mautjonnet, Limarault, la Pervanchère, etc ... conseiller du roy, lieutenant civil et criminel honoraire en la sénéchaussée et siège présidial de Nantes, veuf de dame Jeanne-Charlotte Dauault de la Couronnerie, âgé d'environ 44 ans, natif de la paroisse de Saint-Nicolas de Nantes, fils de messire Georges Richard et de feu dame Françoise de la Ville de Brye, et damoiselle Cécile-Christophe Perrin, âgée d'environ 31 ans, fille de missire Jean-François Perrin, chevalier seigneur de la Courbejollière et de dame Adélaïde de Gouyon de Marcé. Présents du côté de l'époux, le dit messire Georges Richard et messire Jean-Baptiste-Anne Richard, frère puiné du dit époux, et du côté de l'épouse, outre la dite dame sa mère, messire Alexandre Emmanuel Perrin, chevalier seigneur de la Courbejollière, son frère aîné, et noble homme Pierre Berard.

Signé : Cécile Perrin de la Courbejollière, Richard de la Pervanchère, Gouyon de la Courbejollière, Le Ray de la Courbejollière, Sallière Richard, Perrin de la Courbejollière, G. Richard, Richard de la Roulière, Leray Charet Clartais, Françoise Richard, R. Gislire, Le Ray de la Clartais, Chardat, Berard, Braud, recteur, Gaultier, recteur de Saint-Lumine de Clisson.

Régitre de la paroisse de Saint-Jacques de Clisson.

(Revue historique de l'ouest.)

28 mai 1745 – Sépulture dans l'église de messire François Armand l'Enfant, prestre recteur de la paroisse de Monnière, agé de 32 ans, en présence de messieurs ses frères et autres.

Signé : Jean Baptiste l'Enfant seigneur de Lauzil, Louis l'Enfant de Lauzil, P. Perrin de la Courbejollière, A. Leaute, clerc tonsuré, J. Leaute, prêtre, Hallouin, prêtre, Grazon, prieur et recteur de Saint-Jacques.

5 mai 1753 – Baptême de Françoise-Jeanne-Elisabeth-Scholastique, née le 3, fille de signé : messire Jean Baptiste l'Enfant seigneur de Lauzil et de dame Françoise de Mauté. Nommée par Jean-Baptiste le Flut chevalier seigneur de Tremolat, oncle du coté maternel, et dame Jeanne Bedeau de l'Ecodière, épouse de messire Louis de Dieuzy, chevalier seigneur de la Varenne.

Signé : Janne de Dieuzy, le Flo de Tremolo, Henriat de Lauzil, P. Perrin abbé de la Courbejollière, de Dieuzy de la Varenne, l'Enfant de Lauzil, Grazon, prieur et recteur de Saint-Jacques.

5 janvier 1758 – Baptême de Aimée-Marie-Elisabeth-Louise, née de la veille, fille de Jean Baptiste Lenfant, écuyer, chevalier seigneur de Lauzil et ancien officier du régiment dauphin dragons et dame Françoise de Monte de Rezay. Nommée par Alexandre-Emmanuel Perrin, ecuyer, chevalier seigneur de la Courbejollière en lieu et place de Louis Dieuzy, écuyer, chevalier seigneur de la Varanne, grand oncle paternel, et Jeanne Françoise Elisabeth Scolastique, Lenfant sœur, en lieu et place de Marie-Renée-Guione de Coutance veuve d'écuyer Emmanuel-Alexandre Perrin, chevalier seigneur de la Courbejollière, ancien capitaine de dragons du régiment dauphin et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis.

Signé : Alexandre-Emmanuel Perrin, Françoise Lenfant, Jean Baptiste Lenfant, Fleuriot de Lauzil, Lenfant seigneur de Lauzil, Mayne Asselin, Jan Perrin de la Courbejollière, Gouyon de la Courbejollière, Le Sayeux, recteur.

Régistre de la paroisse de la Madeleine du temple à Clisson.

(Revue historique de l'ouest 1898.)

3 mars 1710 – Mariage de messire Charles de Montmein, escuyer, et damoiselle janne-Thérèse Bonnet, fille mineure de feu noble homme Julien Bonnet et de damoiselle Catherine Morisson.

Signé : Charles de Montmein, Jane Thérèse Bonnet, Marguerite Thérèse Prevost, Alexandre Perrin, François Paillard, Jean François Alexandre Emmanuel Perrin, Jean Firmin de Vieux, Suzanne de Gaudon, Anne Bonnet, Catherine Mary, Morisson, recteur.

9 novembre 1737 – Le neuvième jour de novembre 1737, j'ai, prêtre recteur de la paroisse de la Madeleine du temple près Clisson, sousigné, du consentement de M. Marioux, recteur de la paroisse de Cugand, inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de feu messire Jean Firmin de Vieux, chevalier seigneur du dit lieu et autres lieux, lieutenant colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, vivant époux de dame Marguerite Thérèse Prevost, décédé le jour d'hier en son château du grand pair sauvage, dite paroisse de Cugand, âgé de soixante dix ans ou environ et en présence des sousignez :

Signé : De Vieux, de Bourneuil, P. Perrin, abbé de la Courbejollière, J. Perrin, chevalier de la Courbejollière, René Gaillard, François la Fieuure, Jan la Fieuvre, Quantin, F.E. Laitière gd. r. de Clisson, F.I. Papiou, Dabigeon, recteur susdit.

11 avril 1741 – Sépulture de demoiselle Marie Anne Perrin, décédée la veille, âgée de 75 ans.

Signé : Courbejollière, R. Belleruche, recteur de Saint-Gilles, le chevalier de la Courbejollière, l'abbé de la Courbejollière, Dobigeon, recteur.

PERRIN DE LA COURBEJOLLIERE.

1- ORIGINE

Sur les confins du diocèse de Nantes, en la commune de St. Lumine de Clisson, existait dès le XIIIème siècle le vieux manoir de la Courbejollière, berceau de la famille Perrin, l'une des plus considérable du Comté Nantais. Caché dans un nid de verdure et entouré d'une double enceinte d'eaux vives, ce château défendu par deux grosses tours et d'épaisses murailles constituait encore une véritable place forte à la fin du XVIème siècle, au moment où il fut assiégé et brûlé (1) par les gens du duc de Mercoeur, sous les ordres du duc de Goulaine, en 1591.

Bien que l'on ne connaisse aucun membre de la famille Perrin avant messire Petit Perrin, archer de la montre de Banabes de rouge (2) en août et septembre 1351, elle remonte à une époque beaucoup plus ancienne puisque l'induction à la réformation de la noblesse de 1669 vient attester qu'alors, les prédécesseurs de messire Pierre Perrin, produisant, possédaient depuis plus de 400 ans, les seigneureries de la Courbejollière et de la Vivancière en St. Lumine de Clisson, et les prééminences de l'église de cette paroisse.

On compte parmi ses membres :

- **Messire Jehan Perrin**, escuyer de la montre de Guillaume de Beaumont, revue à Château-Gontier le 13 juillet 1355, puis archer de la montre de Jehan Ragueneau le 6 décembre 1356. (3)

- **N. Perrin** qui comparait à la montre de l'arrière ban de la noblesse du Comté Nantais en 1475 (4).

- **Noble écuyer Arthur Perrin**, seigneur de la Courbejollière, qui comparaît à la réformation de 1513 parmi les nobles de la paroisse de St. Lumine de Clisson.

- **Messire Jehan Perrin**, marié à la noble dame Jacqueline de Mermande, qui rend aveu au Comte de Vertus le 14 mars 1526, et devant la chancellerie de Bretagne le 13 novembre de la même année, et justifie de toute ancienneté, lui et ses ancêtres ont possédé des prééminences considérables dans l'église de St. Lumine de Clisson, avec droit d'y avoir leurs armoiries.

- **Messire René Perrin**, seigneur de la Vivancière, marié à demoiselle Jeanne Jaillard le 18 avril 1562.

- **Messire Pierre Perrin**, fils du précédent, marié à noble dame Esther Mesnard le 15 janvier 1584, l'un des plus vaillants capitaines de son temps. D'abord page de la maison du roi, il était bientôt devenu fervent calviniste comme sa mère Jeanne Jaillard et son père René Perrin, décédé à la Rochelle, des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Bassac où fut tué le prince de Condé, et ne tarda pas être mêlé aux luttes incessantes de cette époque.

Successivement capitaine d'une compagnie de chevaux légers sous les ordres de M. le marquis de Bellisle, puis d'une compagnie d'arquebusiers à cheval sous l'autorité des princes de Conty et de la Tremoille et du sire d'Avaugour, il avait assisté au siège de Montmorillon, où un coup d'arquebusade le laissa grièvement blessé, au siège de la ville de Montaignu prise et rasée par les ligueurs le 6 mai 1584, et à ceux de Beaupréau, Brissac, la Séguinière, aux

engagements de Vallet, Liré, Mouzillon où à la tête de sa compagnie il avait complètement battu les gens de l'union, au combat de Monnières enfin où chargé par le roi du commandement de l'avant-garde de son armée, il avait réussi à défaire en sa présence le 2 août 1588 les troupes du régiment de Jarzay, qui le laissèrent néanmoins dans la mêlée avec douze coups de pique dans le corps.

Echappé miraculeusement à la mort, il ne se lassa point ; il eut à défendre son château de la Courbejollière assiégé par les troupes du duc de Mercoeur en 1591, et dont il s'échappa à grand peine l'épée à la main. Il fit le siège de Tiffauges avec Jean de Chourches chevalier seigneur de Malicorne, gouverneur du Poitou, et fut tué en 1597 au siège de la Flocellière, lors de l'expédition dirigée contre cette place par l'armée du sieur de Parabelle, dont il faisait alors partie.

-**N.D. Judith Perrin**, sa sœur, mariée à Elie de la Barre

-**Pierre II Perrin**, seigneur de la Courbejollière, marié

1- à Françoise de Longueil

2- le 3 juillet 1640 à Marguerite Gareau de l'Epine (5)

- **Messire Alexandre-Emmanuel Perrin**, fils d'Alexandre Perrin et de Jeanne Fourré, cornette en la compagnie de Carné dans le régiment des dragons de Bretagne en 1711, puis capitaine de dragons, chevalier de St.Louis, marié à mademoiselle de Coutances de la Celle le 17 juillet 1745 (6).

- **Alexandre Emmanuel**, neveu des précédents, fils de Jean-François Perrin et de Renée de Gouyon de Marcé, né dans la grande chambre d'honneur du château de Clisson, mort en 1837 à l'âge de 87 ans, marié à mademoiselle Leray de la Clartais.

-**Demoiselle Adélaïde-Cécile Perrin**, fille du précédent, née en 1780, mariée à Mr Goguet de Boishéraud.

- Mademoiselle Lucie Perrin, mariée à Mr Alexandre Boulonnais de St. Simon, morte en 1834

- Mr. Eugène Perrin de la Courbejollière, leur frère, dernier du nom, marié à demoiselle Rose de la Roussière et mort à Nantes en 1857 (7).

2- PRINCIPALES ALLIANCES

Elle s'est alliée aux familles :

- Auffray du Guelambert (1418)

- de Lisle de la Cormeraye (17-12-1517)

- Jaillard de la Maronnière (18-4-1562)

- de la Barre

- Le Normand

- Marin de la Mustière (XVIème siècle)

- Mesnard (15-1-1584)

- de Longueil (XVIIème siècle)

- Garreau del'Espine (3-7-1640)

- Bertrand (XVIIème siècle)

- Le Roux (18-10-1664)

- Fourré (XVIIème siècle)

- de la Roue (XVIIème siècle)

- de Coutances de la Celle (1766-1745)

- de Gouyon de Marcé

- Richard de la Pervençère (XVIIIème siècle)

- Leray de la Clartais (1779)

- Goguet de Boishéraud

- Boulonnais de St. Simon (XIXème siècle) (8)

3- SEIGNEURERIES

La famille Perrin a possédé les terres et seigneuries de la Courbejollière (9), de la Coloratière et Lesmonière en St. Lumine de Clisson, la Vivancière en Monnières et Mainguets, la Plance Miraud en St. Aignan au diocèse de Nantes .

4- ARMOIRERIES

D'argent au lion de sable, armé couronné et lampassé de gueule.

5- NOTES

- (1) Archives de la famille Goguet de Boishéraud : *enquête pour les enfants mineurs de deffunct Pierre Perrin, Sgr. De la Courbejollière* etc ... 1603
- (2) Dom Morice, *Preuves*, tome I col 1473.
- (3) ibidem, col 1497 et 1503
- (4) Archives de la chambre des comptes de Bretagne
- (5) Bibliothèque de la ville de Nantes, cahiers de la réformation
P. de Courcy : *Armorial de Bretagne*, T II, P 252.
- (6) Archives de la famille Goguet de Boishéraud : introduction à la réformation de 1669.
- (7) Archives de la famille Goguet de Boishéraud : brevets et contrats de mariage.
- (8) Idem
- (9) le Comte De l'Estourbeillon a écrit également un fascicule : *le château de la Courbejollière*. (publié dans le livret d'archives familiales : « *Pierre Perrin, capitaine huguenot* »)

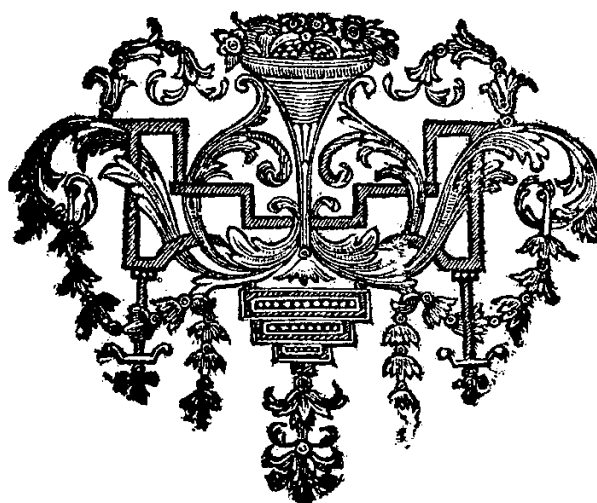
Armorial de Bretagne

Par A.P. Guerin de la Grasserie

Perrin Pierre, seigneur de la Courbe-Jolière, près Clisson, évêché et ressort de Nantes.
Arrêt de la réformation du 15 avril 1669. M. Huart rapporteur.

Perrin Arthur, mentionné dans la réformation de 1513 – six générations. Son fils, seigneur de la Courbejollière vivait en 1527, il épousa Jacquette le Normand. Montre de 1475.
Porte « d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueule ».

Généalogies



Généalogie des Perrin de la Courbejollière



*« d'argent au lion rampant de sable,
armé, lampassé et couronné de gueule »*

On compte parmi ses membres :

- Messire **Petit Perrin**, archer de la montre de Bonabes de Rouge en août et septembre 1351
- Messire **Jehan Perrin**, escuyer de la montre de Guillaume de Beaumont, revue à Château-Gontier le 13 juillet 1355, puis archer de la montre de Jehan Raguenel revue au Mans le 6 décembre 1356.

0- Pierre Perrin

Epouse Marguerite du Fayet, Fille de X Fayet et de Marguerite Morin, elle même fille de Jean Morin, premier seigneur connu de la Courbejollière, en 1456.

0.1- Arthur , qui suit §1

0.2- Jacqueline

0.3- Marguerite

1- Arthur Perrin, écuyer, premier Perrin seigneur de la Courbejollière (1501)

Mort en 1518

Il comparait à la montre de l'arrière ban de la noblesse du Comté Nantais en 1475 puis à la réformation de 1513 parmi les nobles de la paroisse de Saint-Lumine de Clisson. Ses métairies étaient exemptes d'imposition.

Epouse Jacquette le Normand

Puis, après 1502, Epouse Antoinette le Prestre, morte en 1519.

1.1- Jehan, qui suit §2

1.2- Pierre

1.3- Jehanne

Epouse le 11-12-1517 Guillaume de Lisle seigneur de la Cormeraye.

Le manoir de la Cormeraye, en monnières, vieux logis du XVème carrément entouré de douves avait été donné à Julien de Lisle, père dudit Guillaume, par la duchesse Anne et cette donation, datée du 5 avril 1489, était faite en récompense des bons et agréables services rendus par Julien de Lisle, tant au feu duc François II qu'à la duchesse.

2- Jehan Perrin, écuyer seigneur de la Courbejollière

Mort en 1561

Le 14 mars 1526, il rend aveu au comte de Vertus puis devant la chancellerie de Bretagne le 13 novembre de la même année, et justifie que de toute ancienneté, lui et ses ancêtres ont possédé des prééminences considérables dans l'église de Saint-Lumine de Clisson, avec droit d'y avoir leurs armoiries.

Il rend aveu au seigneur de Retz le 3-5-1534, le 20-5-1535 et le 1-2-1543

Il reçoit aveu le 16-10-1595 et le 27_5_1552

Achète la Vivancière (1529-1565)

Il épouse en 1527 **Jacquette de Mermande**

2.1- Jehan, seigneur de la Vivancière

mort en 1568

Epouse Louise Buort

sans postérité

2.2- Jeanne

religieuse à Savenay

2.3- René, qui suit §3

2.4- Françoise

Epouse Jacques Chotteaux

Son petit fils, René Chotteaux épouse Jean Duboys, sgr de la Houssaye.

3- René Perrin

C'est lui qui embrasse le premier la réforme. Le capitaine Courbejollière sert dans l'armée protestante qui sévit autour de La Rochelle, il est blessé à Bassac (bataille de Jarnac, où fut tué le prince de Condé) et meurt de ses blessures à La Rochelle en 1569.

Il épouse le 18-4-1562 **Jehane Jaillard de la Maronnière**, décédée après 1584, fille de Guy Jaillard de la Bellotière qui, en 1557, est au service du roi dans la compagnie du sieur de Toucheprès, capitaine de 100 cheveu-légers. En 1563, avec son fils Léon, le sieur Marin Mussetière et 300 à 400 hommes d'armes, il s'empare du château de Montaigu et livre la ville au pillage. Il est tué probablement en 1573. Par contre, son neveu Jean Jaillard est du parti de la Ligue, et la plus grande partie de sa carrière se déroule à Talmond. Il en aura même la garde pour le compte du duc de Mercœur en 1585-1586, et s'empare de la Grange-Barbatre en 1597.

3.1- Judith

Née en 1563, morte après 1602

Epouse en 1584 Adam Marin de la Mustière, fils de Gabriel Marin et de Noémi Aubert, veuve de Sulpice Chabot de La Chabotterie; il est capitaine protestant aux côtés de Jaillard-Bellotière et de Toucheprès. Marin Mussetière meurt probablement en 1591, et la tutelle de ses deux enfants Jean et Judith est confiée à leur oncle Pierre Perrin.

3.2.1- Jean marin

3.2.2- Judie marin

Epouse Louis Garreau Sgr de la Bardonnrière

- Marguerite

- Hélène

- Catherine

Epouse Jacques Chevalier

Puis Judith épouse en 1602 Elie de la Barre, seigneur du mortier boisseau, sans postérité

3.2- Jean

3.3- Pierre, qui suit \$4

4- Pierre I Perrin

Mort en 1597 au siège de la Flocellière

calviniste , capitaine huguenot. (voir le livret séparé le concernant)

Epouse le 15-1-1594 **Esther Mesnard de Touchepré**, (1575-1601) fille de François Mesnard de Touchepré et de Jacquemine de Beauveau

Le sieur de Touchepré est fils d'un enseigne de la compagnie de chevaux-légers du comte de La Rochefoucauld au siège de Metz, et capitaine de 100 chevaux-légers en 1557 (il est mort avant 1575); lui même est écuyer de Charles IX en 1565, chevalier de l'ordre du roi en 1583 et meurt avant 1587. Esther Mesnard a deux frères : David Mesnard de Touchepré, gentilhomme de la chambre d'Henri de Navarre, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, chevalier de l'ordre du roi en 1597, capitaine de cheveu-légers; Isaac Mesnard, qui commande le régiment de son frère est tué au siège de Chemillé.

4.1- Sarah

Née en 1594, morte après 1670

religieuse

4.2- Pierre, qui suit \$5

4.3- Jean

5- Pierre II Perrin

Né en 1597, mort en 1564

Epouse le 10 novembre 1631 **Françoise de Longueil**, morte en 1634, fille de François.

5.1- Françoise

épouse en 1655 Claude de la Tribouille, Sgr de Beauchène

5.1.1- Guillaume

Puis, le 3 juillet 1640, Pierre épouse Marguerite **Gareau de l'Espine**, (voir la généalogie Gareau). Veuve, Marguerite épousa en 1657 Alexandre Prevost, seigneur de la Pallère, mort en 1682. Elle mourut en 1681 à Cugand.

Les enfants de Pierre sont placés sous la tutelle de Pierre de la Barre.

5.1- Pierre, qui suit \$6

5.2- Claude

mort en 1689

prêtre à notre dame de Clisson

5.3- Renée

morte en 1660

5.4- Charlotte

morte après 1673

5.5- Marie

Epouse Paul Seigneur, Sgr de la Chaussée, d'ou postérité dont Louis de la Barre sera tuteur

5.6- Anne

Epouse Gilles Grelier, notaire à Clisson

5.6.1- Pierre Jacques

notaire

5.7- Marguerite

morte après 1676

5.8- Jacqueline

morte après 1696

5.9- Jeanne

Née en 1654, décédée en 1680

6- Pierre III Perrin

Né le 2-7-1646 , mort en 1688

Par arrêt rendu en la chambre de la réformation le 15 avril 1669, a été déclaré noble d'extraction (rolle de Nantes).

Epouse le 30 mai 1662 Anne Bertrand, morte en 1663

Epouse le 18 octobre 1664 **Marguerite le Roux** (1636-1680) (voir la généalogie le Roux) fille de Renée et Jacquette des Mortiers.

6.1- Alexandre, qui suit \$7

6.2- Marie Anne

Née en 1666, morte en 1741 à Clisson

6.3- Antoine

Né en 1670, décédé en 1698

6.4- Pierre

Né en 1673, mort en 1725

Chevalier seigneur de l'Esminjardière, paroisse de la Gaubretière après 1698

Epouse le 14 mai 1699 aux herbiers Anne Mesnard de Touchepest, fille de Francois Mesnard de Touchepest et de Marie Vinet.

Embarqué sur les vaisseaux du marquis de la Galissonnière

Reçoit la tonsure le 5 mars 1689

Le 23 juin 1728, il revoit son testament et règle la cérémonie de son enterrement .

6.3.1- Pierre

Né en 1701, mort en 1728

Epouse le 7 février 1728 à la Gaubretière Charlotte Angélique Dundelot, (1703-1730), fille de henry Dundelot et de Henriette Gaborin.

6.4- Catherine

Née en 1676, baptisée le 2 janvier 1676 , décédée en 1736

6.5- Guillaume

Né en 1677

Sans postérité

6.6- Louis

Né en 1678

Sans postérité

7- Alexandre Perrin

Né en 1665, mort en 1719

en 1696, il est capitaine dans le régiment de la Bretesche

Epouse en 1691 **Jeanne Fourré de la Paillerye** (1656-1733) (voir la généalogie Fourré) fille de Jean et de Jeanne Priou.

7.1- Alexandre Emmanuel

Né en 1692 , mort en 1746

Epouse le 17-7-1735 Marie Renée Guyonne de Coutances de la Celle, décédée en 1758

cadet en 1711

Il prête serment le 24 5 1711 à Saint-Malo en qualité de cornette au régiment de dragons de bourgogne (devenu Bretagne) dans la compagnie de Carmé et le 17-6-1713 en qualité de lieutenant.

Passé par incorporation au régiment dauphin de dragons en 1714

Le 29-7-1719 il est nommé lieutenant au bataillon de milieu de Desvieux

le 1-10-1721 il est nommé lieutenant puis capitaine au régiment dauphin de dragons

Le 12-9-1734 il est reçu chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis

il fait la campagne de Flandre (1712 - 1713), qui se termine par la victoire de Denain, et la campagne d'Italie(1733 -1734).

a quitté, remplacé le 17-2-1735

7.2- François

Né en 1693 et mort en 1694

7.3- Pierre Joseph

Né en 1694 , mort le 18-7-1754 au château de Clisson

Abbé de la Courbejollière

7.4- Jean François, qui suit \$8

8- Jean François Perrin

Né en 1698 , mort en 1765

Epouse en 1748 **Renée Adelaïde Gouyon de Marcé** (1724-1791) (voir la généalogie Gouyon), fille de Amaury et Catherine Boschier d'Ourxigné.

Le 27 juillet 1766, sa veuve Adélaïde de Gouyon fait reconduire les droits d'armoiries des seigneurs de la Courbejollière en l'église de Saint-Lumine.

Elle était cousine du duc de Rohan, propriétaire du château de Clisson, et elle y louait un appartement. En 1748, le prince de Soubise avait vendu les meubles du château de Clisson, laissé disperser les archives de la châtellenie, et loué les bâtiments par "appartements" ; c'est ainsi que les Perrin étaient devenus locataires d'un appartement comprenant une cuisine, une salle, un salon et quatre chambres. Alexandre-Emmanuel Perrin de La Courbejollière y naquit en 1751. Le mariage de sa sœur avec Pierre Richard de La Pervençère est célébré en 1786 *"en la chapelle du château de Clisson"*.

René Adelaïde obtint conservation de cet appartement par le marquis de Soubise le 11 septembre 1765.

8.1- Alexandre Emmanuel , qui suit \$9

8.2- Adélaïde Hermine

Née en 1751 a Clisson, morte en 1761

8.3- Jean Charles Amaury

Né le 5-11-1752 , décédé après 1800

Abbé de la Courbejollière , titulaire du bénéfice de la Ville-Arden

Habite au château de Clisson en 1780

A rang de sous lieutenant sans appointement à la suite du rgt de Lyonnais (infanterie) le 19 mai 1774

sous lieutenant au rgt du Maine (infanterie) le 11-1-1777

lieutenant en second le 9 mai 1780

1er lieutenant le 27-4-1783

capitaine en second le 6-3-1788

a quitté, remplacé le 15-7-1791

En 1791, il est à Malte pour se faire recevoir chevalier de Malte. De là, il charge son beau frère Richard de régler la succession d' Amaury Gouyon.

Il débarque à Marseille en 1797 et prend résidence à Champier dans l'Isère depuis le 25 thermidor an 5 jusqu'au 5 germinal an 8.

Chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem (ordre de Malte) d'ou le bosquet taillé en forme de croix de Malte, et les deux parchemins armoriés montrant ses 16 quartiers de noblesse.

Il mourût après la révolution chez les Gouyon, à qui il laissa sa fortune

8.4- Cécile Christophe

Née en 1754 , décédée après 1792

Epouse le 8-6-1786 à Clisson Pierre Georges Richard de la Pervençère, lieutenant civil et criminel de la sénéchaussée de Nantes puis maire de Nantes le 23 mars 1787, (né le 21-11-1742, mort le 17-3-1791 à la Pervençère en Casson)
Fils de Georges , capitaine de navire en 1742 puis conseiller secrétaire du roi au parlement de Bretagne en 1768 et de Françoise de la Ville de Brye).
(voir la généalogie de la Pervençère)

8.4.1- Pierre

8.4.1.1- fils, député

Epouse : Sallantin

8.4.1.1.1- fille, épouse : de Cornulier

8.4.1.1.2- fille, épouse : de Halgouet

8.4.2- Cécile

Epouse un Richard de la Roulière

8.4.2.1- Cécile , épouse : Gouyon de Marcé

d'où deux filles dont l'une épouse Louis de Charette

8.4.2.2- Céline , épouse : Poydras de la Lande

d'où un fils, qui épouse : de Brem

8.4.3- Justine, épouse : de Coutance

8.5- Jean René

Né le 30-5-1759 , mort sans alliance en 1780 à Nantes
cadet gentilhomme au régiment de Boulonnais en 1779
chevalier de Saint Jean en 1780

9- Alexandre Emmanuel Perrin

Né le 12-1-1750 au château de Clisson, mort en 1837 .

Il habitait à Nantes dans l'hôtel de son beau père, cour des états, vis à vis la bourse.

Il épouse le 27 avril 1779 à Nantes **Marie Anne le Ray de la Clartais** , (1760-1821) d'une famille de négociants Nantais, armateurs de navires vers Saint-Domingue (Voir la généalogie le Ray), fille de Jean et de Catherine Baullon de la Bressardière.

Docteur en droit le 27-4-1771 à Rennes. Durant la révolution, il est prétendu émigré. Les biens du "*dit Courbejollière*", porté sur la liste des émigrés, sont séquestrés et inventoriés les 9 et 10 mai 1792. Marie Anne est emprisonnée au bon pasteur. Libérée, elle demande l'estimation de la Courbejollière, "*maison principale, ménageries et toiteries incendiées*", qu'elle rachète pour la somme de 55 120 francs le 18 thermidor an IV.

Après la révolution, il est maire de Saint-Lumine.

9.1- Adélaïde Cécile Alexandrine, qui suit \$10

9.2- Léonide Eugénie

Née le 10 février 1785, morte le 14 octobre 1862

Propriétaire de la Courbejollière, qui reviendra à sa sœur Adélaïde.

lègue son morceau de la vraie croix à Antoinette de Boishéraud

A écrit un petit journal où elle raconte ses séjours à la Courbejollière et les pèlerinages du soir jusqu'à la croix..

9.3- Constance Emilie

Née en 1792, décédée en 1829

9.4- Lucie

Née en 1790, morte en 1834 à la Courbejollière

Epouse le 25-6-1814 Alexandre Boulonnais de Saint-Simon (voir la généalogie Boulonnais), fille de Aimé et Julienne Guyot

9.4.1- Dominique

Né en 1816, décédé en 1830

9.4.1- Lucie Adélaïde

9.4.2- Mathilde Julie, épouse Alfred d'Arondel

9.5- Alexandre Emmanuel Eugène

Né le 3-7-1786 a Nantes, mort le 10 février 1856 à Nantes

Epouse le 29 novembre 1820 Rose du Pont d'Aubevoye de la Roussière née à Nantes le 2 mai 1794 (fille de François Louis Bertrand du Pont d'Aubevoye de la Roussière et de Louise Marguerite Guillermo de Treveneuc)

Sous lieutenant au 44ème rgt. d'infanterie de ligne le 9 6 1810

capitaine le 3-5-1813 au 44ème et le 8-9-1815 au 3ème rgt d'infanterie de la garde
chef de bataillon d'infanterie le 23-10-1816

réformé le 21-8-1825

chevalier de la légion d'honneur le 17-3-1815

chevalier de Saint Louis le 25-4-1821

Dernier du nom.

fait construire la maison du Baimbou à Saint-Lumine.

10- Adélaïde Cécile Alexandrine Perrin

Née à Nantes en 1780, morte le 13-6-1874

Epouse en 1807 **Jean Goguet de Boishéraud** (1766_1825) (voir la généalogie Goguet)

10.1- Louis, curé de la Renaudière

Propriétaire de la Courbejollière, la lègue à son neveu Sébastien.

10.2- Eugénie, épouse Elie de la Barre

Marie, épouse Ramond, sp.

Léonide

Félicité, épouse Adrien de la Barbée

Eugénie, épouse Henri de Bire, sp.

10.3- Alphonse, épouse **Marie Antoinette Deslandes de Bagneux** (voir la généalogie Deslandes)

10.3.1- Laurence, épouse **Pierre Henri Mosnay** (voir la généalogie Mosnay)

10.3.2- Sébastien

10.3.3- Marguerite

10.3.4- Geneviève

10.3.5- Antoine

10.3.6- Gabrielle

10.3.7- Marie

Garreau de l'Espine



*D'azur à deux tibias d'argent
entrecroisés de quatre fleurs de lys d'or*

Généalogie de la famille Garreau de l'Espine

1- Pierre Garreau de l'Espine

Seigneur de la Pralinère

Epouse **Guillone du Chaffault**

Guillone était sœur de Louis du Chaffault, seigneur de la Senardière en Boufféré

2- Gedeon

Epouse, le 14-3-1617, **Renée du Gastinaire**, fille de Raymond du Gastinaire, seigneur de la Preuille, et de Louise Anne du Plantis de la Preuille

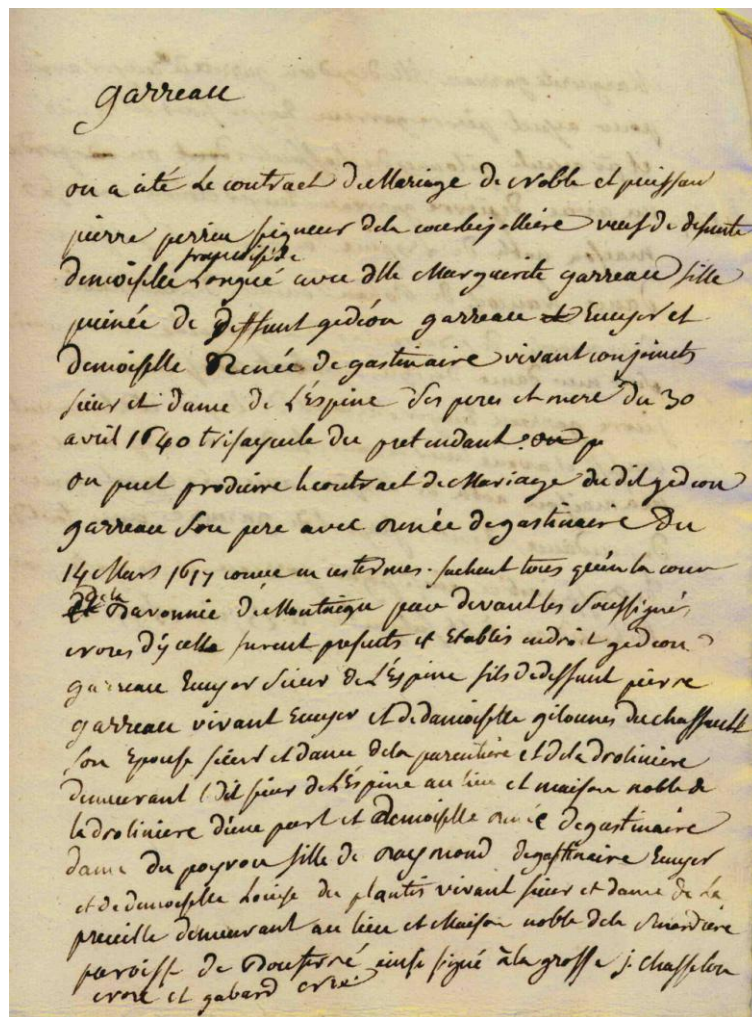
2.1- Marguerite

Epouse **Pierre Perrin de la Courbejollière** (voir généalogie Perrin)

2.1.1- Pierre

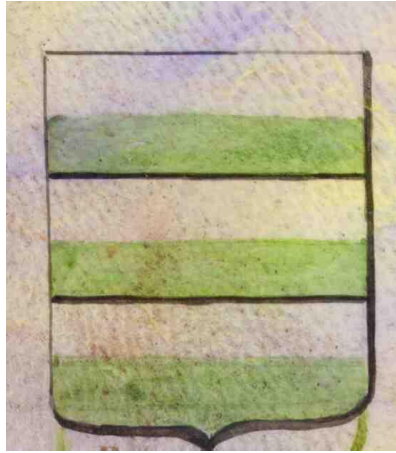
2.1.2- Claude

puis épouse : Alexandre Prevost, sieur de la Pallayre



Mémoire pour obtenir la croix de Saint Louis de Jean Charles Amaury Perrin (voire T2)

le Roux



Généalogie de la famille le Roux

1- Antoine le Roux

Décédé en 1658

Notaire à Aigrefeuille

Epouse Marguerite Cain, décédée en 1648

1.1- René, qui suit §2

1.2- Sebastienne

Née en 1617, décédée en 1670

Epouse Michel Faucher, notaire à Aigrefeuille

d'où descend Donatien Guillon, époux de Céline Trémant.

2- René le Roux, sieur de la Souchais et de la Ville

Né le 6-8-1614 , décédé en 1657

Epouse, le 23-2-1634 à Aigrefeuille, Jacquette des Mortiers, fille de Pierre des Mortiers, vassal des Perrin pour la chambaudière.

2.1- Antoine, sieur de la ville

2.2- Marguerite

épouse **Pierre Perrin de la Courbejollière** (Voir généalogie Perrin)

2.3- René

2.4- Catherine

épouse Antoine Morisson, seigneur des Mingnionières

2.5- Jacques

épouse Marie Loquin

2.2.1- Françoise

baptisée le 3 avril 1619 à Aigrefeuille

2.6- Pierre

2.7- Jean

2.8- Renée

2.9- Charles

Documents sur la famille le Roux

14 octobre 1655

Le quatorzième d'octobre 1655 fut par moi, Mre. Jan Dugast, prêtre vicaire de la paroisse d'Aîgrefeuille, baptisée Marguerite, fille de Jan Rivière et de Jacqueline Creusé sa femme.

Le parrain fut maistre Antoine Le Roux fils de déffunct maistre René Le Roux et d'honorable femme Jacqueline des Mortiers, la marraine fut honorable fille Marguerite Le Roux, fille des susdits Le Roux et des Mortiers.

Signé: de la Hays. Le Roux. Marguerite Le Roux. Negaud. F. des Mortiers. G. Dugast, prêtre.

A monsieur, Monsieur Bérard à la Courbejolière.

24 mars 1772 : lettre du recteur d'Aigrefeuille concernant Marguerite Le Roux

A Monsieur
Monsieur Bérard
à la Courbejolière

Aigrefeuille, le 24 mars 1772.

Monsieur,

J'ay cherché depuis 1619 jusqu'à 1646 sans pouvoir trouver l'extrait de baptême de Marguerite Le Roux, mariée en 1664 avec Monsieur Perrin de la Courbejolière.

Dans tout cet intervalle de temps, j'ay trouvé que du mariage de René Le Roux époux de Jacqueline des Mortiers, il est sorti Antoine Le Roux, René Le Roux, Jacques Le Roux, Jan Le Roux, Catherine Le Roux, Pierre Le Roux, Renée Le Roux et Charles Le Roux, qui tous étaient frères et sœurs de Marguerite Le Roux qui ne se trouve point insérée sur les livres baptismaux depuis 1619 jusqu'à 1655, où elle est employée comme marraine de Marguerite Rivière et fille de maître René Le Roux et Jacqueline des Mortiers, ce que vous verrez par l'acte d'insertion cy contre.

Je crois que l'extrait de baptême de Marguerite Rivière est suffisant pour prouver que Marguerite Le Roux était fille de maître René Le Roux et de honorable femme Jacqueline des Mortiers ses père et mère. Ainsy monsieur vous aurez agréable de me marquer si vous voulez que je vous délivre l'extrait de baptême de cette dite Marguerite Rivière après que vous en aurez pris lecture.

Je suis avec bien du respect, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. R. Belorde, recteur.

Monsieur

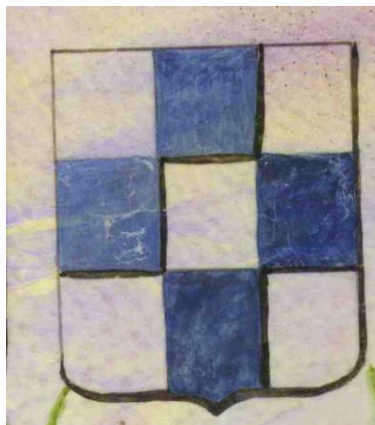
aigsefeuille ce 24 mar.
1772

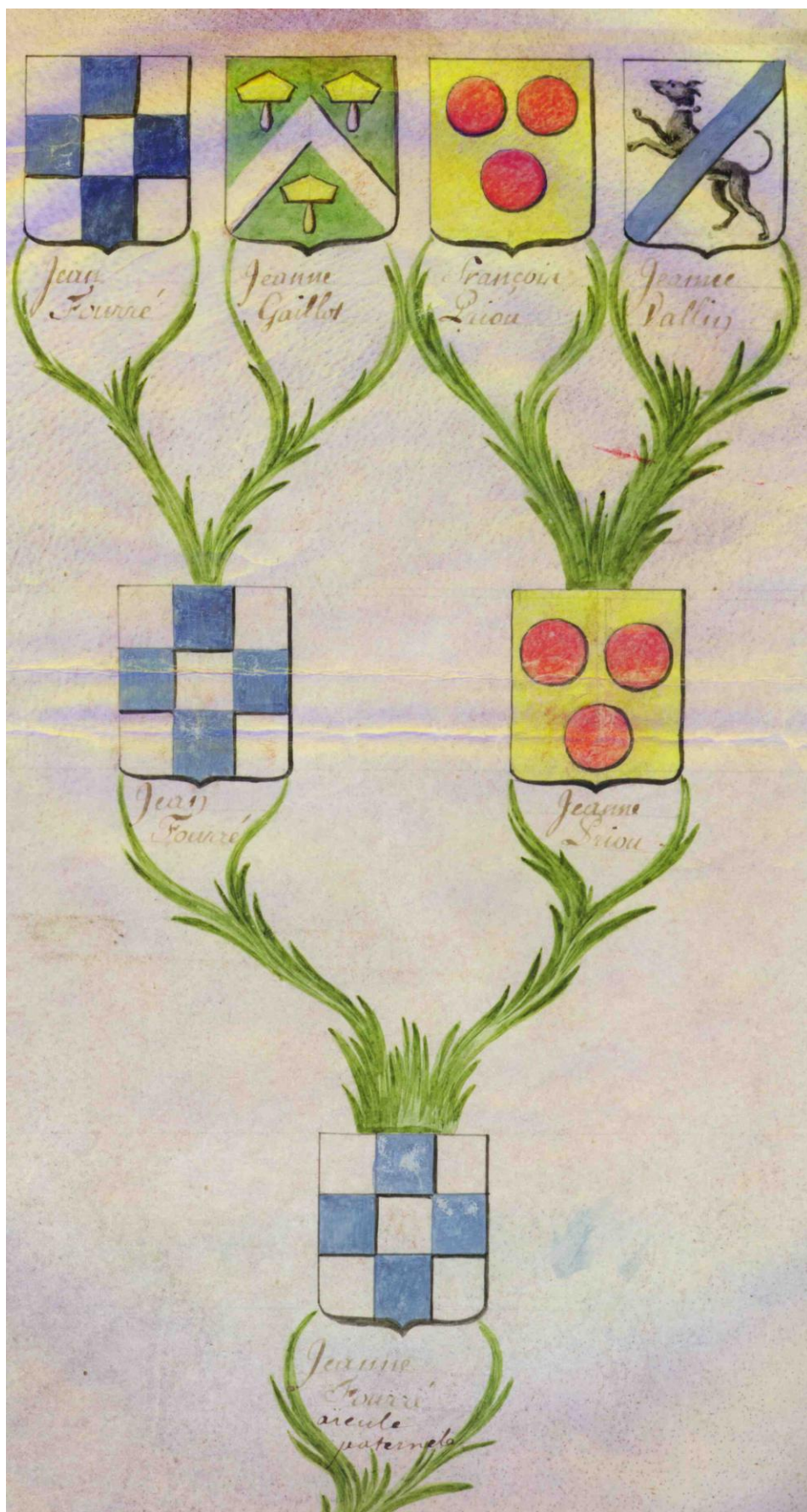
J'ay cherché depuis 1619 jusqu'à 1656. sans pouvoir
trouver l'actuel ^{de baptême} de Marguerite Le vous mariée en 1664
au monsieur Perrin de la courbejolie. Dans tout cet
intervalle de tems j'ay trouvé que du mariage de René
Le vous épouse de Jacqueline Desmorières, il est sorti
Antoine Le vous, René Le vous, Jacques Le vous, Jean Le vous
Catherine Le vous, Pierre Le vous, Blanche Le vous, et
Charles Le vous. qui tous étoient frères et sœurs de Marguerite
Le vous qui ne se trouve point inscrite sur les livres
baptêmeaux depuis 1619 jusqu'à 1655, où elle est employée
comme maraine de Marguerite Rivière, et fille de mes
René Le vous, et Jacqueline Desmorières, ce que vous verrez
par l'acte d'insinuation cy contre. Je vois que l'actuel
de Baptême de Marguerite Rivière est suffisant pour
prouver que Marguerite Le vous étoit fille de mes René
Le vous, et de honorable femme Jacqueline Desmorières
ses pères et mères. ainsi monsieur vous auez agréable
de mes mesmes si vous voulez que je vous délivre l'actuel
de Baptême de cette dite Marguerite Rivière après que

Le Roule

Le presentant est fille d'une Marguerite le Roule la Misfaut
du côté paternel lequel est constant d'après le contrat
de Mariage cité et datte du 12 d'bre 1664 d'entre
Messire Pierre Perrin sieigneur de la Courbeville
veuf de dispute d'une autre Roule fils de dispute Messire
Pierre Perrin vivant sieigneur de la Courbeville
et d'une Marguerite Garreau la Compagne et d'une
enfante, vives avec Messire Alexandre sieigneur de la Courbeville
sieigneur de la Courbeville avec demoiselle Marguerite le Roule
fille de dispute, nobles gens d'une le Roule et Jacqueline
des mortiers la femme lequel contrat est conduit au
Paroisse de la paroisse de la Courbeville de la Courbeville Claude et Louis
de Gastinaire chevaliers sieigneur de la Courbeville et de la
la Courbeville signé à la grosse la Courbeville avec royal.
^{il est constant}
~~Mariage~~ que Marguerite le Roule est fille
de d'une le Roule et de Jacqueline des mortiers fille de dispute
Pierre des mortiers. cette preuve se tire d'un extrait des
Registres de la paroisse de la Courbeville de l'année 1634.
Le vingt troisième jour de février l'an 1634 furent par moi
recteur de la dite paroisse de la Courbeville conjoints par
Mariage honorable personne ^{de la} fils d'histoire le Roule
et Jacqueline fille de dispute Pierre des mortiers et suivent
la coutume de notre mère de la dite église leur ai donné

Fourré de Paillerye





Généalogie de la famille Fourré de Paillerye

Nom de famille qui figure pour la Bretagne à l'Armorial général d'Hozier, principalement porté dans le pays nantais.

1- Michel Fourré

Sr de Chermaud

Epouse **Michele Hervié**

1.1- Claude

Epouse Louise Simon, fille de Jacques, avocat à la cour

1.2- Jean, qui suit §2

2- Jean Fourré de la Paillerye

Sieur de la Guifardière

Procureur au présidial de Nantes

Epouse **Jeanne Gaillot**

2.1- Jean qui suit, §3

2.2- François

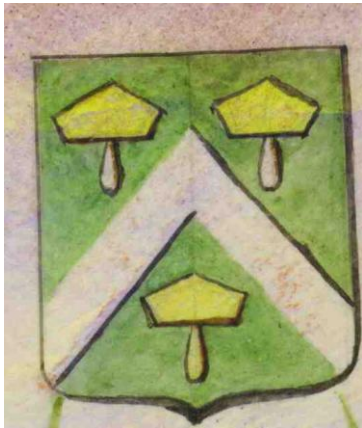
Prêtre au collège de l'oratoire à Nantes

2.3- René

Prêtre à St. Denis de Nantes

2.4- Françoise

Epouse en 1649 Louis Armand Mesnard Sr de la Noé



Armes Gaillot

3- Jean Fourré

Seigneur de la Paillerye

Décédé en 1765

Avocat à la cour, sénéchal de la juridiction de la Guerche

Epouse Jeanne Briou, fille de François Briou, avocat à la cour, sr de la Languedinière, et de Jeanne Vallin

3.1- Jeanne Fourré

Baptisée le 30 novembre 1654 à Nantes, décédée en 1733

Epouse Alexandre Perrin (voir généalogie Perrin)

3.1.1- Alexandre Emmanuel

3.1.2- Pierre Joseph

3.1.3- Jean François

3.2- François

Prêtre, chanoine de la cathédrale de Nantes, doyen du chapitre
Exilé à Vendôme pour jansénisme en 1721, décédé en 1725.

3.3- René

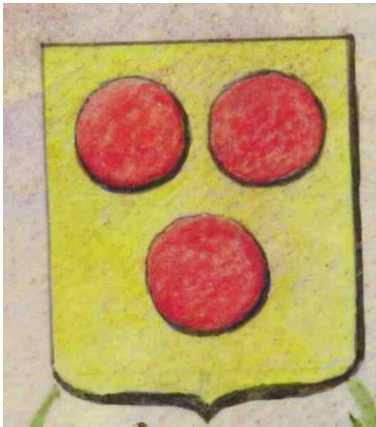
Prêtre de l'oratoire, décédé en 1730

3.4- Louis

3.5- Jean

Prêtre titulaire de la chapellenie de St. Médard

3.6- Geneviève



armes Briou



armes Vallin

DE PAR LE ROY:



Folio 92. 92°. Article — Année 1717.

JE soussigné, chargé du recouvrement des Deniers qui proviennent du Dixième du revenu des Maisons de la Ville & Fauxbourgs de Nantes, Vretais, Pirmis & Pont Rouxau, ordonné être payé par la Declaration du Roi du 14. Octobre 1710. reconnois avoir reçu de Mr

*Sieur Chanoine de Saint Pierre, par le Maître de
Monsieur Lesdouches Con. au greffe de Nantes*

la somme de *vingt six livres dix sols*
pour *la dite* paiement du Dixième du revenu d *une*
Maison située en la Paroisse de *S. Denys*
pour l'année 1717. à laquelle il a été compris au Rôle arrêté par Mon-
seigneur l'Intendant le 2. Janvier 1717. dont je le quitte, avec reserva-
tion des termes précédens, & frais en cas qu'il en soit dû. A Nantes
le *19. juillet* mil sept cens *Deux*

R. trois & d'après le premier audit

[Signature]

Documents sur la famille Fouré

1660 : Lettre à Jean Fouré concernant la thèse de son fils François, prêtre.

Pour Monsieur de la Paillerie Fouré, à Nantes.

Ce 19ème de mars.

Mon neveu qui est présentement avec moi vous donnera avis de ce que l'on aura pû faire pour donner la satisfaction que vous avez désirée. S'il vous mande qu'on pourra faire graver le portrait de Mr de Chaulnes et vous en envoyer les estampes assez tost pour faire imprimer les thèses avant la Saint Eustache, il faudra s'il vous plaist que vous voiez au plus tost le D. Logicien, et vous lui témoigniez que vostre fils dédiera à Mr de Chaulnes; parce que cela ne se doit pas faire, sans sa participation. Vous lui pourrez faire entendre que vous avez cru que, le collège alant esté donné à l'oratoire à perpétuité par le moien de Mr. Le gouverneur de la province, vous ne feriez pas de plaisir à la maison de destiner vostre fils a en donner un témoignage public de reconnaissance. D'ailleurs il faut une épître dédicatoire à la teste des thèses, il faut que le D. Logicien en soit averti de bonne heure, parce que ces ouvrages là quoique petits, demandent de l'application. Mais je vous en dis trop, vous este plus sage que moi et j'ai appris de la sagesse ce petit mot qui m'empesche de vous en dire davantage " mille sapientem et nihil ei dicas ". Si l'on ne peut dédier, nous aurons le soin de choisir une belle image.

Voilà l'heure qu'il faut que mon neveu retourne à Paris je salue mes soeurs et mes neveux et nièces avec tout le respect et l'affection que je le dois.

8 février 1662 : Succession de Jean Fouré.

L'an mil six cent soixante deux, le huitième jour de février, après midi, par devant notre Cour Royale de Nantes, avec soumission et prorogation de juridiction y jurée; ont comparu en personne devant nous notaires :

- noble homme Jean Fouré, sieur de la Paillerie, avocat à la Cour,
- nobles et discrets messires René et François Fouré, prêtres
- et noble homme Louis Mesnard, sieur de la Noé et Damoiselle Françoise Fouré sa compagne, suffisamment autorisée du dit sieur de la Noé son mari pour l'office des présentes; les dits sieurs et damoiselle Fouré, enfants et héritiers de défunts nobles Jena Fouré et Jeanne Gallion, vivant sieur et dame de la Guisfardièrre, leurs père et mère demeurant, savoir:
- les dits sieur de la Paillerie et messire René Fouré en cette ville de Nantes, paroisse de Saint-Denis,
- le dit messire François Fouré au collège de l'oratoire du dit Nantes
- et les dits sieur et damoiselle de la Noé, aussi au dit Nantes, paroisse de Saint-Saturnin.

Entre lesquels a été fait le présent acte de procompte et rapport comme ensuite, Par lequel, ayant compté et procompté de la somme de six mille livres que les dits sieurs et damoiselle de la Noé ont touchée et reçue, suivant leur contrat de mariage, des dits défunts sieurs et damoiselle de la Guisfardièrre père et mère communs. Et après avoir sur la dite somme déduit et rabattu, savoir :

- la somme de quinze cent livres pour une part
- pour les trois quarts parties des dits sieurs Fouré,

- de la somme de deux milles livres que les dits sieurs et damoiselle de la Noé avaient payée et avancée pour les réparations qu'ils avaient tous fait faire à deux corps de logis situés sur les ponts du dit Nantes, rue de Saint-Gildas, qui leur appartenaient en commun auparavant le partage d'immeubles qu'ils ont ci-devant fait entre eux, lesquels logis dépendaient de la succession de feu noble homme Jacques Lebreton, vivant sieur de la Boullaye, leur oncle. Lesquelles deux mille livres, les dites parties avaient converties en constitution de rente au profit des dits sieur et damoiselle de la Noé par contrat de cet office, en date du douzième jour de février mil six cent cinquante neuf, rapporté par Lemerle notaire royal au dit Nantes régistrataire, l'autre quart des dites deux mille livres demeurant infuse aux dits sieur et damoiselle de la Noé
- et par autre part, la somme de quatre cent quatre vingt une livres dix sols, aussi pour les trois quart des dits sieurs Fouré de la somme de six cent quarante deux livres que le dit défunt sieur de la Guisfardièrre devait et était obligé payer au dit sieur de la Noé, par acte du vingt cinquième d'aout mil six cent cinquante six, fait entre le dit sieur de la Guisfardièrre défunt, Me Guillaume Gallion et Me Mathieu B... rapporté par le dit Lemerle notaire royal régistrataire pour des contrats de constitution auxquels le dit sieur de la Noé avait été subrogé, et qui étaient dues par la succession du dit sire sieur de la Boullaye; l'autre quart des dits six cent quarante deux livres demeurant aussi infus aux dits sieur et damoiselle de la Noé.

Se sont trouvés les dits sieurs et damoiselle de la Noé rapportables au grand de la somme de quatre mille dix huit livres dix sols de principal, leur portion infuse, laquelle somme jointe aux quarante huit livres six sols huit deniers faisant partie des intérêts dus par les dits sieur et damoiselle de la Noé des dites six mille livres font ensemble la somme de quatre mille soixante six livres seize sols huit deniers.

Et pour égaliser les dits sieurs les Fouré et un chacun d'eux à la dite somme de quatre mille soixante six livres seize sols huit deniers, est accordé qu'ils prendront et auront chacun pareille somme de quatre mille soixante six livres seize sols huit deniers.

Pour le paiement de quoi les dits sieurs et damoiselle de la Noé leur ont laissé :

- la somme huit mille cinq cent livres de principal due à toutes les parties par Me Jean Taillandiau et autres obligés pour le prix de la vente de l'office de procureur du dit sire père commun par contrat de cet office
- un contrat de constitution de la somme de seize cent livres de principal qui étaient dues au dit sieur père commun par sire noble homme Lue Malzan vivant sieur de la Bigottayre et autres obligés,
- et la somme de deux mille cent livres due aux parties par ... Pillorge, par contrat fait avec le dit père commun.

En laquelle dite somme de huit mille cinq cent livres le dit sieur de la Paillerie et le dit messire René Fouré demeurent soudés par moitié qui est à chacun quatre mille deux cent cinquante livres.

Et au dit messire François Fouré est demeuré le dit contrat de constitution de seize cent livres de principal sur le dit Moizan et obligés.

Les dites deux mille cent livres de principal dues par le dit Pillorge et obligés, et d'autant qu'il ne reste du à chacun des dits sieur de la Paillerie et messire René Fouré pour la dite égalité des rapports que la somme de quatre mille soixante six livres seize sols huit deniers et qu'il leur est laissé sur le dit Taillandiau et obligés, à chacun la somme de quatre mille deux cent cinquante livres qui est cent quatre vingt trois livres trois sols quatre deniers plus qu'il ne leur appartient à chacun pour la dite égalité. Est accordé qu'ils paieront et bailleront en cette ville de Nantes au dit messire François Fouré, chacun d'eux : sieur de la Paillerie et messire René Fouré, la dite somme de cent quatre vingt trois livres trois sols

quatre deniers (dans un an prochain) Vinant et Noé - l'intérêt annuellement et jusqu'au parfait paiement au denier seize .

Attendu que la dite somme de huit mille cinq cent livres court intérêt sur les dits Taillandeau et obligés. Lesquelles deux pareilles de cent quatre vingt trois livres trois sols quatre deniers avec celle de seize cent livres de principal contenue au contrat de constitution sur le dit Moizan et obligés, et de deux mille cent livres pareillement de principal due par le dit Pillorge et laissée au dit messire François Fouré font ensemble la somme de quatre mille soixante six livres six sols huit deniers.

Et au moyen de ce que dessus, les dits sieur et damoiselle de la Noé demeureront quitte du rapport des dites six mille livres et des dits quarante huit livres six sols huit deniers faisant partie des intérêts d'icelles.

Par ce qu'aussi les dits sieurs les Fouré demeureront pareillement quitte des dits deux mille livres par les dits sieur et damoiselle de la Noé, avancées pour réparations ci devant mentionnées, constituées au dit contrat de constitution du dit jour troisième de février mil six cent cinquante neuf. Ensemble les dites six cent quarante deux livres contenues au dit acte du dit jour vingt cinquième d'aout mille six cent cinquante six en principal et intérêt, lequel contrat et constitution du dit jour troisième février mille six cent cinquante neuf au moyen des présentes demeure franschie même la dite somme de six cent quarante deux livres.

Et demeureront les dites parties tenues et obligées chacune pour un quart au garantage des sommes délaissées ci-dessus aux dits sieurs les Fouré en principal et accessoire.

Au moyen de tout ce quoi, les dites parties se tiennent les uns et les autres bien et dûment égalisés des dits rapports. Et à l'accomplissement de tout ce que dessus, les dites parties s'obligent sur tout et chacun de leurs biens meubles et immeubles présents et futurs, chacun en ce qui le fait touché. Et les dits sieurs et damoiselle de la Noé solidairement, l'un pour l'autre, et un seul pour le tout, avec renonce qu'il ont fait au bénéfice de division, ordre de droit et discussion de personnes et lieux, et la dite damoiselle de la Noé au droit à l'Epître "dinii adviam" à l'authentique "si qua mulier" et à tous autres droits faits et introduits en des sommes qui lui ont été expliquées et données à entendre par nous notaires. Ce que c'est à dire qui est que femme ne se porte obligée pour autrui même, pour son mari sans avoir expressément renoncé aux dits droits , ce qu'elle a dit bien savoir.

Pour un défaut aux dits sieurs de la Paillerie et messire René Fouré de faire les dits paiements auxquels ils sont obligés, y être contraints par exécution, saisie, cniée et vente de leurs dits biens; même y être le dit sieur de la Paillerie contraint par toute autre voie et rigueur, comme pour denier du Roi, l'un excusé, l'autre demeurant pour tout sommé et requis.

Et est le dit messire François Fouré demeuré saisie du dit contrat sur le dit Maizan et de celui sur le dit Pillorge.

Tout ce que devant, les dites parties l'ont ainsi voulu et consenti, promis servir et accomplir sans contravention aucune.

Fait et passé au dit Nantes en la maison et demeure des dits sieur et damoiselle de la Noé où les parties ont signé le dit jour que devant.

Ainsi signé au registre : Jean Fouré, R. Fouré, prêtre, François Fouré prêtre de l'oratoire, Louis Mesnard, Françoise Fouré, Lemerle notaire royal et Beru notaire royal qui a le dit registre.

Lemerle, Beru, Notaire royal

Lettes à François Fouré, frère de Jeanne Fouré.

A Monsieur de la Paillerie Fouré, avocat à Nantes, rue des carmélites, ce 19ème mars,

J'ai donné hier un billet pour mon neveu qui ne faisait que me quitter lorsque je reçus votre lettre. Il vous fera savoir si il y a espérance de dédier à Monsieur de Chaulnes, et si cela est, j'aurai l'honneur de la voir aussitôt qu'il sera de retour à Paris. Je suis dans la disposition d'épargner fort votre bourse, mais de n'épargner pas mes soins, et je vous prie de croire que je ne ferai rien au dessous de ce que je voudrais faire. Quand j'aurai des nouvelles par mon neveu de l'état de l'affaire, j'écirai à B. Logreau, et conformément à celles que vous recevrez aussi de lui, vous me demanderez s'il vous plaît, soit à lui, combien vous voulez de thèses en latin. Je vous prie d'assurer de mes respects mes sœurs, Monsieur et Mademoiselle de la Perrinière et Monsieur Vallin. J'embrasse aussi toute votre famille avec toute l'affection que je dois.

Pas de signature

25 mai 1696, au même.

J'ai reçu Monsieur l'honneur de la votre, et celle de Monsieur de la Paillerie, et pour y répondre, ces bonnes qui rendraient toujours avoir de l'argent, mais il n'y a pas loin d'ici à la fête de Saint Jean, car il ne faut pas faire de fond sur l'argent qui vous est du en ce pays. Je ne sais comment vous pourrez faire pour avoir paiement du sénéchal de Joue; j'ai bien peur que cela soit de durée, tous les officiers de ce canton sont ses parents ou alliés. Je crois que vous pourriez l'appeler par le présidial, si cela se pouvait ce serait le meilleur. Quant aux héritiers de Landron, autrefois votre métayer, on fera bien vendre leur bien, ils n'ont pas dix livres de rente, et le fonds ne suffira pas pour les frais de justice. Cependant si vous voulez les pousser à bout, il faut envoyer une procure au procureur, le nom en blanc, afin de faire les suites. Je salue mademoiselle de la Paillerie, j'attends vos ordres et suis parfaitement Monsieur votre très humble et obéissant serviteur.

Le Pelletier

Gouyon

*de Matignon
de la Moussaye
de Marcé*



D'argent au lion de gueules couronné d'or

Genealogie de la
Maison des gouyons
de matignon, de
launay gouyon, de la
Moultelaye, et de
seigneurs, et dames
qui y ont prie
alliance.

Le sire Estienne gouyon,
seigneur de la gommierre, du chasteau
gouyon, apres son appel le baston
de la eglise, en l'an 1210, Espouse
Dame Lucie de Matignon digne
Mariage Assue,

allain giffroy, Estienne
deuxieme, du don, le Jean
gouyon, duquel eut, guillaume
gouyon, pere de philippe gouyon,
femme de messire guillaume le



Le château de Matignon



Généalogie de la famille Gouyon, Gouéon ou Goyon

Extrait de la notice de René Kerviler
dans la biobibliographie Bretonne

Nom de famille qui figure 21 fois pour la Bretagne à l'Armorial général ms. d'Hozier (1, 110, 180, 204, 253, 317, 318, 420, 583, 593, 597, 620, 622, 814, 825, 935 ; 11, 121, 142, 358, 503, 513, 586), et dont je distinguerai trois maisons principales :

La première celle des *Gouyon de la Roche-Gouyon, de Matignon, de la Moussaye, de Beaufort, de Vaurouault, de Marcé*, etc., originaire des environs du Cap-Fréhel, ayant porté les titres de *comte de Thorigny* et de *Gacé*, de *marquis de la Moussaye*, de *prince de Mortagne*, de *comte de Quintin* et de *Plouër*, de *vicomte de Pomerit* et de *Tonquédec*, de *baron du Juch* et de *Marcé*, de *duc de Valentinois*, etc., et dont la branche aînée est aujourd'hui représentée par les princes de Monaco.

La deuxième, plus modeste des *Gouyon de Coispel*, originaire des environs de Redon, qui a produit un député du Morbihan à l'assemblée législative en 1851.

Et la troisième, celle des *Gouyon de l'Abbaye originaire* de Guyenne, établie à Nantes à la fin du XVII^{ème} siècle, dont le général comte de *Goyon*, sénateur du Second Empire, et son fils aîné le duc de *Feltre*, député des Côtes-du-Nord en 1876.

Les **Gouyon** sont si nombreux en Bretagne (la première des familles que nous venons de citer se compose d'une vingtaine de branches) qu'il était jadis passé en proverbe de dire : frappez du pied le sol breton, il en sortira un *Gouyon*, un *Kersauson* ou un *Courson*.

Les **Gouyon de la Roche-Gouyon et de Matignon** qui ont produit deux maréchaux de France, un grand nombre de lieutenants généraux, neuf chevaliers de Saint-Michel, sept chevaliers du Saint-Esprit, plusieurs évêques et les princes de Monaco actuels par fusion avec la dernière héritière des Grimaldi au commencement du XVIII^{ème} siècle, comparurent de 1423 à 1535 aux diverses réformes et montres de l'évêché de Saint-Brieuc dans un grand nombre de paroisses, en particulier Plévenon, Matignon, Pléhérel, Ruca, Pléboul et Saint-Potan. Mais les deux branches de *Matignon* et de *la Moussaye* ne jugèrent pas à propos de comparaître à la grande Réformation de 1668. Il y eut maintenue de noblesse d'ancienne extraction pour les autres branches, par arrêts du 26 octobre 1668 et 23 février 1669.

Notices

- *Nobiliaire* et *Armorial* de Courcy, p. 471 à 473;
- Briand, p. 119, qui n'attribue les véritables armes des *Matignon* qu'à la branche de *Thaumatz* et donne par erreur à toutes les autres celles des *Gouyon de Coispel*.
- Beauregard, p. 168, 169;
- Du Perré, p. 22;
- Du Plessis, p. 62;
- Saint-Luc, III, p. 118, 119;
- Guérin, 1, 219;
- *Ann. de la noblesse*, 1843, p. 171, 1864, p. 133;
- Dossiers ms. au Cabinet des Titres.

Généalogies complètes ou partielles dans

1- Le laboureur, *Histoire du maréchal de Guébriant* avec l'histoire généalogique de sa famille et de plusieurs autres des principales de Bretagne qui y sont alliées. - Paris, 1657, in-folio.

2- Le P. Anselme, *Les Grands officiers de la Couronne*, IX, continué par Courcy.

3- La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse française*.

4- Moréri, *Dictionnaire historique*.

5- Lainé, *Archives de la noblesse de France*, XI, à l'article de la Moussaye, p. 12.

6- De Magny, *Nobiliaire universel*, notice séparée, in-4°, 12 p.

7- Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, à l'article de Matignon.

8- Vallée et Parfouru, en appendice aux *Mémoires de Charles Gouyon de la Moussaye*.

9- D'Auriac, généalogie séparée dans *l'Armorial de la noblesse de France*, in-4°.

Voir *Généalogies du Sgr Guillard* et leur réfutation par le marquis de Prat au *Cabinet historique*, IV, 213; V, 300.

Armoiries : « D'argent au lion de gueules couronné d'or »,

alias, écartelé de Matignon qui est : « d'or à deux fasces nouées de gueules accompagnées de neuf merlettes de même en orle »;

alias depuis 1596; « écartelé d'Orléans Longueville », pour les branches de Thorigny et de Gacé.

- Devise : « Honneur à Gouyon. »

- Blason gravé dans Saint-Luc, pl. G, no 83; Guérin, pl. 54 coloriée, no 112; Courcy, pl. CXLVI, no 20 et CXLVII, n- 1, 2, 3, 4; le P. *Anselme*, V et IX, passim; Magny, *Nob. univ.*, etc. : Annuaire de la nobl. franç., 1843, 111, no 24; la Bretagne, par Pitre Chevalier et Jules Janin, pl. d'armoiries, no 17.

Les princes de Monaco portent « fuselé d'argent et de gueules. »

Le plus ancien membre de cette famille qui soit mentionné dans nos vieilles chroniques est un Gouéon ou Goyon qui aurait aidé Alain Barbe-Torte à chasser les Normands de Bretagne au milieu du Xème siècle, et aurait fait bâtir sur un rocher escarpé, à l'est du cap Fréhel le château de la Roche-Goyon, aujourd'hui le fort Lalatte. On rencontre ensuite Jean Gouyon, qui, d'après le roman des bannerets de Bretagne, se trouva en 1057 aux États assemblés par Eudon, auquel il se plaignit qu'on lui disputait la place que ses pères y avaient toujours occupée. D'Argentré s'étonne du nombre de gentilshommes à cheval que ces bannerets entretenaient à leurs dépens pour le service du prince. Moréri cite ensuite Étienne, ou Eudes Goyon qui se croisa en 1096 avec Allain Fergent, et fonda à son retour de la Croisade le prieuré de Saint-Valeri près Matignon.

Les Preuves de dom Morice citent ensuite Guillaume Gouyon, père de Geoffroy Gouyon, dans un acte par lequel celui-ci confirme la donation faite par Guillaume à l'abbaye du Mont-Saint-Michel de tout ce qu'il possédait dans l'église de Saint-Méloir vers la fin du XIème siècle; - Eudon Gouyon, présent vers la même époque à la confirmation de la donation faite au prieuré de Combourg par Gilduin de Combourg et témoin en 1130 d'une donation à l'abbaye de Marmoutiers; - Olivier Gouyon, sa femme Aénore, son fils Ruellan et son frère Pierre, dans un acte de donation faite par lui au Mont-Saint-Michel en 1139; - Guy Gouyon, présent en 1155 à la donation faite par Eudon de Penhouët à l'abbaye de Saint-Savigné; - Daméta Gouyon, fille de Robert Gouyon, et femme d'Adam de Hérefort dans une charte du Mont-Saint-Michel en 1560 (1, 455, 562, 579, 602, 623, 643), voir Preuves de dom Lobineau, p. 225; Couffon, II, 73, 84, 85, 98.



A. - Branche aînée des Gouyon de Matignon et de Valentinois.

La généalogie régulièrement constituée remonte à Étienne Goyon qui épousa vers 1170 Lucie de Matignon, dernière héritière de cette illustre maison.

Les Gouyon prirent alors le titre de Gouyon-Matignon et les armes écartelé de Matignon « d'or à deux fasces nouées de gueules accompagnées de neuf merlettes de même en orle »;

Étienne fit avec sa femme plusieurs fondations à l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois et eut plusieurs enfants, en particulier *Hugues Gouyon de la Roche-Goyon*, qui mourut en 1219, ne laissant qu'un fils Raoul, mort sans postérité, et une fille *Denise*, mariée au vicomte de Merdrignac, morte aussi sans postérité en 1284, en sorte que la seigneurie de Matignon passa au petit-fils d'Alain qui suit. Un 3ème fils, *Jean-Geoffroy Gouyon*, marié à Marguerite de Plancoët, fut l'un des députés de Vannes au roi Philippe-Auguste en 1203 pour le supplier de venger la mort du duc Arthur, assassiné par son oncle Jean-sans-Peur (*Anc. Évêc. de Bret.*, IV, p. 316; *Ogée*, 11, 15,28; *Couffon*, 1, 418).

Alain Gouyon, deuxième fils du précédent et de Louise de Matignon, épousa Luce de Roncerie, remit en 1219 aux moines de Saint-Aubin-des-Bois certains droits onéreux dont ils s'étaient chargés et fit son testament en 1251, testament dont l'original scellé de 7 sceaux était encore conservé dans les archives de la maison de *Gouyon* au XVIIIème siècle. (*Anc. Évêc. de Bret.*, IV, 326). C'est sans doute un de ses fils *Denis G.* qui est cité aux *Anc. Évêc. de Bret.* comme donateur à St-Jacut en 1249, et aïeul d'*Étienne* et de *Bertrand* qui suivent (IV, 282, 283). Voir *Couffon*, 11, 126, 127.

Les *Anc. Évêc. de Bret.* citent aussi à la même époque *Guy Gouyon*, prêtant sans intérêt à Beauport; - *Jégo Gouyon*, chevalier, sénéchal de Gouëlo en 1258, etc. (IV, 147, 151); - Voir *Pouillé de Rennes*, II, 679, pour *Robert Gouyon*, abbé de Paimpont vers 1270.

A la même époque encore appartient *Guillaume Gouyon*, croisé en 1248 d'après les chartes de la collection Courtois. Il n'est pas mentionné dans la généalogie; mais c'est lui qui figure au Musée de Versailles, salle des Croisades (*Couffon*, II, 116; *Roger, la Noblesse de France aux Croisades*, p. 255; *Musée de Versailles, Salles des Croisades*, salle II, W 489; *Delley de Blancmesnil, les Salles des Croisades*, p. 481 ; *Armorial de Versailles*, II, 64; *Arm. de Gavard*, 11, 31).

Alain II Gouyon eut six enfants parmi lesquels nous citerons *Bertrand I* qui suit, *Alain* mort en 1305, que l'on voyait jadis représenté en habits sacerdotaux sur une pierre située auprès du grand autel de l'église paroissiale de *Matignon*; et *Pierre* et *Philippe* dont il est fait mention dans une

fondation faite en 1339 dans la même église (du Paz, *Hist. généal.*, p. 634; *Preuves* de dom Morice, I, 1244, 1460 à 72; *Couffon*, 144, 179).

Bertrand Ier Gouyon, fils du précédent, épousa Jeanne de la Roche-Derrien dite de Bretagne, et fonda en 1323 dans l'église de Matignon une chapelle qu'il dota de 25 mines de blé par chaque année. Il eut 3 enfants : *Étienne III* qui suit; *Pierre* qui prit l'habit ecclésiastique, et *Louis*, un des combattants des Trente (Ogée, I, 409, 415; II, p. 15; Levot, *Biogr. bret.*, I, 826) que d'autres auteurs donnent pour fils à *Étienne III* qui suit.

Étienne III Gouyon, fils de *Bertrand I*, qui précède, fut capitaine de Châtel-Goyon et l'un des principaux soutiens de Charles de Blois et de sa femme qui lui donnèrent en 1341 le domaine de la Ville-Hamon, en l'appelant « notre cher et amé cousin et féal bachelier Monsieur Estieuble sire de Matignon ». Il fut un des ambassadeurs que Jeanne envoya en Angleterre en 1353 pour traiter de la délivrance de Charles, et mourut en 1363, laissant de sa première femme Jeanne de Launay, *Alain III* qui suit, et de sa deuxième femme Alise Paynel, *Louis*, le combattant des Trente que d'autres auteurs donnent pour fils à *Bertrand Ier*, et que l'on croit la tige de la **branche Gouyon Beaucorps** (*Couffon*, I, 198; *Arch. de la L.-Inf.*, H, 57; *Pr.* de dom Mot., 1, 1508, etc.).

Alain III Gouyon, fils d'*Étienne III* qui précède, épousa Jacqueline de Rieux, et mourut avant son père, laissant deux fils : *Bertrand II*, qui porta la bannière de du Guesclin à la bataille de Cocherel en 1364, contribua pour cent florins d'or à la construction de l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle de Rennes, signa le traité conclu entre Charles VI et Jean IV en 1381, fut capitaine gouverneur de Lamballe et épousa Jeanne de Dinan dont *Bertrand III* qui suit; et *Étienne IV Gouyon*, qui fut la tige de la branche **de la Moussaye** qui suit (du Paz, *Hist. généal.*, p. 477; M. de la Motte-Rouge, *Dinan et ses juveigneurs*, p. 94)

[...]



B. - Branche de la Moussaye remontant à *Étienne IV Gouyon*, fils d'Alain III et frère de *Bertrand III*, au XIV^{ème} siècle, et qui prit pour armes particulières : « d'or fretté d'azur de six pièces » avec la devise : « honneur à Moussaye ».

Étienne IV Gouyon, né vers 1345, fut un des quatre maréchaux choisis par la Bretagne, en 1379, pour s'opposer aux projets de Charles V contre la Bretagne et qui prirent l'offensive en entrant en Anjou où ils s'emparèrent de Pouancé et de la Roche d'Iré. Ce succès ayant déterminé le duc à revenir d'Angleterre en Bretagne, *Étienne* fut le chef de l'ambassade désigné pour le ramener et fit partie en 1380 de celle que le duc envoya en Angleterre pour négocier le traité qui fut signé à Westminster le 17 mars; puis réconcilié avec le roi de France, Jean IV lui confia le commandement des secours qu'il envoya au comte de Flandre en 1382. Il le nomma amiral de Bretagne en 1385, puis de nouveau ambassadeur en Angleterre, en 1396, pour la restitution de la ville et du château de Brest. Il mourut après 1401, capitaine de la ville et du château de Rennes, ne laissant qu'un fils, *Guy*, de son mariage avec Thomine de Dinan (Mme, de la Motte-Rouge, *Dinan et ses juveigneurs*, p. 85; Couffon, 1, 358; Archives de la Loire-Inférieure, E, 92, 120, 137, 139, 142, 143; Cart. du Morbihan, n- 631, 635; Histoire de Morlaix, p. 70, 201 ; de Garaby, à l'Annuaire des Côtes-du-Nord de 1843 ; Habasque, *Notices historiques sur les Côtes-du-Nord*, III, 153 à 156).

Guy Gouyon de Launay-Gouyon et de Vaudoré, petit fils au 5^{ème} degré d'Etienne, épousa le 20 décembre 1506, Gillette de la *Moussaye*, appartenant à la branche aînée de cette ancienne maison, issue de Penthievre et tante de Jacques de la Moussaye qui ayant été tué en duel lui laissa sa riche succession. C'est ainsi que les seigneuries de la Moussaye, de la Rivière, de Kergouët, de Plouër, de Pontual, etc., passèrent dans la maison de *Gouyon Matignon* et que cette branche prit le nom et les armes de la Moussaye (Archives de la Loire-Inférieure, B, 164; Pouillé de Rennes, VI, 304, 374).

Jacques Gouyon de la Moussaye, fils du précédent, épousa Louise de Châteaubriant (fille de Jean), laquelle veuve se maria à Jean des Nos, seigneur de Vaumeloisel.

Amaury I, fils unique du précédent, [né en 1532 et mort le 21 octobre 1582, épousa, à onze ans, Catherine du Guemadec, âgée de dix-huit ans, fille de Jacques et de Madeleine du Chatelier. Jacques était lui même fils de Jacques et de Françoise de Trevecar. Veuf de Catherine, Amaury épousa Claude d'Assigné, veuve de Claude du Chastel]

Charles Gouyon, baron de la Moussaye, fils d'Amaury I qui précède, né en novembre 1548, accompagna son père à l'armée royale en 1567, épousa en 1571, en présence de la Cour, dans la chapelle du château de Gaillon, Claude du Chastel, couverte de pierreries de la couronne; le roi conduisit la jeune mariée par la main jusqu'à la porte de la chapelle où la bénédiction leur fut donnée par l'évêque de Saint-Malo. Peu après il se fit protestant, et il habita tantôt le manoir de la Moussaye, tantôt le château de la Garaye, près Dinan, tantôt le manoir du Val sur l'Arguenon. Il eut 11 enfants, parmi lesquels 6 fils, dont 2 moururent jeunes.

- *Françoise*, née en 1573, mariée après 1592 à David Mesnard de Touchepest.
- *Philippe ou Philipotte*, née en 1575, épousa le 16 janvier 1592 David de la Muce, et mourut l'année de son mariage.
- *Amaury II*, qui suit.
- *Charles, vicomte de Pommerit*, né en 1582, tué pendant la guerre de Hollande.
- *Jacques*, né en 1584, auteur de la **branche de Marcé**, qui suit
- *Claude*, né en 1587, épouse en 1624 Anne Franchet de l'Aumosne, auteur de la **branche de Touraude-Beaufort**.

Après l'édit de 1585 contre les protestants, il se résigna à abjurer, mais sa femme ne suivit pas son exemple et mourut peu après en 1587. Revenant de Jersey en 1590, il fut capturé par les habitants de Saint-Malo, retenu au donjon comme prisonnier de guerre et dut payer une rançon de 12000 écus.

Peu après le siège de Lamballe où le célèbre de la Nouë Bras de fer fut mortellement blessé, il épousa au château de Vitré en 1593, la fille du célèbre capitaine huguenot, dont une fille *Anne*, qui fut baptisée au temple protestant de Vitré. Il mourut lui-même peu avant cette naissance.

- On a de lui :

Mémoires de Charles Gouyon, baron de la Moussaye (1553-1587) publiés d'après le manuscrit original par G. Vallée et P. Parfouru., Paris, Perrin, 1901, XXXIV, 248 p. et 32 pl.

Ces mémoires fort intéressants pour le détail de la vie protestante à cette époque avaient été signalés, dès 1836, par le président Habasque dans ses *Notions historiques sur les Côtes-du-Nord*, III, p. 153, puis en 1857 par Levot, au t. II, de la *Biographie bretonne*. On les a aussi mentionnés sous le titre de « brief discours de la vie de Mme Claude du Chastel, dame de la Moussaye ». Les deux éditeurs de 1901 ont démontré que les deux titres ne désignent qu'une seule et même œuvre.

Nos livrets d'archives familiales reprennent ce texte.

Voir sur lui, *Archives des Côtes-du-Nord*, A, 35; *Archives de la Loire-Inférieure*, B, 75, 248, 296, 438.

Amaury II Gouyon, baron de la Moussaye, fils aîné de Charles, né en 1577, rendit hommage au roi en 1599, pour les seigneuries de la Moussaye et de Plouër, et obtint en 1615 des lettres royales érigeant en *marquisat la baronnie de la Moussaye*. Il établit des prêches à Plouër et à la Moussaye, épousa Catherine de Champagne, fille du comte de la Suze, dont un très rare portrait gravé par le Blond en 1631 a été reproduit dans les *Mémoires* ci-dessus cités d'après un exemplaire de la collection de Palys, et mourut en 1624, laissant deux fils : Amaury III, qui suit; et *François, baron de Nogent*, dit le *baron de la Moussaye*, ami du grand Condé, qui suit. *Amaury II* fut inhumé dans la Huguenoterie, cimetière protestant qui se trouvait au haut du jardin de la Moussaye, et sa veuve lui fit ériger en 1626 un tombeau en marbre, dont l'inscription latine qui existe encore en partie a été reproduite par Habasque dans les *Notions historiques sur les Côtes-du-Nord*, III, p. 153. - On a de lui :

1- Méditations chrétiennes sur divers textes de l'Écriture Sainte. Paris, 1666, in-12.

[...]

Amaury III, marquis de la Moussaye, fils aîné d'Amaury II, assista aux batailles de Nordlingue et de Lens, où il fut blessé. Il avait épousé en 1629 Henriette-Catherine de la Tour d'Auvergne, sœur de Turenne. Il acheta le comté de Quintin au duc de la Trémoille en 1638 et fit construire à l'entrée de la ville un magnifique château dont on admire encore un des pavillons. Un dimanche qu'il allait à Cleusné, temple protestant voisin de Rennes, avec une vingtaine de ses coreligionnaires, montés à cheval et armés d'épées et de pistolets, ils en tirèrent quatre ou cinq coups sur des promeneurs; il en résulta une émeute et la populace alla mettre le feu au prêche. Cela ne l'empêcha pas d'être nommé peu après gouverneur de Rennes en 1654, malgré une vive opposition du Parlement et du clergé, à cause de sa qualité d'hérétique. Il mourut en 1663. Son fils aîné Brandlis avait été tué en duel en 1621 par le comte de Tavannes; le second, *Henri*, dit le *comte de Quintin*, vendit cette seigneurie en 1681 au maréchal de Lorges; et ne laissa pas d'enfants de sa femme Suzanne de Montgommery. *Amaury III* laissa deux filles, *Marie, marquise de la Moussaye*, qui essaya de passer à l'étranger après la révocation de l'édit de Nantes et dont MM. Vallée et Parfouru ont publié plusieurs lettres dans les appendices aux mémoires de *Charles Gouyon de la Moussaye*; et *Élisabeth Gouyon de la Moussaye*, qui épousa en 1669 René de Montboucher, marquis du Bordage, d'une vieille famille protestante. Comme tous les deux s'enfuyaient en 1686 avec *Marie Gouyon*, leur sœur, ils furent arrêtés par des paysans qui faisaient la garde pour empêcher les huguenots de partir. Montboucher tua l'un de ces paysans et la marquise fut blessée d'un coup de fusil, mais il fallut se rendre et l'on enferma le marquis du Bordage dans la citadelle de Lille, la marquise dans celle de Cambrai et *Mme de la Moussaye* dans celle de Tournai. S'étant converti, le marquis du Bordage fut nommé maréchal de camp en 1681 et tué peu après au siège de Philipsbourg; sa femme lui survécut jusqu'en 1701. Quant à *Mme de la Moussaye*, transférée à la Bastille, elle fut expulsée de France par ordre du roi en 1691, se réfugia en Angleterre et y mourut en 1717. [...]

François Gouyon, baron de Nogent, fils cadet d'Amaury II, fit une carrière militaire assez brillante, grâce à l'amitié du grand Condé, qui lui fit conférer le grade de maréchal de camp en 1644, puis le nomma lieutenant général et gouverneur de Stenay, où il mourut en 1650.

On a de lui :

1- Relation des campagnes de Rocroy et de Fribourg. - Paris, 1673, in-12; réimprimé dans l'histoire de Louis de Bourbon, prince de Condé (Cologne, 1694, in- 12), au tome I; - et à la suite des Mémoires de Turenne.

[...]

C. - Branche des Gouyon de Marcé, issue de *Jacques*, 3ème fils de *Charles Gouyon* et de *Claude* du Chastel au XVIème siècle.

Jacques Gouyon, *baron de Marcé*, né en 1583, épousa *Élisabeth du Matz*, fille de *Philippe*, vicomte de Terchant.

Claude-Charles Gouyon, *baron de Marcé, fils du précédent*. Né vers 1633, Gouverneur du Croisic, arma un corsaire et mourut en 1693 (*Archives des Côtes-du-Nord*, B, 104; *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1886, 11, p. 299, 300).

[Il épousa d'abord en mai 1662 *Elisabeth* (ou *Marie*) d'Appelvoisin, fille de *Laurent d'Apelvoisin* et d'une fille de *Marguerite de la Noue* et de *Mr de Chambert*, d'où :

- *Elisabeth*, née le 12 mai 1661, épousa le 12-12-1684 *Théodore de Beringhen*
- une fille, qui épousa *Mr. de Venevelles*.

puis il épousa le 19 mai 1678 *Henriette Claude de la Muce*

- *Henriette Ursuline*, qui épousa *Mr. de Coutance de la Celle*
c'est elle qui écrit en 1745 une lettre à un *Gouyon* à Paris pour lui expliquer la généalogie des familles la *Noue*, de *Champagne*, de *Roye de la Rochefoucault*, *Chauvin*, de la *Muce*.
- *Amaury Charles*, qui suit]

Amaury-Charles Gouyon, *comte de Marcé*, né en 1694, fils de *Claude-Charles* qui précède, et de *Claude-Henriette de la Muce-Ponthus*, épousa *Marguerite Boschier d'Ourxigné*, dont 3 fils :

- *René-Amaury Gouyon*, dernier marquis de la *Muce-Ponthus*, mort en 1792 sans postérité
- *Jean-Baptiste-Amaury Gouyon*, *comte de Marcé*, seigneur de Nort, né en 1720, mort en 1785, conseiller au Parlement de Rennes en 1740, marié en 1745, à *Charlotte Angier de Lohéac*, fille du marquis de *Crapado*, et substitué en 1745 aux nom et armes de cette famille. Il mourut en 1785, n'ayant eu qu'une fille, *Marguerite Angier de Lohéac*, dame de *Marcé*, qui épousa en 1771 *Claude-Hyacinthe Gouyon du Vaurouault* de la branche qui suivra, et fut ainsi la tige de la 2e branche de *Marcé* qui suivra, après la branche de *Vaurouault* (*Arch. de la L.-Inf.*, B, 1816, 1880; E, 615, 886; *Ogée*, II, 270; les *Paroisses de la L.-Inf.*, II, 356).

[- *Charles Christophe Gouyon*

- *Renée Adélaïde*, née le 29 juin 1724, qui épousa *Jean-François Perrin de la Courbejollière*
- *Claude Louise Emilie Charlotte*, qui épousa *Armand Paul Fourché de Quéhillac*
- quatre autres filles, religieuses : *Marie Anne, Agathe, Françoise et Sophie*.]

A la suite de l'arrêt du Parlement de Bretagne en date du 8 août 1770 à propos de la célèbre affaire du duc d'Aiguillon, 18 conseillers reçurent l'ordre de se rendre à la suite de la Cour sans passer par Paris et de se trouver à Compiègne le 20 août. Parmi eux se trouvait le conseiller *Angier de Lohéac* qui, à la sortie de l'audience royale, fut arrêté par un exempt de police ainsi que *M. de la Nouë* et enfermé au château de Vincennes. *M. B. Pocquet* relatant cette arrestation dans son ouvrage sur le duc d'Aiguillon et la Chalotais, III, p. 497, 498, ajoute en note : « *M. Flammermont* dit par erreur (*Le chancelier Maupéou*, p. 100), que l'un des conseillers arrêtés fut le marquis de *Gouyon*; il n'y avait pas de conseiller de ce nom au Parlement de Bretagne ». Si je relève ce passage c'est pour montrer avec quelle circonspection il convient de relever les erreurs de ses voisins. Ici les deux auteurs ont raison. Il y avait et il n'y avait pas de conseiller du nom de *Gouyon* au Parlement de Bretagne à cette époque, mais *M. Pocquet* eut été moins affirmatif s'il s'était rappelé que le conseiller *Angier de Lohéac* s'était d'abord appelé *Jean-Amaury Goyon de Marcé*.

R. Kerviler
(biobibliographie bretonne)

Généalogie Gouyon

par

Madame de Coutance de la Celle

jean chausin qui épousa francoise de la Mue
viroit en 1400

pierre chausin fils de jean chausin épousa
en 1495 catherine Ideo

Bonnaventure chausin qui le premier prit
le nom de la Mue épousa francoise Gautier
en 1550 ou 1551.

David de la Mue fils de Bonnaventure
épousa en 1593 Sara Dubois

David du nom épousa en 1618 anne de la croix
anne de la croix étoit fille d'odet de la croix
et Marie de la croix. Odet de la croix vivoit
en 1611

celui de la Mue épousa en 1646 ursuline
de champagne

henriette de la Mue épousa en 1698
claudé charles gouyon ou gouyon Dou

Soul fortis de gouyon mariée
représentée actuellement par Madlle gouyon

veuve de M^r de gouyon Marie Madaine
gouyon de quibollée et Messieurs de la

Courbejollière et Made Richard leur
seuls enfants de Delaid veuve gouyon

Morte veuve de Jean Francois Perrin
de la Courbejollière au pont sur

le 28 aout 1771.

1745 : Généalogie des Gouyon, de la Noue, de la Muce, de Champagne par une lettre de Madame Henriette Ursuline de Coutance de la Celle, fille de Claude Charles Gouyon et d'Henriette de la Muce. La lettre a été recopiée et annotée.

Jean Chauvin qui épousa Françoise de la Muce vivait en 1400. Pierre Chauvin, fils de Jean Chauvin, épousa en 1495 Catherine Edeo. Bonnaventure Chauvin qui le premier prit le nom de la Muce épousa Françoise Pantin en 1591.

David de la Muce fils de Bonnaventure épousa en 1593 Sara Dubois.

David 2^{ème} du nom épousa en 1612 Anne de la Noue; Anne de la Noue était fille d'Odet de la Noue et Marie de la Noy; Odet de la Noue vivait en 1611.

César de la Muce épousa en 1646 Ursuline de Champagne.

Henriette de la Muce épousa en 1678 Claude Charles Goyon ou Gouyon d'où sont sortis messire de Gouyon de Marcé représentés actuellement par mademoiselle Gouyon veuve de M. de Gouyon Marcé; Madame Gouyon de Marcé et Messieurs Perrin de la Courbejollière et Madame Richard leur sœur, enfants d'Adélaïde Renée Gouyon morte veuve de Jean François Perrin de la Courbejollière au Ponthus le 28-9bre-1791.

Les Longeais Cordouen (le mot n'est pas très lisible) viennent aussi de la Noue et les pères de ceux-ci étaient cousins issus de Germains de ma mère et de Madame de Beringhen. Mademoiselle Longeais logée à Luxembourg est de l'âge de la mère de Madame de la Celle étaient germaines ou issues ainsi que de Madame de Beringhen.

César de la Muce marqué cy dessus bysayeul ou trisayeul de Messieurs Marcé et père de feu Madame de la Muce dame de Marcé avait une sœur, Marguerite de la Muce, qui épousa le marquis de Verac, bisayeul, était par conséquent propre tante de la mère de Madame de la Celle et cette maison serait héritière directe de tous les biens de la tante d'hoix si elle n'en avait point laissé.

Messieurs de Courtourmer ayeuls de ceux d'à présent, proches parents d'Henriette de la Muce, mère de Madame de la Celle qui mère était de Mr de Coutance étaient deux : le marquis épousa Mademoiselle de la Force, fille du duc d'un 1^{er} mariage, car en 2^{ème} noce il épousa Mademoiselle de Beringhen. Le cadet, Comte de Courtourmer, a fait branche aussi; il avait épousé Mademoiselle Chardon, fille d'un avocat fameux et qui était fort riche et que j'ay beaucoup connu, dit Madame de la Celle, à Paris, leur fils s'appelle Mr. de la Noue.

Charles de Roye de la Rochefoucault comte de Noussi épousa Claude de Gontant Biron; grand maître de l'artillerie, maréchal de France, il eut 2 enfants, savoir : François de Roye de la Rochefoucault et Charlotte de Roye. François de Roye eut 4 enfants; l'aîné fut Frédéric comte de Noussy qui épousa Ysabelle, fille du duc de Curasfort ou de Durefort et de Charlotte de la Tour d'Auvergne de ce mariage vint 9 enfants, savoir François marquis de Cheboutonne aussy comte de Montron; Charles comte de Blausac Frédéric, comte de Champagne Montron, de plus Charles Louis maréchal de la Ferté, Charlotte Henriette Emilie, Marie et Louyse et Ysabelle.

Ce doit être de François marquis de Chebretonne ou autres filles cy dessus de Frédéric de Noye qu'est issu Mademoiselle de Noye mère de M. le Comte de Maurepas dont le grand père Frédéric comte de Noussy était neveu de Charlotte de Roye épouse de Louis de Champagne grand mère de feu Madame la comtesse de Marcé qui se trouvait grande tante de Madame la Comtesse de Pontchartrain mère de M. de Maurepas.

Charlotte de Roye épousa Louis de Champagne Comte de la Suze, lequel était fils de Marguerite fille du Comte de Melun. Charlotte de Roye mourut en 1635 laissa 9 enfants,

savoir Gaspar de Champagne Comte de la Suze, Ursuline de Champagne qui épousa le marquis de la Muce, Banneret de Bretagne fils de David de la Muce et d'Anne de la Noue duquel mariage est issu Henriette Claude de la Muce, héritière du dit nom, qui épousa en 1678 Claude Charles Gouyon baron de Marcé duquel est issu 3 enfants, Amaury Charles Gouyon, Henriette Ursuline Gouyon et Marguerite Gouyon.

Amaury Charles de Gouyon comte de Marcé a laissé 7 enfants, savoir : Gédéon Amaury Gouyon comte de Marcé colonel de dragons, Jean Baptiste Amaury Gouyon et 5 filles.

De Gaspard de Champagne frère d'Ursuline marquise de la Muce est venu le comte de Champagne neveu d'Henriette de la Muce, comtesse de Marcé à présent à Paris qui expliquera à M. de Gouyon la dite filiation cy dessus étant parent au même degré des seigneurs de Roye et de Maurepas plus ou moins éloigné. Cette alliance de Noye donne celle des Goutant Biron.

Tout ceci est tiré d'une lettre de Madame de Gouyon de la Celle, mère de M. le Chevalier de Coutance, époux de Mademoiselle Fourché dequel cousine de messire de la Courbejollière étant issu des deux sieurs.

Cette lettre est de 1745 à M. de Gouyon à Paris, dans la même liasse est un écrit à M. de Gouyon par la même qui luy dit que M. de Vilaine avait épousé une cousine germaine de sa mère, c'est celle qui est morte femme du duc de Prâlin; il y a au Ponthus des lettres du grand Gustave Adolphe (roy de Nasseau) dit comte de la Suze qui commandait les Suisses et enterré en pompe à Montbéliard.

Côté maternel de Madame Henriette Claude de la Muce, ayeule de messire de Gouyon de Marcé.

Louis de Champagne comte de la Suze qui commandait les Suisses et inhumé au palais de Montbéliard, qui possédait la principauté de Bedfort épousa Charlotte de Roye de la Rochefoucault duquel mariage sortit Gaspar comte de Champagne la Suze entre plusieurs filles points marées et Ursuline de Champagne laquelle épouse César marquis de la Muce Ponthus duquel mariage est sorti Henriette Claude de la Muce comtesse de Marcé, mariée à Claude Charles Gouyon baron de Marcé dont est sorti Amaury Charles Gouyon Marcé . Ma mère était à Champagne ce que vous êtes aux enfants de Mr. D'Audigné
(tout ceci paraît de l'écriture de Madame de la Celle)

Gaspar de Champagne comte de la Suze frère de la dame de Muce (Ursuline) épousa en 2^{ème} noce Mademoiselle de Clermont Galerande; il laissa une fille qui épousa le chevalier de Vilaine Champagne de même nom qu'elle; de ce mariage sortit M. de Champagne petit fils par sa mère de Gaspar comte de la Suze, lequel était frère d'ursuline bisayeule du messire de Gouyon de Marcé.

Par conséquent étaient issus de germains M. de Champagne et messire de Gouyon. Le chevalier de Vilaine Champagne était frère cadet du marquis de Vilaine dont la fille a épousé un comte de Choiseul.
La Suze est près la flèche.

Le comte de Champagne qui avait la principauté de Belfort en Suisse ayant pris le parti du prince de Condé eut ses biens confisqués, il mourut pauvre auprès du prince de Condé à Chantilly.

Charlotte de Roye notre trysaieule était nièce à la mode de Bretagne d'Eléonore, mère du grand Condé ou furent sur le camp de la ruine de notre oncle, dit Madame de la Celle. Le bien du Comte de Champagne fut confisqué, côté paternel ou maternel.

César de la Muce, qui épousa Ursuline de Champagne la Suze cy marqué était fils d'Anne de la Noue petite fille de la Noue bras de fer. Elle avait pour frère et sœur Claude de la Noue et Marguerite. Claude de la Noue n'eut que deux filles, l'aînée mariée dans la maison de Saint-Simon Courtourmer duquel sont venues deux branches de courtourmer celui qui à la terre de la mère église. Celui qui est le cadet fait porter à son fils le nom de la Noue je crois que c'est l'aînée branche qui a épousé Mademoiselle du Matignon.

Leurs grands pères étaient proches parents de feu Madame de la Muce comme petite fille d'Anne de la Noue sous le dit Claude

Marguerite de la Noue sœur de Claude épousa le marquis de Chambret de la maison de Pierre Bussière, de ce mariage elle eut une fille qui épousa Laurent d'Apelvoisin, l'aînée Elysabeth d'Apelvoisin épousa Claude Charles Gouyon baron de Marcé mon père (dit Madame de la Celle) et de ce mariage sortit trois filles l'aînée, Madame de Beringhen et Madame de Venevelles, et une morte fille. En seconde noce Charles Gouyon Marcé épousa Henriette Claude de la Muce qui venoit d'Anne de la Noue et les dames cy dessus étaient sœurs à Madame de la Muce et à sa belle fille Madame de Beringhen;

Voici l'histoire de Marguerite de la Noue grand mère de la dernière et tante de Madame de la Muce; après la mort de Pierre Roussière, Marguerite de la Noue épousa M. de Sourches, grand Prevot de l'hôtel et en 3^{ème} noces elle épousa Louis Arnaud Pons de Lozière maréchal de Themine.

Madame de la Celle

Observation intéressante pour la maison de Gouyon Matignon.

La maison de Gouyon Matignon originaire de Bretagne, une des plus anciennes et des plus illustre de France se perd dans la nuit des temps; le 1er de ce nom est Guillaume de Gouyon qui vivoit en 1030, et qui fit en 1075, la donation d'une dîme au Mont-Saint-Michel, suivant la charte de cette abbaye; il y est dit fils d'Yrfroy de Gouyon croisé pour la terre sainte; Voyés Lobineau, preuves de l'histoire de Bretagne, page 562.

La tige de cette maison existe dans la personne de Mr. Le prince de Monaco, et elle est composé de différentes branches répandues en Bretagne, ou est situé le marquisat de Matignon, diocèse de Saint-Brieuc, et entre autres de celle du marquis de Gouyon de Marcé et du comte de Gouyon de Vauddurand, lieutenant généraux des armées du roy, et des comtes de Beaufort, de Beaucort, de Vaurouaut et autres.

C'est d'après cette descendance suivie et prouvée contradictoirement avec MM. les procureurs généraux du parlement de Bretagne, et des états de cette province, que par arrêt rendu à ce parlement le 20 août 1778 à la requête du marquis de Gouyon de Marcé, lieutenant général des armées du roy, à l'effet d'avoir entrée et voix délibérative aux états de cette province suivant la nouvelle loy des états, il est déclaré gentilhomme issu d'ancienne extraction noble et ses armes blazonnées, d'argent au lion de gueule, armé lampassé et couronné d'or.

Cette maison n'a aucune identité avec une famille noble cy devant connue sous le nom de Gouyon de l'abbaye des Burlières, existante en Bretagne, portant pour armes trois Gougeons, aux fins de l'arrêt du parlement de 1749 qui les déclare nobles issus d'officier de la chancellerie et aujourd'hui sous le nom de Gouyon originaire de la province de Guyenne et dont le premier était Alexandre de Gouyon, vivant en 1564 et qui portoit pour armes de gueulle au lion d'or seulement, suivant l'arrêt rendu au même parlement le 16 juillet 1777 à requête de M. de Goyon maréchal des camps et armées du roy, pour avoir voix aux dits états; arrêt qui le déclare, et les sieurs de l'abbaye des Hurlières et autres, issus d'extraction noble seulement, originaire de Guyenne et portant pour armes de gueule au lion d'or seulement.

Telle est la jurisprudence du parlement, de qualifier d'ancienne extraction noble la noblesse la plus ancienne et la plus illustre, et d'extraction noble seulement la noblesse fait provinciale ou extra provinciale dont l'existence est postérieure au quinzième siècle.

On voit donc que ces deux maisons sont totalement étrangères l'une à l'autre, et par les époques des lieux de leur origine, de leur existence, de la différence de leurs armes, et de l'extraction portée par les arrêts, et qu'elles n'ont aucune attache l'une avec l'autre.

Le marquis de Lohéac
Conseiller honoraire au parlement.

Documents concernant la famille Gouyon

Les documents présentés dans le livret « *Mémoires de Charles Gouyon, marquis de la Moussaye* » ne sont pas repris ici.

6 janvier 1740 : Mortuaire de Charles Amaury Goyon, comte de Marcé, mari de Catherine Françoise Marguerite Boschier.

Extrait des registres de sépulture de la paroisse de Petit Mars, eveché de Nantes en Bretagne.

Le sixième de janvier, l'an mil sept cent quarante, a été par moy soussigné inhumé dans le cimetière haut et puissant seigneur Charles Amaury Goyon, comte de Marcé, baron de la Musse, seigneur de Villeneuve et autres lieux, décédé hier au château de Monthue âgé de cinquante deux ans. Ont été présent Michel et Pierre Baudouin, jardinier dudit château qui ne signent.

Perrey recteur.

19 avril 1714 : Enquête qui constate la majorité de messire Charles Goyon, comte de Marcé.

Présenté par Messire Henry Charles Goyon, chevalier seigneur comte de Marcé, contenant qu'étant né hors de la religion catholique, il lui est impossible de trouver son extrait de baptême par lequel il puisse justifier l'âge qu'il a et que quoy qu'il sache parfaitement par le témoignage de sa maraine, des personnes qui l'ont nourri et des notes qu'il a vu de la Dame ... qu'il est majeur, cependant comme les gens avec qui il a a traiter pourraient refuser de le reconnaître pour tel à moins qu'il n'en fasse la preuve et que cela luy cause un grand préjudice, il requiert qu'attendu ce que dessus, luy permette d'informer par témoin de sa majorité pour passer et avoir la liberté de pouvoir contracter ladite requeste.

Signé : Charles Goyon Marcé et Bourdier, exploit a témoin signifié par Tarail huissier et Copin aussi huissier le sept septembre et vingt un octobre dernier. Contrôlé lesdits jours à Nantes par Thibault. Information par procès verbal fait en conséquence devant nous et devant M. François Lirot les sept et neuf septembre et vingt un octobre dernier, notre ordonnance d'être communiquée au procureur du Roy du vingt huit dudit mois, Conclusion dudit procureur du Roy donnée en conséquence le dix sept mars dernier. Tout considéré, avons par notre sentence et jugement attendu ce qui resulte de ladite information déclaré ledit S. Charles Goyon Marcé majeur de vingt cinq ans à l'effet de pouvoir contracter tous actes et avec quelques personnes que ce soit.

Arreté à Nantes le dix neuf avril mil sept cent quatorze.

Signé : Louis Charite.

9 janvier 1741 : Tutelle des enfants mineurs de Charles Amaury Goyon, comte de Marcé.

Extrait de la tutelle des enfants mineurs de messire Charles Amaury Goyon, chevalier seigneur, comte de Marcé et dame Catherine Françoise Boschier d'Ourxigné, dame comtesse de Marcé, son épouse, faite d'autorité du présidial de Rennes le vingt septième aoust mil sept cent quarante devant M. Jean Baillon, sénéchal de Rennes, présentée par MM. Blaise François Marie Bonnaville, ecuyer seigneur de la Roche, Durand conseiller du Roy et son procureur au présidial de Rennes, ayant pour adjoint Maurice Rue, commis juré au greffe où est entre autres choses écrit ce qui suit :

Nous, en conséquence de l'avis des parents insérés au présent et dela sentence rendue audit siège le vingt deux décembre dernier, avons institué M. Gédéon Henry du Boaye de Meneuf tuteur honoraire et Louis Faverot, procureur à Nort, tuteur onéraire de Charles Amaury Christophe, âgé d'environ dix ans, d'Agathe âgée d'environ neuf ans, de Marie Anne âgée d'environ dix ans, de Françoise âgée d'environ sept ans et de Sophie âgée d'environ six ans, enfants mineurs de feu Messire Charles Amaury Goyon de Marcé et de Dame Catherine Françoise Boschier d'Ourxigné parcequ'ils presteront le serment en tel cas requis, et donneront caution de l'évenement de leur gestion à faute de quoy leurs parents desnommés auprès même les défailants en demeureront responsables, ordonnons que ledit Faverot recevra les revenus, remboursements et autres biens appartenants auxdits mineurs, qu'il fera la collocation des deniers oisifs remboursé, payera et pourvoiera aux pensions desdits mineurs par l'avis du conseil cy après, qu'en conformité de l'édit de tutelle de cette province, il rendra compte de sa gestion sommairement et sans frais dans l'an du jour de sa tutelle et ensuite de deux ans en deux ans à la diligence des S. de Penguilly, le Bel et de Meneuf en leur présence et et celle du S. De Cartan, vu double duquel compte il mettra aux mains du S. Demebeuf sous son seing, l'avis duquel il sera tenu de prendre dans l'administration de ladite tutelle qui voudront comme aux des douze, que dans toutes les affaires où il sera question d'avis d'avocat, il prendra l'avis de M. Bequerel et Duparc pour en cas d'absence de l'un d'eux de M. Brin de Jouc, et lorsqu'il s'agira collocation de deniers oisifs, il prendra aussi le consentement des S. d'andigné, Goyon, Minial et du chevalier de Coutance, que l'emploi desdits deniers sera fait en présence dudit S. de Maineuf qui signera les actes qu'il fera faire par économie et l'avis dudit S. de Maineuf seul, les réparations qui passeront jusqu'à la concurrence de cent livres dont il aura reprise dans son compte sur les mémoires ou quittance des ouvriers qu'après la cloture de l'inventaire, le S. Goyon fils aîné disposera de tous les meubles et argenterie aux conditions portée par l'avis des parents, le tout à leur péril et fortune des S. de Coctrieux et de Renou deffaillant suivant la sentence du dixième novembre mil sept cent quarante, et seront tenus les tuteurs honoraire et onéraires de se conformer audit édit et acte de la présence dudit Lesnier Et de ce qu'après luy avoir fait lever la main, il a juré et affirmé dans l'âme desdits tuteurs se comporter fidèlement aux dites fonctions .

Ainsy signé Lesnier.

Or 17 67.
 Notariete
 statant diffinit
 et rectifiant
 toutes l'ancien
 onse du 16.
 pique et comte
 Mare



 Sont comparez
 gard blain lez no. Nojan de la cour et fanchampier
 de Nantes et de jurisdiction de Nilleme de Lemoine et
 Nieu en tort Souffignier 16. Henry anne francois
 Progne ch. seigneur de saint jorreu d'autre liure,
 capitaine garde cote et gouverneur du chateau de Blain,
 demurant a saterre de la grand noe paroisse de Capon
 Et 16. amary Charles Brion seig. de Capon
 Lagazier et d'autre liure ancien capitaine d'ju saterre
 et ch. delordre militaire deff. Louis demurant a saterre
 delagazier paroisse de Mort leod. durs Excher dud. Nantes
 province de Bretagne.

Desquels ont certiffie pour verite avoir comme 16.
 Jean Rene Boschier, ch. seig. Dourcoigne, con. au
 parlement de Bretagne et D. Rene du Bonilly de Turquand
 son Epouse, qu'ils sont decedez tous deux searvois le seig.
 Dourcoigne le quatorze Septembre mil Sept cent quarante
 et lad. D. son Epouse le dix neuf Septembre mil Sept
 cent trente huit ainsz quil resulte de leurs extrait
 mortuaires presentent d'undur, qu'après leur deced
 il a ete fait il a. te fait jurentaire et qu'ils ont laisse
 pour leurs d'orniqueux heritiers D. Catharine francois
 Margueritte Boschier Epouse de 16. amary Charles
 Goyon ch. comte de Mare aussi con. au parlement
 de Bretagne et D. Jean de Lagie Boschier Epouse
 de 16. francois Henry Lenoir ch. comte de Carlan
 aussi con. au parlement de Bretagne.

Que led. 16. amary Charles Goyon ch. comte de Mare
 et lad. D. Catharine francois Margueritte Boschier, sont
 aussi decedez searvois le seig. comte de Mare le cinq janvier
 mil Sept cent quarante et lad. D. son Epouse le huit juin
 mil Sept cent trente quatre, ainsz quil resulte parillement
 de leurs extrait mortuaires presentent d'undur, qu'après

4 septembre 1767 : Notoriété constatant différents décès et rectifiant différentes erreurs de noms de MM. d'Ourxigné et comte de Marcé.

Aujourd'hui sont comparus par devant les notaires royaux de la cour et sénéchaussée de Nantes et des juridictions de Villeneuve, le moulin et Rieux en Nort soussignés Messire Henry Anne François Piogu chevalier seigneur de St. Perreu et autres lieux, capitaine garde côte et gouverneur du château de Blain, demeurant à sa terre de la grande Noë paroisse de Cafson et Messire Amaury Charles Broux seigneur de Cafson, la Gazoire et autres lieux, ancien capitaine d'infanterie et chevalier de l'ordre militaire de St. Louis, demeurant en saterre de la Gazoire paroisse de Nort, les deux evechés dudit Nantes province de Bretagne.

Lesquels ont certifié pour vérité avoir connu M. Jean René Boschier, chevalier seigneur d'Ourxigné, conseiller au parlement de Bretagne et Dame Renée du Bouilly de Turquant son épouse, qu'ils sont décédés tous deux, savoir ledit seigneur d'Ourxigné le quatorze septembre mil sept cent quarante et la dite Dame son épouse le dix neuf septembre mil sept cent trente huit, ainsy qu'il résulte de leurs extraits mortuaires présentés et rendus ; qu'après leurs décès il a été fait inventaire et qu'ils ont laissé pour seule et unique héritière demoiselle Catherine François Marguerite Boschier épouse de Messire Amaury Charles Goyon, comte de Marcé, aussi conseiller au parlement de Bretagne et demoiselle Jeanne Pélagie Boschier, épouse de Messire François Henry Lenoir chevalier comte de Cartan, aussi conseiller au parlement de Bretagne.

Que ledit Messire Amaury Charles Goyon chevalier comte de Marcé et la demoiselle Catherine François Marguerite Boschier sont aussi décédés, savoir ledit seigneur comte de Marcé le cinq janvier mil sept cent quarante et ladite Dame son épouse le huit juin mil sept cent trente quatre, ainsy qu'il résulte pareillement de leurs extraits mortuaires présentés et rendus, qu'après leur décès, il a été fait inventaire et qu'ils ont laissé pour seuls et uniques héritiers Messire Amaury Goyon, chevalier comte de Marcé, maréchal des camps et armées du Roy, Messire Jean Baptiste Amaury Goyon, chevalier comte de Nord aujourd'hui nommé Messire Jean Baptiste Amaury Angier chevalier marquis de Lohéac, par lettres de commutation de son nom de Goyon de Nord en celui d'Angier de Lohéac, en faveur de son mariage avec l'héritière de la maison de Lohéac, et qu'il ne prend plus la qualité de conseiller au parlement de Bretagne, depuis les actes de démission de cette cour souveraine acceptée par sa majesté ; demoiselle Claude Louise Emilie Charlotte de Goyon, épouse de Messire Armand Paul Fourché chevalier seigneur de Quéhillac, conseiller au parlement de Bretagne et non démis et demoiselle Adélaïde Renée Goyon, épouse de feu Messire François Perrin chevalier seigneur de la Courbejollière ; demoiselle Marie Anne Goyon, demoiselle Agathe Goyon et demoiselle Sophie Goyon, ces trois dernières religieuses de l'abbaye royale de St. Sulpice près Rennes les tous frères et sœurs dudit mariage.

Que c'est par erreur que ledit Messire Jean René Boschier seigneur d'Ourxigné a été nommé dans différents actes et pièces, René Jean ou autrement au lieu de Jean René Boschier seigneur d'Ourxigné qui sont ses vrais noms de baptême ainsy qu'il résulte de son extrait baptistaire présenté et rendu.

Que c'est pareillement par erreur que Messire le comte de Marcé a été nommé dans différents actes et pièces Charles Amaury ou autrement au lieu d'Amaury Charles, et ladite dame son épouse aussi nommée par erreur en différents actes et pièces François Marguerite ou autrement au lieu de Catherine François Marguerite qui sont ses vrais noms de baptême, le tout constaté par leurs extraits baptistaires présentés et rendus, et conséquemment qu'il y a eu et aura erreur dans tous les actes et pièces où ils ont été, sont et seront nommés autrement qu'ils viennent de l'être., ce que lesdits S. comparants ont affirmé véritable pour avoir du tout parfaite connaissance. Dont acte fait et passé à la Rigaudière en les Touches le quatre septembre l'an mil sept cent soixante sept sous les seins desdits seigneurs comparants et les notres.

Signé : Henry Anne François Piogu de St. Perreu, Amaury Charles Broux, chevalier de St. Louis, Peraud et Lecomte, notaires avec paraphe au dessous est écrit : contrôlé à Nort le quatre septembre mil sept cent soixante sept.

12 août 1755 : Succession d'Amaury Charles Goyon.

L'an mil sept cent cinquante cinq, le douzième jour du mois d'aoust, par devant les notaires soussignés de la cour royale de Nantes et de la juridiction de la Chauvelière et annexé avec soumission et prorogation de juridiction, jurée par les parties cy après au siège présidial dudit Nantes, pour l'exécution des présentes

Furent présents Messire Amaury Goyon, chevalier comte de Marcé et autres lieux, brigadier des armées du Roy, fils aîné et héritier présomptif, principal et noble, demeurant à son château de Ponlucé paroisse de Petit Mars, évêché de Nantes ; Messire Jean Baptiste Amaury Angier, chevalier marquis de Lohéac et autres lieux, conseiller au parlement de Bretagne, demeurant à son château de la Chauvelière, paroisse de Joué, évêché dudit Nantes et dame Claude Louise Emilie Charlotte de Goyon, dame de Quéhillac, à la requête duement autorisée de Messire Armand Paul Fourché, chevalier seigneur de Quéhillac et autres lieu, son mary aussi conseiller au même parlement, demeurant ensemble à leur château de Quéhillac, paroisse de Bouvron susdit évêché de Nantes, tous comparants et seuls héritiers purs et simples de Messire Charles Amaury Goyon comte de Marcé et de dame Catherine Françoise Marguerite Boschier son épouse, leur père et mère, que de Messire René Jean Boschier d'Ourxigné et de dame René Bouilly de Turcan son épouse, leurs ayeule paternels et maternels, majeurs et ... de leurs droits tous lesquels comparants auxdites qualités ont volontairement et ensemblement déclarés et déclarent par ces présentes que par arrangement de famille faits entre eux et dame Adélaïde Renée Goyon, dame de la Courbejolière, leur sœur, au respect des biens a eux échus des deux successions dont l'une est de Messire Charles Amaury Goyon comte de Marcé et d'Anne Catherine Françoise Marguerite Boschier, père et mère desdits seigneurs et dame comparants, laditte dame Boschier venant fille aînée et héritière principale et noble dudit Messire René Jean Boschier d'Ourxigné et d'Anne Renée du Bouilly de Turcan ses père et mère et l'autre dudit feu seigneur Jean René Boschier d'Ourxigné, aussi père de dame Jeanne Pélagie Boschier, épouse de Messire François Henry le Noir chevalier comte de Cartan, conseiller au parlement de Bretagne, sa fille puînée, héritière en partie, il est resté la disposition pleine et entière de ladite dame Adélaïde Renée de Goyon, dame de la Courbejolière à ce présente et acceptante à sa requête duement autorisée de Messire François Pairin seigneur de la Courbejolière son mary, demeurant ordinairement à leur château de la Courbejolière, paroisse de St. Lumine et en toute propriété et jouissance de fond et cout d'arrérages à compter du premier janvier mil sept cent cinquante deux parties des rentes perpétuelles créées sur les tailles de cette province, par l'édit du mois d'aoust mil sept cent vingt et l'autre dépendante desdites successions et dont est fait emploi dans les états du Roy des finances de laditte province, savoir la première de quatre vingt dix livres treize sols quatre deniers par an sur le prix de la réduction de moitié ordonné par l'arrêt du conseil du dix neuf novembre mil sept cent vingt six sous le nom d'Amaury Charles Goyon comte de Marcé subrogé aux droits du sieur Hamon receveur des consignations de Moncontour La seconde de soixante huit livres dix neuf sols aussy par an sur le prix de laditte réduction sous le nom de Jean René Boschier d'Ourxigné suivant quittance de finance expédié au trésor royal en son nom le trente juin mil sept cent vingt quatre

[....]

Ainsy signé à la minute Jean Baptiste amaury Angier de Lohéac, Amaury Goyon de Marcé, Claude Louise Charlotte de Goyon, René Goyon de la Courbejolière, Jean François Perrain de la Courbejolière, Frenus notaire et le Cointe notaire royal registrateur qui a laditte minute contrôlé à Nort le treize aoust mil sept cent cinquante cinq.

12 août 1755 : succession d'Amaury Charles Goyon

Les tresoriers de France généraux des finances de Bretagne, vu l'acte passé devant le Cointe et son confrère notaire de la cour royale de Nantes et de la juridiction de la Chauvelière le douze août mil sept cent cinquante cinq par lequel Messire René Goyon et Amaury Goyon chevalier comte de Marcé , brigadier des armées du Roy, fils aîné et héritier présomptif principal et noble, messire Jean Baptiste Amaury Angier chevalier marquis de de Lohéac, conseiller au parlement de Bretagne et dame Claude Louise Emilie Charlotte de Goyon, dame de Quéhillac, à sa requête duement autorisée de messire Armand Paul Fourché chevalier seigneur de Quéhillac son mary, aussi conseiller au parlement lesquels aux qualités ont volontairement et ensemblement déclarés que par arrangement de famille fait entre eux et dame Adélaïde Renée de Goyon, leur sœur, dame épouse et autorisée de messire François Pairin chevalier seigneur de la Courbejollière, seuls heritiers purs et simples tant de messire Amaury Charles Goyon comte de Marcé et de dame Catherine Françoise Marguerite Boschier leur père et mère que de messire Jean René Boschier d'Ourxigné et dame Renée de Bouilly de Turcan son épouse leurs ayeux paternels et maternels, il est resté à la disposition plaine et entière de laditte dame de la Courbejollière et en toute propriété et jouissance de fonds et cour d'arrérages à compter du premier janvier mil sept cent cinquante, deux parties de rentes sur les tailles, la première de quatre vingt dix livres treize sols quatre deniers dependant de la succession desdits feu sieur amaury Charles Goyon comte de Marcé et dame Catherine Françoise Marguerite Boschier et l'autre de soixante huit livres dix neuf sols dependant de la succession audit feu sieur Jean René Boschier d'Ourxigné, père tant de la dite comtesse de Marcé vivant sa fille aînée et héritière principale et noble que de dame Jeanne Pélagie Boschier à présent veuve de messire François Henry le Noir, chevalier comte de Cartan, conseiller au parlement de Bretagne, sa fille puinée, desquelles dites deux parties de rente sur le pied dudit arrangement de moitié ordonné par l'arrêt au conseil du dix neuf novembre mil sept cent vingt six, les fonds en sont ordinairement faits dans les états du Roy des finances de cette province sous le nom desdits deffunts par lesdits sieur et dame de la Courbejollière les toucher à compter comme dit est du premier janvier mil sept cent cinquante cinq ainsy qu'il verront de se faire immatriculer en leur nom partout où besoin sera . [...] Par devant Furent présent ...

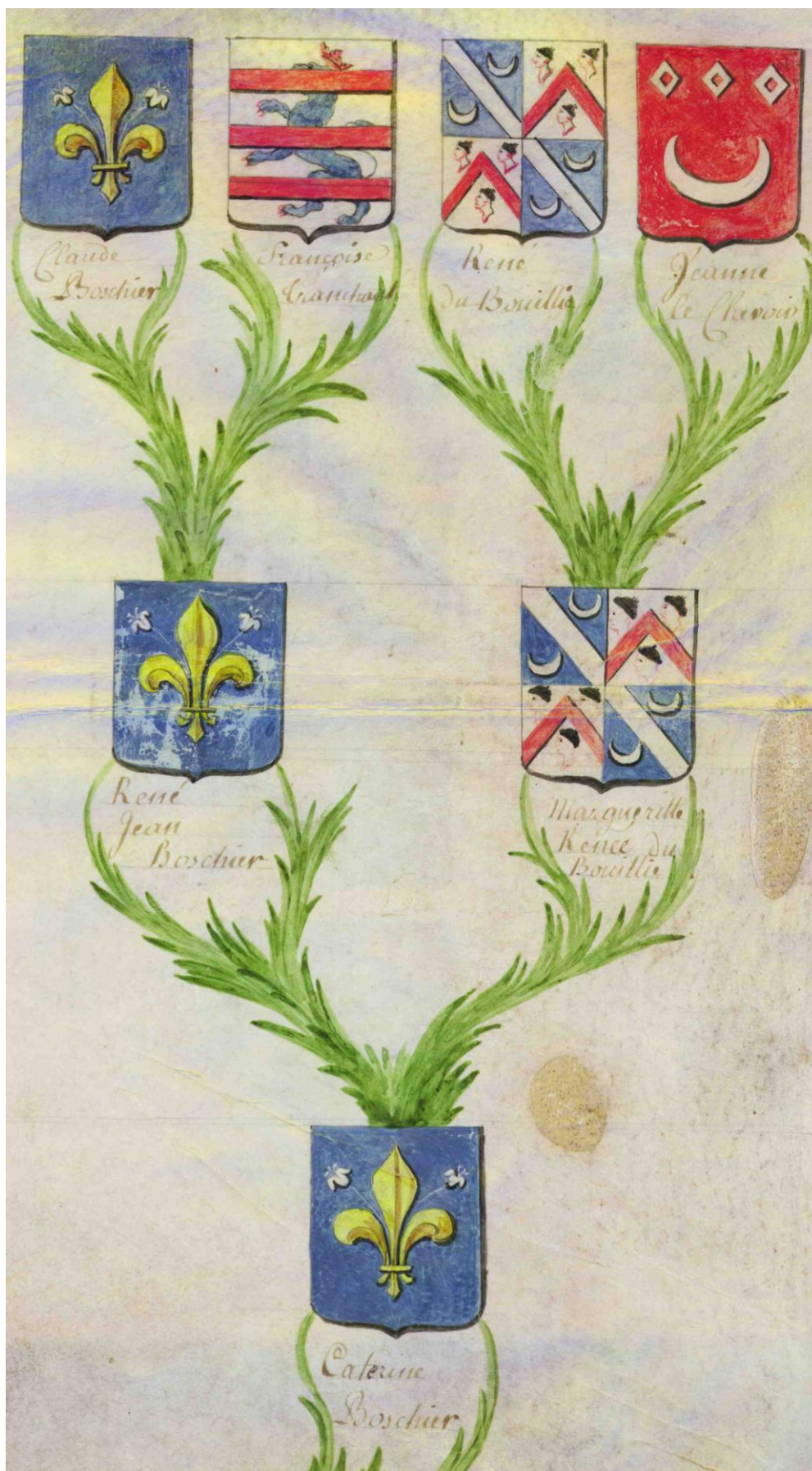
Lesquels ont fait et constitué leur procureur général et spécial, religieux seigneur messire Jean François du Bouilly de Turquant de Resnon Bailly de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qu'ils paient et auxquels ils donnent pouvoir et pour eux et en leurs noms prêter à constitution et rente au dernier vingt la somme de deux mille cinq cent livres à haut et puissant seigneur Amaury Gouyon chevalier comte de Marcé, marquis de la Musse, comte de Nort Limarante, Banneret de Bretagne, seigneur de Saint-Julien sur Calorme grangne et autres lieux, brigadier des armées du roy, mestre de camp du colonel, général de dragons, aux charges clauses et conditions que le dit seigneur procureur constitué jugera à propos.

Par ces mêmes présentes les dits donnent pouvoir au dit seigneur Bailly de Resnon de recevoir les arrerages qui échoiront à l'avenir et la dite rente,

Boschier d'Ourxigné



*D'azur à une fleur de lys d'or au pied nourri,
deux lys au naturel sortant d'entre ses branches.*



Généalogie de la Famille Boschier d'Ourxigné

Nom de famille qu'on trouve répandue dans toutes les parties de la Bretagne, sous la forme Bocher, Bochier, Boscher ou Boschier. Une famille Boschier possédant les titres d'Ourxigné et de la Ville-Haslé aurait été déclarée noble d'ancienne extraction par arrêts des 3 et 31 janvier 1669.

Leurs terres étaient à Lamballe, Saint-Brieuc, Ménéac.

Notices aux Nobiliaire et Armorial de Courcy.

Armoiries : d'azur à une fleur de lys d'or au pied nourri, deux lys au naturel sortant d'entre ses branches.

1- Roland Boschier d'Ourxigné
épouse **Mathurine de Brehano**

2- Guillaume Boschier d'Ourxigné
décédé vers 1493
épouse **Marguerite du Challonge**

3- Guillaume Boschier d'Ourxigné
épouse **Marguerite de Breffillac**

4- Jullien Boschier d'Ourxigné
épouse **Catherine du Gripon**

5- Hervé Boschier d'Ourxigné
épouse en 1615 **Jacquemine Lion**

6- Hervé Boschier d'Ourxigné
sgr de la Ville Haslé
épouse en 1635 **Hélène Bertrand**, fille de Louis Bertrand, seigneur de Gallinée, conseiller au parlement.

7- Claude Boschier d'Ourxigné
sénéchal de Lamballe de 1670 à 1708, et l'on trouve des documents sur lui aux archives des Cotes du Nord et d'Ile et Vilaine.
sgr de la Ville Haslé et de la Ville Chapelé
épouse **Françoise Tranchant**, fille de Jean Tranchant et Renée le Marchand



Armes Tranchant

8- René Boschier d'Ourxigné

conseiller au parlement de Bretagne en 1691

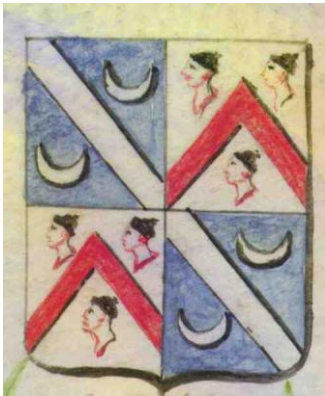
né en 1662, décédé le 14 septembre 1740

épouse **Marguerite du Bouillé de Turquand**, décédée le 19 septembre 1738, fille de René du Bouillé et de Jeanne le Chevoir

8.1- Catherine, qui suit §9

8.2- Jeanne Pélagie

épouse François Henri le Noir de Tartan



armes du Bouillé



armes le Chevoir

9- Catherine Boschier d'Ourxigné

née le 19 février 1692

décédée le 8 juin 1734

épouse en 1714 **Amaury Charles Gouyon**, fils de Claude Charles Gouyon et Henriette Claude de la Muce (Voir la généalogie Gouyon)

9.1- Gédéon Amaury

9.2- Jean Baptiste Amaury

9.3- Renée Adélaïde

9.4- Charles Christophe

9.5- Claude Louise Emilie Charlotte

9.6- Marie Anne

9.7- Agathe

9.8- Françoise

9.9- Sophie

Documents sur la famille Boschier d'Ourxigné

15 septembre 1740 : Mortuaire de René Jean Boschier d'Ourxigné.

Extrait des registres de sépulture de la paroisse de Petit Mars évêché de Nantes en Bretagne.

Le quinze de septembre mil sept cent quarante a été, par moy soussigné, inhumé dans l'église Messire René Jean Boschier seigneur d'Ourxigné, de la ville Chaplay en Lamballe et autres lieux, vivant conseiller honoraire au parlement de Bretagne décédé hier au château de Ponthüe agé de soixante dix huit ans. Ont été présent Jean Cretay, metayer de la Charie et René Menard qui ne signent.

Perray recteur.

Je certifie le présent extrait conforme à l'original à Petit Mars le vingt deux may 1767.

Signé Gicqueau, recteur.

19 septembre 1738 : Mortuaire de Marguerite René du Bouilly de Turcan dame d'Ourxigné.

Extrait des registres de l'église paroissiale de Renou, eveché de St. Brieuc pour l'an mil sept cent trente huit. Folio treize, recto.

Dame Marguerite René du Bouilly de Turcan, dame d'Ourxigné, du Boishardy, de la ville Chaplé et autres lieux est décédée le dix neuf et enterrée le vingt septembre mil sept cent trente huit sous son banc proche la petite porte du haut de l'église vers le midy après avoir reçu le saint viatique et par moy soussignant l'extrême onction, le tout à Renou en présence de MM. De la ville Chapron, de la villeneuve, le veneur, de la villenizan, des salles et plusieurs autres .

Denis, curé de Renou

De la roy. & la relation du conseil

Collegium

Rentes au Denier 50. créées sur les Tailles par Edit du mois d'Aoust 1720.

JEAN PARIS DE MONMARTEL, Conciller du Roy en les Conseils, Garde de son Trésor Royal, Commissaire par Arrêt du Conseil du 19. Juin 1724. & Lettres Patentes expédiées sur iceluy le 20. dudit, résidant en la Chambre des Comptes le 28. du même mois. Pour le Roy.

M. Antoine Paris mon Frere qui en estoit pourvû, Confesse avoir reçu en cette Ville de Paris, le 12. d'Avril 1723. au lieu & place de

Bretagne

La Somme de Six mil huit cent quatre Vingt quatre livres pour jour par luy, ses hoirs, successeurs ou ayans cause, de celle de cent quatre Vingt quatre livres de Rente annuelle & effective, faisant partie des huit Millions de livres de Rentes au denier Cinquante, créées par Edit du mois d'Aoust 1720. enregistré où besoin a esté, pour les avoir & prendre par les acquereurs sur les deniers des Tailles & autres Impositions, tant des Pays d'Ellection que des Pays d'Estats, par préférence à la partie de la Recette generale & à celle du Tresor Royal; de laquelle partie de Rente les arrerages seront payez audit acquereur, à commencer du premier octobre mil sept cent Vingt trois conformément aux Arrests du Conseil des 13. Janvier & 29. Septembre 1722. & à celuy du 19. Juin 1724. & lettres Patentes expédiées sur iceluy; ladite Somme de cent quatre Vingt quatre livres de Rente sur le Tresor Royal, par ledit Edit du premier octobre mil sept cent Vingt trois.

suivant l'employ qui en sera fait dans l'Etat du Roy de
au chapitre des charges de la Province de Bretagne.
Et ce en vertu de la presente quittance qui luy tiendra lieu de Contract de Constitution, à l'effet de quoy elle sera
enregistrée sans frais au Bureau des Finances de la Province de Bretagne.
Edit du mois d'Aoust 1720. Laquelle somme principale ledit acquireur a déclaré provenir de

de laquelle Somme de 20 250 000
Commission, je retire 100 000
jour d'annuité

Rente sur les Tailles.
Jean René Boschier Douaigne.

Année 1751 Je soussigné Messire René Gedeon Lemaury de Gouyon Chevalier
68^{le} 19. Seigneur Comte de Marée, Colonel de Dragons et Brigadier
des armées du Roy, fils aîné & Héritier principal et
Noble de feu Messire Charles Lemaury Gouyon, Comte de Marée
vivant Conseiller au Parlement de Bretagne et de feu Dame
Catherine Francoise Margueritte Boschier fille aînée de feu
Jean René Boschier Douaigne vivant Conseiller au d^t parlement
et de Dame Renée du Boudilly du Turcan de Resnon ainsi qu'il a
été cy devant justifié sur 1740 Reconnois avoir Reçu de Mons^r
de la Boissière Trésorier seul Receveur general des finances de
Bretagne la somme de soixante huit livres dix neuf sols
pour l'année mil sept cent cinquante un d'une Rente sur
les Tailles dont est fait fonds sous le nom dudit Seigneur Douaigne
dans l'état du Roy d'ord^{re} finances pour l'ad^e Année 1751.
dont Quittance fait a

N^o Cette quittance sera sur un quarre de parchemin Timbré, et Mon
seigneur

A monsieur , monsieur du Sed Marinière,
procureur au parlement
Rue Dauphine, à Rennes

Monsieur,

Voilà le contrat de constitution originaire que je vous envoie, si vous trouvé quelques doutes sur la signification que j'ay fait attendu la soumission que nous avons passée devant messieurs les maréchaux de France, je vous prie de voir la dessus Mr. Gassier car à l'égard de la qualité de conseiller honoraire son père en passant la dite la reconnue ainsy je ne croit qu'il pût y faire de difficulté en tout cas j'ai l'arrêt qui a pasé mes dites lettres ainsy je ne comprends pas comme vous voulé mettre une requête aux requestes du palais pour pouvoir l'appelle j'attendray la dessus ce que vous trouvé plus à proposer à Monsieur Garnier.

Monsieur, votre très affectionné serviteur,
d'Ourxigné.

Ce ... mars 1740.

1751 : Rente sur les tailles.

Jean René Boschier d'Ouxigné.

Année 1751 – Je soussigné messire René Gédéon Amaury de Gouyon chevalier seigneur comte de Marcé, colonel de dragons et brigadier des armées du roy, fils aîné et héritier principal et noble de feu messire Charles Amaury Gouyon de Marcé, vivant conseiller au parlement de Bretagne et de feu dame Catherine Françoise Marguerite Boschier fille aînée de feu Jean René Boschier d'Ouxigné vivant conseiller au dit parlement et de dame Renée du Bouilly de Turcan de Resnon ainsy qu'il a été cy devant justifié sur 1740, reconnois avoir reçu de monsieur de la Boissière, trésorier seul receveur général des finances de Bretagne, la somme de soixante huit livres neuf sols pour l'année mil sept cent cinquante un d'une rente sur les tailles dont est fait fonds sous le nom du dit seigneur d'Ouxigné dans l'état du roy des dites finances pour la dite année 1751.
Dont quittance fait à ...

Cette quittance sera sur un quarré de parchemin timbré, et monsieur de Gouyon quittance après l'avoir dattée aura agréable de mettre en écriture bon pour soixante huit livres dix neuf sols et signera. Faire la même chose pour la rente de 90.13.4 dont le mode de quittance est joint.

19 février 1692 : Baptistaire d'Anonime, fille de René Jean Boschier et de René Marguerite du Bouilly de Turcan.

Extrait des registres des baptêmes mariage et sépulture de l'église paroissiale de Lamballe, évêché de St. Brieuc pour l'an mil six cent quatre vingt douze et mil six cent quatre vingt quinze.

Anonime, fille légitime de Messire René Jean Boschier, seigneur d'Ourxigné et conseiller au parlement de Bretagne, est née le dix neuvième jour du mois de février de l'an mil six cent quatre vingt douze et a été le même jour baptisée dans l'église de St. Jean par moy soussigné recteur et le nom différé par la permission de Mgr de St. Brieuc, et a été tenue sur les fonds de baptême par autre Messire Claude Boschier, seigneur de la Villehate, premier magistrat de ce duché et sénéchal de cette juridiction de Lamballe, père dudit seigneur d'Ourxigné, les jours et an que dessus. Ainsi signé Mahuist, recteur.

26 novembre 1695 : Imposition des noms de baptême de Catherine Marguerite Françoise Boschier dont les noms avaient été différé par la cérémonie de baptême le 19 février 1692.

La cérémonie de l'imposition du nom de demoiselle Catherine Marguerite Françoise Boschier, issue du mariage de messire René Jean Boschier, seigneur d'Ourxigné, de la ville Chaplé et autres lieux et conseiller au parlement de Bretagne et de dame René Marguerite du Bouilly de Turcan son épouse, laquelle cérémonie avait été séparée de son baptême et différé jusqu'à ce jour par la permission de Monseigneur l'évêque de St. Brieuc a été faite et accomplie de dimanche vingtième jour de novembre mil six cent quatre vingt quinze dans la chapelle de la ville Chaplé où les susdits noms ont été imposés à la demoiselle par Messire Jean du Bouilly de Turcan, seigneur de Resnou, frère de ladite dame d'Ourxigné et dame Catherine Françoise de la Fallure dame de Gallinaire, en présence de M. Mathurin Meheust recteur de Lamballe qui luy a ci devant administré le saint sacrement de baptême dans l'église de St. Jean dudit Lamballe et des soussignés les jours et an que dessus.

Ainsi signé : Catherine de la Fallure de Galinée, Jean du Bouilly de Turquant, la Coste de Brehaud, Claude Tranchant, François de la Chapelle, Louis Guillemot, Claude Boschier, Mathurin Mehaut, recteur.

Chauvin

Généalogie de la famille Chauvin.

(Extrait de la biobibliographie bretonne de René Kerviler)

Nom de famille répandu dans toutes les parties de la Bretagne dès le XIII^{ème} siècle, en la personne de Guillaume Chauvin, à Plédéliac en 1248, de Bertrand, à la Hunaudaye en 1292 (Anc. év. de Bret. III, 109, 143, 180), et de Richard, cité dans une charte de Saint-Georges en 1283 (Mém. de la Soc. arch. d'I.-et-V., X, 64). Puis il fut porté par la famille du célèbre chancelier de Bretagne Guillaume Chauvin, dont les descendants prirent le nom et les armes de la Musse, et furent maintenus de noblesse sous cette appellation en 1668. Il est entré dans la composition de plusieurs noms de lieu : La Chauvinaye et La Chauvinière.

1- Guillaume Chauvin, sr du Bois, président à la Chambre des Comptes en 1451, commissaire de la réformation de l'évêché de Nantes, pour Couëron en 1455, chancelier de Bretagne, assista à l'hommage du duc François II au roi Charles VII en 1458, essuya une première disgrâce pendant laquelle il fut remplacé par Vincent de Kerleau, évêque, de Léon. Chambellan du duc et chevalier de l'Hermine en 1466, il est qualifié chevalier et chancelier de Bretagne, dans la relation de la conférence qui eut lieu en 1469 entre les ambassadeurs de France et de Bretagne, tint la montre de l'archidiaconé de Dinan en 1472, conclut le traité de Luxeuil en 1477, et s'étant attiré la haine du ministre Landays, il fut jeté en prison dans les tours du château de Vannes en 1481 et y termina ses jours.

2- Jean Chauvin, fils du précédent, une des 51 lances de l'ordonnance du duc, chevalier de l'hermine en 1451, puis chambellan du roi Louis XI, capitaine de Dol, etc., épousa en 1459 Françoise de la Musse-Ponthus, à condition que ses enfants prendraient le nom et les armes de La Musse, « de gueules à 9 besans d'argent, au chef cousu d'hermines » il eut deux fils :

2.1- René Chauvin de la Musse, lieutenant du château de Nantes en 1488

2.2- Pierre, qui suit §3

3- Pierre Chauvin de la Musse

Capitaine d'Ancenis, assiste au couronnement du duc en 1532 (Pr. de dom Mor., 111, 1002), [épousa en 1495 Catherine Edéo]

4- Bonaventure Chauvin de la Musse, fut chambellan du roi Henri III, commissaire pour Nantes à la réformation de la coutume de Bretagne en 1575, et présida les Etats de Nantes en novembre 1583. (Ogée, II, 180, 270) Les Pr. (le dom Morice citent de lui une lettre au duc d'Etampes, datée du 10 déc. 1561 (III, 1295).

[épousa en 1591 Pantin de la Hamelière, mort à Vitré en 1591]

Cette branche embrassa le protestantisme, et le château de Ponthus en Petit-Mars, qui lui appartenait, fut rasé en 1621, parce que le sieur Chauvin de la Musse du Ponthus, s'était rendu à l'assemblée de La Rochelle (Ogée, II, 270; et Fr. protest., IV, 266 à 269).

CHAUVIN DE LA MUCE.

Famille originaire de Bretagne et de l'Evêché de Rennes, remontant au delà de la Réformation de 1421. Un de ses membres, Jean Chauvin, ayant épousé l'héritière de la famille de la Muce (qui possédait plusieurs fiefs en Bas-Poitou), son petit-fils Bonaventure Chauvin obtint de Charles IX la permission de prendre le nom de son aïeule. Ils furent maintenus de noblesse sous ce nom en 1668.

Blason.

- Chauvin porte : d'argent à trois croissants de gueules, 2. 1, le dernier la pointe en bas (De Courcy, Nob. De Bretagne.)

- La Muce : de gueules à 9 besants d'argent posés 3, 3, 3 ». (Lainé, Archiv. noblesse, 8.) Ailleurs, 10 besants, 3, 3, 3, 1; mais le type le plus exact est : de gueules à 10 besants d'argent, 4, 3, 2, 1. (D. F. 82.)

Filiation.

La filiation suivante est extraite des Mss. de D. Font. (82, Archives du château de Beaumarchais, Vendée, et 85, 215.)

1. - Chauvin (Pierre), Ec., et Jeanne De Mouteret, sa femme, eurent deux enfants :

1.1- Jean, qui suit

1.2- Ymaine, qui se partagèrent la succession de leurs parents le 21 juin 1416.

2.- Chauvin (Jean 1er) est qualifié messire et chevalier, dans un titre du 10 fév. 1435.

Argale De Piédon agissait comme sa veuve, le 24 nov. 1457. Ils eurent pour enfants :

1.3- Jean, sgr de l'Espronnière;

1.4- Guillaume, qui Suit.

3. - Chauvin (Guillaume), sgr du Bois et de Ponthus, était chancelier de François II duc de Bretagne en 1446 et premier président de la chambre des comptes en 1451. Plus tard ambassadeur de ce prince près de Louis XI, il fut accusé par Pierre Landais, favori du duc, qui redoutait son influence, de s'être vendu au roi de France. Guillaume fut arrêté, et Landais chargé de choisir les commissaires qui devaient juger le chancelier. Ceux-ci, bien qu'ils fussent les créatures du favori, n'osèrent pas condamner le prisonnier, tant l'accusation était dénuée de preuves; ils suspendirent le prononcé de leur jugement jusqu'à ce qu'il fût justifié de la vérité des faits allégués. Guillaume Chauvin fut alors, sur l'ordre de Landais, traîné de prison en prison, avec défense de lui fournir un lit, de le laisser changer de linge et de vêtements, etc.; aussi cette malheureuse victime de la jalousie et de l'animosité du favori mourut-elle de misère dans son cachot (1481). Guillaume avait été nommé chevalier de l'ordre breton de l'Hermine en 1454. Il avait épousé Perrine Du Bois (on trouve ailleurs Perrine Coupegorge), et eut pour fils JEAN, qui suit, et autres enfants dont nous ne connaissons pas les noms.

4. - Chauvin (Jean IIe), Chev., sgr de la Muce, la Chaize-Girault, la Chapelle-Hermier (vendée), chambellan de Louis XI et de Charles VIII, fut nommé gouverneur de Meaux en 1483, capitaine de Paris la même année, puis bailli d'Evreux. Il avait épousé, par contrat du 21 mars 1468, Françoise De La Muce ou La Musse, fille aînée et principale héritière de Jean de la Muce, Chev., sgr de la Chaize-Girault et de la Chapelle-Hermier (Vendée). Ce mariage

n'eut lieu qu'à la condition expresse que les enfants qui en proviendraient prendraient le nom et les armes de la muce, ce qui, pourtant, comme on va le voir, n'eut lieu qu'à la seconde génération. De ce mariage naquit entre autres enfants PIERRE, qui suit.

5. - Chauvin (Pierre), Chev., sgr de la Muce Ponthus, la Chaize-Girault, la Chapelle-Hermier, reçut un aveu le 5 mars 1505, comme sgr de la Muce et de la Chaize-Girault. Il épousa Catherine Eder, fille de Jean, Ec., sgr de Beaumanoir, dont il eut :

5.1- Jacques, sgr de la Muce, la Chaize-Girault, etc., qui reçut un aveu le 5 sept. 1541 de Jacques Guischard, Ec.. sgr de la Brunière, et qui décéda sans postérité;

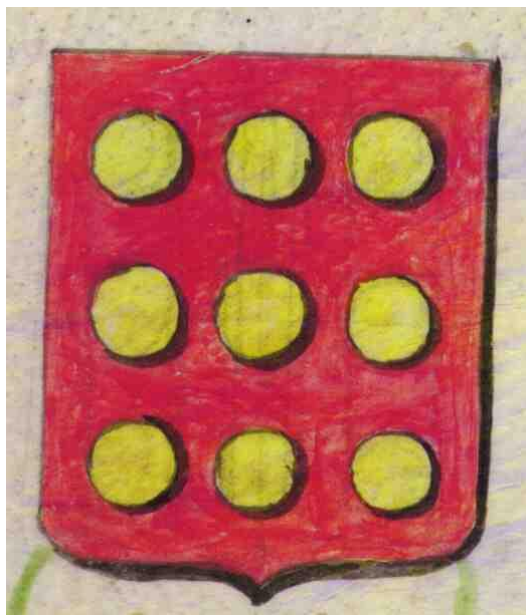
5.2- Bonaventure, qui suit;

5.3- Guy

5.4- Jean, qui est peut-être le Jean Chauvin abbé de St-Laon de Thouars en 1527.

6. - Chauvin de la Muce (Bonaventure), Baron de la Muce-Ponthus, sgr de la Chaize-Girault, la Chapelle-Hermier, recevait le 28 mars 1540 un aveu de Jean Chabot, Ec., époux de Marie Rousseteau, et un autre le 20 fév. 1544, de Louis Guischard, Ec., Sgr de la Brunière. Il fut confirmé par Henri II, le 15 oct. 1550 dans sa qualité de chevalier banneret. Charles IX l'autorisa, par lettres patentes de l'an 1572, à prendre le nom et les armes des de la Muce, famille de son aïeule maternelle; à cette époque, il était capitaine du château de Nuailly en Aunis. Henri IV le nomma, le 24 juil. 1582, son conseiller et chambellan. Il fut un des premiers seigneurs bretons qui embrassèrent le protestantisme et se retira à la Rochelle, à la défense de laquelle il contribua beaucoup; il y fut tué en combattant sur les remparts. Marié à Françoise Pantin de la Hamelinière, il en eut plusieurs enfants qui, habitant la Bretagne, restèrent étrangers au Poitou.

De la Muce



de gueules à neuf besans d'or

LA MUCE-PONTHUS (chatellenie).

(Extrait des grandes seigneuries de Bretagne par l'abbé Guillotin de Corson)

Cette vieille et importante seigneurie comprenait deux châteaux-forts, la Muce, en la paroisse de Ligné, arrondissement d'Ancenis et le Ponthus en la paroisse de Petit-Mars, arrondissement de Châteaubriant.

Son premier seigneur connu est Hus de la Muce, qui bâtit vers l'an 1200, au bord de l'Erdre, le château auquel il donna son nom, le Ponthus. L'un de ses successeurs fut Hugues de la Muce, mari vers 1258, de Marguerite de la Guerche, dame dudit lieu en Saint-Brévin. Vint ensuite Jamet Ier de la Muce, époux en 1268 de la fille de Guillaume de Fresnay, héritière de ce seigneur. Elle apporta à son mari de beaux fiefs dans les paroisses de Pornic et de Saint-Viaud; ces fiefs prirent le nom de la Muce et c'est à cause d'eux qu'en 1291 Jamet de la Muce déclara devoir à l'ost du duc de Bretagne « le quart d'un chevalier pour ce qu'il tient en Rays. »

Au commencement du siècle suivant nous trouvons un Guillaume Ier de la Muce, seigneur dudit lieu; il faillit se battre en 1322 en combat singulier avec Guillaume, sire de Rochefort, mais ce duel n'eut pas lieu par l'entremise du duc de Bretagne.

Vers le même temps vécut Jean Ier de la Muce, marié clandestinement en 1333 à Jeanne Chabot, dite la Folle, fille de Girard Chabot, sire de Retz, qui la déshérita à cause de cette union. Jean de la Muce mourut avant sa femme qui se remaria à Foulques de Laval.

Il ne laissait, semble-t-il, pas d'enfants. La seigneurie de la Muce échut alors à Jeanne de la Muce qui épousa d'abord Jean de Rougé, sire de Derval, puis Guy de Rochefort seigneur d'Assérac. En 1348, Geoffroy, baron d'Ancenis, régla quelques différends concernant la Muce avec Guy de Rochefort et Jeanne de la Muce, sa femme; ceux-ci fondèrent en 1383 deux chapellenies dans l'église collégiale de N.-D. de Nantes.

Mais le nom de la Muce n'était pas éteint, car, en 1405, nous retrouvons un

1- Jamet II de la Muce, seigneur dudit lieu, qui épousa 1- Béatrice de Savonnière; 2- Jeanne de Goulaine; celle-ci devenue veuve jouissait en douaire, l'an 1441, de la seigneurie de Tharon. Jamet II de la Muce était mort, en effet, dès 1435, époque à laquelle son fils et successeur Guillaume II de la Muce rendit aveu au duc de Bretagne pour quelques fiefs de sa seigneurie de la Muce.

2- Guillaume II de la Muce, créé banneret de la Muce en 1455, épousa successivement d'abord Aliette de Saint-Gilles, puis Jeanne du Perrier. Du premier lit sortit son successeur :

3- Jean II de la Muce, qui rendit aveu au duc de Bretagne en 1460 pour certaines rentes attachées à sa seigneurie de la Muce, et qui épousa Gillette Eder. Ceux-ci ne laissèrent qu'une fille :

4- Françoise de la Muce, mariée dès 1459 à Jean Chauvin, chambellan du roi Louis XI, fils du malheureux chancelier de Bretagne Guillaume Chauvin. Ce mariage fut fait à la condition que les enfants des conjoints prendraient le nom et les armes de la Muce : « de gueules à dix besans d'argent posés 4, 3, 2 et 13 ».

5- Pierre Chauvin, fils des précédents, était seigneur de la Muce en 1509, capitaine d'Ancenis et mari de Catherine Eder qui lui survécut longtemps. Il laissa trois fils qui furent successivement seigneurs de la Muce après lui :

5.1- Jean Chauvin, décédé sans postérité vers 1537,

5.2- Jacques Chauvin mort dans les mêmes conditions le 23 mars 1542,

5.3- Bonaventure Chauvin, qui suit §6

6- Bonaventure Chauvin, qui fit hommage au roi en 1543 pour sa seigneurie de la Muce.

Bonaventure Chauvin, sire de la Muce, épousa Françoise Pantin de la Hamelinière, qui lui donna une fille en 1561. Jusqu'alors la clause du mariage de Françoise de la Muce avec Jean Chauvin n'avait point été exécutée; ce fut Bonaventure Chauvin qui en 1572 obtint d'Henri III la permission de prendre le nom de Bonaventure de la Muce. Ce seigneur embrassa la prétendue Réforme et fit venir de Genève chez lui un ministre protestant; chambellan du roi Henri IV et son lieutenant à Vitré, il mourut en cette ville, le 3 mars 1591, et fut inhumé à l'église collégiale de la Magdeleine.

7- David I de la Muce, son fils, chevalier de l'Ordre du roi et seigneur de la Muce, épousa 1- à Vitré le 8 mars 1592 Philippotte Gouyon, fille du baron Charles de la Moussaye, morte peu de temps après, 2- le 27 novembre 1593 Sara du Bouays de Baulac; mais il décéda lui-même l'année suivante et fut inhumé à Vitré à la fin d'octobre 1594.

8- David II de la Muce, fils posthume de ce seigneur, épousa en 1612 Anne de la Noue, fille d'Odette et Marie de Lannoy : protestant zélé comme son père et son grand-père, ce sire de la Muce alla rejoindre ses coreligionnaires assemblés à la Rochelle malgré la défense formelle du roi. Aussi le parlement de Bretagne rendit-il en 1622 un arrêt terrible contre lui, le dégradant de la noblesse et le condamnant à faire amende honorable en chemise et pieds nus, puis à être traîné dans les rues de Rennes sur une claie d'ignominie, enfin à être écartelé par quatre chevaux. Comme on ne put mettre la main sur David de la Muce, il fallut se contenter de l'exécuter en effigie le 16 mai 1622. Vaurigaud ajoute cependant que non seulement Louis XIII pardonna à ce seigneur, mais qu'il le créa marquis de la Muce dès le 26 septembre de cette même année.

David II de la Muce laissa de son mariage un fils nommé César qui lui succéda [et une fille Marguerite qui épousa le marquis de Vêrac]

9- César de la Muce, qualifié marquis de la Muce, épousa au château du Ponthus en 1646 Ursuline de Champagne, fille du comte de la Suze, qui lui donna plusieurs enfants; il mourut au Ponthus le 7 septembre 1676 et y fut inhumé « au tombeau de ses ancêtres » sa veuve l'y rejoignit le 9 mai 1681.

9.1- Olivier de la Muce, qualifié marquis de la Muce en 1684, fils aîné et successeur du précédent, se montra huguenot si exalté qu'il fut mis en prison, puis expulsé de France; il alla finir ses jours à l'étranger. Après son départ la seigneurie de la Muce échut à sa sœur

9.2- Henriette de la Muce, qui suit §10

10- Henriette de la Muce, qui avait épousé le 19 mai 1678 Claude-Charles de Gouyon, baron de Marcé, veuf de Marie d'Appelvoisin. Ce seigneur mourut en décembre 1693; sa veuve lui survécut jusqu'en avril 1740 et mourut âgée de 91 ans.

11- Amaury-Charles de Gouyon, Leur fils aîné, qualifié marquis de la Muce et comte de Marcé, s'unit par contrat du 22 décembre 1714, à Marguerite Boschier d'Ourxigné, mais il décéda à 62 ans en 1740 et fut inhumé au cimetière de Petit-Mars.

Il laissait plusieurs enfants, dont :

12- Amaury de Gouyon, l'aîné, qualifié marquis de la Muce-Ponthus et comte de Marcé, épousa par contrat du 24 décembre 1747, Marie-Magdeleine de Saint-Pierre, qui ne lui donna pas d'enfants. Il habitait encore son château du Ponthus, en décembre 1789, et fut le dernier sire de la Muce-Ponthus.

La Muce (seigneurie)

La seigneurie de la Muce avait à l'origine une grande étendue; on en démembra successivement vers 1550 la Muce-en-Couëron et en 1623 la Muce-en-Chantenay et la Muce en Saint Etienne de Montluc. Nous avons déjà signalé l'aliénation plus ancienne de la Muce-en-Pornic et de la Muce-en-Saint-Viaud. Nous n'avons à ne nous occuper ici que de la Muce en Ligné et Petit-Mars, c'est-à-dire de la Muce-Ponthus, châellenie primordiale dont furent distraites les autres seigneuries dont nous venons de faire l'énumération.

Par lettres patentes du 12 novembre 1455, Pierre II, duc de Bretagne, créa banneret Guillaume de la Muce, lui concédant le droit d'avoir une justice patibulaire à quatre piliers. Cette érection de la Muce en châellenie bannerette fut confirmée en 1551 par le roi Henri II en faveur de Bonaventure de la Muce.

Quant au titre de marquisat que, selon Vaurigaud, Louis XIII accorda à David de la Muce en 1622, il ne devait être qu'honorifique et personnel. La Muce-Ponthus n'a pas pu être érigée alors en marquisat d'une façon régulière car le parlement de Bretagne qui venait précisément le 22 mai 1622 de traîner aux gémonies David de la Muce et de faire raser son château, n'eut pas enregistré les lettres d'érection de cette terre, datées du 26 septembre suivant, alors même que Louis XIII les eut données à son sujet rebelle condamné pour crime de lèse-majesté. D'ailleurs lorsqu'en 1684 Olivier de Muce fit connaître ses titres féodaux pour obtenir permission d'exercer au Ponthus la religion réformée, il produisit bien les lettres d'érection de la Muce en bannerie, mais ne parla point de la prétendue érection de cette terre en marquisat, ce qu'il n'eut pas manqué de faire s'il en avait eu les titres.

La châellenie de la Muce-Ponthus relevant presque entièrement de la baronnie d'Ancenis s'étendait sur le territoire de cinq paroisses principales : Ligné, Petit-Mars, les Touches, Nort et Mouzeil. Vers 1472 le sire de la Muce obtint du duc François II le droit de tenir une foire en Ligné près la chapelle Saint-Mathurin. En 1665 Louis XIV ajouta beaucoup à ce droit; il accorda à César de la Muce, malgré l'opposition du baron d'Ancenis, les marchés et foires qui suivent : - au bourg de Nort, un marché tous les vendredis et trois foires le 23 avril, le 6 août et le 11 novembre, outre celle déjà établie le 24 juin; - au nouveau bourg de Petit-Mars, cy-devant appelé Patience, un marché tous les mardis et une foire le 8 septembre, outre celle du 10 août déjà créée, - au bourg de Ligné une foire le 25 juillet, outre l'ancienne foire du 10 mai; - au bourg des Touches une foire le 1er mai, outre la foire ancienne de Saint-Melaine; - enfin au bourg de Mouzeil une foire le 29 septembre.

Au siècle dernier la haute justice de la Muce, qualifiée de baronnie, s'exerçait au bourg de Ligné.

En 1666 César de la Muce fut maintenu par le roi dans la jouissance des droits de prééminence et de fondation des églises de Ligné, Nort, Petit-Mars et les Touches, « le sire de la Muce étant seigneur universel et unique de la paroisse de Petit-Mars et de la plus grande partie de celles de Ligné et des Touches, et de tous leurs bourgs, et le baron d'Ancenis n'y ayant qu'un droit de supériorité. » Dans toutes ces paroisses le sire de la Muce possédait de nombreux fiefs et recueillait de belles rentes tant en deniers qu'en grains, avec de nombreuses corvées; la plupart des maisons nobles, dont plusieurs avaient des juridictions, y relevaient aussi de lui.

Le domaine de la châellenie de la Muce-Ponthus, assez considérable, se composait de la terre de la Muce et de celle du Ponthus.

1- La Muce. L'antique château de la Muce, en la paroisse de Ligné, était depuis longtemps ruiné au commencement du XVIIème siècle; ce n'était plus alors qu'un « vieil emplacement de chasteau consistant en plusieurs fondements de murailles, doubles douves et attaches de pont-levis, terrasses et fortifications autour, appelé le chasteau de la Muce, anciennement ruiné et à présent en bois de haute fustaye et de revenu contenant 120 boisselées de terre. »

Vis-à-vis ces ruines s'étendait « la grande lande de Ligné en laquelle est assise la justice patibulaire à quatre piliers de la juridiction de la Muce. »

Le domaine en Ligné comprenait ensuite : une maison au bourg de Ligné appelée « le logis du seigneur » - les métairies nobles de la Chapaudière et du Garrier - les étangs et moulins de la Grande-Lande et du Chalonge - et les moulins à vent de la Hamonière, de Ligné, de la Chasnerie et de la Doue.

2- Le Ponthus. - Nous avons dit que ce château remontait au XIII^e siècle et était l'œuvre de Hus de la Muce. C'était en 1612 « plusieurs corps de logis formant deux cours, environnées d'une ceinture d'épaisses et hautes murailles avec leurs tours, esperons, pont-levis, porte et grille de fer; le tout enfermé par la douve dudit chasteau et la rivière d'Erdre qui y entre. Hors de ladite douve il a jardin, portail et dépendances, plus une deuxiesme douve et fossé où entre encore la rivière d'Erdre; et hors ladite deuxiesme douve y a bois ancien, terres, prés et mestairie dudit chasteau et une troisieme douve où entre encore la rivière d'Erdre. »

On voit que le Ponthus était une véritable forteresse. Or, l'arrêt du Parlement de Bretagne en 1622 ordonna que ledit château « fut demoly et ruiné et ses bois de haulte fustaye abattuz et coupez à haulteur d'homme pour perpétuelle mémoire de la rebellion et félonnie de David de la Muce, sire dudit lieux. » Cet arrêt fut exécuté, et en 1667 on ne voyait plus au Ponthus qu'un « emplacement de chasteau demoly par la guerre en 1622, avec les anciennes basses-cours formant le chasteau du Ponthus. » Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1773 : à cette époque, le marquis de Gouyon reconstruisit le Ponthus, et le nouveau château fut béni en 1777. A côté se trouvait l'ancienne chapelle dédiée à Sainte Catherine; abandonnée par les sires de la Muce devenus huguenots, quoiqu'elle fut alors fondée de cinq messes par semaine, elle fut restaurée en 1739, puis reconstruite et bénite en 1777.

Le domaine du Ponthus comprenait, en outre du château, les métairies de la Porte de la Pierre, de la Hardière et du Rouvray, - l'étang et le moulin de la Fellière, - les étangs du Château et des Hannes et le moulin à eau du Tertre-Rouge, - les moulins à vent de la Chutte, de Jouneau et du Boisabeau, en Petit-Mars, des Buttes et du Mont en Les Touches, - la forêt de Mars et les marais de l'Erdre.

En 1793, le château du Ponthus fut brûlé; il a été reconstruit au commencement de ce siècle dans le genre italien alors à la mode. C'est aujourd'hui une belle résidence entourée d'un agréable parc et dominant le joli cours de l'Erdre; il continue d'appartenir à la famille de Gouyon qui l'habite.

LE BOIS-DE-LA-MUCE (marquisat).

De l'antique seigneurie de la Muce-Ponthus furent distraits les fiefs de la Muce en Chantenay et de la Muce en Couëron; on y adjoignit les deux manoirs seigneuriaux du Plessix et du Bois en la paroisse de Chantenay, et du tout fut formée une châellenie érigée au XVII^{ème} siècle d'abord en baronnie, puis en marquisat.

Parlons d'abord de ces deux terres avant leur union.

1- Le Bois appelé plus tard le Bois-de-la-Muce.

Cette seigneurie appartenait en 1456 à Guillaume Chauvin, premier président de la Chambre des Comptes, chancelier des ducs Pierre II et François II, chevalier de l'Hermine, victime de la haine du trésorier Landais et mort en 1481 dans la prison du château de Vannes. Il avait épousé Catherine Le Fauché, dont il eut Jean Chauvin marié en 1459 à Françoise de la Muce, dame dudit lieu.

Pierre Chauvin, fils de ces derniers, fut à la fois seigneur du Bois et de la Muce-Ponthus, aussi bien que ses trois fils Jean mort en 1537, Jacques décédé en 1542 et Bonaventure qui rendit aveu au roi pour sa seigneurie du Bois en 1543.

2- Le Plessix appelé plus tard le Plessix-de-la-Muce.

Jean Tournemine possédait en 1409 le Plessix en Chantenay, mais dès 1428 nous trouvons cette terre entre les mains du sire de la Muce. Les seigneurs de la Muce-Ponthus, que nous connaissons, la conservèrent jusqu'à Bonaventure Chauvin.

Celui-ci, qui prit en 1572 le nom de Bonaventure de la Muce, obtint la même année du roi l'union de ses deux seigneuries le Bois et le Plessix et leur érection en châellenie sous le nom du Bois-de-la-Muce. Mais son fils David de la Muce vendit ses terres en 1593 à Jean de la Tullaye, seigneur de la Jaroussaye, qui en rendit aveu au roi en 1595. Toutefois la famille de la Muce ne tarda pas à rentrer en possession du Bois et du Plessix pour lesquels Sara du Bouays, douairière de la Muce, fit hommage au roi en 1617 au nom de son fils David II de la Muce banneret dudit lieu.

Peu de temps après les sires de la Muce-Ponthus perdirent définitivement le Bois et le Plessix. Ce fut David II de la Muce qui vendit ces seigneuries, le 13 juin 1623, à François Le Porc, seigneur de la Porte de Vezins; mais neuf jours plus tard, le 22 juin, François Le Porc retrocéda le Bois et le Plessix, moyennant 60.000 L., à César duc de Vendôme : or ce prince déclara immédiatement n'avoir fait cette acquisition qu'au profit de Jean Blanchard, seigneur de Lessongère.

Famille du Boays de Baulac



Ancienne forme du nom de « du Bois ».
Originaire de Pacé en Loire Atlantique.

Armoiries : « *d'argent au lion couronné de sable* »

Généalogie ascendante depuis Sarah, qui épousa David de la Muce

1- Tanguy du Boays

sgr de Bréquigny et de Blosne
épouse **Marie de Saint-Gilles**

2- Joachim du Boays

décédé avant 1391

3- Jean du Boays

épouse **Claudine de Neuville**

4- Jean du Boays

épouse **Marguerite de Baulac**
Baulac est en Goven et Guérande

5- Guillaume du Boays

épouse **Marguerite le Comte**

6- Jean du Boays

épouse **Françoise de Kerveno**, fille de Jean de Kerveno et de Jeanne de Cardelan

6.1- Esther

épouse René Moret

7.1- Sarah, qui suit §7

7- Sarah du bois de Baulac

épouse, le 27-11-1593, au temple de Vitré, **David de la Muce (Voir la généalogie de la Muce).**

7.1- David

épouse Anne de la Noue

De Champagne



Généalogie de la famille de Champagne

D'après la Biographie universelle

Famille originaire du Maine, qui possédait la seigneurie de Vaiges en 1372.

1- Pierre Ier, seigneur de Pescheseul, Champagne, Avoise, etc., est indiqué comme ayant suivi Louis III d'Anjou à la conquête de Naples et comme s'étant signalé dans les guerres contre les Anglais. Il se trouvait à la bataille de Verneuil en 1424, au combat de Beaumont en 1429; il combattit encore à St.-Denis d'Anjou en 1442 et à Beaumont-le-Vicomte en 1448, prit part à la bataille de Formigny et à la reconquête de la Normandie. Il avait reçu, le 4 nov. 1426, la seigneurie de Villaines-la-Juhel. Il mourut à Angers le 15 oct. 1485, ayant vécu près d'un siècle. Il avait épousé, en 1441, Marie *de Laval*, fille de Thibaud et de Jeanne *de Maillé-Brézé*.

1.1- Pierre, son petit-fils, mourut le 14 mars 1529 au moment où il était nommé ambassadeur en Angleterre. Ayant eu, d'Anne de Fourmentières, Jean V de Champagne qui laissa de fâcheux souvenirs. De forte taille et surnommé le *Grand Godet*, ce dernier passait pour noyer volontiers dans le vivier de son château de Pecheseul les réformés qu'il combattait avec ardeur, ce qui lui a valu d'être qualifié d'infâme, de féroce, de sicaire. Il n'est, en tout cas, pas exempt de méfaits et de crimes. Vers 1551, il attaqua, assez vraisemblablement à cause de ses attaches protestantes, Christophe Du Fou en son château de Voisines, qu'il pillait. Arrêté, condamné par le Parlement à l'amende honorable, à l'amende pécuniaire et à restitution, il obtint du roi Henri II, le 14 août 1553, rémission presque complète.

Il avait épousé Anne *de Laval*, née de parents très catholiques, après vingt-trois ans de mariage, elle avait formé le projet de «laisser son mari pour se mettre en liberté de vivre selon l'Évangile». Elle demandait à être enlevée : le consistoire du Mans lui fit dire que la décision devait venir d'elle-même. Le seigneur de Pescheseul la contraignit à abjurer le calvinisme; elle se soumit mais, peu après, se retira chez son cousin l'amiral de Coligny. Son époux la traitait de folle. Elle mourut avant le 22 août 1564 où Jean épousa Perrine *Le Porc de la Porte*. Il reçut en 1571 le roi Charles IX en son château de Pescheseul, assista en 1573 au siège de La Rochelle et, mourut le 3 juill. 1576. Il laissait une fille, Hardouine, qui épousa Philippe *de Chateaubriant*.

2- Brandelis, Le troisième fils de Pierre Ier, sire de Champagne et de Bazoges, prince de Montorio et d'Aquila, fut chambellan du roi Charles VIII. Il avait servi dans plusieurs campagnes, avait été blessé à St.-Aubin-du-Cormier, était le compagnon d'armes du maréchal de Gié (en faveur de qui il déposa lors de son procès) et le neveu et exécuteur testamentaire de René de Rais, autre compagnon du maréchal. Il obtint le gouvernement de Saumur, fut grand sénéchal du Maine, du Perche et du comté de Laval et devint seigneur de La Suze par la donation que lui fit, en 1498, sa cousine Anne de Champagne, épouse de René de Laval.

3- Baudouin, sieur de Bazoges, son fils, chambellan de Louis XII et de François 1er, fut employé en diverses ambassades : auprès du duc de Gueldre en juin 1515, en Allemagne vers l'empereur Maximilien en 1518; il fut envoyé à l'archevêque de Cologne en févr.-mars 1519 et, aussitôt après, aux Electeurs de Mayence et de Brandebourg; un projet de traité avec ce dernier fut établi le 8 avril. Il fut ambassadeur extraordinaire près de l'Électeur palatin en 1521, près de Charles-Quint en 1528 et mourut à La Suze en 1560. Il avait épousé Jeanne *de La Chapelle*.

4- Nicolas,

leur fils aîné, premier comte de La Suze, était en outre seigneur de Rainfouin, Bazoges, Brouassin, Villaines, etc. Capitaine de cinquante hommes d'armes, il devint conseiller et chambellan du roi. En 1552, il se jeta dans Metz que menaçait Charles-Quint, fit ensuite la campagne de Flandre de 1555 et se battit à St.-Quentin le 10 août 1557. Il fut nommé chevalier de St.-Michel en récompense des services rendus en ces occasions et obtint, en févr. 1566, l'érection en comté de sa seigneurie de La Suze. Il abandonna sans doute l'Eglise romaine car il faisait partie de l'armée de Condé quand il fut tué à la bataille de St.-Denys le 10 nov. 1567. Il était âgé de quarante et un ans. Il avait épousé Françoise *de Laval* qui, restée catholique, éleva ses enfants dans sa religion.

4.1- Perrenelle, dame de Bazoges,

épousa Jacques de Montgomery, comte de Lorges, et embrassa la Réforme.

4.2- Louis Ier, comte de La Suze, qui suit \$5

4.3- Brandelis, marquis de Villaines

fut constamment fidèle aux rois Henri III et Henri IV. Il combattit à Coutras en 1587, au siège de L'Epichelière en 1589. Après la reddition de Laval, il travailla à maintenir le pays dans la soumission. A la fin de 1590, il se rendit maître de Malnoe et de quelques petites places qui s'étaient révoltées, mais fut battu à Craon en 1592. Richement récompensé, il avait été fait conseiller du roi, chevalier du St.-Esprit en 1588, nanti d'une pension de neuf mille livres. Il épousa, le 23 nov. 1588, Anne *de Feschal*, et fit bâtir le somptueux château de Chasseguerre (à Hardanges) qu'il fit fortifier. Il mourut le 28 oct. 1619, âgé de soixante deux ans et fut enterré dans l'église de Villaines-la-Juhel. Le nom s'éteignit après la génération suivante, son petit-fils René n'ayant laissé que des filles.

5- Louis

Servit pendant beaucoup de guerres de son temps, fut blessé aux batailles de Jarnac et de Moncontour en 1569, prit part aux sièges de La Rochelle et de Brouage, en 1573 et 1577, commanda en qualité de lieutenant général des armées du roi, sous le, comte du Bouchage, au siège du château d'Angers, en 1585, et prit ensuite part aux opérations entre Paris et Rouen. Il avait été fait chevalier du St.-Esprit et avait reçu, le 3 avr. 1587, un brevet de conseiller d'état dont il ne jouit pas longtemps, ayant été tué à Coutras le 20 oct.

Il avait épousé, en 1572, Madeleine *de Melun*, dame de Normanville; leurs enfants furent élevés dans le protestantisme :

5.1- Catherine

qui épousa Amaury Goyon de la Moussaye, d'une maison protestante illustre. (mort en 1624)

Voir la généalogie Gouyon.

Epousa Jacques de Montgommery, comte de Lorges.

5.2- Louis, qui suit, \$6

6- Louis, comte de La Suze et marquis de Normanville, professait la Réforme, fut député par l'Ile-de-France à l'assemblée de Grenoble. D'après Saint-Allais, il avait défendu, en 1617, Soissons contre Louis XIII et, en 1621, s'était jeté dans Gergeau et avait résisté courageusement avant de capituler le 23 mai. Quelques jours plus tard, il fut défait à Marchenoir et se retira à Sedan. Nommé par l'assemblée de La Rochelle lieutenant général pour les provinces de l'Ile-de-France, Champagne et Picardie, il aima mieux, devant la tiédeur des réformés de ces régions, se retirer en Suisse. Il tenta une entreprise sur Grenoble, mais fut trahi et arrêté. Libéré, il chercha à rejoindre le comte de Mansfeld, mais fut pris à Lyon. La république de Genève le demanda alors comme général; avec

l'autorisation du roi il fut nommé, en 1622, directeur des fortifications de Berne et, l'année suivante, commandant des troupes destinées à réprimer les troubles des Grisons. Il reçut à ce montent, pour lui et ses deux fils, le droit de bourgeoisie. En 1628, sur le soupçon de nouvelles intrigues, il fut mis à la Bastille et libéré sur l'intervention des Suisses. Richelieu le désigna en 1639 pour commander le corps de six mille hommes qu'il envoyait au Secours des Suédois; il servit au siège de Trèves et prit le commandement de l'armée après la mort du maréchal d'Effiat. Maréchal de camp le 6 janv. 1633, il fut employé à l'armée de Champagne sous le marquis de Saint-Chamond, contribua à la prise de Revin et de Fumay, à la prise par escalade de Freidemberg et de son château, fut ensuite à l'investissement et au siège de Nancy. A l'armée d'Allemagne l'année suivante, il secourut Heidelberg, se trouva à la prise de Spire et de Vaudémont. Nommé gouverneur de Montbéliard, il assiégea en 1635 le château de Rouppe et passa ait fil de l'épée la garnison de Croates. Il occupa Belfort le 28 juin et Delle le 15 juillet, fut nommé lieutenant général et mis en possession des revenus de la terre du baron de Montjoye qui servait les intérêts de l'empereur. Il mourut à Montbéliard le 25 sept. 1636 et la Gazette écrivit : « Officier d'une grande expérience dans la guerre, illustre par son courage, par une infinité de belles actions et par sa fidélité envers le roi ». Son corps fut transporté à Berne où la république lui éleva un mausolé.

Il avait épousé Charlotte *de La Rochefoucauld*, ce qui le faisait allié du prince de condé. [Elle était fille de Charles de Roye de la Rochefoucault, grand maître de l'artillerie, maréchal de France, et de Claude de Goutant Biron; Charlotte laissa 9 enfants et est décédée en 1635]

6.1- **gaspard**, qui suit, \$7

6.2- **ursuline**

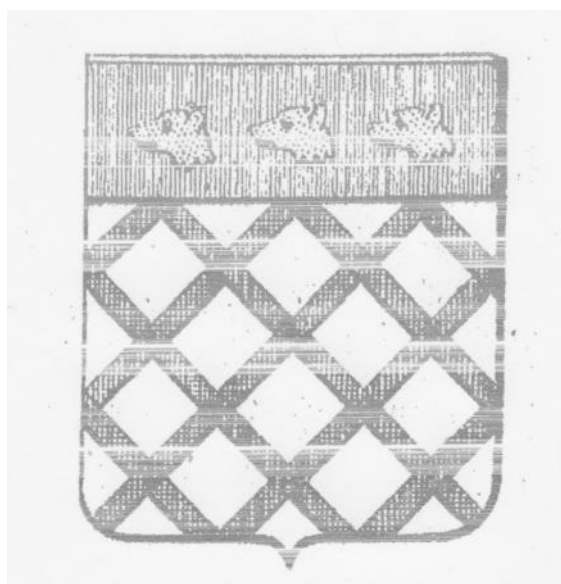
épousa en 1646 César de la Muce, fils de David et de Anne de la Noue
voir la généalogie **Chauvin de la Muce**

7- Gaspard

Né le 5 nov. 1618, obtint le gouvernement de Delle, de Ferrette et de Belfort qu'avait possédés son père et acquit parait-il, l'affection des habitant de cette dernière place qu'il fit fortifier, négligeant Delle, dont le château tombait en ruines. Il avait une belle réputation de bravoure que vante Lorel mais tirait de l'argent sans aucun scrupule et se laissait, dit Tallemant, aller à l'ivrognerie. Il prit d'assaut St.-Ursanne en mars 1637, défit, en 1641, un convoi que les Espagnols conduisaient à Besançon, attaqua sans résultat le château de Melisey au printemps 1642. Lors de la Fronde, il embrassa le parti de Condé, fut assiégé dans Belfort par le maréchal de la Ferté-Senneterre et dut se rendre le 23 févr. 1654 après une défense énergique. Pour le punir, Mazarin lui ôta son gouvernement de Belfort qu'il garda pour lui-même. Le comte de La Suze se retira alors sur sa terre de Brouassin où il mourut en 1604.

Il avait épousé Henriette *de Coligny*, fort belle et galante, auteur de lettres et de poésies qui ont été imprimées à Trévoux en 1725. Ils ne s'accordèrent pas et la reine Christine de Suède dit, avec sans doute plus d'esprit que de vérité, qu'elle se fit catholique afin de ne voir son mari ni dans ce monde ni dans l'autre. Il y eut procès, pour motif d'impuissance paraît-il, et le mariage fut déclaré dissous, Gaspard épousa, en 1662, Louise de Clermont Gallerande, qui mourut en 1669 et de qui il n'eut que des filles.[l'une épousa le chevalier de Vilaine Champagne,]

Généalogie de La Noue



*« d'argent treillissé de 10 pièces de sable,
au chef de gueule chargé de 3 têtes de loup arrachés d'or ».*

Généalogie de la famille de la Noue

1- Maurice de la Noue

Epouse une dlle de Carné

2- Olivier

Mort en 1451

épouse Jeanne de Laval, fille de Guy et de Charlotte de Sainte-Maure

3- Jean-François

Prend part aux guerres d'Italie

Meurt en 1549

Epouse Madeleine de Chateaubriand

(fille de Renaut et d'Hélène d'Estouteville)

4- François

Gentilhomme de la chambre de François Ier.

Il suit le roi à la campagne d'Italie en 1524

Epouse Bonaventure l'Epervier

fille de Anne de Gouyon de Matignon, (elle même fille de Guy de Gouyon et de Perronnelle de Jancourt) et de François l'Epervier, sgr de Briord qui, à la mort de sa femme se fit dominicain, donna de grands biens à cet ordre et se signala par son zèle contre les opinions nouvelles (protestantes) ; François l'Epervier était fils de Arthur l'Epervier et Françoise Landais, et Françoise Landais était fille de Pierre et Jeanne de Moussy..

François aimait le jeu, et alors que son fils François voyageait à l'étranger, le roi Henri II, soucieux de ses gentilshommes, confisqua ses biens.

41- François, qui suit §5

42- Claude Marguerite de la Noue

épouse en 1556 Jacques le Porc de la Porte, baron de Vezin

Celui-ci, remarié après la mort de sa femme, abandonna ses trois enfants du premier lit (on dit même que « la marâtre » avait chargé un pilote anglais de les jeter à la mer).

Ils vécurent donc obscures en Angleterre ; le fils vint à Genève et y exerçait le métier de cordonnier. Un jour qu'il porte des souliers à son oncle la Noue bras de fer, de passage, il est reconnu, et son oncle puis plus tard le fils de celui-ci, Odet, se chargent de le faire rentrer dans ses biens et noms.

5- François de la Noue, « bras de fer », le Bayard huguenot.

Né en 1531, mort en 1591

Il se convertit au protestantisme et devient l'un des plus célèbres capitaines huguenots de son temps.

Plusieurs auteurs ont écrit sa vie :

- Moyse Amirault
- Hauser

Lui même a laissé des mémoires et

- Discours politiques et militaires (1587)

- Remarques sur l'histoire des guerres d'Italie (1593)

Au siège de Fontenay, alors qu'il cherche un emplacement pour une batterie, un boulet lui fracasse le bras ; on doit bientôt l'amputer, et Jeanne d'Albret voulut le lui tenir alors qu'on l'opérait. Un habile ouvrier lui fit un bras de fer, ce qui lui permit de reprendre ses campagnes.

Il fut mortellement blessé au siège de Lamballe en 1591, après avoir été mêlé à un grand nombre d'affaires, tant militaires que politiques.

Il avait épousé Marguerite de Teligny, fille de Louis et Louise de Coligny (voir la généalogie de Teligny).

5.1- Odet, qui suit §6

5.2- Théophile

prend le nom de Teligny.

Epouse Anne Hatte

5.2.1- Anne

Epouse Jacques de Cordouan Mimbré

D'où le marquis de Longeay

5.3- Anne

épouse le 5-1-1593 Charles Gouyon de la Moussaye, veuf de Claude du Chastel (voir la généalogie Gouyon)

puis François de la Noue épousa Marie de Juré.

Contrairement à ce que note le comte de Poli dans sa généalogie Lanoue, il n'eut qu'une fille.

6- Odet de la Noue, sieur de Teligny

Il servait en 1584 dans l'armée des Pays-Bas lorsqu'il se jeta dans le fort de Lillo, et y soutint, contre les espagnols, un siège dont les circonstances rapportées par de Thou (I, 80) lui firent décerner par les ennemis qu'il avait forcé de s'éloigner, le titre de général très brave et très expérimenté pour son âge. A quelques mois de là, il fut pris, lorsque à la prière de saint Aldegonde, bourgmestre d'Anvers, il se rendait, dans une barque auprès des états, pour leur exposer la triste situation de cette ville, et leur indiquer les moyens de la secourir. Il y fut blessé à l'épaule après avoir tenté de jeter les papiers dont il était porteur à la mer, mais ils furent repêchés. Conduit à Gand, il fut transféré dans la citadelle de Tournay, où il subit une longue et dure captivité ; elle dura sept ans, et ne se termina qu'à la sollicitation de la reine d'Angleterre et sur les pressantes sollicitations d'Horace Pallavicini, qui voulait épouser sa sœur.

En 1592, Henri IV lui confia la garde du pont de Gournay, à quatre lieues de Paris, pour empêcher les arrivages par la Marne, et en 1594, après la soumission de la capitale, il le chargea de la défense de la porte Saint Denis.

Pendant les deux années suivantes, il prit part comme délégué des protestants aux conférences de Saumur, Loudun et Vendôme, qui n'aboutirent à aucun résultat immédiat, mais préparèrent l'édit de Nantes.

Il fut ensuite employé en 1597 dans les Pays-Bas, où il contribua à faire essuyer de grandes pertes aux espagnols. Lorsque Henri IV marcha en 1606 sur Sedan, la Noue qui, auparavant, avait engagé le duc de Bouillon à se soumettre sans restriction aux volontés du roi, ménagea un accommodement entre eux.

Il vivait encore en 1617, époque où Richelieu, qui venait d'entrer au ministère, chercha à se concilier les amis d'Henri IV, en confiant diverses missions à plusieurs d'entre eux. La Noue fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire en Hollande, où sa religion et son nom le rendaient agréable.

On raconte qu'à bout de ressources, et ne pouvant acquitter toutes les dettes contractées par son père, il fut réduit à voir saisir ses équipages, et que Henri IV, auquel il porta publiquement ses

plaintes, lui donna ses pierreries pour l'aider à se dégager, et, le prenant à l'écart, lui dit : « la Noue, il faut payer ses dettes, je paye bien les miennes ». Une autre version (d'Aubigné) nous apprend que « une chose fort déplaisante à tous ceux qui la connurent fut que, comme la Noue gardait encore la porte de saint Denis, son équipage, venant du fort de Gournay, fut saisi et enlevé par des sergents du chatelet, notamment pour la dette des poudres dont son père s'était obligé en allant au secours de Senlis. Le pis fut que, venant supplier le roi qu'il fit cesser cette rudesse pour un temps, il eut pour réponse : « la Noue, quand il me faut payer mes dettes, je ne me va point plaindre à vous ». et on lit dans de Thou que pour satisfaire ses créanciers, il laissa vendre (1599) les biens de ses ancêtres.

On a de lui :

- Vive description de la tyrannie et des tyrans, avec les moyens de se garantir de leur joug. Reims – Mouchart – 1577. (écrit vers 18 ans avec son père).
- Paradoxes que les adversités sont plus nécessaires que les prospérités, et qu'entre toutes, l'état d'une étroite prison est le plus doux et le plus profitable – ouvrage en vers – la Rochelle – Haultin – 1588.
- Résolution claire et facile sur la question tant de fois faite de la prise des armes par les inférieurs, où il est montré par bonnes raisons, tirées de tout droit divin et humain, qu'il est permis et licite aux princes seigneurs et peuple inférieur de s'armer pour s'opposer et résister à la cruauté et félonie du prince supérieur, voir mesme nécessaire, pour le devoir duquel on est tenu au pays et république. Reims – Mouchart – 1577.
- Dictionnaire des rimes françaises selon l'ordre des lettres de l'alphabet, auquel deux traités sont ajoutés : l'un des conjugaisons françaises et l'autre de l'orthographe française, plus un amas d'épithète recueilli des œuvres de Guillaume de Salluste, seigneur du Bartas. Vignon – 1596.

Odette de la Noue épousa Marie de Lannoy

6.1- Claude épouse Madeleine de St. Georges de Vêrac

6.1.1- Marie qui épouse en 1644 Léonor Antoine de St. Simon Courtoimer

- l'aîné épouse Mlle du Matignon
- le cadet épouse la fille d'un avocat fameux, Chardon, et fait porter à son fils le nom de la Noue

6.1.2- Claude

6.2- Anne

épouse en 1612 David de la Muce (voir la généalogie de la Muce)

puis Jacques de Cordouan, sgr de Mimbré

Certains auteurs confondent cette Anne avec la fille de François de la Noue bras-de-fer, mais cette erreur a déjà été relevée par ailleurs.

6.3- Marie Marguerite

épouse en 1^{ère} noce Louis de Pierre Bussière, sgr de Chambray

6.3.1- Benjamin

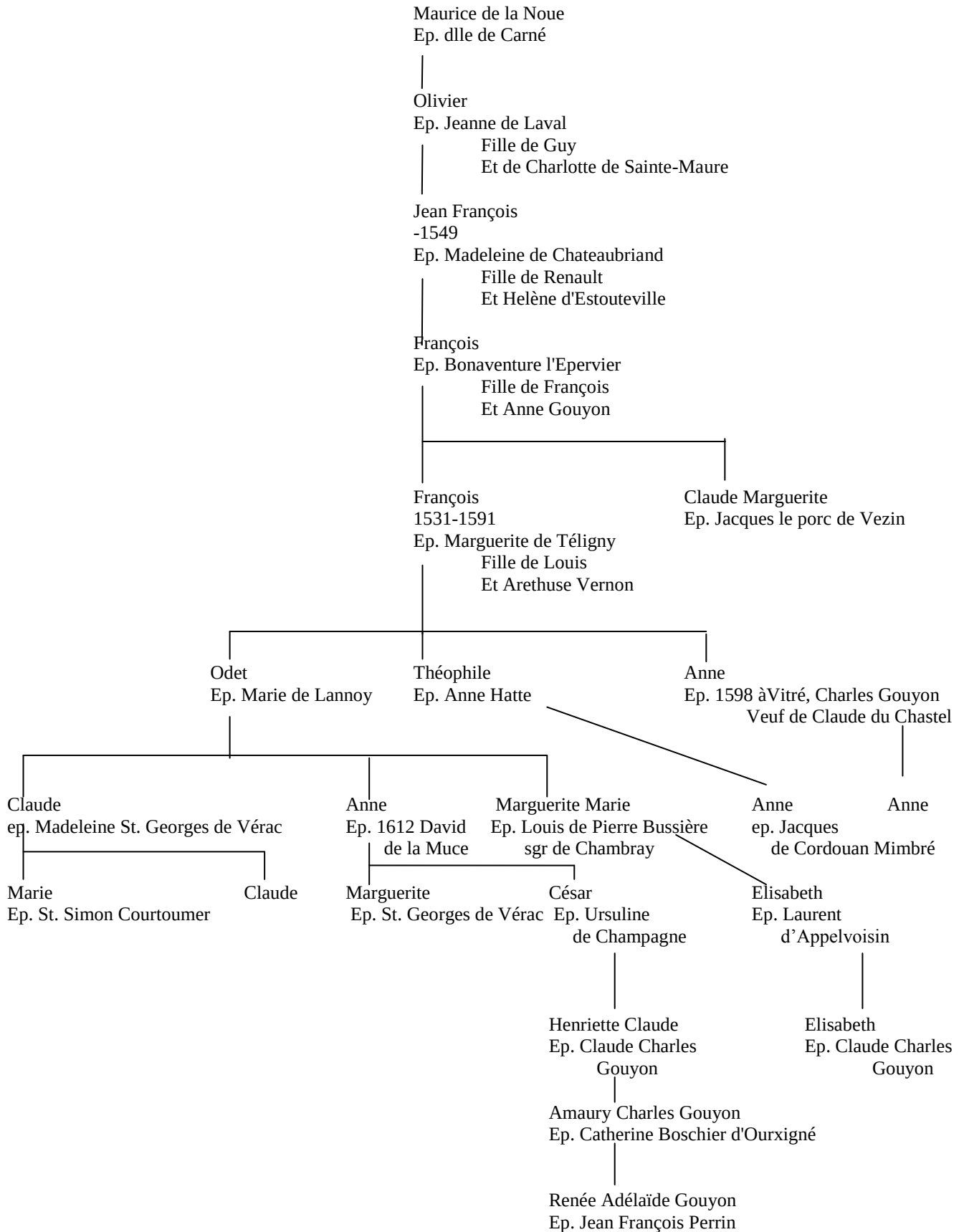
6.3.2- Elisabeth

Epouse Laurent d'Appelvoisin, d'où Elisabeth, épouse Claude Charles Gouyon.

épouse en 2^{ème} noce Joachim de Bellengreville, grand prévôt de France

épouse en 3^{ème} noce Louis Arnaud Ponz de Lauziers, marquis de Themines, maréchal de France, gouverneur de Bretagne, mort à Auray en 1627.

De La Noue



Mort de François de la Noue dans un hôtel de la ville de Moncontour

(Daniel de la Motte Rouge : « vieux logis, vieux écrits du duché de Penthièvre »)

Ce vieux général en qui Henri IV avait toute confiance avait eu ordre de conseiller le Prince des Dombes qui n'avait pas encore fait ses preuves, et de l'accompagner en Bretagne, notamment au siège de Lamballe.

Au cours du siège, François de la Noue voulant voir la brèche faite dans l'enceinte par les canons, reçut une balle d'arquebuse qui lui avait « rasilé un peu le haut de la teste sans offenser l'os ». Il mourra, faute d'avoir été trépané, à Moncontour.

Jean du Mats, sgr de Terchant et de Montmartin, compagnon de La Noue, relatant la fin de son capitaine, conclut : « L'on peut bien véritablement dire qu'il mourut en ce grand personnage l'un des hommes du monde des plus parfaits en vaillance et en probité, en bonté et en douceur incomparable. Ses oeuvres et sa vie ont témoigné « quel estoit l'ouvrier ». Le bon et vertueux chevalier fut ploré tant d'amys que d'ennemis, mais de nul plus que du Roy. »

« Quel malheur ! dit Henri IV, que cette bicoque nous coûte un homme qui valait la province. »

De l'Estoile, dans son journal sur Henri IV (1), écrit que « François de la Noue avait été nommé « Bras de Fer » à cause qu'ayant eu le bras fracassé, il s'était fait mettre un fer dont il se servait commodément ».

C'est le même qui, après la victoire d'Ivry, dit dans un Conseil que le Roi devait marcher droit sur Paris.

Cependant La Noue, ayant reconnu la position et la force du château, dit au prince de Dombes qu'il fallait renoncer au projet de s'en rendre maître dans la situation où se trouvait l'armée, à moins que la frayeur ne s'emparât de l'esprit des assiégés.

Ces sages observations furent inutiles. Les deux canons, mis en batterie, tirèrent toute la journée du 17 juillet et produisirent dans la muraille une petite brèche, sans entamer le rempart, formé de terre à l'intérieur et fortifié extérieurement avec des fascines et du gazon.

Le lendemain, 18 juillet, La Noue envoya Montmartin en reconnaissance. Celui-ci revint dangereusement blessé et rapporta, ainsi que les deux ingénieurs qui l'accompagnaient, que la brèche était insuffisante pour donner l'assaut. Voulant s'en rendre compte, La Noue ôta son casque et monta sur une échelle placée derrière des murailles en ruines (2), d'où il pouvait observer la brèche. Après quelques instants, Montmartin lui dit : « Monsieur, ôtez-vous de là ou reprenez votre casque ». La Noue lui répondit : « Montez ici et voyez ce que nous pourrons faire ». Il descendit alors pour faire place à Montmartin. Celui-ci, ayant examiné la brèche, affirma de nouveau que l'assaut n'était pas praticable. Lanoue, voulant s'en assurer davantage, remonta sur l'échelle, et, au moment où il avançait la tête une balle d'arquebuse, tirée, suivant la tradition, par Augustin Roger, capitaine du château, frappa contre une pierre, et, par contre-coup, l'atteignit au front. La commotion fut telle qu'il tomba sans mouvement, ayant un pied embarrassé dans les barreaux de l'échelle. Transporté aussitôt dans une maison voisine, il ne reprit connaissance que quelques heures après ; mais il ne put se rétablir. Privé dès lors du concours de La Noue (3), le prince de Dombes leva le siège du château de Lamballe le lundi 21 juillet et se rendit à Moncontour.

C'est à Lamballe qu'il avait été blessé le 18 juillet vers midi. Trois jours après, son état s'étant aggravé, on décida de le transporter à Moncontour où il serait mieux logé et pourrait être soigné par un bon chirurgien. On fit une litière que l'on disposa sur un chariot. Montmartin installa sa cape sur quatre pieux afin d'empêcher le soleil d'incommoder le blessé.

Après avoir traversé le Gouessant, on se dirigea au pas vers Maroué et Bréhand. Il fallut s'arrêter là, tant le blessé souffrait de la tête, puis on se remit en route aussi doucement que possible. Le triste cortège arriva presque de nuit à Moncontour. La Noue fut hospitalisé dans une

vieille et confortable demeure, et le chirurgien fut aussitôt prévenu (d'autres sources donnent l'hôpital (4).

Voici ce qu'écrivait Montmartin dans ses « Mémoires » (texte cité par l'abbé du Temple, « Histoire de Lamballe », T. 2, p. 149) : « Or, il y avait avec lui un chirurgien ignorant et si j'ose dire méchant, qui avait été à Mme de Montpensier, lequel par son opiniâtreté et faute de le trépaner causa, selon le jugement humain, sa mort ». Le pasteur Vaurigand dans son « Histoire des Eglises réformées de Bretagne », cite également le texte des « Mémoires » de Montmartin, qui raconte la mort de Bras de Fer : « Le treizième jour après sa blessure, il manda le dit sr Montmartin pour venir dîner avec lui, et se réjouissait fort de sa venue, parla du mariage de sa fille avec M. de la Moussaye, ce qui fut effectué peu après, déplorait la misère de sa famille, se fit lire quelques psaumes et se plaignait surtout qu'il ne reposait point. Le dit sr de Montmartin proposa alors au dit chirurgien de le trépaner, lequel répondit qu'il n'y était plus temps, maintenant toujours qu'il se porterait bien. »

Le quinzième jour après midy il eut une paralysie sur la langue et avait peine à parler, reposa quelque peu cette nuit. Le lendemain de bon matin, le dit sr de Montmartin l'alla trouver qui reconnut bien qu'il n'y avait plus d'espérance en sa vie. Mgr le prince de Dombes avait envoyé M. du Perrien pour le visiter, le sr du Chambellan y était aussi. Il commença à prier Dieu avidement et avec les yeux élevés au ciel, sanglots et soupirs, attirait la miséricorde de Dieu, la parole et la connaissance lui continuèrent jusques un bon quart d'heure avant la mort, bien qu'il y eut peine à l'entendre, et peu avant de mourir pleura et avec le doigt proche du petit essuyait ses larmes et du reste de sa main les couvrait.

Alors lui commencèrent les convulsions et les agonies de la mort le pressèrent, et le dit sr de Montmartin lui dit en lui tenant la main : « Souvenez-vous, Monsieur, du passage de Job qui dit : je sais que mon rédempteur vit et qu'il se tiendra le dernier sur la terre, et que mes os et ma chair verront mon Dieu en face », et en le pinçant sur la main lui dit : « Monsieur, vos os et votre chair le verront ne le croyez-vous pas ? » Alors, il leva la main au ciel et la tint longtemps en l'air, allongeant le maître doigt et nous regardant du même oeil qu'il nous menait à la guerre, et aussitôt rendit l'esprit ».

Il mourut le 4 août 1591 vers 8 heures du matin.

Cette mort était une cruelle perte pour le parti du roi. Le siège de la forteresse de Lamballe avait été levé après la blessure de La Noue. Henri IV apprit deux jours plus tard la mort du célèbre Bras de Fer et déclara avec tristesse : « Nous perdons un grand homme de guerre et encore un plus grand homme de bien. On ne peut assez regretter qu'un si petit château ait fait périr un homme qui valait mieux que toute la province.

(1) Réf. Ed. 1712 La Haye.

(2) Ces murailles étaient situées vers le bas de la rue Notre-Dame, entre ladite rue et l'ancienne muraille de la ville (V. 1583).

(3) Né en 1531, près de Nantes, François de La Noue fut un des plus braves serviteurs de Henri IV. Il était au siège de Fontenay, où un coup d'arquebuse l'atteignit au bras. L'amputation fut nécessaire ; mais un ouvrier habile lui fabriqua un bras de fer, avec lequel il put diriger son cheval. Depuis lors, il fut connu sous le surnom de *Bras de fer*. Homme d'étude, autant que soldat, il joignait à une valeur éprouvée un esprit de conciliation et une prudence qui le firent choisir par Charles IX comme médiateur auprès des calvinistes renfermés dans La Rochelle. Il contribua à la pacification de 1573. Fatigué de la guerre civile, il alla combattre dans les Pays-Bas, fut fait prisonnier par les Espagnols et resta en captivité jusqu'en 1585. De retour en France, il se rangea du côté de Henri IV, combattit à Ivry, fut blessé devant Paris et alla ensuite en Bretagne tenir tête à Mercoeur. La mort de La Noue fut une grande perte pour Henri IV.

(4) D'après les notes de M. Tostivint, vice-président de la société historique. D'après le Dr Jouve.

Teligny

1- Guillaume de Teligny

Epouse Marie de Lantiers, qui, veuve, épousa Brandelis de Champagne

2- François

Sénéchal de Rouergue, lieutenant pour le roi au duché de Milan.

Défendit Therouënne contre l'empereur Maximilien et Henri VIII d'Angleterre

Il épousa Charlotte de la Haye

(fille de Louis de la Haye et de Renée de Varie)

3- Louis de Teligny

Epouse Aretuse Vernon

(fille de Raoul Vernon, grand fauconnier de France,

lui même fils de Jacques Vernon et de Perronnelle de Liniers

et de Anne Goufier

elle même fille de Guillaume Goufier et Philippe de Montmorency) .

3.1- Charles

Mort à la saint Barthélémy

Epouse Louise de Coligny, fille de l'amiral

3.2- Marguerite

Epouse François de la Noue (voir la généalogie de la Noue)

De Dinan



1- Haimon
Xème siècle
Epouse Roianteline, vicomtesse de Dol

2- Josselin
Epouse Orguen

3- Olivier
Epouse Gana

4- Geoffroy
Prend part à la conquête de l'Angleterre avec Guillaume, qui lui otroya dans ce pays le fief du Hertland.
Croisé en 1196
Epouse Orieldis

5- Olivier
Epouse Agnorie de Penthievre, tante du duc de Bretagne

6- Geoffroy
Né vers 1131
Epouse Muliel de Paudouvre

7- Roland
Vicomte de Paudouvre et Sgr de Montofiland
Mort en 1266
Epouse Agnès de Corron

8- Geoffroy

9- Roland
Mort en 1300
Epouse Anne de Léon

10- Geoffroy

Mort en 1312

Epouse en 1287 Jehanne d'Avaugour (voir la généalogie d'Avaugour)

11- Roland

Epouse Thomasse de Chateaubriand

12- Louis

Homme d'arme de Jean de Beaumanoir en 1351

Epouse Jeanne Rousselet, sœur de l'un des trente.

13- Thomine

Epouse en 1394 Etienne Gouyon (voir la généalogie Gouyon)

D'Avaugour



Armes : « d'argent au chef de gueule »

1- Etienne comte de Lamballe

D'où son troisième fils :

2- Henri, seigneur d'Avaugour, comte de Treguier

Epouse Mathilde de Vendosme

2.1- Etienne, qui suit \$3

2.2- Geslin de Coetmen, voir la généalogie de Coetmen

3- Etienne, comte de Penthievre, baron d'Avaugour

Epouse Perronnelle de Beaumont

4- Henri d'Avaugour, comte de Penthievre et de Mayenne, vicomte de Dinan

Epouse Marguerite de Mayenne

5- Alain d'Avaugour

Epouse Marie de Beaumont

6- Jeanne d'Avaugour

Epouse Geoffroy de Dinan (voir la généalogie de Dinan)

Du Guémadeuc



Armes :

« De sable au léopard d'argent accompagné de 6 coquilles de même, 3 en chef et 3 en pointe ».

1- Rolland du Guémadeuc

2- Jacques

Mort en 1524

Inhumé dans l'église de Pleneuf, « en un mausolée couvert de sa figure en pierre de taille armoyé de ses armes, placé immédiatement au bas du sancta sacrorum à vis le tabernacle, et autour de la dite pierre était écrit, en lettres gothiques : cy gist Jacques, en son vivant sieur de Guémadeuc, décédé en 1524 ».

Epouse Françoise de Trevecar, vicomtesse de Rezi.

3- Jacques

Epouse Madeleine du Chatelier, fille de Vincent et Jeanne de Rohan

3.1- François, qui suit \$ 4

3.2- Catherine, Epouse Amaury Gouyou (voir la généalogie Gouyon)

4- François

Epouse Marguerite de Québriac, fille de Thomas

4.1- Thomas

4.2- Georges, sgr de trévecar

Puis épouse Hélène de la Chapelle

4.3- Anne, épouse Toussaint de Beaumanoir

Du Chastel



(Extraits d'après la biobibliographie bretonne de René Kerviler)

Nom de plusieurs familles de chevalerie bretonne, dont les quatre principales, existant encore au XVIII^{ème} siècle, furent maintenues de noblesse d'ancienne extraction, par arrêt du 12 décembre 1668. Le nom provient de *Chatel-Trémazan*, ou seigneuries diverses en Corseul, Pleumeleuc, Plouarzel, etc., et figure dix fois pour la Bretagne à *l'Armorial général mss. D'Hozier*.

Armoiries : « Fascé d'or et de gueules de six pièces ».

Devise : Mar car Doué; c'est-à-dire: s'il plaît à Dieu.

Cri de guerre: Vaillant

Le berceau de la famille du *Chastel* est l'antique castel de Trémazan, en Landurivez, qui dominait l'anse de Portsall près de Brest; il en reste encore un donjon fort imposant, tour carrée de quatre étages, précédée d'une vaste enceinte en pierre de taille, aussi carrée, avec parapets saillants, mâchicoulis, et à chaque angle une tour ronde. Ces débris sont du XII^o ou du XIII^o siècle, mais le donjon avait remplacé une forteresse plus ancienne qui, selon les traditions, remontait à Galon ou Wallon, seigneur de Brest, souverain du Bas-Léon et père de Saint Tanguy au VI^o siècle. On connaît ces vers de la ballade de sainte Haude :

À Castel Tremazan è parrez Landunve,
Galon, eun digentil ouz ar c'haëra lignez,
A zeuas da eureugi, evit quenta pried,
Merc'h ar Prinz eus a Vrest, *Florence* von hanvet,
Bugalé o cévoé, mez m'hon hanvon quet :
Unan eo sant *Tanguy*, eum all santez *Eodet*....

Ce serait d'un des enfants mentionnés de nom inconnu à l'avant dernier vers, d'un frère ou d'une sœur, par conséquent, de Saint Tanguy et de Sainte Haude, que descendraient, d'après la tradition, les Du Chastel, et M. Le Jannic de Kervizal a essayé de démontrer dans le Bulletin de la *Société académique de Brest*, 1890, p. 112 à 150, que ce serait d'une sœur, qu'il identifie avec Sainte *Azenor*, laquelle eut un de ses fils nommé *Archaël* ou *Arc'hastel*.

Ce qu'on peut affirmer, c'est que Brest était bien jadis sous la dépendance des seigneurs de Trémazan. Sur la rive droite de la Penfeld, en face de la ville et du château de Brest, existait

au XIII^e siècle un petit village appelé le bourg Sainte-Catherine et dominé par une motte seigneuriale surmontée d'une tour ronde encore existante, chef-lieu féodal de la seigneurie de Bas-Léon, appartenant aux *Tanguy du Chastel* : on l'appelait La Motte-Tanguy. En 1346, le duc Jean IV fit bâtir dans ce bourg de Sainte-Catherine, une chapelle de N.-D. de Recouvrance dont elle a depuis gardé le nom. Recouvrance, aujourd'hui simple faubourg, étant considéré, à cause de sa Motte, comme le chef-lieu du Bas-Léon, s'augmenta promptement, et se trouvait en 1600 plus considérable que la ville de Brest. La vieille tour, qu'on appelait aussi *bastille de Quilbignon*, fut abandonnée à elle-même à la fin du XVI^e siècle, et l'on bâtit un hôtel neuf, pour servir de bailliage seigneurial, au haut de l'escalier actuel de l'arsenal, près de l'extrémité du pont tournant. Cet hôtel, orné d'une petite tourelle, subsiste encore avec les armoiries des Du Chastel gravées au-dessus de la porte.

La généalogie admise à la réformation de 1668 remonte à la fin du XIII^e siècle ainsi qu'il suit :

1- **Hervé du Chastel**, sans doute fils de *Bernard* et d'*Anne de Léon*, figure au compte testamentaire de Jean Le Roux, en 1288, et est qualifié chevalier à l'état des osts dus au duc en 1294. Il épousa *Sibylle de Leslen*.

2- **Bernard du Chastel**, fils du précédent, vivait en 1327, et épousa *Eléonore de Rosmadec*, morte en 1337, dont

2.1- *Tanguy I* qui suit, §3

2.2- *Robert-Evrard*, guerrier et troubadour, dont on a des chansons dans les mss. de Congé à la Bibliothèque nationale, chansons qui, suivant Fanchet, « sont cotées couronnées, pour avoir avec icelles gagné quelques prix »

2.3- *Olive* mariée à *Olivier Arel de Kermarker*.

3- **Tanguy ou Tanneguy I du Chastel**, fils du précédent, fut capitaine de Brest en 1342, et commanda les troupes de Montfort contre Charles de Blois, à la bataille de la Roche-Derrien qu'il gagna en 1349. Il montra beaucoup de grandeur d'âme en cette occasion, en sauvant la vie à Charles que le général anglais d'Agworth voulait faire tuer à coups de flèches, en oubliant qu'il avait devant lui le meurtrier de deux de ses fils. Il mourut en 1352, ayant eu un grand nombre d'enfants de *Tiphaine de Plusquellec* et d'*Aliette de la Roche-Droniou* sa seconde femme, savoir :

3.1- *Bernard* et *Briant*, exécutés à mort par les ordres de Charles de Blois.

3.2- *Guillaume*, chef de la branche aînée qui suit § 4

3.3- *Tanneguy II du Chastel de la Roche-Droniou*, chef de la branche de Mesle.

3.4- *Garsiot* qui servit le roi d'Angleterre, en 1367, devint lieutenant général du duc d'Anjou, et mourut sans alliance.

3.5- *Henri, sr de Chateaugontier*, qui vivait en 1373, sans doute le père d'un autre *Henri* dont il est souvent question aux *Lettres et mandements de Jean V*, comme conseiller du duc et témoin de ses actes.

3.6- *Derien*, qui fut prêtre.

3.7- *Marguerite*, femme de *Guillaume de Kergournadec'h*.

3.8- *Tiphaine*, femme de *Prigent de Coëtmenec*.

3.9- *Bertrand*, chef de la branche de *Kerlec'h*.

4- Guillaume du Chastel, fils du précédent, rendit de grands services au duc Jean V pour lequel il demeura prisonnier en une rencontre, et paya 6000 écus de rançon. Il mourut en 1370, ayant en plusieurs enfants d'Alix de *Lesourny*, en particulier:

4.1- *Hervé* ou *René* qui suit § 5

4.2- *Thomas*, Sr de *Coëtélis*

4.3- *Jeanne*, femme de *Hamon de Kergroadez*, morte le 20 mai 1400, et dont la pierre tombale armoriée existe encore dans le cimetière de *Plourin*.

4.4- *Amicie*, femme de *Maurice de Plusquellec*.

5- Hervé (alias René) du Chastel, fils du précédent, épousa, en 1360, Méance du *Liscoët*, et servit le roi Charles V dans ses campagnes. Aussi reçut-il, par lettres de 1374, une pension de 600 livres sur le trésor royal. Il vivait encore en 1397, et laissa plusieurs enfants, en particulier :

5.1- *Guillaume*

capitaine des châteaux de *St-Nazaire* et *Guérande* fut le héros du combat de 1379 contre le débarquement de la flotte espagnole; puis chambellan du duc d'Orléans et du roi Charles VI, l'un des tenants, le 17 mai 1402, à *Montendre*, dans le combat livré par le sire de *Barbazan*, avec 6 chevaliers français à 7 chevaliers anglais : combat présidé par le sénéchal de *Saintonge*. Enfin il gagna un combat naval contre les Anglais en 1403, et fut tué devant *Jersey* en 1404, fier, dit le religieux de *Saint-Denis*, « de la renommée qu'il s'était acquise par ses exploits et son intrépidité sans pareille. »

A propos du *Combat des Sept* que je viens de citer, on lit dans le *Séjour de l'honneur* d'Octavien de Saint-Gelais :

Après, je vis sept nobles preux François
Armés à blanc, ayant au poing la hache,
Qui déconfirent sept arrogants Anglois,
Où pas un d'eux ne se montra lâche;
Car si très bien firent sans s'épargner
Qu'assez M'entendre ne le peut témoigner
Chasteau cogneur ou fut l'emprise faite
Et des Anglois honteuse la défaite.

Le seigneur de *l'Escalle*, chef des Anglais, fut tué, et les autres obligés de se rendre à discrétion.

5.2- *Olivier*, qui continua la postérité, qui suit § 6

5.3- *Tanguy III*, le célèbre prévôt de Paris.

Passa en Angleterre en 1404 avec 400 hommes d'armes, pour venger la mort de son frère aîné, qui avait été tué devant l'isle de *Jersey*, prit la ville de *Dormouth*, ravagea les côtes, porta un grand dommage aux Anglais, revint en Bretagne chargé d'un gros butin. Chambellan du duc d'Orléans, que le duc de Bourgogne fit assassiner en 1407, il était à Rome en 1410, où il commandait les troupes que Louis, roi de Sicile, lui donna pour en assurer l'entrée au Pape Alexandre, contre le roi Ladislas, usurpateur de la couronne de Sicile; et après l'avoir défait, il manda au Pape qu'il s'y pouvait rendre en toute sûreté. De retour en France, il demanda un sauf conduit, en 1412, pour aller en Angleterre combattre Jean de Cornouailles, puis il s'attacha à Louis, Dauphin, duc de Guyenne, qui le fit son maréchal de Guyenne en 1414, et le combla de faveurs en considération de ses services, et de la conservation et sûreté de Paris, dont il avait été fait prévôt l'année

précédente. Après la sortie des Bourguignons, il se trouva à la journée d'Azincourt en 1415, et deux ans après il reprit le château de Montlhéry et plusieurs autres places aux environs de Paris, qui étaient occupées par les Bourguignons. Chef des Armagnacs, lorsque la ville de Paris fut surprise par ceux de la faction de Bourgogne le 28 mai 1418, il en sauva le Dauphin, qu'il fit conduire à Melun, et trois jours après, ayant tenté le recouvrement de cette ville, il en fut repoussé et contraint de se retirer. Il se trouva à Croces, près de Bourges, le 21 juin suivant pour servir sous le gouvernement du Dauphin, qui le fit maréchal de ses guerres; et il alla de sa part trouver le duc de Bourgogne à Pontoise le lendemain de l'Ascension 1419, pour le disposer à la paix, qui fut conclue le 10 juin. Comme il était l'un des principaux conseillers du Dauphin, on lui impute le conseil de la mort du duc de Bourgogne, arrivée à Montereau-Faut-Yonne le 1er septembre de la même année, en vengeance de celle du duc d'Orléans, mais la question est très controversée, et *Tanguy* nia constamment toute participation dans cet assassinat dont Voltaire l'a absous. Après la mort de Charles VI, le roi Charles VII le fit grand maître de son hôtel, et l'envoya en Provence pour y assembler un certain nombre d'arbalétriers; et en Bretagne pour y obtenir quelque secours; peu après, il quitta la Cour, se retira à Beaucaire, dont le roi le fit sénéchal, puis gouverneur et sénéchal de Provence en 1446, fut chargé de pratiquer la réduction de la ville de Gènes sous l'obéissance du Roi, et fut envoyé, en avril 1448, en ambassade à Rome vers le pape Nicolas V. Il mourut en Provence fort âgé, en 1449, sans laisser de postérité de *Sibylle* le Voyer.

- 5.4- *Hervé*, chef de la branche de Coëtelez;
- 5.5- *Marguerite*, femme d'*Hervé de Guermeur*, puis de *Guillaume de Tromelin*;
- 5.6- *Catherine*, femme d'*Alain de Coëtivy*, et mère du cardinal *Alain de Coëtivy*, un des plus grands personnages de son temps;
- 5.7- autre *Marguerite* (alias *Henriette*), femme de *Guillaume de Ploec*.

6- Olivier du Chastel, épousa, en 1408, Jeanne de Pleuc, fut chambellan des ducs, puis sénéchal de Saintonge après son frère *Tanguy*, et mourut en 1455, laissant plusieurs enfants, en particulier,

6.1- François qui suit, § 7.

6.2- Guillaume, pannetier du roi Charles VII, et écuyer du Dauphin depuis Louis XI, tué au siège de Pontoise en 1441, et enterré par ordre du roi à l'abbaye de Saint-Denis, où on lui éleva un tombeau avec sa statue armée de pied et cap.

6.3- Jean, abbé de Ferrières et évêque, de Carcassonne, mort en 1472.

6.4- Tanneguy IV, vicomte de la Bellière, et grand écuyer de France.

Après son mariage avec Jeanne de Malestroît-Raguenel [fille de Jean et Gilette de Chateaugiron], fit partie du célèbre pas d'armes de la Bergère, auquel assista le roi René en 1449, et succéda à la faveur de Tanneguy du Chastel, son oncle, Grand-Maître de la maison du Roi, auprès du roi Charles VII, qui le fit son premier écuyer du corps, et grand-maître de son écurie, par lettres de mai 1454, puis aussi lieutenant du comte du Maine au gouvernement de Languedoc, où il eut plusieurs commissions pour y requérir les aydes en l'assemblée des Etats pendant les années 1451, 1455 et 1456. Il exerça la charge de Grand-Ecuyer jusqu'à la mort du Roi arrivée le 22 juillet 1461 et se signala, dans cette occasion, par un dévouement bien rare. Comme tous les courtisans avaient déserté le palais pour s'empresseur auprès de celui qui allait être Louis XI, du Chastel marqua son zèle et sa fidélité au service du roi Charles VII, en se tenant auprès de lui jusqu'au dernier soupir de sa vie, et faire ses funérailles, et y employa une somme de 30.000 écus, dont il ne fut remboursé que dix ans après; c'est par cette raison qu'on mit,

en 1560, sur le drap mortuaire du roi François II, dont les funérailles étaient négligées par les Guises, une inscription où se lisaient ces mots, « où est maintenant Tanneguy du *Châtel* ? » Ensuite il se retira en Bretagne auprès du duc François II, qui le fit Grand-Maître de son hôtel et capitaine du château de Nantes, lui fit obtenir par ses ambassadeurs surséance de rendre ses comptes du maniement de l'écurie du Roi, érigea pour lui en bannière, en 1462, les terres du Bois-Raoul et de Renac, et le choisit pour un des commissaires chargés, en 1463, de régler ses différends avec Louis XI. Mais cette faveur fut passagère. Du Chastel s'attira la haine du Duc de Bretagne en lui montrant l'énormité de l'adultère qu'il commettait avec Antoinette de Maignelet, femme d'André, seigneur de Villequier. Le roi Louis XI le prit alors à son service, le fit chevalier de son Ordre de Saint-Michel à la seconde promotion, et gouverneur de Roussillon et de Cerdaigne, puis il l'envoya en ambassade en Angleterre, en 1470, pour conclure une convention avec Henri VI, et il lui assigna, en 1472, une somme de vingt-quatre mille écus, lui transporta les chatellenies de Chastillon-sur-Indre, de Pacy, d'Ezy et de Nonancourt, à condition de rachat de la somme de trente-six mille livres, et le retint à deux mille livres de pension. Du *Chastel* était avec Louis XI qui commandait son armée en personne sur la frontière de Picardie en 1477, lorsqu'il fut tué d'un coup de fauconneau au siège de Bouchain, « au *grand regret du Roi, qui envoya le 16 Juin de la même année, dit Moréri, offrir cent marcs d'argent à l'Eglise de Notre-Dame de la Victoire, qu'il avoit voués pour le salut de l'âme de ce seigneur, lequel étant en armes en sa compagnie et à son service, étoit allé de vie à trépas devant la ville de Bouchain, comme porte le quatrième compte de Pierre de Lailly.* » Il fit aussi porter son corps en l'église de Notre-Dame de Clery, où il fut inhumé. *Du Chastel* mourut pauvre et ne laissa que trois filles : *Gillette, Jeanne* et N... Par son testament du 29 mai 1477, il pria le roi de marier *Jeanne*, la seconde de ses filles, au sire de *Montejean*, de laisser marier l'aînée par ses amis, et la troisième par sa femme. Il le pria en outre d'acquitter les dettes qu'il avait contractées à son service, et d'empêcher qu'on vendit rien de ses biens ni de ses meubles, jurant, sur la mort qu'il attendait, qu'il n'avait pas dépensé un sou des deniers publics autrement que pour le service de l'Etat. Enfin, il lui demandait pardon de ses désobéissances et de ses contradictions, *car folie, ajoutait-il, me les fit faire plus que malice.*

[6.4.1- *Gillette*

6.4.2- *Jeanne*, épouse Louis de *Montejean*

Jacques

René, épouse Philippe de Montespedon, laquelle, veuve, se remaria avec Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon.

Anne, épouse Jean d'Acigné (voir la généalogie d'Acigné)

Guillonne, épouse Jean le Veneur de Carrouges, baron du Hommet

Tanneguy

Claude, épouse x de Goulaine

6.4.3- fille]

6.5- *Marguerite*, femme de Tanguy de Kermen.

6.6- *Jeanne*, mariée, en 1444, à Hervé de Névet.

6.7- autre *Jeanne*, mariée en 1450, à Yvon de Quélen.

6.8- *Méance ou Mancie*, mariée, en 1454, à Olivier de Kergournadec'h.

7- François du Chastel, épouse en 1434 Jeanne de Kerman, et fut créé chevalier banneret aux états de Bretagne en 1455. Il eut deux fils :

7.1- *Guillaume* qui mourut sans postérité.

7.2- *Olivier*, qui suit § 8.

8- *Olivier II du Chastel*, fils du précédent, épousa, en 1459, *Marie du Poulmic*, dont il eut

8.1- *Tanneguy V* qui suit § 9.

8.2- *Gabriel*, auteur de la branche de Coetangars.

8.3- *Olivier III*, évêque de Saint-Brieuc en 1506, qui renouvela les statuts synodaux de ses prédécesseurs, en ajouta d'autres et mourut le 16 mai 1525.

8.4- *Guillaume, sr de Leslen*, mort sans postérité.

8.5- *Madeleine*, mariée en 1485, à *Gilles de Kersaliou*.

8.6- *Jeanne*, mariée, en 1498, à *Jean de Bouteville, baron du Faouet*

8.7- *Marguerite*, femme d'*Alain de Tournemine*.

9- *Tanneguy V du Chastel*

épousa: 1° en 1492, *Louise du Pont et de Rostrenen*, dont

9.1- *Jean*, mort jeune en 1492.

9.2- *Gillette*, mariée, en 1517, à *Charles du Quellenec*, vicomte du *Faou*.

puis épouse 2° en 1501, *Marie du Juch*, avec laquelle il fonda, en 1507, le couvent de N.-D. des Anges à l'Abervrac'h, et dont il eut :

9.3- *François II*, qui suit § 10.

9.4- *Prégent, sr de Coëtivy*, mort jeune.

9.5- *Olivier*, abbé de Daoulas en 1535, et recteur d'Argol en 1550.

9.6- *Jeanne*, femme d'*Alain de Rosmadec*, d'où *Tanneguy de Tivarlen* et *Marc de Pontcroix*

9.7- *Guillaume du Chastel, sr de Kersimon*, capitaine de Brest, lieutenant du roi en Basse-Bretagne, qui chassa les Anglais et les défit, en 1558, à Saint-Mahé de Léon, épousa *Marie de Kerazret*, et ne laissa qu'une fille, *Anne*, mariée à *Vincent de Ploeuc*.

10- *François II du Chastel*, fils du précédent, épousa, en 1522, *Claude du Chastellier, fille de Vincent et de Jeanne de Rohan, héritière des vicomtes de Pommerit* et mourut en 1537 ne laissant qu'un fils, *claud* :

11- *Claude, baron du Chastel*, vicomte de *Pommerit*, lieutenant du roi en Basse-Bretagne, et mari de *Claude d'Acigné* (fille de *Jean* et *Anne de Montejean*) dont il n'eut que 2 filles :

11.1- *Anne*, mariée, à *Guy de Rieux, sgr de Chateauneuf, veuf de Françoise Raguene de Malestroît, fils de Jean et de Béatrix de Jonchère. Veuf en octobre 1570, il se remarie avec Magdeleine d'Espinay.*

11.1.1- *Marie*, épouse *Guy de Scépeaux, comte de Chemillé*

Fille épouse *Henry de Gondy, duc de Retz.*

11.1.2- *Jeanne*, épouse *Pierre de Boiséon, sgr de Couetnizan*

11.2- *Claude*, mariée à *Charles Goyon de la Moussaye.*

(voir la généalogie Goyon et le livret *mémoires de Charles Gouyon, baron de la Moussaye*)

d'Acigné



Famille maintenue d'ancienne extraction par arrêt du 10 novembre 1670, les sires d'Acigné siégeaient aux parlements généraux, sous les ducs de Bretagne, parmi les bannerets et les bacheliers.

Armoiries : d'Hermine à la face alaisée de gueule, chargée de 3 fleurs de lys d'or.

Généalogie ascendante depuis Claude d'Acigné qui épousa Claude du Chastel

- 1- Rivalon, sire de Vitré
- 2- Renaud d'Acigné
- 3- Hervé d'Acigné
- 4- Geoffroy d'Acigné
- 5- Pierre d'Acigné
- 6- Raoul d'Acigné
- 7- Geoffroy d'Acigné
- 8- Jean d'Acigné
- 9- Geoffroy
- 10- Alain d'Acigné
- 11- Pierre d'Acigné
- 12- Alain d'Acigné
épouse Mathilde de Montfort

13- Pierre d'Acigné

14- Jean d'Acigné
épouse Marie de Coetquen

15- Jean d'Acigné
épouse Jeanne de Fontenay

1- **Jean** d'Acigné
épouse Catherine de Malestroit.

2- **Jean** d'Acigné
épouse Béatrice, fille de Jean, sgr de Rostrenen et de Louise de Rohan.

3- **Jean** d'Acigné, sire de la Lande et de Fontenay
épouse en 1495 Gilette de Coëtmen et de Tonquedec, fille de Jean et Jeanne du Pont.

(Jean de Coëtmen était fils de Roland de Coëtmen et Jeanne de Penhouet.)

Lui et son fils se déclarent contre le favori du duc François II, le fameux landais. Ils sont poursuivis, leurs terres confisquées ; mais après la réaction et le supplice du landais, ils rentrent en grâce et recouvrent leurs biens et dignité (1488)

3.1- Jean, qui suit \$ 4

3.2- Pierre

3.3- Marie

femme de chambre de la reine Claude.

épouse en 1525 Jean de Crequis

4- **Jean** d'Acigné
dit de Loheat

se distingua pendant les guerres d'Italie et combattit à Pavie.

Il mourut peu après la bataille, le 8 août 1525.

épouse Anne de Montjean, fille de Louis et de Jeanne, elle-même fille de Tanneguy du Chastel et Jeanne de Malestroit

4.1- Jean

épouse Anne, dame du Plessis et de la Baugonnière

curateur de sa nièce Claude du Chastel

4.1.1- Judith

épouse Charles de Cossé Brissac

4.2- François, seigneur de Montjean, épouse Anne de Montboucher, fille de François, seigneur du Bordage et de Jeanne de Malestroit.

4.3- Claude, qui suit \$ 5

4.4- Philippe, épouse Jean de Coëtquen

5- **Claude** d'Acigné

épouse Claude du Chastel

d'où Anne, qui épouse Guy de Rieux, sire de Châteauneuf et Claude, qui épouse Charles Gouyon
(voir les généalogies du Chastel et Gouyon)

De Coetmen

1- Geslin de Coetmen

Epouse x de Tonquedec

Fils de Henri d'Avaugour (voir la généalogie d'Avaugour)

2- Alain

Epouse Constance de Léon

3- Prigent

Croisé en 1270

Epouse Anne de Laval

4- Roland

Epouse Alix de la Rochejagu

5- Roland

6- Jean

épouse Marie de Dinan (voir la généalogie de Dinan)

7- Roland

Mort en 1371

Epouse Jeanne Gaudin de Martigné Ferchaud

8- Roland

Mort en 1470

Epouse en première noce Jeanne de Penhouet
(fille de Guillaume et de Jeanne de Fronsac)

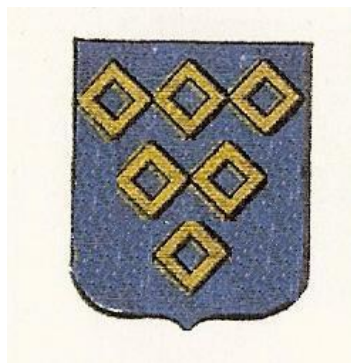
9- Jean de Coetmen, de Tonquedec et de Chateauguy

Epouse Jeanne du Pont

10- Gillette

épouse Jean d'Acigné (voir la généalogie d'Acigné)

*Richard de la Pervenchière
et
de la Roulière*



D'azur à 6 mâcles d'or, 3, 2 et 1.

Généalogie de la famille Richard de la Pervençère

1- René Richard

Maître boulanger en 1680.

2- Jean Richard

Né le 12-4-1680 à Nantes

Monnayeur de la ville de Nantes

Epouse Madeleine Tessier.

2.1- Jean Richard

Né le 15-12-1710 à Nantes

Prêtre et chanoine de la collégiale Notre-Dame de Nantes.

2.2- Georges qui suit, §3.

2.3- Renée Richard

Née en 1715

Epouse Louis Brunel, marchand négociant.

2.4- Françoise Richard

Née en 1716

Epouse Julien Jean Sr de Lonchesne.

2.5- Marie Jeanne Richard

Née en 1723

Epouse Pierre Chardot, capitaine de navire.

3- Georges Richard

Né le 16-4-1713, décédé le 3-6-1788

Capitaine de navire en 1742, puis négociant

Conseiller secrétaire du roi près le parlement de Bretagne en 1768

Epouse le 9-1-1742 Françoise de la Ville de Brye

3.1- deux enfants morts jeunes.

3.2- Pierre, qui suit §4.

3.3- Jean Baptiste Anne

Né le 20-7-1748, décédé le 27-11-1793

Ecuyer seigneur de la Roulière, l'Aubretière, le Grand Bois, Giltière, Port-Hubert (en sucé).

Epouse en 1771 : Françoise Anne Baudry du Plessis.

3.3.1- Jean Georges Richard

Né en 1773, décédé en l'an II en Maine et Loire

Dit la Hunaudaye

Emigra et servit à l'armée des princes.

3.3.2- Françoise Anne Richard

Née en 1774

Epouse Louis Marie Jambu.

3.3.2.1- une fille, épouse Morin de Linclays

Epouse le 29-4-1783 : Françoise Anne Martin de la Jollière,
née le 13-12-1762 à St.Brevin.

3.3.3- Jean François Georges Richard

Né en 1784, décédé en 1862 à Nantes

Avait son hôtel place Louis XVI, N° 1

Maire d'Abbaretz

Epouse sa cousine germaine Cécile Richard de la Pervençère (voir § 4.1).

3.3.2.1- Cécile

Née en 1809, décédée en 1892

Epouse Benjamin Poydras de la Lande.

3.3.2.1.1- épouse de Brem.

3.3.2.2- Céline

Née en 1811, décédée en 1894

Epouse Auguste Gouyon de Matignon.

3.3.2.2.1- une fille, épouse Louis Charrette de la Contrie.

3.3.2.2.2- une fille, célibataire.

3.3.4- François

3.3.5- Sophie

Epouse de Tressay.

3.3.6- Guy

3.3.7- Claire, épouse le comte de Pontaulevoye.

4- Pierre Georges Richard

Né le 21-11-1742, décédé le 17-3-1791 à la Pervençhère, en Casson

Conseiller du roi, lieutenant civil et criminel de la sénéchaussée de Nantes

Anobli ainsi que son frère en 1768

Seigneur de la Pervençhère, la Rivière, d'Abbaretz

Maire de Nantes du 23 mars 1787.

Epouse en 1770 : Jeanne Douault, fille de Jean, négociant

4.1- deux enfants morts jeunes.

Epouse le 29-5-1786 : Cécile Perrin de la Courbejollière (voir la généalogie Perrin)

4.1- Cécile Adélaïde

Née en 1787

Epouse son cousin germain Jean François Richard (voir § 3.3.3).

4.2- Pierre Anne, qui suit §5

4.3- Françoise Justine

Née en 1789

Epouse le comte de Coutance.

4.3.1- un fils

5- Pierre Anne Richard

Né en 1788, décédé en 1851

Officier supérieur de cavalerie

Epouse Louise Voisin.

6- Pierre Alfred Richard

Né le 1-3-1827, décédé le 26-11-1881

Colonel des mobilisés de la Loire Inférieure en 1870

Député à l'assemblée nationale

Epouse Laure Sallentin.

6.1- Marie Françoise Cécile

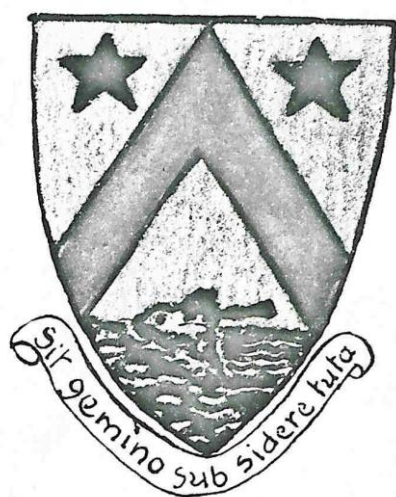
Née en 1851 le vicomte de Poulpiquet du Halgouet, officier de cavalerie.

6.2- Virginie Ernestine Marthe

Née en 1853

Epouse le comte Louis de Cornulier.

Le Ray de la Clartais





Deux statuettes de noirs de Saint Domingue

Généalogie de la famille Leray de la Clartais

Armes : d'argent au chevron de gueule accompagné de deux étoiles de sable en chef et d'une raie de sable dans une mer de même en pointe.

Devise : sit gemino sub sidere tuta (qu'elle soit à l'abri sous les deux étoiles).

1- Honoré Leray

capitaine de navire à Pornic

épouse **Julienne Bonamy**

les armes des Bonamy sont : « d'azur au phénix d'or sur un bûcher de gueules au soleil d'or à dextre » - devise : « je suis le seul »

1.1- Jean, qui suit §2.

1.2- Marie Anne

épouse, le 30-1-1764, Joseph Hilleret, capitaine de navire.

1.2.1- Michelle Hilleret

Née le 6-12-1772, décédée le 8-4-1847

épouse, le 8 ventose an 5, Michel Rousse.

1.2.1.1- Adolphe Rousse

Né le 21-6-1802 à la plaine, décédé le 17-4-1860 à Paris

capitaine aux longs cours

épouse Ernestine Griffé (Née en 1810, décédée en 1882).

1.2.1.1.1- Anna

Née en 1839

épouse Paul Benoist,

conservateur des hypothèques, décédé en 1881.

- Pierre

épouse le 6-2-1900 Marguerite Benoist.

- Monique

épouse Antoine Menager.

- Ernest, épouse Désirée Renard.

- Robert

Epouse Suzy Kebian.

1.2.1.2.1- Adolphe

1.2.1.3.1- Marie

épouse Ernest Bridon de la Gicquelière.

Joseph, peintre

1.2.1.4.1- Caroline

1.2.1.5.1- Joseph

Né en 1838, décédé en 1907

Auteur de deux notes sur la famille Leray

épouse Marie Thérèse Rousselot.

- Jeanne

- Anne

- Madeleine

1.2.1.2- Virginie

1.2.1.3- Clotilde Rousse

épouse Jean Baptiste Adolphe Viaud.

- marie, épouse Jean Louis Chollet.

- Adolphe

1.3- Honoré

capitaine de navire, demeurant à Pornic

épouse Jeanne Guichard.

1.3.1- Jeanne

épouse, le 17-10 à Pornic, Julien Leray,

fils de Pierre Leray et Renée Daviau,

capitaine de vaisseau en 1795, contre amiral

1.3.1.1- Théodore Constant

Né le 13-11-1795, décédé le 23-4-1849 . Amiral.

Le journal *Le Siècle*, reproduit par *le Courrier de Nantes* du jeudi 6 septembre 1855 à l'occasion de l'inauguration de sa statue à Pornic, œuvre du sculpteur Amédée Ménard contient la notice suivante :

Mousse en 1804, à l'âge de neuf ans, aspirant de marine en 1812, lieutenant de vaisseau en 1823, Théodore-Constant Le Ray fut pendant la campagne de la Grèce chef d'état-major de l'amiral de Rigny et y fit preuve d'une haute capacité comme militaire et comme marin. Capitaine de frégate après cette guerre, il fut chargé de missions diplomatiques importantes. Il conquiert le grade de contre-amiral en contribuant à la prise de Bougie, en montant un des premiers sur les remparts de Vera-Cruz, en bloquant Tunis à la tête d'une division navale. L'amiral Le Ray avait été envoyé à la Chambre de 1836 par le collège électoral de Paimboeuf, et il fut réélu à la presque unanimité en 1841 et 1842. Deux fois membre du Conseil général de la Loire- Inférieure, il y soutint les intérêts du département avec le même zèle qu'il avait apporté aux affaires publiques. Ainsi la marine, la guerre, la négociation, l'administration, les travaux législatifs occupèrent cette existence qui, commencée le 13 novembre 1795, s'éteignit prématurément le 23 avril 1849.

épouse Pauline de Roussy

- Théodore

- Pauline, épouse Leroy d'Etiolles.

1.3.1.2- Emilie Louise

1.3.1.3- Adélaïde

Née le 16-1-1789 à Pornic

épouse Fournier, contre amiral.

2- Jean Leray

Né le 5-11-1721, Décédé le 14-2-1802 à l'Hermitière

Capitaine de navire, quitta Pornic pour s'installer comme armateur et négociant à Nantes, où il fit une fortune considérable. Il fut consul des marchands en 1776, et acheta en 1783 une charge de conseiller-secrétaire du roi, près le Parlement de Bretagne. Il habitait à Nantes dans un hôtel de la cour des états sur le port au vin, vis à vis la bourse.

Epouse le 14-5-1748 à la plaine, **Catherine Françoise Baullon**, fille de Jean Baullon de la Bresardière et de la Clartais, avocat à la cour, et de Jeanne Leray.

2.1- Jeanne Françoise Marie

morte en 1801

épouse Augustin Charet, fils de Nicolas Charet, d'une famille de Savoie, et de Anne Van Vittembergh.

Négociant, il s'associe à son beau père sous la raison « Charet-Clartais » et s'installe à Saint Domingue. Augustin et une partie de sa famille furent massacrés lors de l'insurrection des noirs. Emilie et ses frères fut sauvée par sa nourrice.

2.1.1- Emilie

épouse un officier français : Legendre. Devenue veuve et sans enfants, elle était liée à Virginie Rousse, sœur de Michel Rousse, et correspondait avec elle.

Elle eut :

- Jenny
- Emilie
- Fifi

2.1.2- Sophie

2.1.3- Jean Nicolas

mort au Cap

2.1.4- Augustin

capitaine au 10^{ème} cuirassier, fait la campagne de Russie.

La sœur d'Augustin, Madeleine Monique Charet épouse Jean Baptiste de Couëtus officier de cavalerie au régiment de royal étranger devint chef des insurgés du pays de Retz, commanda en second le corps d'armée du général de Charette et fut fusillé à Challans en 1795.

2.2- Marie Anne

Née le 9 août 1760, décédée en 1832 à la Courbejollière

épouse le 27-4-1779 à Nantes **Alexandre Emmanuel Perrin de la Courbejollière**

(voir la généalogie **Perrin**)

- Adélaïde Cécile
- Constance Emilie
- Lucie
- Alexandre Emmanuel Eugène

2.3- Jean François, qui suit §3.

3- Jean François Leray

Né le 2-12-1761 à Pornic

épouse, le 3-10-1792 à Nantes, constance Massé, fille d'Aubin Massé, capitaine d'infanterie à St. Domingue, et de Geneviève Henriette Maisonneuve

Il s'installe dans l'île de Saint Domingue où son père et son beau frère Augustin Charet possédaient de vastes domaines. Il y acquit une situation importante, car en 1791 il est député de Saint Domingue auprès de l'assemblée nationale. Il y serait mort sous les coups des noirs insurgés avec la famille de son beau frère Augustin Charet.

SOUVENIRS DE FAMILLE

NOTE

sur

JEAN FRANCOIS LE RAY

DE LA CLARTAIS

DÉPUTÉ DE SAINT-DOMINGUE

par

JOSEPH ROUSSE

Jean Le Ray de Saint-Mesme, secrétaire du roi, frère de ma bisaïeule Marie-Anne Le Ray, avait eu de son mariage avec Catherine-Françoise Baullon de la Bresardière :

- 1- Jeanne Françoise-Marie Le Ray de la Clartais, mariée à Augustin Charet, écuyer.
- 2- Marie-Anne Le Ray de la Clartais, mariée au chevalier Alexandre Emmanuel Perrin de la Courbejollière.
- 3- Jean-François Le Ray de la Clartais, dont voici l'acte de baptême que j'ai copié sur les registres de la paroisse de Pornic :

« Le 2e jour de décembre 1761 a été baptisé Jean-François, né de hyer, fils légitime du sieur Jean Le Ray, capitaine de navire, et de demoiselle Catherine-Françoise Baullon, Parain a esté Maître Jean-Mathurin Bonamy, procureur de plusieurs juridictions, oncle à la mode de Bretagne de l'enfant, et maraine demoiselle Jeanne-Françoise Poignand, épouse du sieur Baullon des Roussières, cousin au troisième degré de l'enfant, quy ont signés et autres. »

Cet acte prouve que Jean-François Le Ray fut baptisé à Pornic; mais dans son acte de mariage inscrit sur les registres de la paroisse Saint-Pierre de Nantes à la date du 3 octobre 1791, il est dit « originaire de la paroisse de Sainte-Marie de Pornic ». Peut-être était-il né à la terre de la Clartais qui est située dans la paroisse de Sainte-Marie, près Pornic, aux environs du Portmen, ainsi que le démontrent un acte de vente du 7 avril 1731, au rapport de Me. Grasset et Rotard, notaires du duché de Retz à Pornic, et un aveu rendu le 28 février 1733 à Louis-Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, de Retz et de Beaupreau, pièces que j'ai parmi mes papiers.

J'ai raconté dans une « *Note sur Jean Le Ray de Saint-Mesme, secrétaire du roi* », comment ce Jean Le Ray, capitaine de navire, quitta Pornic pour s'installer comme armateur et négociant à Nantes, où il fit une fortune considérable, et acheta en 1783 une charge de conseiller-secrétaire du roi, près le Parlement de Bretagne, qui lui conféra la noblesse. Son fils, Jean-François Le Ray de la Clartais, figure avec ses soeurs Mesdames Charet de la Clartais et Perrin de la Courbejollière, dans un acte de mariage que M. le Mis de Granges de Surgères a publié dans la *Revue historique de l'Ouest*, en novembre 1898, page 169, d'après les registres de la paroisse Notre-Dame de Clisson et qui est ainsi conçu :

« 1786, 6 Juin. - Mariage de Messire Pierre Richard, Sgr de la Rivière, d'Abbaretz, Montjonnet, Limarault, la Pervanchère, etc, conseiller du Roy, lieutenant civil et criminel honoraire en la sénéchaussée et siège présidial de Nantes, veuf de dame Jeanne-Charlotte Douault de la Couronnerie, âgé d'environ 44 ans, natif de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes, fils de messire Georges Richard et de feu dame Françoise de la Ville de Brye, et damoiselle Cécile-Christophe Perrin, âgée d'environ 31 ans, fille de feu messire Jean-François Perrin, chevalier, sgr, de la Courbejollière et de dame Adelaïde-Renée de Gouyon de Marcé. Présents, du coté de l'époux, le dit messire Georges Richard et messire Jean-Baptiste-Anne Richard, frère puisné dudit époux; et du côté de l'épouse, outre la dite dame sa mère, messire Alexandre-Emmanuel Perrin, chevalier, sgr de la Courbejollière, son frère aîné, et noble homme Pierre Bérard »

« Signé Cécile PERRIN DE LA COURBEJOLLIÈRE; RICHARD DE LÀ PERVANCHÈRE; GUYON DE LA COURBEJOLLÈRE; LE RAY DE LA COURBEJOLLIÈRE, SOLLIÈRE-RICHARD; PERRIN DE LA COURBEJOLLIÈRE; G. RICHARD; RICHARD DE LA ROULIÈRE; LE RAY-CHARET-CLARTAIS; FRANÇOISE RICHARD; R. GESLIN; LE RAY DE, LA CLARTAIS; CHARDOT; BERARD; BRAUD recteur; GAULTIER, recteur de Saint-Lumine de Clisson. »

Jean-François Le Ray de la Clartais passa dans l'île de Saint-Domingue où son père et son beau-frère Augustin Charet possédaient de très vastes domaines. Il y acquit, une situation importante, car en 1791, il était « député de Saint-Domingue auprès de l'assemblée nationale » dit son acte de mariage qu'on va lire:

Registre de la paroisse Saint-Pierre de Nantes déposé aux Archives communales, 1791, folio 26, verso:

« L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le troisième jour d'octobre, après trois publications canoniques faites dans cette église sans opposition venue à notre connaissance; vu la publication faite en l'église paroissiale de Saint-Antoine de Paris, en date du dix-huit septembre, dûment légalisée et signé Juvigny; la dispense de deux bans accordée le dix-neuf du même mois et signée Baudin, vic. métropolitain; la permission donnée par nous de différer les fiançailles jusqu'à ce jour : Nous vicaire épiscopal soussigné avons admis aux fiançailles et donné la bénédiction nuptiale à Jean-François Le Ray de la Clartais, député de St-Domingue auprès de l'Assemblée Nationale, fils majeur de Jean Le Ray et de Catherine Françoise Baulon, originaire de la paroisse de Sainte Marie de Pornic en ce diocèse et domicilié de celle de St.Eustache de Paris, d'une part; et demoiselle Constance Massé, fille mineure d'Aubin Massé capitaine d'infanterie à St-Domingue et de feu Geneviève-Henriette Maisonneuve, originaire de la paroisse de St-Pierre de Boynet, isle St-Domingue et domiciliée de droit et de fait en cette paroisse cathédrale.

Ont été témoins du côté de l'époux M. Charet-Clartais, porteur de procuration et représentant le père, suivant acte du 12 septembre 1791, au rapport de Guesdon, M. Alexandre-Emmanuel Perrin de la Courbejollière, et du côté de l'épouse M. Aubin Massé, le père, et M. Jacques Aubin Massé, frère de l'épouse, qui ont signé avec nous et plusieurs autres témoins.

« (Signé) Constance MASSE - LE RAY DE LA CLARTAIS. - AUBIN MASSE. - CHARET-CLARTAIS. - PERRIN DE LA COURBEJOLLIERE. - LE RAY DE LA COURBEJOLLIERE. H. RICHEUX. - MILLET. - MASSE, fils. - Athénaïs MASSE. - LAMY-RICHEUX. - LE RAY-CHARET-CLARTAIS. - MASSE-RICHEUX. -- L. RICHEUX, fils. - MASSE-RICHEUX. - Louise RICHEUX. - Françoise RICHEUX. - Augustin CHARRET, fils. - SOULASTRE, vic. épiscopal. »

Après ce mariage, que devint Jean-François Le Ray de la Clartais ? J'ai vainement cherché son nom parmi les députés des colonies à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative. Peut-être était-il membre de l'Assemblée coloniale de Saint-Domingue siégeant à Saint-Marc qui, attaquée dans cette ville, s'embarqua, pour la France le 7 août 1790, ou faisait-il partie des délégués envoyés près de l'Assemblée constituante par l'Assemblée coloniale qui succéda à celle de Saint-Marc ? (Voir *l'Histoire de la Révolution et des événements de St. Domingue depuis 1786 jusqu'en 1812*, par M. de Listré, avocat au Conseil supérieur du Cap-Français et membre de l'Assemblée provinciale du Nord, pages 163 et 265, manuscrit No 1,656 de la Bibliothèque de Nantes.)

Je n'ai pu me procurer aucun document précis sur la fin de sa vie. On m'a, dit qu'il était retourné dans l'île de Saint-Domingue et avait péri sous les coups des noirs insurgés avec la famille de son beau-frère, Augustin Charet, massacrée tout entière à l'exception d'une fille de celui-ci qui fut sauvée par sa nourrice et se maria plus tard à un officier français appelé Legendre.

Cette dame Legendre, devenue veuve très jeune et sans enfants, était liée avec une soeur de mon père nommée Virginie, morte le 17 mai 1835 à l'âge de 32 ans. Je possède une lettre de cette dernière datée de La Plaine (Loire-Inférieure). le 20 septembre 1826, qui montre qu'elles étaient en correspondance fréquente. Madame Legendre à qui elle est adressée se trouvait alors chez sa cousine Mlle Eugénie-Léonide Perrin de la Courbejollière au château de la Courbejollière, près Saint-Lumine-de-Clisson, qui par héritage est maintenant la propriété, de M. Sébastien de Boishéraud, statuaire distingué, arrière-petit-fils de Jean Le Ray de Saint-Mesme et de Catherine-Françoise Baullon de la Bresardière.

Joseph ROUSSE.

SOUVENIRS DE FAMILLE

NOTE

sur

JEAN LE RAY

DE SAINT-MESME

SECRÉTAIRE DU ROI

par

JOSEPH ROUSSE

Dans mes *Notes Sur les familles Le Ray de la Clartais et Le Ray du Fumet*, publiées par la revue de Bretagne de Vendée et d'Anjou en 1893, j'ai parlé incidemment de Jean le Ray, frère de ma bisaïeule Marie-Anne Le Ray, épouse de Joseph Hilleret.

Depuis la rédaction de ces *Notes*, j'ai trouvé beaucoup de documents qui le concernent et qui prouvent que c'était, un homme d'une intelligence et d'une activité remarquables.

Il connut de grandes prospérités, mais aussi de cruels revers. C'est peut-être pour symboliser ces prospérités qu'on voit deux cornes d'abondance remplies de fleurs et de fruits sculptées sur le fronton du bel hôtel qu'il possédait à Nantes, sur le Cours-des-Etats, aujourd'hui Cours-Saint-Pierre, entre la chapelle de l'oratoire et la rue du Lycée, hôtel qui fut construit par l'architecte Ceineray, vers 1780.

Quand aux revers, il les ressentit profondément, ainsi qu'en témoigne une lettre qu'il écrivait à sa sœur, ma bisaïeule, le 21 avril 1787, et où je lis ces lignes :

« J'ay moy-même des chagrins si grands que je ne vois que la mort qui puisse m'en délivrer, à moins que le bon Dieu par une faveur particulière me les fasse surmonter. »

Cette lettre datée de Nantes était adressée à la Plaine où habitait mes aïeux paternels.

C'est, dans ce bourg de la Plaine (près Pornic) que Jean Le Ray était né le 5 novembre 1721. Voici la copie de son acte de baptême inscrit sur les registres de cette paroisse :

« Le cinquième jour du mois de novembre mil Sept cent vingt, a été baptisé par moy prestre vicaire sousigné Jan né de ce jour du légitime mariage de Honoré Le Ray et de Julienne Bonamy. A esté parrein Gabriel Banneau et Marreine Anne Denys qui tous deux signent.

« Signé : G. Banneau - Anne Denis - Y. Cosnay, pr. Vic. »

Comme son père, Jean Le Ray fut capitaine de navire.

Le 14 mai 1748, il épousa à Pornic - Catherine-Françoise Baullon. La reproduction de son acte de mariage fera connaître la famille de sa femme, à laquelle la sienne était déjà alliée.

« Le 14^{ème} jour de may 1748, après une publication canoniquement, faite, tant à notre messe de paroisse dimanche douze de ce mois qu'en la paroisse de La Plaine le même jour, sans opposition à notre connaissance ainsi qu'il est certifié par le sieur recteur de la Plaine le treize du courant, vue la dispense de deux bans accordée par Monsieur Berthou de Querverzio, vicaire général, en datte du neuf may 1748, insinuée, controlée même jour et an, ont, été admis à la bénédiction nuptiale : n. h. Jan Le Ray capitaine de navire, fils majeur de feu n. h. Honoré Le Ray capitaine de navire et de demoiselle Julienne Bonamy ses père et mère, de la paroisse de la Plaine, d'une part, et demoiselle Baullon de la Bresardière, fille de n. h. maître Jan Baullon de la Clartais, avocat à la Cour et de dame Janne Le Ray ses père et mère, de cette ville, d'autre part, en présence et du consentement de la mère du marié et des père et mère de la mariée qui ont signé ainsi que plusieurs autres. »

« Signé : Catherine-Françoise Baullon - J. Leray - Baullon de la Clartais - Janne-Françoise Leray - Baullon de Ruchère - Henry de Ruays de la Guerche - Perine Le Ray - Marie-Renée de Ruays - Janne Baullon – Millet - Bonamy - Marie Le Ray - Michelle Bonami - Anne Baullon -

Charles-François Le Meunier des Gravières, recteur de Pornic. »

Henry de Ruays de la Guerche, qui signe cet acte de mariage, avait épousé Perrine Le Ray, laquelle fut, le 1er mars 1723 à Nantes, à la paroisse Saint-Denis, marraine de François le Ray fils de René Le Ray du Fumet, maire de Nantes en 1730. Le parrain était René-François le Ray de la Clartais.

Les familles Baullon et Le Ray avaient eu déjà plusieurs alliances. On a vu que Catherine-Françoise Baullon était fille de Jan Baullon de la Clartais et de Janne Le Ray. D'autre part on trouve sur les registres de la paroisse de Pornic, à la date du 10 mai 1717, le mariage de Julien Baulon, capitaine de navire, et de Marie Le Ray.

Il y avait plusieurs branches dans cette famille Baullon, les Baullon de la Clartais, les Baullon des Roussières, etc.

C'est à cette dernière branche qu'appartenait une jeune fille dont le célèbre poète anglais Robert Browning a immortalisé l'avarice macabre par son poème intitulé, *La chevelure d'or*, ainsi que l'a raconté M. F.J. Carou dans son *Histoire de Pornic* (page 67), elle avait caché parmi ses beaux cheveux, avant de mourir, une grande quantité de pièces d'or qu'on découvrit dans sa tombe en réparant le dallage de l'église de Pornic, en 1782.

La terre de la Clartais, dont le nom a été joint à celui des membres de diverses branches de la famille Le Ray, devait appartenir en 1718 à la famille Baullon, car dans un acte de baptême inscrit, sur les registres de la paroisse de Pornic, à la date du 21 juin 1718, je vois figurer comme marraine « demoiselle Henriette Quantin, épouse de noble homme Pierre Baullon, sieur de la Clartais. »

Jean Le Ray, après avoir été capitaine de navire, était devenu armateur et négociant et s'était établi à Nantes où il fut nommé Consul des marchands en 1776.

C'était alors une époque de prospérité inouïe pour le commerce nantais. Grâce aux opérations avec Saint-Domingue et aux prises des corsaires, on voyait, en quelques années s'élever des fortunes énormes.

Jean Le Ray fut au nombre des heureux spéculateurs.

Il maria l'aînée de ses filles, Jeanne-Françoise, à Augustin Charet, fils d'écuyer Nicolas Charet, conseiller-secrétaire du roi, et de dame Anne Van Vittembergh. Il associa ce gendre avec lui sous la raison : Leray et Charet-Clartais.

J'ai sous les yeux un inventaire notarié d'un de leurs domaines à Saint-Domingue, le *Fond Robion*, situé dans la paroisse de Saint-Marc inventaire dressé à Saint-Marc, le 20 avril 1786, en présence de mon bisaïeul Joseph Hilleret. Ils y possédaient 168 esclaves.

Jean Le Ray avait dans la même paroisse une autre habitation appelée le Fond Gondolle.

Les bureaux de la Société Le Ray, et Charet-Clartais à Nantes étaient dans l'hôtel de Jean Le Ray, sur le Cours-des-états, ainsi que l'indique l'*Almanach de la Petite poste de Nantes* pour l'année 1787 (page 45).

Le 27 avril 1779, la plus jeune des filles de Jean Le Ray, Marie-Anne, âgée de dix-huit ans (1), épousa, à Saint-Nicolas de Nantes, « messire Alexandre-Emmanuel Perrin seigneur de la Courbejollière, âgé de vingt neuf ans, fils de feu messire Jean François Perrin vivant seigneur de la Courbejollière et de dame Adélaïde-Renée de Gouyon. »

La famille Perrin demeurait près de Saint-Lumine-de-Clisson au château historique de la Courbejollière, pittoresque avec sa double enceinte de douves encore remplies d'eau et ses vieilles murailles grises flanquées de petites tours aux toits de tuiles rouges.

1- Elle était née à Pornic le 3 aout 1760 et y fut baptisée le même jour. Elle eut pour parrain François Ernaud de la Gaurais et pour marraine Jane Guichard, épouse de Honoré Le Ray.

Afin de se distinguer d'autres membres de sa famille, Jean Le Ray avait pris le nom de le Ray de Saint-Mesme, parce qu'il était propriétaire, dans la paroisse de Saint-Mesme près de Machecoul, de la terre de l'hermitière qui appartient aujourd'hui à la famille Espivent de la Villeboisnet.

En 1783, il acheta une charge de conseiller secrétaire du roi.

Voici la copie du mandement royal qui l'en investissait et l'anoblissait en même temps. Il fut enregistré à la Chambre des Comptes de Bretagne, à Nantes, sur le Livre des mandements royaux, 1782-1785, volume 58, folio 49.

« Enregistrement suivant l'édit d'avril 1704, pour M. Le Ray de St-Mesme, conseiller-secrétaire du Roy.

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Savoir faisons que pour la pleine, et entière confiance que nous avons en la personne de notre bien amé le sr Jean le Ray de St-Mesme, négociant et ancien consul de la ville de Nantes, et sur les témoignages avantageux qui nous ont été rendus de ses sens, suffisance, probité, capacité et expérience, fidélité et affection à notre service, Pour ces causes et autres considérations, en agréant et confirmant la nomination qui nous a été faite de sa personne par notre très cher et féal chevalier garde des sceaux de France le Sr Hue de Miromesnil, commandeur de nos ordres, nous lui avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes l'office de notre conseiller secrétaire maison couronne de France audiencier en la chancellerie établie près notre Cour de Parlement de Bretagne à Rennes, dont était pourvu le sr Michel Trublet qui en jouissait, à titre de survivance au moyen de la finance par lui payée, et des lettres expédiées en conséquence le fondé de procuration duquel nous aurait nommé et présenté pour être pourvu dudit office ledit sr Le Ray par acte du dix janvier der ci avec autres pièces attachées sous le contre scel de notre chancellerie, pour le dit office avoir tenir et doresnavant exercer, en jouir et user par le d. sr Le Ray audit, titre de survivance, et aux honneurs, pouvoirs, libertés, fonctions, autorités, privilèges, droits, exemptions, franchises, immunités, prérogatives, prééminences, privilèges de noblesse au premier degré, droit de committimus, de franc sallé, et autres droits, entrées, rang, scéances, gages tant anciens que nouveaux au moyen des suplemens de finances payés fruits, profits, revenus et emolumens audit office appartenans tels et tout ainsi qu'en a joui ou dû jouir ledit sr Trublet et qu'en jouissent ou doivent jouir les autres pourvus de pareils offices conformément aux Edits et déclarations des mois de juin et décembre 1715, et autres rendus en faveur de nos conseillers secrétaires et notamment aux édits du mois d'aoust. l 758 et février 1770 à la charge que le dit, office demeurera affecté et hipothequé à l'exécution de la transaction passée entre nos amés et féaux conseillers les officiers de notre grande, chancellerie, nos conseillers secrétaires maison couronne de France et de nos finances et les audienriers et controleurs de ladite Chancellerie près le Parlement de Bretagne.

Si donnons en mandement à notre très cher et féal1 chevalier garde des sceaux de France et de nos finances le sieur de Miromesnil commandeur de nos ordres que lui étant apparu de bonne vie et moeurs, âge compétent, conversation et religion catholique, apostolique et romaine dudit sr Le Ray et de lui pris et reçu le serment requis et accoutumé, il le reçoive, mette et institue de par Nous en pocession dudit office, l'en faisant, jouir et, user audit titre de survivance, ensemble des honneurs, pouvoirs, libertés, fonctions, autorités, privilèges de noblesse au 1^{er} degré, exemptions, franchises, immunités, prérogatives, droits de committimus, de franc salé, gages tant anciens que nouveaux et autres droits, fruits, profits, revenus et emolumens susdits pleinement et paisiblement, et lui fasse obéir et entendre de

tous ceux et ainsi qu'il appartiendra ès choses concernant ledit office, Mandons à nos amés et féaux conseillers en nos conseils les Grands audienciers de France et contrôleurs généraux de l'audience de la Grande chancellerie, qu'ils fassent et laissent immatriculer le d. sr Le Ray sur les registres de l'audience de France, ainsi qu'il est accoutumé et que par les trésoriers receveurs des emolumens du sceau de la ditte chancellerie près notre ditte Cour ils fassent payer et délivrer comptant, les droits de bourses et attributions qui y sont assignés doresnavant par chacun an aux termes et en la manière accoutumée.

Mandons en outre à nos amés et féaux conseillers les Présidens et Trésoriers de Finance et généraux de nos finances en Bretagne, que par les receveurs généraux de nos finances de la ditte généralité et autres payeurs et, comptables qu'il appartiendra, ils fassent payer et délivrer comptant audit sieur Le Ray lesdits gages et droits doresnavant par chacun an aux termes et en la manière accoutumée, à commencer du jour et datte de sa réception, de laquelle rapportant copie collationnée ainsi que des présentes pour une fois seulement avec quittances sur ce suffisantes, nous voulons lesdits gages et droits être passés et alloués en la dépense des comptes de ceux qui en auront fait le payement par nos amés et féaux conseillers les gens tenans notre Chambre des Comptes à Nantes, auxquels mandons aussi le faire sans difficulté, car tel est notre plaisir, en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

Données à Paris le vingt sixième jour de février l'an de grâce mil sept cent quatre vingt trois et de notre règne le neuvième. Signé sur le repli par le roy Boussarogne, et scellées du grand sceau sur cire jaune, enregistré ez registres de l'audience de France le 28 février 1783.

Signé Bioche et Felix.

Soit montré aux sieurs Conseillers du Roy en ses conseils grands audienciers de France et contrôleurs généraux de l'audience de la Grande Chancellerie à Paris le 18 février 1783. Signé Laurent.

Nous conseillers du Roy en ses conseils grands audienciers de France et contrôleur général de l'audience de la Grande Chancellerie, après avoir vu et examiné l'information faite ce jourd'huy par devant nous des vie, moeurs, capacité, religion catholique, apostolique et romaine, fidellité et affection au service de Sa Majesté du sieur Jean Le Ray de Saint-Même poursuivant, le sceau et expédition des provisions de l'office de, conseiller secretaire du Roy maison couronne de France audiencier en la Chancellerie établie près la Cour du Parlement de Rennes au lieu du sieur Michel Trublet dernier pocesseur, consentons sous le bon plaisir de Sa Majesté et de Monseigneur le Garde des sceaux de. France que ledit sieur Le Ray soit pourvu, reçu et installé audit office. Fait, à Paris le vingt trois février 1783.

Signé Bioche et d'Arnault.

Ledit sieur Jean Le Ray a fait et prêté le serment requis et accoutumé devant Messire Charles-François-Marie-Jean-Célestin Du Merdy chevalier seigneur marquis de Catuelan premier président de Bretagne le 24 mars 1783 suivant acte de cet effet.

La cour a ordonné et ordonne que lesdittes lettres de provisions seront enregistrées au greffe pour avoir leurs effets et jouir l'impétrant du bénéfice d'icelui bien et dument suivant la volonté du Roy, conformément à L'édit d'avril 1704. Fait en la Chambre des Comptes à Nantes le cinq avril mil sept cent quatre vingt, trois.

Becdelièvre, Premier Président.

Mauvillain de Beausoleil, rapporteur. »

Dans son *nobiliaire et Armorial de Bretagne*, Pol de Courcy donne à Jean Le Ray de Saint-Mesme les mêmes armes qu'aux autres membres de la famille Le Ray : « d'argent au chevron de gueules accompagné de deux étoiles de sable en chef et d'une raie dans une mer de même en pointe. »

C'est vers cette année 1783 qu'il dut venir habiter son hôtel du Cours-des Etats, car en 1779, lors du mariage de sa fille Marie-Anne, il demeurait sur le Port-au-Vin, vis-à-vis la Bourse, dit l'acte de mariage.

Sa famille habitait avec lui dans le nouvel hôtel. Mademoiselle Eugénie-Léonide Perrin de la Courbejollière y naquit en 1785. Elle fut baptisée à la paroisse de Saint-Clément, comme le prouve son acte de baptême ainsi conçu :

« Le onze février mil sept cent quatre-vingt-cinq a été par moy recteur soussigné baptisée, Eugénie-Léonide, née hier, fille de Messire Alexandre-Emmanuel Perrin chevalier seigneur de la Courbejollière présent soussigné et de dame Marie-Anne Le Ray. Ont été parrain et marraine Messire Charles-Amaury Perrin de la Courbejollière chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jerusalem, oncle paternel représenté par écuyer Jean-Nicolas Charet, cousin germain au maternel et dame Jeanne-Françoise-Marie Le Ray épouse d'écuyer Augustin Charet de la Clartais tante maternelle soussignés.

« Signé : Leray Charet Clartais - Charet Clartais - J. Leray - Charet Clartais - Le Ray de la Clartais - Perrin de la Courbejollière - P. Maillard - Foureaux, recteur de Saint-Clément.

Jean Le Ray paraissait n'avoir plus rien à envier. Jusque-là tout lui avait souri ; mais les épreuves approchaient. Sa fortune par suite d'événements divers fut bouleversée. Il fallut vendre l'hôtel du Cours des Etats et transporter les bureaux de la société Leray et Charet-Clartais dans la rue Duguesclin, no 3, où ils étaient encore en 1791 d'après *l'Almanach de la Petite-Poste*.

La révolution éclata et en même temps l'insurrection des noirs de Saint-Domingue qui fit crouler les richesses des grands négociants nantais.

Le chevalier Alexandre Perrin de la Courbejollière partit pour l'émigration, laissant à Nantes sa femme avec cinq petits enfants. Quand vint la Terreur, elle fut, comme femme, enfermée à la prison du Bon-Pasteur de Nantes. Aux Archives départementales de la Loire-inférieure, j'ai trouvé les lettres qu'elle écrivit au Comité révolutionnaire et au représentant du peuple. Le 27 mai 1794, gravement malade, elle adressait « aux citoyens composant le Comité révolutionnaire à Nantes » la lettre qui Suit :

« Citoyens,
je m'adresse à Vous pour obtenir que j'aie au Sanitat, où l'air est bon. Je suis malade ici. Ayant cinq enfants, je crois nécessaire de me conserver pour eux et j'attends de votre humanité que vous m'accorderez ce que je vous demande. Je suis détenue dans la maison d'arrêts du Bon pasteur depuis près de quatre mois. J'ignore absolument quels sont les motifs de ma détention, mais si elle doit se prolonger permettez, citoyens, que j'habite le Sanitat où l'air est meilleur parce que le local est plus vaste. Ne doutez point de ma reconnaissance si vous daignez octroyer ma prière.

Je suis, Citoyens,
Marie-Anne Leray, femme Perrin
Ce octody prairial. »

En tête de cette lettre le Représentant Bourbotte écrivit ces mots :

« Avant d'accorder, quels sont les motifs de son arrestation ? Renvoyé au Conseil pour le savoir. Signé : Bourbotte. »

L'officier de santé Thomas ayant délivré, le 14 prairial an 2 (2 Juin 1794), un certificat, constatant que la citoyenne Perrin était « atteinte d'une obstruction considérable au foi » et qu'elle avait souvent « la fièvre tierce », les représentants Bourbotte et Bo ordonnèrent le 28 prairial an 2 (16 juin 1794) à l'agent national du district de la faire transporter au Sanitat, où elle fut conduite le 30 prairial. Elle y était encore le 1er novembre 1794, après l'exécution de Robespierre, car à cette date elle écrivait au représentant du peuple une lettre où elle le priait de la faire mettre en liberté, lui disant que ses « cinq enfants en bas âge » avaient le plus grand besoin qu'elle leur fût rendue, parce, que son père était bien malade et que sa mère étant obligé d'aller lui donner des soins ne pourrait plus veiller à ses enfants qui allaient « être de nouveau abandonnés. »

Jean Le Ray, parmi tous ces malheurs, arrivé à l'extrême vieillesse, s'était retiré à sa terre de l'Hermitière. Il y mourut le 25 pluviôse an 10 (14 février 1802), âgé de 81 ans, dit son acte de décès que j'ai copié sur les registres de la commune de Saint-Mesme :

« Mairie de Saint-Mesme, arrondissement communal de Saint-Mesme.

Aujourd'hui vingt cinquième jour du mois de pluviôse an dix de la République française acte de décès de Jean Baptiste Le Ray, rentier âgé de quatre-vingt-un an, époux de Catherine Baulon, décédé le vingt cinq pluviôse à la maison de l'Ermitière en cette commune, sur la déclaration à moy faite par André Fillaudeau, cultivateur âgé de quarante un an et Françoise-Marie Thoret âgé de quarante deux ans, tous domiciliés du bourg de Saint-Même. Les témoins ont déclaré scavoir signé.

Constaté suivant la loi par moy Julien Gravouil, maire de la commune de Saint-Même, faisant fonction d'officier public de l'état civil soussigné.

Signé : Fillaudeau - Françoise Mari Thoret. - Gravouil maire. »

Joseph ROUSSE

NOTES

SUR LES FAMILLES

LE RAY DE LA CLARTAIS

ET

LE RAY DU FUMET

par

JOSEPH ROUSSE

En 1730, le maire de Nantes se nommait René Le Ray du Fumet.

Vers 1750, son cousin Jacques-Donatien Le Ray de la Clartais, né à Nantes le 1er septembre 1725, qui fut l'ami de Franklin et le protecteur du sculpteur Nini, achetait le château historique de Chaumont-sur-Loire, où son fils donna en 1808 l'hospitalité à Mme de Staël exilée de Paris par Napoléon.

En 1855 on élevait sur les quais de Pornic une statue au contre-amiral Théodore Le Ray, parent des deux premiers.

Je savais que ma grand-mère Rousse, née Hilleret, était fille d'une demoiselle Le Ray, et j'avais trouvé dans les papiers de mon père des lettres de l'amiral son cousin et d'autres Le Ray dont le nom était accompagné de celui de la Clartais. J'ai voulu étudier d'un peu près ces familles et savoir quels liens les unissaient. C'est le résultat de mes recherches qui fait l'objet de cette notice.

Ma bisaïeule Marie-Anne Le Ray, épouse de « *noble homme Joseph Hilleret, capitaine de navire* », demeurant à la Plaine, avait deux frères, Jean Le Ray, négociant à Nantes, consul des marchands en 1776, et Honoré Le Ray, capitaine de navire, demeurant à Pornic. Leur père, également capitaine de navire, se nommait Honoré Le Ray et leur mère Julienne Bonamy (1).

Jean Le Ray maria en 1779 sa fille Marie-Anne à « *Alexandre- Emmanuel Perrin de la Courbejollière, chevalier, seigneur de la Courbejollière, fils de messire Jean Perrin, vivant chevalier de la Courbejollière et de dame Renée Adélaïde Gouyon de Marcé, son épouse, à présent sa veuve* » dit le contrat de mariage en date du 24 avril 1779 rédigé par M. Foucquereaux et Lambert, notaires à Nantes.

A ce contrat dont une expédition est aux archives de la préfecture de la Loire-Inférieure, série E, N° 1109, on voit signer, à côté de Jean Le Ray et de Catherine-Françoise Baillon son épouse, Le Ray-Charet-Clartais, Le Ray du Fumet, Marie-Anne Le Ray du Fumet.

Il est évident que ces Le Ray du Fumet sont des parents de Jean Le Ray, père de la mariée.

D'autre part, je trouve dans l'ouvrage de M. le comte Régis de l'Estourbeillon intitulé *La Noblesse de Bretagne*, tome 1er page 92, à l'article concernant la famille Perrin de la Courbejollière, les lignes suivantes : « *Alexandre Emmanuel, fils de Jean François Perrin et de Renée de Gouyon de Marcé, né dans la grande chambre d'honneur du château de Clisson, mort en 1837, à l'âge de 87 ans, marié à Mlle Leray de la Clartais ; demoiselle Adélaïde-Cécile Perrin, fille du précédent, née en 1780, mariée à M. Goguet de Boishéraud ; Mlle Lucie Perrin, mariée à M. Alexandre Boulonnais de Saint-Simon, morte en 1834. M. Eugène Perrin de la Courbejollière, leur frère, dernier du nom, marié à demoiselle Rose de la Roussière et mort à Nantes en 1857, etc.* »

1- Acte de partage du 16 mars 1776 que possède actuellement une arrière petite-fille de Marie-Anne Le Ray, Madame Chollet, veuve de M. J. L. Chollet, ancien conseiller général de la Loire-inférieure pour le canton de Pornic.

Voici la copie de l'acte de mariage de Marie-Anne Le Ray et d'Alexandre-Emmanuel Perrin de la Courbejollière d'après le registre de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes pour l'année 1779, folio 102 :

« Le vingt-septième jour d'avril mil sept cent soixante-dix-neuf, après une publication faite sans opposition dimanche dernier aux prônes des grand-messes de cette paroisse et de celle de Saint-Lumine, près Clisson, en ce diocèse, comme il conste par le certificat en bonne forme, vu la dispense des deux autres bancs et la permission de différer les fiançailles jusqu'à ce jour accordée par Mgr l'évêque de Nantes, en datte du jour d'hier, signé de Boissieu, vicaire général, le tout dûment insinué et contrôlé le même jour, ont été par nous soussigné, docteur en théologie, recteur de cette paroisse, fiancés et reçus à la bénédiction nuptiale, en la chapelle Saint-Julien, à la Fosse, messire Alexandre-Emmanuel Perrin, seigneur de la Courbejollière, âgé de vingt-neuf ans, fils majeur de feu messire Jean-François Perrin, vivant seigneur de la Courbejollière, et de dame Adélaïde-Renée de Gouyon, présente et consentante, natif de la paroisse Notre-Dame de Clisson et domicilié de celle de Saint-Lumine susdit,

Et demoiselle Marie-Anne Le Ray, âgée de dix-huit ans, fille de noble homme Jean Le Ray, ancien consul et négociant en cette ville, et de dame Catherine-Françoise Baullon, présens et consentans, natifve de la paroisse de Pornic, en ce diocèse, et domiciliée depuis plusieurs années de celle-ci à vis la Bourse.

Ont assisté comme témoins du présent mariage, du coté de l'époux, outre la dame sa mère ci-dessus, messire Jean Perrin, chevalier de la Courbejollière, son frère, demeurant ensemble paroisse Sainte-Lumine de Clisson, messire Charles Amory de Fourché de Quéhillac, son cousin germain au maternel, capitaine de dragons au régiment du colonel général, demeurant ordinairement sur le Port-au-Vin.

Du côté de l'épouse, outre ses père et mère ci-dessus, écuyer Augustin Charet, son beau-frère, à cause de dame Jeanne-Françoise-Marie Le Ray, soeur de l'épouse, demeurant aussi ensemble au haut de la Fosse, et noble homme Valentin-Laurent Vallon, demeurant Isle-Feydeau, paroisse de Sainte-Croix, lesquels ont signé avec nous et autres présents à la cérémonie.

(Signé) Marie-Anne Leray, Alexandre-Emmanuel Perrin de la Courbejollière, J. Leray, Gouyon de la Courbejollière, Cécile Perrin de la Courbejollière, Jean Perrin de la Courbejollière, Baullon-Leray, Charet-Clartais, V. -L Valleton de Fourché de Quéhillac. Richard de la Rivellerie, recteur. »

Augustin Charet, qui avait épousé, comme on le voit par cet acte, une fille de Jean Le Ray, nommée Jeanne-Françoise-Marie, et qui signait Charet-Clarlais sans doute parce que sa femme était une demoiselle Le Ray de la Clartais (1), appartenait à une famille originaire de la Savoie dont la filiation est détaillée dans la *Généalogie de la maison de Cornulier*, Pages 297 et 298 du *Supplément*. Il avait deux frères et quatre soeurs dont l'une Madeleine-Monique Charet s'était mariée, le 20 avril 1770 à Jean- Baptiste-René de Couëtus, officier de cavalerie an régiment de Royal-Etranger, qui devint, pendant la Révolution, chef des insurgés du pays de Retz, commanda en second le corps d'armée du général de Charette et fut fusillé à Challans en 1795.

1 Dans *l'inventaire sommaire des archives de la Loire-Inférieure*, par M. Léon Maitre, tome v, p. 375, E, 335i, je trouve la mention suivante :

« commune de Saint Même, Livre des baptêmes, mariages et sépultures. Le 16 juillet 1790, baptême de Lucie, fille d'Alexandre-Emmanuel Perrin de la Courbejollière, écuyer, et de dame Marie-Anne Leray son épouse. Parrain, Àugustin Charet de la Clartais, écuyer. Marraine, Adélaïde Theuret. »

Une petite-fille de Madeleine-Monique Charet, Céleste-Claire de Couëtus, épousa Albert Hippolyte-Henri de Cornulier-Lucinière (Pages 296 et 297 du même ouvrage). Puisque Marie-Anne Le Ray, épouse d'Alexandre-Emmanuel Perrin de la Courbejollière, et sa soeur Jeanne-Françoise, mariée à Augustin Charet, étaient des demoiselles Le Ray de la Clartais, leur aïeul Honoré Le Ray, père de Jean, d'Honoré et de Marie-Anne Le Ray-Hilleret, était un membre de la famille Le Ray de la Clartais.

La parenté de cette famille avec les Le Ray du Fumet, sans remonter à son origine (ce qui demanderait de longues recherches), ressort de plusieurs pièces, entre autres d'un acte de baptême porté sur les registres de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes au 1er février 1724 et qui est ainsi conçu :

« Feuvrier 1724.

« Le premier (février) fut batisé en cette église par moy recteur soussigné, René, né de ce jour, Fils de noble homme René-François Le Ray, sieur de la Clartais, et de demoiselle Françoise Bouvet sa femme. Fut parrain noble homme Jacques Bouvet, ancien consul des marchands, ayeul du batisé, et maraine demoiselle Elisabeth Doré, veuve de noble homme Jan Le Ray, ayeule du batisé, demeurant à la Fosse soussignés.

« Signé : Elisabeth Dorré, Bouvet, Jacques Bouvet, Le Ray de la Clartais, Le Ray du Fumet. - J.-B. Arnollet, recteur. »

MM. A. Perthuis et Stéphane de la Nicollière-Teijeiro constatent cette parenté des Le Ray du Fumet et des Le Ray de la Clarlais dans *le Livre doré de l'hotel de ville de Nantes*, au cours de leur notice sur René Le Ray du Fumet.

Cette notice étant intéressante, je la reproduis textuellement :

« 1730 -1732 LXXIV, maire M. René Le Ray, sieur du Fumet.

Armes : D'argent an chevron de gueules, accompagné de deux étoiles de sable en chef et d'une raie dans une mer de même en pointe.

Jeton : De la mairie de M. Le Ray du Fumet, lieutenant civil et criminel du présidial de Nantes. - Armes de la ville : R. Sit *gemino sub sidero tuta. Exergue, 1730.* Armes du maire : Couronne de comte (1).

André Portail eut 300 L. pour le portrait de M. Le Ray. Dans l'Assemblée du 1er mai 1730, M. Le Ray du Fumet eut 87 piques, M. Darquistade, ancien échevin, 59, et M. René Montaudouin, ancien juge en chef des marchands, 54. Par lettres datées du 15 juin 1730, ouvertes dans l'Assemblée générale du 1er août, le roi nomma maire M. Le Ray du Fumet qui fut installé, ainsi que les deux échevins, le 7 du même mois, avec le cérémonial accoutumé.

La succession de M. Mellier était difficile. Voici comment la lettre écrite par la communauté de ville relate les qualités exceptionnelles des candidats désignés pour le remplacer :

Le premier est le sieur Le Ray du Fumet, lieutenant civil et criminel du présidial de cette ville, juge de l'intégrité la plus reconnue, de la connaissance la plus parfaite de toutes sortes d'affaires tant publiques que particulières, du travail le plus assidu pour tout ce qui lui est confié, et de la plus haute estime parmi la noblesse et la bourgeoisie ; le second est le sieur Darquistade, ancien échevin, aussi zélé pour le bien public qu'expérimenté pour tout ce qui peut le procurer, distingué parmi la plus saine partie des négociants et très capable de travailler avec succès tant pour le service du roi que pour l'avantage de la communauté ; le troisième est le sieur Montaudouin, conseiller secrétaire du roi, ancien échevin, et la plus

1- On peut voir un de ces jetons au musée archéologique de Nantes.

ferme colonne du commerce de cette ville, connu dans tout le royaume et chez tous les étrangers pour le bien infini que ses différentes entreprises, toujours conduites avec sagesse et exécutées avec succès, ont procuré depuis trente ans à l'Etat en général et à cette ville en particulier, d'un génie étendu, toujours bien intentionné et un des sujets du roi qui ont travaillé le plus utilement pour le bien de son service.

M. Maître René Le Ray, sieur du Fumet (1), naquit le 10 mai 1686, obtint le diplôme d'avocat au Parlement de Paris et fut reçu le 16 novembre 1711 dans l'office de conseiller du roi, lieutenant particulier, civil et criminel de la sénéchaussée, siège présidial et prévôté de Nantes, auquel il avait été nommé par provisions datées de Versailles le 4 du même mois (Archives du tribunal civil de Nantes, registre Offices du présidial, 1709-1715). Il épousa demoiselle Anne-Louise Robard, de laquelle il eut entre autres enfants : Renée-Louise, baptisée à Bourgneuf-en Retz, le 6 septembre 1712, inhumée à Saint-Denis le 24 mars 1781 ; René, baptisé à Saint-Denis de Nantes le 16 janvier 1715, qui eut pour parrain Gabriel Robard, auditeur à la Chambre des comptes, vraisemblablement frère de sa mère ; François, baptisé , à Saint-Denis le 1er mars 1723, qui eut pour parrain René-François Le Ray de la Clartais, et pour marraine Perrine Le Ray, dame de la Guerche-Deruais ; Anne Le Ray de la Roussière, inhumée à Saint-Denis le 3 septembre 1745 à l'âge de 17 ans; Jean Baptiste Le Ray du Fumet, existant encore à Nantes en 1790.

René Le Ray obtint en 1739 des lettres patentes enregistrées à la Chambre des comptes le 26 mars 1740, l'autorisant à partager ses enfants noblement et dans lesquelles il est dit « que l'exposant se trouve proche parent de plusieurs familles nobles de la province de Bretagne (2)».

René-François Le Ray de la Clartais, fils de Jean Le Ray, sieur de la Clartais, et d'Elisabeth Doré, négociant, consul en 1735, puis conseiller secrétaire du roi et chevalier de l'ordre de Saint Michel, était de la même famille que le maire, sans que nous puissions préciser leur degré d'étroite parenté.

Le second fils du sieur de la Clartais, Jacques-Donatien, baptisé à Saint-Nicolas de Nantes le 1er septembre 1725, devint grand-maître des eaux et forêts de France (3), et acquit vers 1750 les comté et baronnie de Chaumont-sur-Loire dont ses descendants prirent le nom.

Il fonda dans ce château une manufacture de poteries et de produits céramiques. Des médaillons, en terre de Chaumont, des personnages célèbres de l'époque, de Franklin, de Louis XVI, de Marie-Antoinette, attestent les talents de l'Italien Nini, directeur de cette fabrique, et sont encore recherchés par les amateurs (4). Durant son séjour en France, Franklin s'était lié d'amitié avec M. Le Ray qui envoya aux défenseurs de la liberté américaine un vaisseau armé à ses frais et chargé de munitions. (Loiseleur, bibliothécaire d'Orléans, Notice sur Chaumont). Son fils l'imita et étant passé en Amérique, où il se fit naturaliser, se maria et devint père de M. James Le Ray de Chaumont, qui épousa, vers 1841, Mlle Jenny de Valori, dont l'aïeule était la dernière représentante d'une vieille famille parlementaire de Provence, les Thomassin.

1 Le Fumet est une terre située dans la paroisse de Bourgneuf en Retz.

2 Sur les manuscrits de M. Dupont-Doville, conseiller au parlement de Rennes, relatifs à la Réformation de la noblesse de 1668, etc., qui sont aux archives de la Loire-Inférieure (tome II folio 309, se trouve une note ainsi conçue : « Le Ray du Fumet, anobly par lettres enregistrées le 7 mars 1739.»

3 Puis intendant de l'hôtel royal des Invalides

4 En 1862, M. A. Villers, directeur du musée de Mois, a publié une notice sur Nini, intitulée : *Jean-Baptiste Nini, ses terres cuites*. Elle est résumée dans le premier supplément du *Grand Dictionnaire de Pierre Larousse*, p.1118. Nini était né en Italie vers 1716 et mourut à Chaumont-sur-Loire en 1786. Ses médaillons sont de petits chefs-d'œuvre, Mme veuve Armand Guérand, née Véron, en possède deux charmants, l'un en bronze de J.-D. Leray de Chaumont, intendant des Invalides, et l'autre en terre cuite, de sa femme Thérèse Jogues, daté de 1774.

marquis de Saint-Paul. Le fils unique de ce mariage, M. Charles Le Ray de Chaumont, comte de Saint-Paul, a épousé en 1867 Mlle Diane Feydeau de Brou, fille unique du marquis de Brou, de la maison de l'intendant de Bretagne, qui a donné son nom à l'île Feydeau (Notes de MM. de Bondy, E. de Cornulier, etc.). M. de Courcy attribue à tort le maire de Nantes et la terre du Fumet aux Le Ray de la Morivière ; ce magistrat appartient aux Le Ray de la Rairie de Chaumont, etc. , ainsi que le démontrent les armoiries qu'il portait et nos propres recherches. »

Parmi les signataires de la célèbre protestation adressée à Louis XVI contre ses ministres par la noblesse de Bretagne le 26 mai 1788 pour défendre les libertés de la patrie bretonne, figure un Le Ray du Fumet. C'est, selon toute son apparence, Jean-Baptiste, fils du maire de Nantes, qui vivait encore dans cette ville en 1790, disent MM. A. Perthuis et de la Nicollière.

On voit par ce qui précède que Jacques Donatien Le Ray de la Clartais, propriétaire du château de Chaumont-sur-Loire et intendant des Invalides, était un homme fort intelligent et ami des arts. Il avait épousé Mlle Thérèse Jogues, ainsi que cela résulte d'un acte de baptême inscrit sur les registres de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes, le 15 mars 1752, et dont voici la copie :

« Le quinze mars mil sept cent cinquante-deux a été baptisée en cette église par moi vicaire soussigné, Thérèse- Alexandrine, née de ce jour, fille de messire Jacques-Donatien Leray, chevalier, seigneur du comté-Baronnie-chatellenie de Chaumont-sur-Loire, Rilly, Veuveneues, la Pinière et autres lieux, et de dame Thérèse Jogues, son épouse, demeurant Port-au-Vin. Ont été parrain, écuyer René-François Leray, sieur de la Clartais, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, représentant noble homme Alexandre Jogues, tous deux ayeuls de la baptisée, et maraine, dame Françoise Bouvet, épouse dudit sieur René-François Leray, aussi son ayeule, qui signent avec nous et le père présent.

(Signé) Françoise Bouvet-Leray - Leray de la Clartais

Leray de Chaumont - Collet, vicaire. »

Une autre fille de J.-D. Le Ray de Chaumont et de Thérèse Jogues naquit à Orléans. Elle se nommait Marie-Françoise. Elle épousa le 10 décembre 1887, après la mort de son père, François Véron du Verger, sieur de Forbonnais, publiciste, inspecteur général des monnaies, qui fut membre de l'Institut. (Voir la *Revue des provinces de l'Ouest*, année 1858, page 329, article de M. P. Levot).

Le fils de Jacques-Donatien Le Ray, qui avait passé aux Etats-Unis pendant la Révolution, probablement attiré par le souvenir de Franklin, essaya, dit le *Grand Dictionnaire de Pierre Larousse* (article Chaumont-sur-Loire), « de fonder sur les bords de l'Ohio une colonie à laquelle il donna le nom de *Chaumont*. Pendant son absence, Mme de Staël, liée avec lui et avec sa famille par des relations d'affaires et d'amitié, vint s'installer à Chaumont alors que, poursuivie par le despotisme ombrageux de Napoléon, elle reçut l'ordre de quitter Paris. L'illustre exilée ne tarda pas à être entourée dans sa retraite d'une petite cour d'amis et d'admirateurs où brillaient au premier rang Benjamin Constant, Prosper de Barante, les comtes de Sabran et de Salaberry, le duc Mathieu de Montmorency, et cette charmante Mme Récamier, qui apprit de l'auteur de *Corine* l'art de présider à un salon et d'y réunir les hommes les plus opposés d'esprit et d'opinion. Mais quels que fussent les agréments qu'elle trouva dans le séjour de Chaumont, Mme de Staël regrettait toujours Paris. Un jour que Benjamin Constant lui faisait admirer le magnifique panorama qui se déroule au pied du château : « J'aime mieux, lui dit-elle, le ruisseau d'eau noire et bourbeuse que je voyais à Paris couler sous mes fenêtres que cette Loire avec ses ondes claires et limpides. »

Touchard-Lafosse, dans son ouvrage *La Loire historique* (t. 3, pages 809 et suivantes, édition de 1843), raconte d'une façon assez piquante l'arrivée de Mme de Staël à Chaumont :

« Au moment de la Révolution, dit-il, la terre de Chaumont appartenait à M. Le Ray, qui en avait joint le nom au sien. Ce gentilhomme a laissé dans le pays le souvenir le plus honorable de ses bontés et de sa bienfaisance. « Tous ses vassaux sont à leur aise, écrivait Fournier en 1785, et bénissent tous les jours le seigneur sous lequel ils ont le bonheur de vivre.

Durant les jours où toute noble tête était menacée, M. Le Ray se fit industriel, il donna de l'extension à une faïencerie et à une poterie qu'il avait fondées précédemment et qui existaient encore en 1811 .

Vers 1808, et tandis que M. Le Ray était aux Etats-Unis d'Amérique, le château de Chaumont reçut une hôtesse illustre ; la manière dont elle y fut introduite est assez curieuse pour être citée.

Mme la baronne de Staël ne fut pas toujours l'ennemie de Napoléon, loin de là. M. le comte de Narbonne, qui avait bien quelque expérience des excentricités poétiques de l'auteur de *Corinne*, nous disait un jour à Moscou : L'admiration que le grand homme inspirait à cette dame était si expansive au début de sa glorieuse carrière, qu'il en vint à redouter les invasions de sa tendresse beaucoup plus que les attaques de Wurmser et d'Alvinzy. » Mme de Staël avait porté un sceptre orné de myrtes et de roses sous la monarchie constitutionnelle de Louis XVI, Sous le Directoire exécutif. À ces deux époques, des guerriers, des hommes d'Etat, des publicistes, des représentants de la nation, avaient pris à son petit lever, quelquefois auparavant, le mot d'ordre de leur conduite politique; elle se flatta un moment que Napoléon agirait de même. Il fallut renoncer à cet espoir ; alors la fille de Necker devint hostile au premier consul, à l'empereur; elle se fit exiler à une certaine distance de Paris, puis hors de France.

Revenue d'un premier exil et roulant en poste sur la levée qui borne la rive droite de la Loire, elle fit arrêter son postillon pour admirer le château de Chaumont, masse imposante qui, se détachant sur un massif de verdure, attirait le regard et commande la rêverie à l'esprit.

- Postillon, voilà un superbe château.
- C'est ben vrai tout de même, madame.
- A qui appartient-il?
- A M. Le Ray de Chaumont ... un ci-devant, mais bon comme le bon pain, le bienfaiteur du pays, quoi.
- Postillon, mon voyage est fini pour le moment.
- Je croyais que madame allait à Tours et nous ne sommes qu'à Onzain.
- J'ai changé d'avis.

A ces mots, Mme de Staël sauta de sa chaise de poste, la fit remiser dans une maison voisine, demanda un batelet, se fit passer à Chaumont et se rendit directement au château.

Nous avons dit que le propriétaire de ce beau domaine était alors aux Etats-Unis ; la noble aventurière s'adressa au régisseur qui, si nos renseignements sont exacts, était le maire actuel de la commune.

- Monsieur, le château de Chaumont est un monument magnifique et sa situation est ravissante.

- Madame, c'est l'opinion de tous ceux qui l'ont visité.
- Ils ont dû vous exprimer leur admiration moi je viens vous prouver la mienne, je m'établis au château.
- Madame m'a fait l'honneur de me dire...
- Que je m'établis au château.
- Madame est une parente de M. Le Ray ?
- Non, monsieur.
- Une amie de sa famille, sans doute?

- pas davantage ; je n'ai même jamais eu l'honneur de rencontrer M. Le Ray dans le monde... Mais on me nomme la baronne de Staël... et je suis la fille de Necker.

- Oh ! Madame, fit l'intendant, qui n'avait point oublié celui que le cardinal de Loménie nommait l'homme de l'opinion... Or, Mme de Staël, ayant pris ce oh ! pour un témoignage d'assentiment, s'avança dans les appartements, ouvrit les persiennes des croisées donnant sur le cours de la Loire, et, s'étant arrêtée dans une chambre qui lui convenait, elle reprit :

- Je serai bien ici.

- Mais, Madame, c'est l'appartement de M. Le Ray, et nous l'attendons.

- Je le lui rendrai à son arrivée, si, contre mon attente, il n'était pas assez galant pour me le laisser... Mais c'est peu probable, ajouta la baronne en redressant sa coiffure devant une glace.

Que pouvait faire l'intendant? On n'envoie pas chercher les gendarmes pour chasser de vive force la fille d'un grand ministre, la femme d'un ancien ambassadeur qui s'appelait *Magnus*.

Il autorisa le séjour plus que militaire de Mme de Staël et fut approuvé au retour par son patron. Si la noble exilée se fût bornée à s'abandonner aux plus doux penchants de son coeur, si elle n'eût écrit de Chaumont que des protestations de tendre attachement au tribun Benjamin Constant, il est probable que le duc de Rovigo, ministre de la police, eût fait semblant d'oublier cette dame aux bords de la Loire. Mais elle s'efforça de renouer le fil rompu de ses intrigues politiques ; ses amis vinrent la voir à Chaumont; leur affluence fut grande et incessante. On vit presque se renouveler à cette époque sur la rive gauche de notre grand fleuve, la cour voyageuse qui, durant le siècle précédent, visitait le duc de Choiseul exilé à Chanteloup. L'empereur apprit qu'on délibérait hostilement dans le vieux manoir des sires d'Amboise, Mme de Staël dut s'en éloigner et se fixer un moment chez M. de Salaberry au petit château de Fossé. Par un mode de transmission qui nous est inconnu, Chaumont passa de la famille Le Ray dans celle de M. d'Etchegoyen ».

Quand le fils de Madame de Staël édita les oeuvres complètes de sa mère, en 1821, il mit en tête de l'ouvrage qui a pour titre *Dix années d'exil*, un avertissement où il expose les faits d'une autre manière :

« Elle alla, dit-il, s'établir près de Blois dans le vieux château de Chaumont sur Loire que le cardinal d'Amboise, Diane de Poitiers, Catherine de Médicis et Nostradamus ont jadis habité. Le propriétaire actuel de ce séjour romantique, M. Le Ray, avec qui mes parents étaient liés par des relations d'affaires et d'amitié, était alors en Amérique, mais, tandis que nous occupions son château, il revint des Etats-Unis avec sa famille, et quoiqu'il voulût bien nous engager à rester chez lui, plus il nous en pressait avec politesse, plus nous étions tourmentés de la crainte de le gêner. M. de Salaberry nous tira de cet embarras avec la plus aimable obligeance en mettant à notre disposition sa terre de Fossé. »

Dans le *Nobiliaire et Armorial de Bretagne* par M. Pol de Courcy (2- édition 1862, tome 2ème, page 324), on trouve sur la famille Le Ray l'article suivant :

« Ray (Le), sieur de la Rairie, paroisse du Pont-Saint- Martin, -des Rambergères, paroisse de Sain Pazanne, - de la Clartais, - de Chaumont-sur-Loire, - de Saint-Même, paroisse de ce nom. D'argent au chevron de gueules, accompagné de deux étoiles de sable en chef et d'une raie dans une mer de même en pointe.

Deux secrétaires du roi en 1735 et 1783, un grand maître des eaux et forêts de Blois en 1766.

Un membre de cette famille a été substitué de nos jours au nom et armes de Valory. »

Maintenant comment l'amiral Théodore Le Ray, dont la statue orne les quais de Pornic, se rattachait-il aux Le Ray de la Clartais et du Fumet ?

Voici son acte de naissance :

« Extrait des registres des naissances de la ville de Brest, département du Finistère pour l'an quatre (1795) f° 46 Vo. Du vingt-troisième jour du mois de brumaire, l'an quatre ou mil sept cent quatre-vingt-quinze (quatorze novembre), à quatre heures du soir, est comparu en la maison commune de Brest par devant moi Joseph-Marie Sorio, officier public, Julien Le Ray, capitaine de vaisseau, domicilié sur cette commune, première section, assisté de André Durville, ex-accusateur militaire, domicilié première section, et Julien Martinière, commerçant, domicilié susdite section, lequel m'a déclaré que Jeanne Le Ray, son épouse en légitime mariage, est accouchée ce jour, à quatre heures du matin, en son domicile, d'un enfant mâle auquel ont, été donnés les prénoms Théodore-Constant ; d'après cette déclaration et la présentation de l'enfant, j'ai, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, rédigé le présent acte que le père et les témoins ont signé avec moi.

Constaté suivant la loi par nous Joseph-Marie Sorio, adjoint, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil soussigné, après lecture donnée.

Signé : Le Ray, Durville, Martinière et Sorio. »

Ainsi l'amiral Théodore Le Ray était fils de Julien Le Ray et de Jeanne Le Ray, qui s'étaient mariés à Pornic le 17 octobre 1786. Jeanne Le Ray avait pour père Honoré Le Ray, capitaine de navire à Pornic, frère de Jean Le Ray et de Marie-Anne Le Ray Hilleret ma bisaïeule. Sa mère se nommait Jeanne Guichard.

On a vu que Jean Le Ray maria sa fille Marie-Anne à Alexandre-Emmanuel Perrin de la Courbejollière, le 27 avril 1779, et qu'au contrat signèrent plusieurs membres de la famille Le Ray du Fumet, ce qui indique une parenté entre cette famille et Jean Le Ray, dont l'autre gendre Augustin Charet, depuis son mariage, se faisait appeler Charet de la Clartais.

Julien Le Ray, père de l'amiral Théodore, était fils de « noble homme Pierre Le Ray de la Rochandière (1) », capitaine de navire, et de Renée Daviau.

Il paraît que Julien Le Ray, capitaine de vaisseau au moment de la naissance de son fils Théodore (1795), devint plus tard contre-amiral, car je lis dans un article de M. Emile, de la Bédollière, publié par le journal *Le Siècle* et reproduit par le *Courrier de Nantes* du jeudi 6 septembre 1855 à l'occasion de l'inauguration de la statue, oeuvre du sculpteur Amédée Ménard :

« C'était un homme digne des honneurs posthumes que Théodore-Constant Le Ray, qui, fils du contre-amiral Le Ray, suivit si noblement les traces de son Père.

Mousse en 1804, à l'âge de neuf ans, aspirant de marine en 1812, lieutenant de vaisseau en 1823, Théodore-Constant Le Ray fut pendant la campagne de la Grèce chef d'état-major de l'amiral de Rigny et y fit preuve d'une haute capacité comme militaire et comme marin. Capitaine de frégate après cette guerre, il fut chargé de missions diplomatiques importantes. Il conquist le grade de contre-amiral en contribuant à la prise de Bougie, en montant un des premiers sur les remparts de Vera-Cruz, en bloquant Tunis à la tête d'une division navale. L'amiral Le Ray avait été envoyé à la Chambre de 1836 par le collège électoral de Paimboeuf, et il fut réélu à la presque unanimité en 1841 et 1842. Deux fois membre du Conseil général de la Loire- Inférieure, il y soutint les intérêts du département avec le même zèle qu'il avait apporté aux affaires publiques. Ainsi la marine, la guerre, la négociation, l'administration, les travaux législatifs occupèrent cette existence qui, commencée le 13 novembre 1795, s'éteignit prématurément le 23 avril 1849. »

Théodore Le Ray, qui avait échoué aux élections législatives de 1846 était sur le point d'obtenir un siège à la Chambre des Pairs quand éclata la Révolution de 1848. On peut lire à ce sujet une lettre qu'il écrivait de Paimboeuf le 4 août 1846 à M. Guizot, ministre des affaires étrangères, dans la *Revue rétrospective* qui parut peu après cette Révolution.

Il avait épousé Mlle de Roussy, soeur d'un conseiller d'Etat, directeur général de la comptabilité publique ; elle devint sous l'Empire surintendante des maisons de la Légion d'honneur.

Le musée de Nantes possède le portrait de l'amiral Le Ray par Alexis Pérignon, et la *Biographie bretonne* de Levot contient sur lui une notice exacte, mais incomplète. Dans *l'Illustration* du 2 juin 1849 se trouve aussi son portrait avec une biographie composée de notes écrites par lui même quelque temps avant sa mort. Le même journal, lors de l'inauguration de sa statue à Pornic, qui eut lieu le 19 août 1855, publia une gravure représentant la fête, mais accompagnée d'indications erronées.

L'amiral Le Ray aimait beaucoup le pays de Retz d'où sa famille était originaire, et il y avait une maison de campagne nommée Chanteloup, dans la commune de Saint-Michel-Chef-Chef. Il y passait l'été depuis qu'il avait renoncé à la marine pour se consacrer à la politique. Son petit-fils, M. Le Ray d'Etiolles, a vendu cette terre récemment.

M. Emile Maillard d'Ancenis, dans soit livre intitulé *Nantes et le département au XIXème siècle*, page 91, dit que l'amiral Théodore Le Ray avait pour frère le poète Antoine Le Ray, né à Nantes le 16 mai 1800. Guépin, dans son *histoire de Nantes* (page 576) et F. Piet, dans ses *Mémoires sur la vie et les ouvrages d'Edouard Richer* (pages 295 et suivantes du tome 1er des *oeuvres littéraires d'Edouard Richer*), en parlent comme d'un jeune homme très distingué, et ses amis lui firent élever en 1829, au cimetière de Miséricorde, à Nantes, un tombeau monumental terminé par une pyramide dont la base s'évide pour donner place à une urne de bronze couronnée de cyprès. Mais M. Maillard se trompe. Antoine Le Ray n'était point le frère de Théodore Le Ray qui n'avait que deux soeurs, Emilie-Rose, baptisée à Pornic le 27 août 1787, et Adélaïde baptisée dans la même paroisse, le 16 janvier 1789, et dont mon bisaïeul Josepli Hilleret fut parrain. L'une d'elles s'est mariée au contre-amiral Fournier, de Lorient.

Voici l'acte de décès d'Antoine Le Ray :

« *L'an mil huit cent vingt-neuf, le premier août, à dix heures du matin, devant nous soussigné adjoint et officier de l'état civil, délégué de M. le maire de Nantes, chevalier de la Légion d'honneur, ont comparu les sieurs Louis Germont, cirier, âgé de trente ans, demeurant rue Saint-Nicolas, et Pierre-François Gagnard, teinturier, âgé de trente-six ans, demeurant rue Clavurerie, lesquels nous ont déclaré que hier à dix heures du soir, le sieur Antoine Le Ray, étudiant en droit, âgé de vingt-neuf ans, né à Nantes, célibataire, fils de feu Antoine Le Ray et de dame Renée Jeanne Monier, est décédé en la demeure de sa mère, sise rue Le Kain, cinquième canton; les déclarants ont signé avec nous le présent acte d'après lecture faite.*

Signé au registre : Gagnard, Germont, et Joseph Doucet, adjoint. »

Antoine Le Ray, fils d'Antoine et de Renée-Jeanne Monier, ne pouvait donc être le frère de l'amiral Théodore Le Ray, fils de Julien et de Jeanne Le Ray, mais c'était sans doute son cousin, comme semble l'indiquer le prénom de Julien commun au père de l'amiral et au frère du poète, né le 28 septembre 1802, mort le 13 décembre 1871, et qui repose dans le même tombeau que lui.

Par ces *Notes* je n'ai point cherché à établir des généalogies complètes qui auraient demandé des recherches considérables sans utilité sérieuse; j'ai seulement voulu grouper des souvenirs d'hommes sortis des mêmes familles et qui m'ont paru mériter un certain intérêt.

Bien des fois, assis sous les ormeaux du môle de Pornic, en regardant sur son piédestal de granit la statue bronzée de l'amiral Le Ray, debout près d'un canon, la main gauche sur son épée, en face de la mer, j'ai pensé à toutes ces familles Le Ray, aujourd'hui presque éteintes, dont quelques membres ont eu une existence brillante, tandis que les autres vivaient dans l'obscurité, et j'ai senti la vérité de cette phrase de La Bruyère « Il y a peu de familles dans le monde qui ne touchent aux plus grands princes par une extrémité et par l'autre au simple peuple. »

Joseph Rousse
Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou
Tome IX - mars 1893



Documents sur la famille le Ray

5 novembre 1721 : Baptême de Jean le Ray.

Le cinquième jour du mois de novembre mil sept cent vingt un a esté baptisé par moy prestre vicaire soussigné Jan né de ce jour du légitime mariage de Honoré Le Ray et de Julienne Bonamy a esté parrein Gabriel Banneau et marreine Anne Denys qui tous signent.

G. Banneau – Anne Denis – Y. Cosnais, prestre vicaire.

14 mai 1748 : Mariage de Jean le Ray et Catherine-Francoise Baullon de la Bresardière.

Le 14 jour de may 1748, après une publication canoniquement faite, tant à notre messe de paroisse dimanche douze de ce mois, qu'en la paroisse de la Plaine le même jour, sans opposition à notre connaissance ainsi qu'il est certifié par le sieur recteur de la plaine le treize du courant, vue la dispense de deux bans accordée par monsieur Berthou de Querverzio vicaire général en datte du neuf may 1748, insinuée, controlée même jour et an, ont été admis à la bénédiction nuptialle, Jan Le Ray capitaine de navire, fils majeur de feu honoré Le Ray capitaine de navire et de demoiselle Julienne Bonamy ses père et mère, de la paroisse de la Plaine d'une part, et demoiselle Catherine-Francoise Baullon de la Brésardière, fille de maitre Jan Baullon de la Clartais, avocat à la cour et de dame Janne Le Ray ses père et mère, de cette ville d'autre part, en présence et du consentement de la mère du marié et des père et mère de la marié qui ont signé ainsi que plusieurs autres.

Catrine Francoise Baullon – J Leray – Baullon de la Clartais – Janne Francoise Leray – Baullon de Rucher – Henry de Ruays de la Guerche – Perine Le Ray – Marie Renée de Ruays – Janne Baullon – Millet – Bonamy – Marie Le Ray – Michelle Bonamy - Anne Baullon – Charles françois Le Meunier des graviers recteur de Pornic.

25 pluviöse an 10 : Décès de Jean-Baptiste le Ray.

Mairie de Saint- Mesme, arrondissement communal de Saint-Mesme. Aujourd'hui vingt cinquième jour du mois de pluviöse an dix de la république française. acte de decets de Jean Baptiste Le Ray rentier agé de quatre-vingt-un an, époux de Catherine Baullon décédé le vingt cinq pluviöse à la maison de l'Ermitière en cette commune, sur la déclaration à moy faite par André Fillaudeau cultivateur agé de quarente un an, et Francoise-Marie Thoret agé de quarent deux ans tous domicilié du bourg de Saint-Mesme. Les témoins ont déclaré avoir signé. Constaté suivant la loi par moy Julien Gravouil maire de la commune de Saint-Mesme faisant fonctions d'officié public de l'état civil soussigné.

Fillaudeau – Francoise Marie Thoret – Gravouil maire.

2 decembre 1761 : Baptême de Jean-Francois le Ray.

Le 2 jour de decembre 1761 a été baptisé Jean-Francois, né de hyer, fils légitime du sieur Jean Le Ray, capitaine de navire, et de demoiselle Francoise Baullon. Parain a esté maitre Jean-Mathurin Bonamy, procureur de plusieurs juridictions, oncle à la mode de Bretagne de l'enfant, et maraine demoiselle Jeanne-Francoise Poignand, épouse du sieur Baullon des roussières cousin au troisième degré de l'enfant, quy ont signés et autres.

3 octobre 1791 : Mariage de Jean-Francois le Ray et Constance Massé.

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le troisième jour d'octobre, après trois publications canoniques faites dans cette église sans opposition venue à notre connaissance, vu la publication faite en l'église paroissiale de Saint-Antoine de Paris, en date du dix-huit septembre, dûement légalisée et signée Juvigny. La dispense de deux bans accordée le dix neuf du même mois et signée Baudir vicaire métropolitain, la permission donnée par nous de différer les fiancailles jusqu'à ce jour, nous vicaire épiscopal soussigné avons admis aux fiancailles et donné la bénédiction nuptiale à Jean Francois Le Ray de la Clartais, député de Saint-Domingue auprès de l'assemblée nationale, fils majeur de Jean Le Ray et de Catherine-Francoise Baullon, originaire de la paroisse Saint-Marie de Pornic en ce diocèse et domicilié de celle de Saint-Eustache de Paris d'une part, et demoiselle Constance Massé, fille mineur d'Aubin Massé, capitaine d'infanterie à Saint-Domingue et de feu Geneviève Henriette Maisonneuve, originaire de la paroisse de Saint-Pierre de Boynet, isle Saint-Domingue et domicilié de droit et de fait en cette paroisse cathédrale.

Ont été témoins du coté de l'époux : M. Charet-Clartais, porteur de procuration et représentant le père, suivant acte du 12 septembre 1791, au rapport de Guesdon, M. Alexandre-Emmanuel Perrin de la Courbejollière. Et du coté de l'épouse, M. Aubin Massé, le père, et M. Jacques Aubin Massé, frère de l'épouse, qui ont signé avec nous et plusieurs autres témoins.

Constance Massé – Le Ray de la Clartais – Aubin Massé – Charet Clartais – Perrin de la Courbejollière – Le Ray de la Courbejollière – H. Richeux – Millet – Massé, fils – Athenais Massé – Lamy-Richeux – Leray Charet Clartais – Massé Richeux – L. Richeux, fils – Massé Richeux – Louise Richeux – Francoise Richeux – Augustin Charet, fils – Soulastre, vicaire épiscopal.

10 mars 1793 : Testament de Jean le Ray.

Au nom du père, du fils et du saint esprit, soit fait et reçu mon présent testament. Désirant mourir dans les sentiments de la religion catholique apostolique et romaine dans laquelle j'ai eu le bonheur d'être élevé, j'espère de la miséricorde de Dieu, par les merites de la mort et passion de mon sauveur Jésus-Christ la rémission de mes pechés, et toutes les graces qui me sont nécessaires pour parvenir à l'heureuse éternité dans laquelle je crois comme dans toutes les autres vérités de notre sainte religion. Je me flate que mes parents ou amis dans quelque lieu qu'il plaise à Dieu de disposer de moy m'assisteront de leur secours et me procureront le spirituel pour m'aider à franchir ce trouble passage du tems à l'éternité, et comme je désire satisfaire, autant qu'il est en moy, à la justice, je recommande à ma femme et à mes enfants qui me survivront de satisfaire pour moy à ceux envers lesquels je n'auray pu m'acquitter avant mon décez.

De la somme de quinze cent livres aux héritiers de Clément Mossardier qui s'étoit embarqué avec moy sur le navire la Charmante, c'est un dépôt qu'il m'avoit fait, cet homme étant mort à l'hôpital du port royal de la Martinique, deux de ses frères scavoient que j'avois cette somme, et j'ai toujours désiré que quelqu'un se présentât pour la recevoir, j'ai écrit à Mr Levacher du port Saint-Pierre de la dite isle, pour faire dire à Benoit Mossardier frère du défunct qu'il connoissait, que son argent lui seroit compté à sa première demande, j'ai écrit à MM Hermitte frère négociant à Marseille pour qu'ils prissent des informations sur la famille du dit Clement Mossardier, et n'ai pû parvenir à cette connoissance, j'ai même écrit à Mr le recteur de la Ciouta pour le prier de se donner des soins pour cette information, mais je n'en ay point reçu de réponse. Ainsy donc, dans le cas ou avant sa mort, je n'aurois point décharge de cette somme, je crois qu'il convient de la remettre à un hôpital à la charge de la compter à ses héritiers s'ils se présentent.

Si je n'ay pu parvenir avant ma mort à terminer un compte que j'ay avec MM Montaudouin frères sur lequel compte vous trouverés des instructions dans un paquet qui est dans mon bureau, je vous prie de finir cette affaire, et de m'acquitter si je dois, vous verrés par une lettre de M. Bourmaud que depuis longtemps je lui ai remis mon compte avec prière de me fournir celui de ces messieurs que lui seul peut rendre m'a-t-il dit. Depuis que j'ai écrit l'article 2 en l'autre part, M. Montaudouin m'ont fourni leur compte par l'issue duquel je leur suis débiteur de L 7018. 61, à compter de laquelle somme je me propose d'entrer en payement dès le 16 de ce mois de mars 1793, et continuer de six mois en six mois s'il m'est possible par acomptes de 1000.

Je crois devoir à M. du Coudray ou à ses enfants de Lorient 500# pour une caisse de 25 bouteilles de vin faisant partie de trois caisses qu'elle avoit confiées à M. Ogier qui a deu tenir compte du reste. J'ai prié M. J. Le Ray mon neveu de m'acquitter de cette dette, et je me propose de l'en rembourser par ma belle sœur qui me doit plus forte somme par la ½ du compte arrêté avec M. Charet et par diverses avances pour la pension de ma nièce, sur lesquels compte et avances, il faudra lui faire raison d'un diamant prizé 1350#.

Je crois qu'il restoit deu sur le prix de l'habitation du fonds de Gondole 1500#, argent des isles, qu'on n'a point réclamé, cela devoit regarder M. Payen père, ou M. Payen Boisneuf. Je lui en ay écrit il y a plusieurs années, il ne m'a point répondu, peut-être n'a-t-il point de titres.

Je dois aussi aux héritiers de M. du bois de la Patelière 113#17.4 suivant un compte réglé en février 1791 que j'ai offert de payer. Je ne sais pas pourquoi il a différé d'en recevoir payement. (en marge : cet article a été acquité par moi le 4 mai 1797 suivant quittance de M. du bois, fils).

Voilà, ma chère épouse et mes chers enfants, des sujets de vous plaindre et de m'accuser de négligence. Je pourrais peut-être m'en excuser, mais comme je n'écris pas en ce moment en vue de m'affranchir de blâme, au contraire désirant satisfaire avec humilité à la justice divine, je me confesse à Dieu de mes torts, et lui demande pardon ainsi qu'à tous ceux que j'ai offensé et auxquels j'ai pu faire tort en quelque manière que ce puisse être. L'état fâcheux de mes affaires ne peut m'autoriser à charger ma femme et mes enfants d'aucun frais funéraires au dessus de ceux qu'on accorde aux pauvres, je dois être dans une humble disposition à la vue des fautes sans nombre commises pendant ma vie, mais néanmoins j'ose réclamer leur charité en les priant de me procurer l'assistance des prières de l'église dans la foy de laquelle je meurs. Qu'ils se souviennent que je leur fut très attaché, et que peut-être une partie de mes fautes à son origine dans cet attachement que j'eus pour eux, je mérite peut-être par là qu'ils ne m'oublient pas devant le seigneur à qui je vais rendre compte de ma malheureuse vie. A qui me recommanderai-je si ce n'est à ceux que j'ai beaucoup aimé ? qui se souviendra de moy, sinon ceux dont le cher souvenir me suit jusqu'au tombeau et que je n'oublierai pas devant le seigneur s'il me fait miséricorde ainsi soit-il.

A l'Hermitière ce 10 mars 1793.

J. Le Ray.

J'ai terminé l'affaire concernant MM. Montaudouin (art 2) ayant payé cy devant 1000# à M. Artur Montaudouin et depuis à M. Goyau, chargé de la succession, 6018.6.1 mai j'ai depuis relu une lettre de feu Montaudouin écrite à ma femme le 12-8bre-1771 par laquelle il offroit de payer 8012.18.7 qui m'étoient dus de solde de compte avec M. de Saint-Victor, si cela s'est effectué, cette somme seroit du à sa succession, cela pourroit être suivant ce qu'il m'écrivoit alors de ses intentions.

J. Le Ray.

Outre les 1500. Portés au 1^{er} article de mon dit testament et ce qui peut-être du à M. Payen Boisneuf, art 4, je prie mes héritiers de payer en legs pieux ou aux pauvres 1500# pour m'acquitter de pertes ou dommages que j'ai pu causer à divers en plusieurs manières,

ce 23 mars 1798.

J. Le Ray.

Je confirme en tout son contenu les articles et dispositions de mon présent testament dont je recommande avec confiance l'exécution à ma femme et à mes enfants.

Le 20 février 1780.

J. Le Ray.

10-mars-1894
Au nom du Pere, du Fils, et du
S. Esprit, soit fait et reçu mon présent
Testament D. /.

Desirant mourir dans la sainte Eglise de la
Religion catholique apostolique et romaine
dans laquelle j'ai eu le bonheur d'être élevé,
J'implore la Miséricorde de Dieu, par les mérites
de la Mort & passion de mon Sauveur Jesus Christ
La Remission de mes péchés, et toutes les grâces
quime sont nécessaires pour parvenir à l'heureuse
Terminaison de la quelle je Crois comme dans toutes
Les autres Verités de Votre Religion.

Je me flatte que mes Parents, ou autre dans quelque
Lieu qu'il plaise à Dieu de disposer de moy
Mantourneront de leur bien, et me procureront
Le nécessaire pour Meider à franchir ce
Covisible Passage du monde à l'éternité, & comme
je desire satisfaire autant qu'il est en moy à la
justice, Je recommande à ma femme & à mes
Enfants qu'ils survivront de satisfaire pour
moy à ceux envers lesquels j'en auray pu

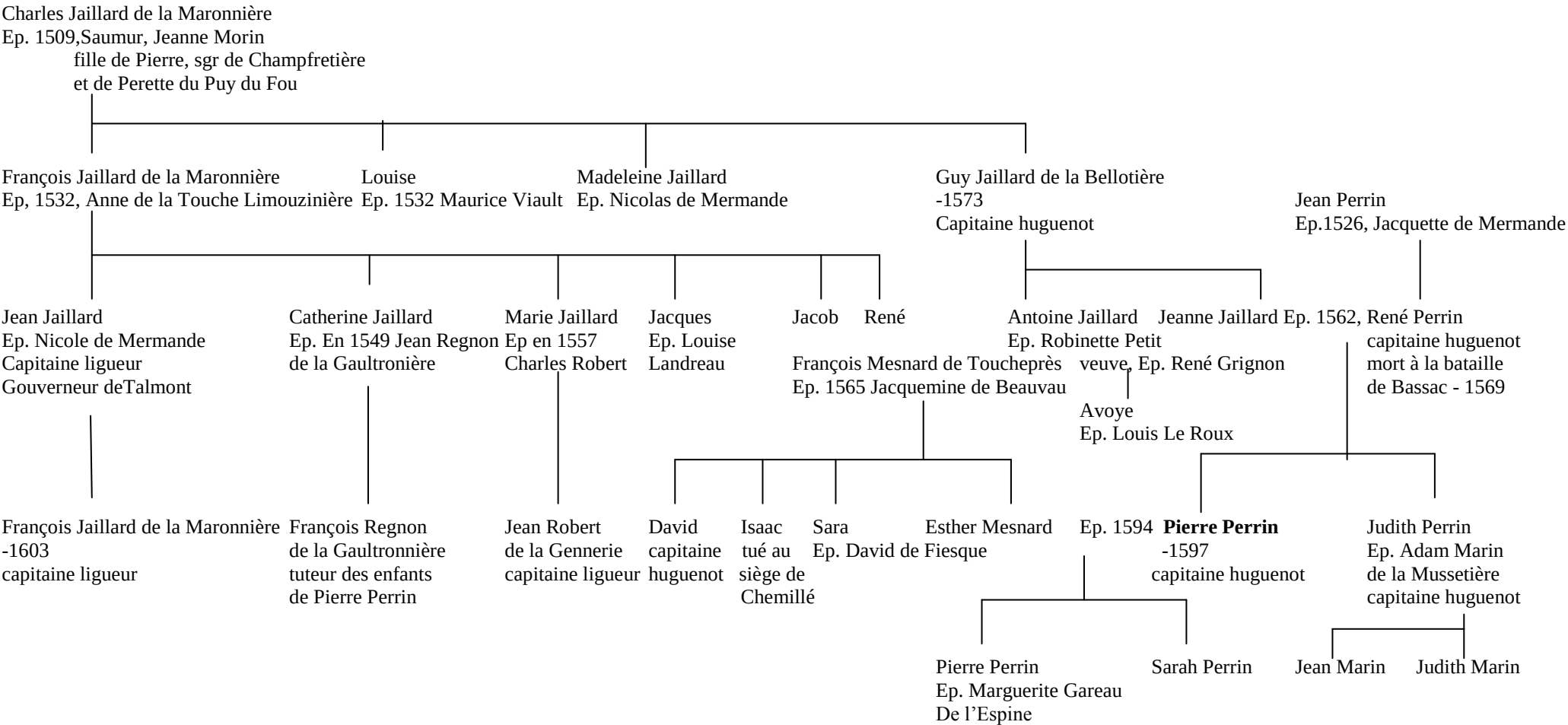
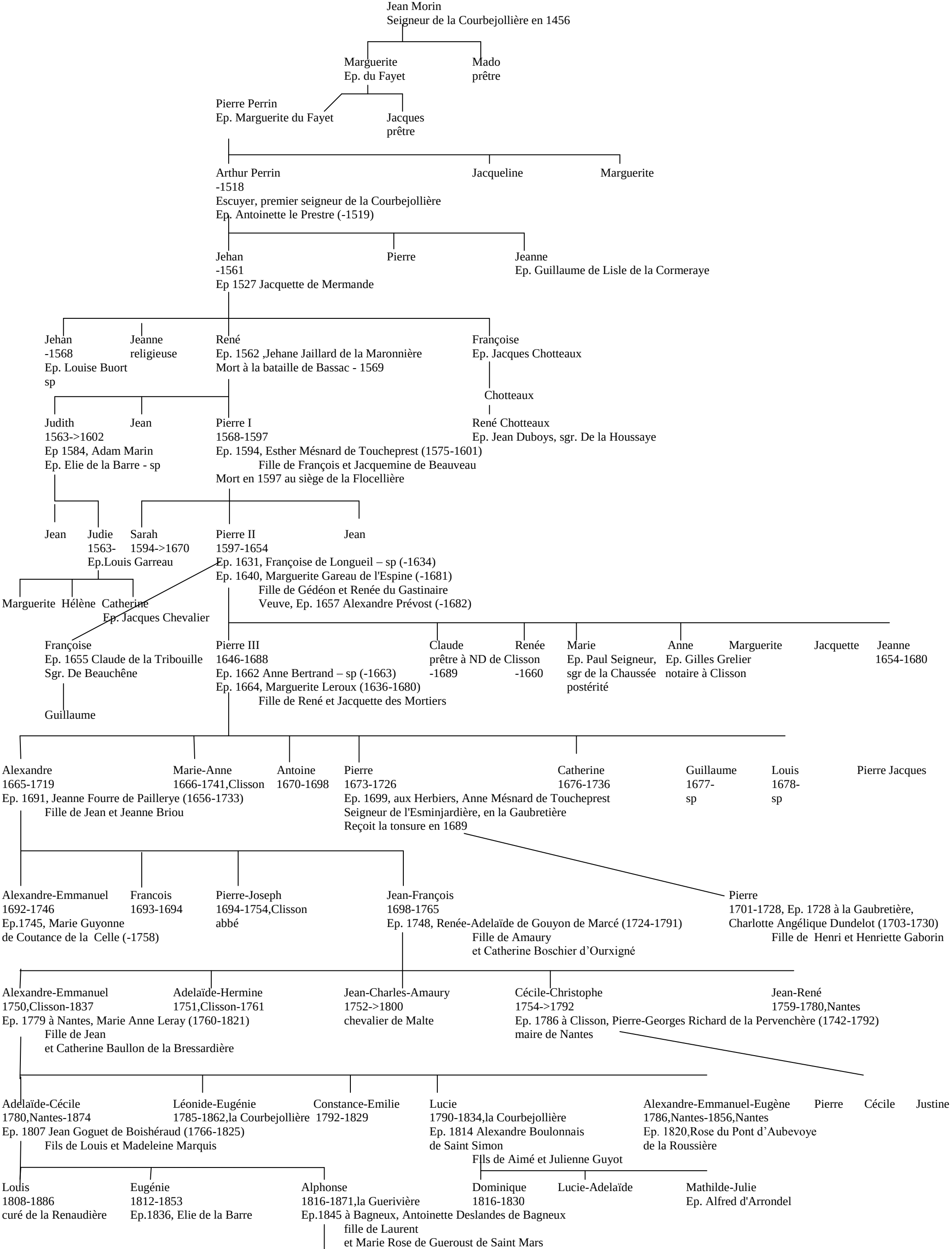


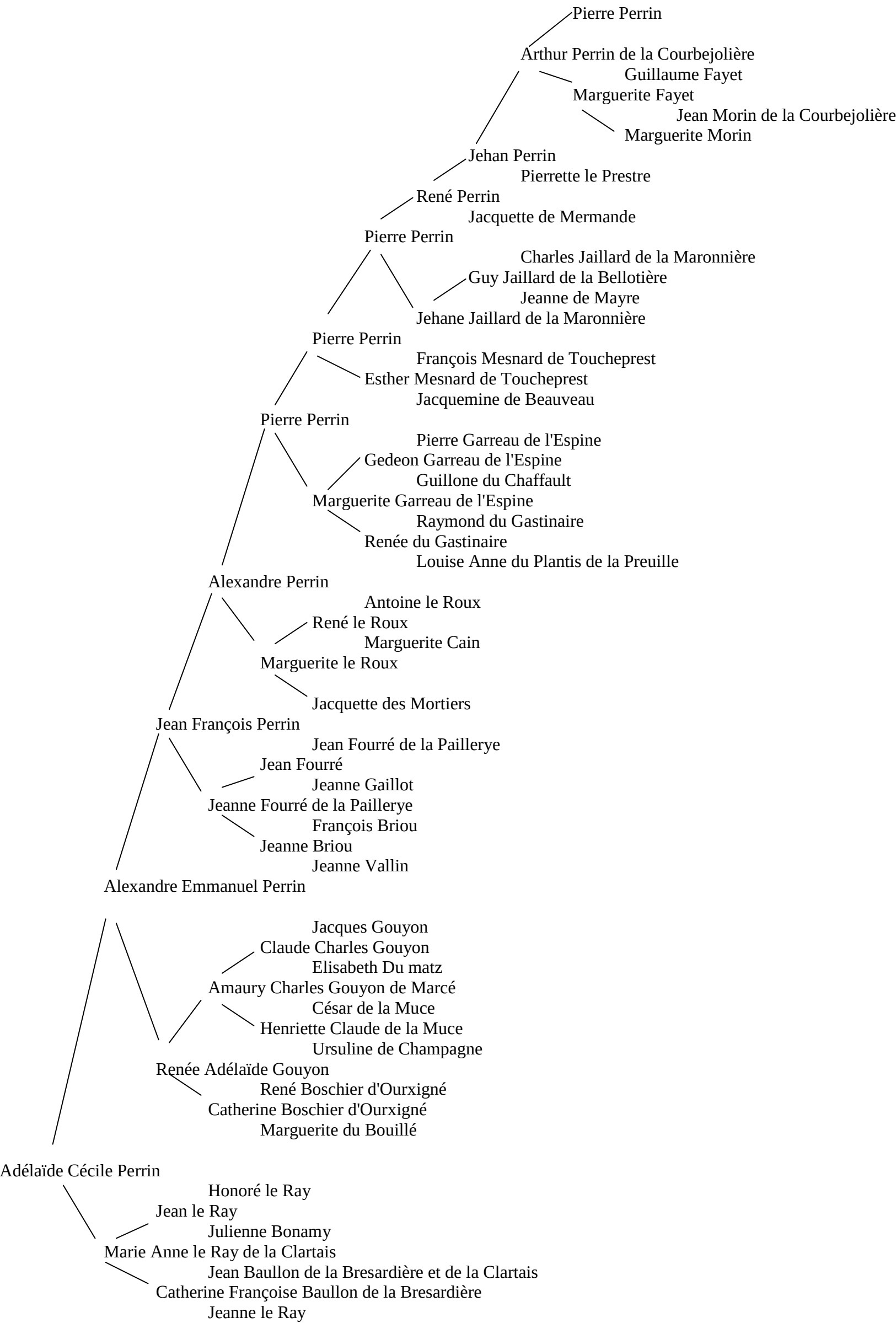
Tableau généalogique Perrin, Jaillard, Mesnard

Perrin de la Courbejollière

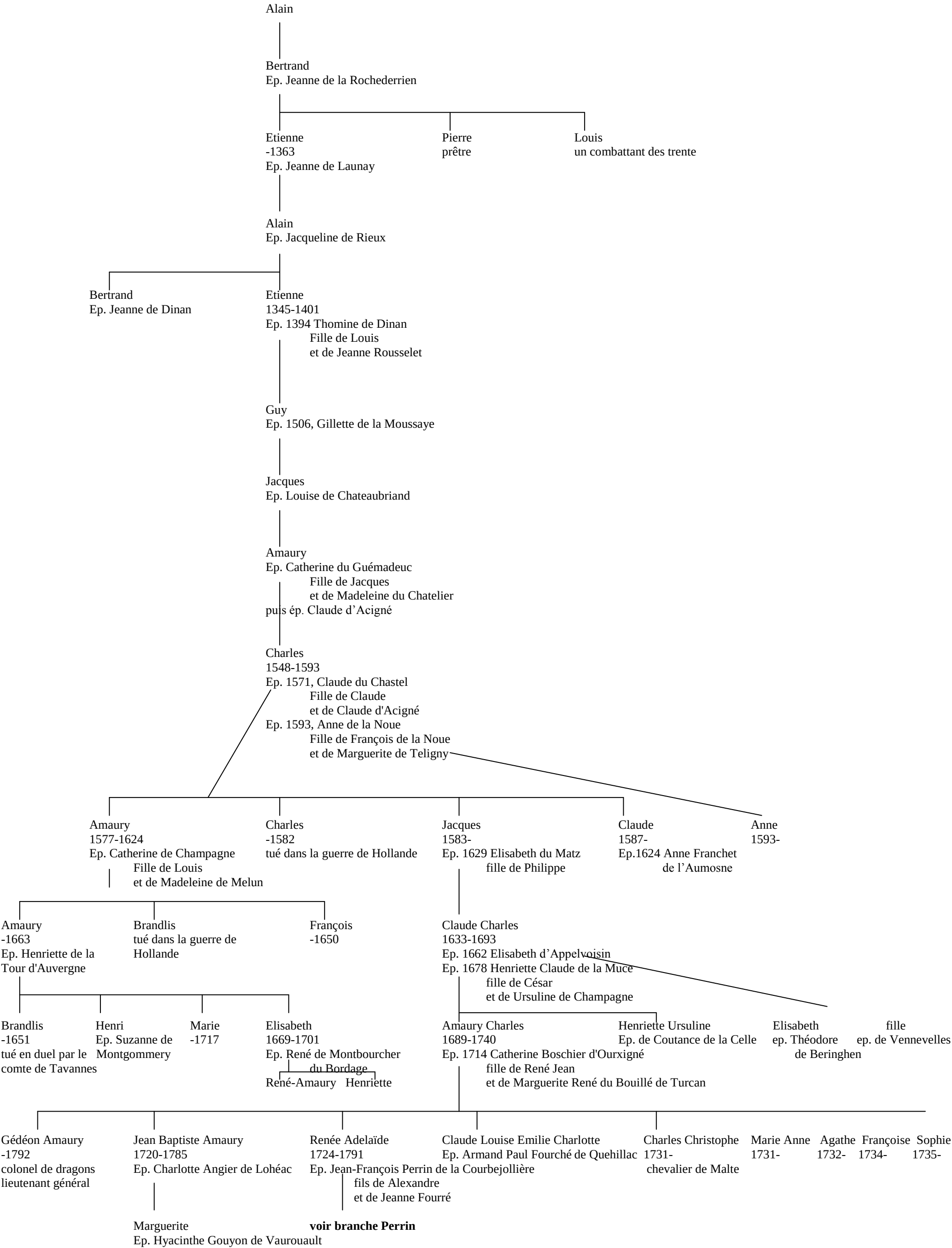


Branche de Boishéraud

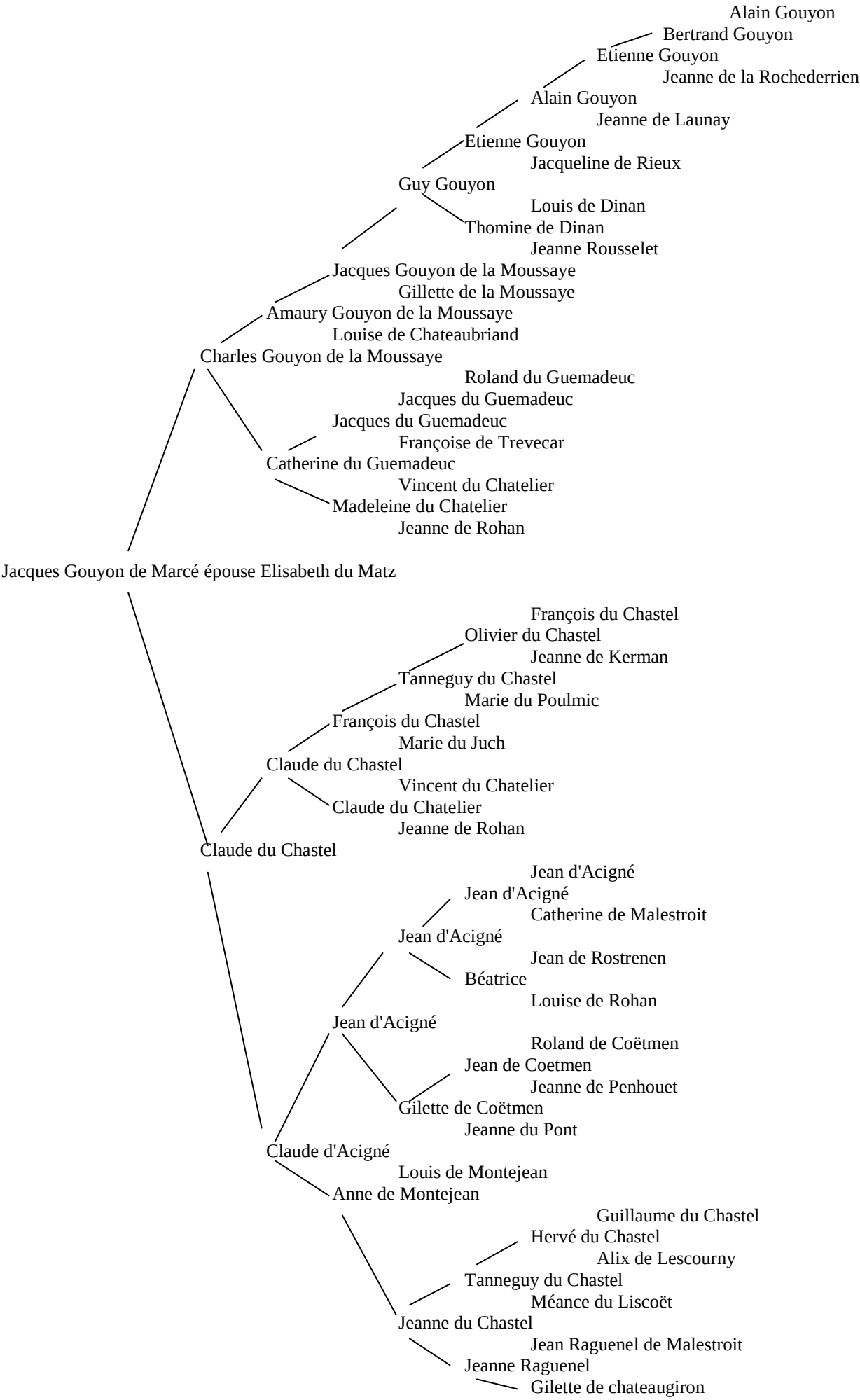
Ascendance Perrin de la courbejolière

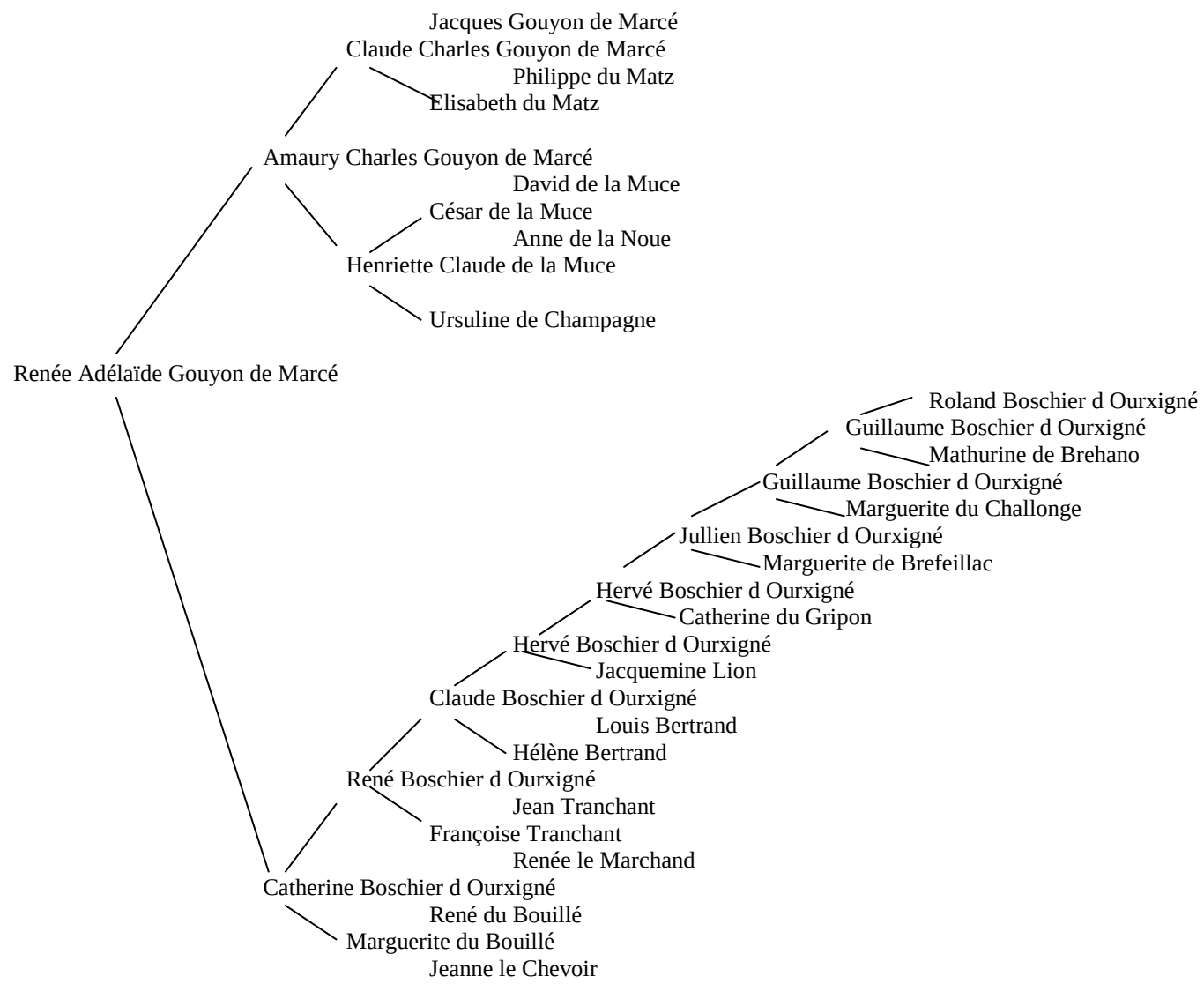


Gouyon de Matignon, de la Moussaye, de Marcé

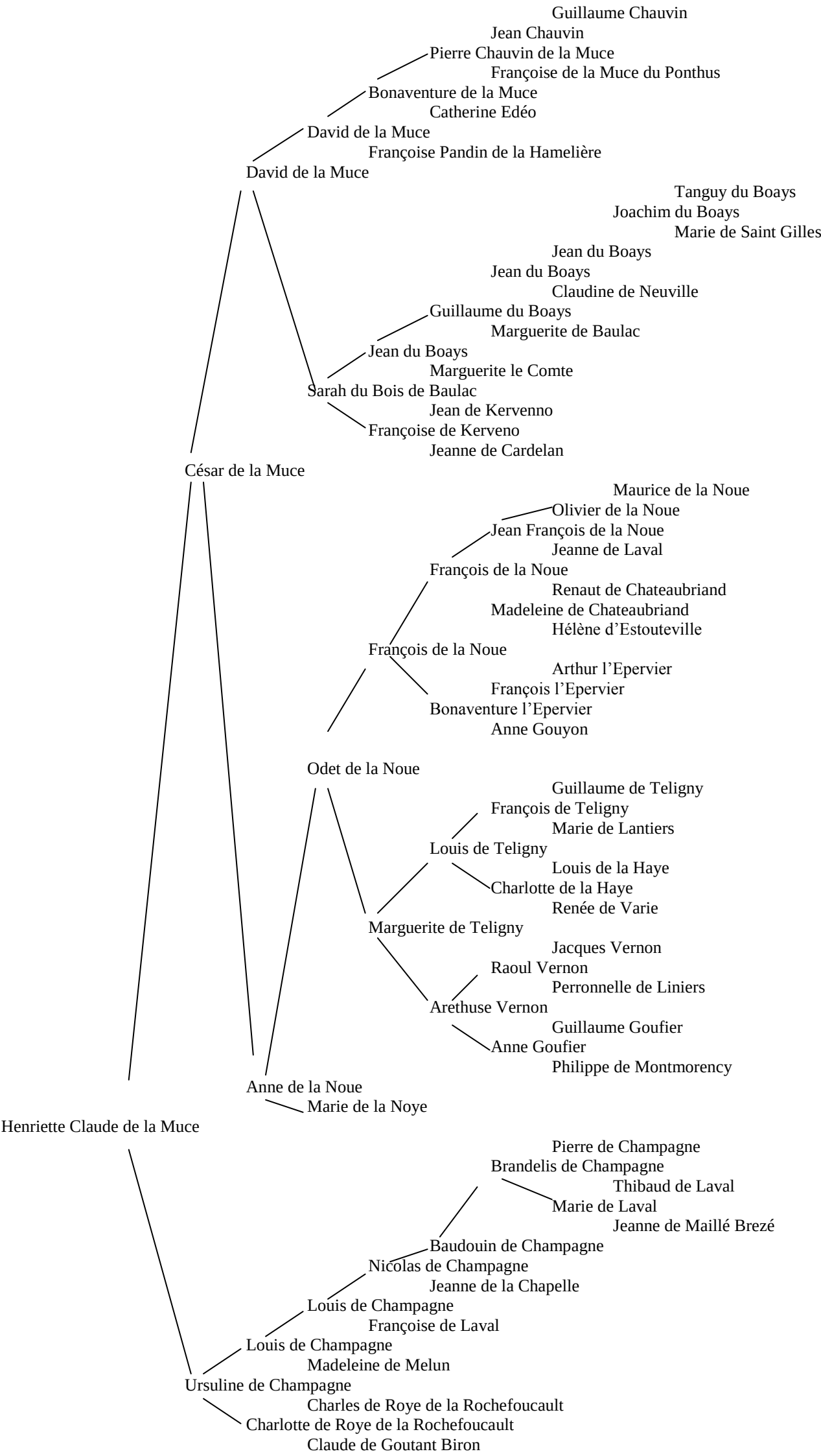


Ascendance Gouyon

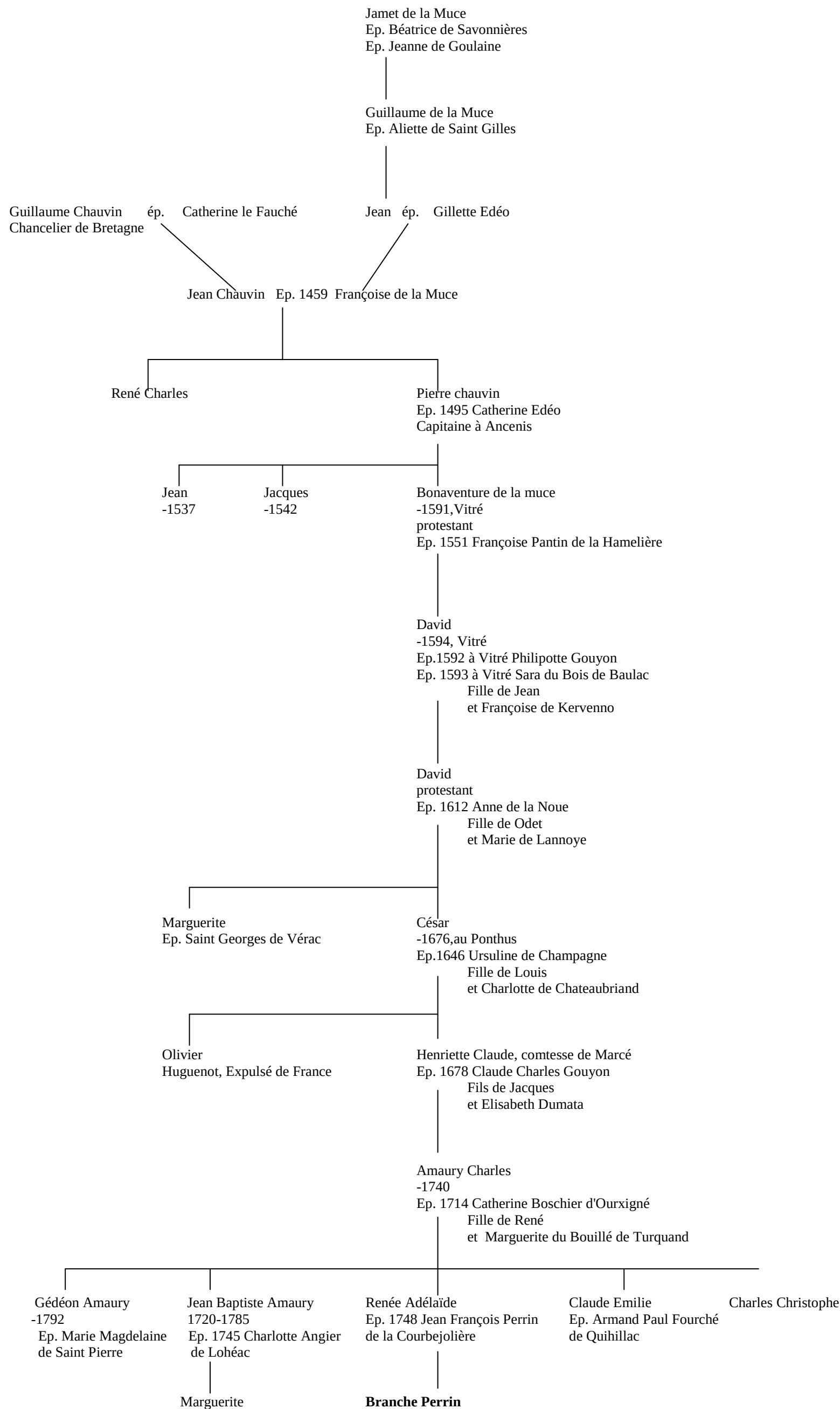


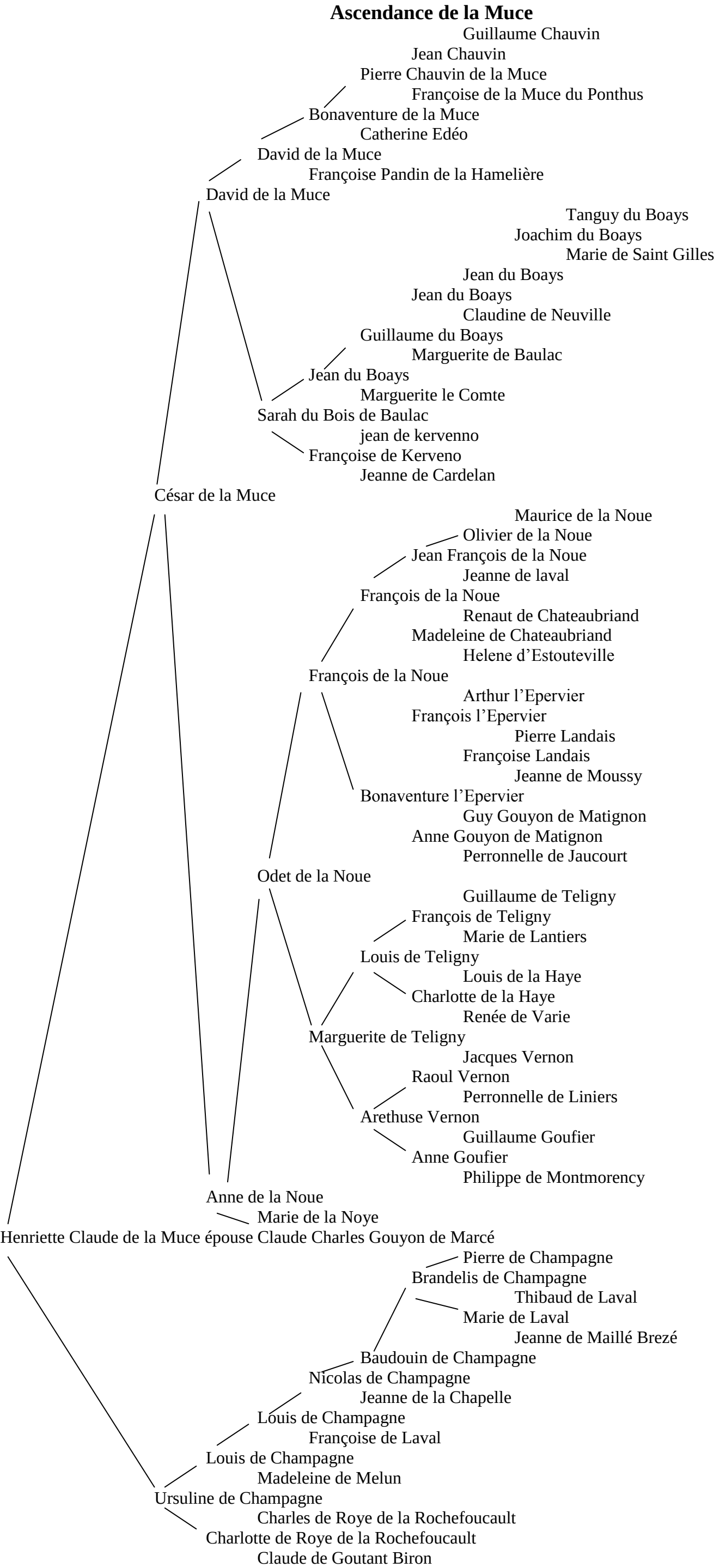


Ascendance de la Muce



Chauvin de la Muce du Ponthus





Leray de la Clartais

